



HAL
open science

L'Intégration Economique Régionale de l'ASEAN+3. La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional

Laëtitia Guilhot

► To cite this version:

Laëtitia Guilhot. L'Intégration Economique Régionale de l'ASEAN+3. La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional. Sciences de l'Homme et Société. Université Pierre Mendès-France - Grenoble II, 2008. Français. NNT: . tel-00348467

HAL Id: tel-00348467

<https://theses.hal.science/tel-00348467>

Submitted on 19 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE– GRENOBLE

U.F.R Economie, Stratégies, Entreprise (E.S.E)

Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale (L.E.P.I.I.)

Ecole doctorale de Sciences Economiques

L'Intégration Economique Régionale de l'ASEAN+3

La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional

Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques

Soutenue publiquement par

Laëtitia GUILHOT

le 28 novembre 2008

Jury

Michel RAINELLI, Professeur de Sciences Economiques à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, **rapporteur.**

René SANDRETTO, Professeur de Sciences Economiques à l'Université Lumière Lyon 2, **rapporteur.**

Hakim BEN HAMMOUDA, Directeur de l'Institut de Formation et de la Division de la Coopération technique à l'OMC, HDR en économie.

Pierre BERTHAUD, Maître de Conférences habilité à l'Université de Grenoble II, **directeur de thèse.**

Catherine FIGUIERE, Maître de Conférences à l'Université de Grenoble II.

Michel VIGEZZI, Professeur de Sciences Economiques à l'Université de Grenoble II.

La Faculté n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

REMERCIEMENTS

La thèse est bien plus qu'un travail individuel et intellectuel, elle est aussi le résultat de nombreux échanges et de collaborations. A ce titre, je tiens à remercier :

- Pierre Berthaud, pour avoir accepté d'encadrer cette thèse. Sa rigueur, ainsi que la qualité de son encadrement, ont permis de faire progresser ce travail.
- Catherine Figuière, pour avoir été aussi présente tout au long de cette thèse. Nos diverses collaborations ont nourri mes propos. Ses conseils m'ont été d'une aide précieuse pour la construction et la rédaction de cette thèse.

Je tiens à exprimer aussi ma reconnaissance envers ma famille et mes amis. Je réserve une mention particulière à mes parents.

Enfin, le meilleur venant toujours à la fin, je voudrais remercier Cédric. Cette aventure n'aurait pu aller à son terme, dans les meilleures conditions, sans ta présence...

à Cédric
献给我的宝贝

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11

CHAPITRE 1

PROCESSUS RÉGIONAUX: D'UNE TYPOLOGIE À L'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE COMME RÉFÉRENCE THÉORIQUE.....	27
--	-----------

SECTION 1 Une typologie des processus régionaux, combinaisons des piliers économiques et institutionnels.....	31
--	-----------

1.1 La variété des termes à l'origine d'un flou des définitions.....	33
--	----

1.2 L'économie : premier pilier de la réalité régionale.....	35
--	----

1.3 La coordination institutionnelle : second pilier de la réalité régionale	37
--	----

1.4 L'intégration économique régionale comme combinaison de la coordination institutionnelle et de l'économie	40
---	----

SECTION 2 L'approche rationaliste en EPI : les Etats au centre des Relations Internationales.....	45
--	-----------

2.1 Des réalistes aux néo-réalistes : l'accent mis sur la distribution du pouvoir	45
---	----

2.2 Les approches libérales : de l'analyse infra-étatique à la convergence des intérêts dans les relations internationales.....	49
---	----

2.3 Le concept de régime comme trait d'union entre les néo-libéraux et les néo-réalistes	56
--	----

SECTION 3 Les approches critiques en EPI : hétérogénéité des perspectives	60
--	-----------

3.1 L'approche néo-marxiste : la classe dominante transnationale comme clé de lecture des relations internationales	60
---	----

3.2 L'école anglaise : le concept de « pouvoir structurel » au cœur de l'analyse des relations internationales.....	62
---	----

3.3 L'approche constructiviste : la connaissance et le savoir au cœur des relations internationales	65
---	----

3.4 New Regionalism Approach (NRA) : un nouveau programme de recherche consacré aux processus régionaux	68
---	----

CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	72
--------------------------------------	-----------

CHAPITRE 2

L'ASEAN+3 : LA CRISE À L'ORIGINE D'UN RÉGIME RÉGIONAL MONÉTAIRE ET FINANCIER.....	75
--	-----------

SECTION 1 La stabilité financière et monétaire comme « Bien Public Régional »	78
--	-----------

1.1 Les conséquences de la crise de 1997.....	78
---	----

1.2 La crise de 1997 comme révélateur d'un besoin d'ASEAN+3	85
---	----

1.3 Le besoin de stabilité comme « bien public régional »	89
---	----

SECTION 2 Un régime régional pour stabiliser la zone	94
---	-----------

2.1 La production d'un bien public international : deux modalités	94
---	----

2.2 L'émergence d'un régime régional au sein de l'ASEAN+3	98
---	----

SECTION 3 La Chine et le Japon, leaders du régime régional	120
---	------------

3.1 Un leadership bicéphale au sein de l'ASEAN+3	121
--	-----

3.2 La double implication de la Chine et du Japon dans l'élaboration du régime régional.....	134
--	-----

CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	142
--------------------------------------	------------

CHAPITRE 3

L'ASEAN+3, PÉRIMÈTRE DE RÉGIONALISATION EN ASIE ORIENTALE 143

SECTION 1 L'évaluation de la réalité économique en Asie Orientale : l'ASEAN+3 comme périmètre de régionalisation naturelle 146

1.1 ASEAN, ASEAN+3, ASEAN+5, quel périmètre à retenir pour une régionalisation est-asiatique ? ----- 147

1.2 La validation économétrique du biais régional engendré par l'ASEAN+3 par un modèle de gravité à effets spécifiques ----- 170

SECTION 2 La régionalisation de l'ASEAN+3 : entre le rôle précurseur du Japon et l'affirmation en demi-teinte de la Chine 192

2.1 Le poids de la Chine et du Japon dans la régionalisation de l'ASEAN+3 ----- 192

2.2 L'importance de la Chine et du Japon dans la régionalisation en cours au sein de l'ASEAN+3 : une évaluation par un modèle de gravité à effets spécifiques ----- 208

CONCLUSION DU CHAPITRE 3 222

CONCLUSION GENERALE 223

LISTE DES ANNEXES 229

BIBLIOGRAPHIE 253

TABLE DES ILLUSTRATIONS 274

TABLE DES MATIERES 277

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

ABMI : Asian Bond Markets Initiative

ADB : Asian Development Bank

ALE: Accord de libre-échange

APEC : Asia-Pacific Economic Cooperation (coopération économique de l'Asie Pacifique)

ASA : ASEAN Swap Arrangement

BSA : Bilateral Swap Arrangement

ASEAN : Association of South-East Asian Nations (ANASE ou ANSEA, mais l'acronyme français est très peu usité dans la littérature)

ASEAN+3 : membres de l'ASEAN, plus les trois grands pays d'Asie du Nord-Est : Chine, Corée du Sud et Japon

ASEAN+5 : membres de l'ASEAN+3, plus Hong Kong et Taiwan

ASEM : Asia Europe Meeting

BM : Banque Mondiale

BPI : Biens Publics Internationaux

BPR : Biens Publics Régionaux

CFA : Crise financière asiatique

ICM : Initiative Chiang Mai

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

DIPP : Division Internationale des Processus Productifs

DRPP : Division Régionale des Processus Productifs

DRT : Division Régionale du Travail

EPI : Economie Politique Internationale

EPRDP: ASEAN+3 Economic Policy Review and Dialogue Process

FMA: Fonds Monétaire Asiatique

FMI : Fonds Monétaire International

FMN : Firmes Multinationales

GATT: General Agreement on Tariffs and Trade

IDE : Investissements Directs Etrangers

IER : Intégration Economique Régionale

NMI : Nouvelle Initiative Miyazawa

NPI : Nouveaux Pays Industrialisés

NPI 1 : Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taiwan

NPI 2 : Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande

NRA : New Regionalism Approach

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

SRPP : Segmentation Régionale des Processus Productifs

TRI : Théorie des Régimes Internationaux

TSH : Théorie de la Stabilité Hégémonique

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La recrudescence des accords régionaux est l'une des caractéristiques des relations économiques internationales de ces quinze dernières années (OMC, 2007). Des accords commerciaux privilégiés, allant des zones de libre-échange jusqu'aux unions économiques en passant par des unions douanières, ont été mis en place dans la plupart des régions du monde : Amérique latine (MERCOSUR¹), Amérique du Nord (ALENA²), Asie Pacifique (APEC, ASEAN, CER³), Caraïbes (CARICOM⁴), Afrique (UEMOA⁵, SADC⁶, ...), Europe (UE et ses élargissements successifs)... Si l'expérience européenne correspond au processus le plus avancé, cette recrudescence montre aussi que l'Europe n'est plus le parangon de l'intégration régionale. Il est à ce titre intéressant de rappeler que les Etats-Unis, longtemps réticents au régionalisme, sont devenus actifs dans ce domaine des relations internationales, à partir des années quatre-vingt (ALENA, ZLEA⁷). De nombreux pays en développement participent également à la mise en place de tels regroupements (Hugon, 2001b et 2003).

¹ Le MERCOSUR désigne le marché commun du Sud créé en 1991 et regroupant 5 pays (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela qui a intégré le marché en 2006).

² L'ALENA ou l'accord de libre-échange nord-américain est un traité entré en vigueur en 1994 qui instaure une zone de libre-échange entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique.

³ Le CER (Closer Economic Relations ou rapprochement des relations économiques) est un accord de libre-échange entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande instauré en 1983.

⁴ La Communauté du bassin des Caraïbes ou CARICOM désigne le marché commun entre 15 pays des Caraïbes.

⁵ L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a été créée en 1994 par sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

⁶ La SADC (ou la Communauté de développement d'Afrique australe) créée en 1974 vise à la constitution d'une zone économique intégrée. Elle regroupe actuellement 14 pays.

⁷ La ZLEA ou zone de libre-échange des Amériques est un projet économique initié et fortement « poussé » par le gouvernement américain qui engloberait tous les pays de l'Amérique (soit 34) sauf Cuba.

La littérature sur la multiplication de ces accords régionaux, que l'on peut qualifier de prolifique, présente, analyse et tente d'expliquer cette nouvelle donne des relations économiques internationales, en qualifiant le plus souvent ce phénomène de « nouveau régionalisme » (Mansfield et Milner, 1999 ; Echinard et Guilhot, 2007 ; ...). Les organisations internationales mettent également en place des structures visant à analyser l'évolution de ces accords régionaux. Le Conseil général de l'OMC a créé, en février 1996, le Comité des accords régionaux, qui examine les divers accords et analyse leurs conséquences systémiques. La Banque Mondiale mène depuis 1996 un projet de recherche sur le régionalisme, projet qui a débouché sur la production de deux publications importantes (World Bank, 2000 et Schiff et Winters, 2004) et de plus d'une centaine de documents de travail⁸. Quant à l'Organisation des Nations Unies, elle intègre le « fait » régional dans ses analyses depuis de nombreuses années, au point d'ouvrir des voies de consolidation de ses modes d'action à partir de piliers régionaux (Langenhove et alii, 2004 et Tenier, 2005)⁹.

Néanmoins, assimiler systématiquement ces accords à des processus d'intégration régionale, au sens strict, peut entraîner des confusions sur l'étendue et l'intensité du phénomène. Les accords notifiés à l'OMC dans la catégorie « accords commerciaux régionaux » (ACR) ne sont pas tous des accords régionaux au sens strict, et ne peuvent donc pas tous être assimilés à un processus d'intégration régionale. En effet, selon l'OMC, le « régionalisme » est défini comme « *les mesures prises par les gouvernements pour libéraliser ou faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre-échange ou d'unions douanières* »¹⁰. L'OMC définit ainsi, comme accords commerciaux « régionaux », des accords conclus entre pays qui ne se situent pas forcément sur une même zone géographique. En effet, est considéré comme régional tout ce qui n'est pas multilatéral. Les accords signés avec d'autres pays n'appartenant pas à une même zone géographique (ces accords sont essentiellement des accords de libre-échange bilatéraux) posent ainsi problème dans la définition proposée par l'OMC, comme le soulignent notamment Regnault (2005) et Deblock (2006a). En outre, cette définition ne prend en compte que l'aspect commercial, alors que des accords dans le domaine monétaire et

⁸Ces documents de travail sont en ligne à partir de l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/research/trade/>.

⁹ Consulter également le site de l'Université des Nations Unies et des études comparatives d'intégration régionale : <http://www.cris.unu.edu/>

¹⁰ http://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/scope_rta_f.htm

financier peuvent se mettre en place. La vocation de cette institution conjuguée à la prégnance de la typologie de Balassa (1961) pour analyser l'évolution des processus régionaux (cinq étapes dont la première est la zone de libre-échange¹¹) peut expliquer cette focalisation sur le domaine commercial. Par ailleurs, cet intérêt pour les accords régionaux occulte souvent la deuxième dimension de l'intégration régionale : la densification des échanges. Or les deux réalités ne sont pas toujours concomitantes. Il se peut, en effet, que le périmètre de l'accord ne recouvre pas parfaitement le périmètre de la densification des relations économiques ou que celui-ci ne soit pas conforté par une polarisation des flux. Les accords régionaux en Afrique en font la démonstration¹². Les pays africains multiplient depuis les années 1990 les accords régionaux. Mais les périmètres de ces derniers se chevauchent, entérinant des contradictions entre les différentes coopérations et contribuant peu à la régionalisation au sein de la zone (Békolo-Ebé, 2001 et CEA, 2006).

C'est par la prise en compte de ces deux dimensions, institutionnelle et économique, que passe la caractérisation du processus régional ; l'analyse du volet institutionnel s'accompagnant ainsi d'une analyse du volet économique afin de savoir s'il existe ou non une concordance des périmètres et, donc, un processus d'intégration régionale. C'est dans cette double perspective que ce travail va s'inscrire afin d'analyser le processus actuellement en cours en Asie Orientale.

Cette aire géographique est composée de quinze pays : les dix pays membres de l'ASEAN (acronyme anglais de l'association des nations du sud-est asiatique) : l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande (les cinq membres fondateurs), le Sultanat de Brunei (1984), le Vietnam (1995), le Laos (1997), la Birmanie (1997) et le Cambodge (1999) qui forment, selon l'expression du géographe Elisée Reclus, « l'angle de l'Asie » ; trois de ses voisins du Nord-Est asiatique : la Chine, la Corée du Sud et le Japon, et deux « territoires » : Hong Kong rétrocédé à la Chine depuis 1997 et Taiwan (Cf. Carte ci-après). Le sigle ASEAN+5 fait référence dans ce travail à l'ensemble des pays constituant cette région et le sigle ASEAN+3 à cet ensemble moins les deux territoires.

¹¹ Les quatre autres étapes de cette typologie sont l'union douanière, le marché commun, l'union économique et monétaire et l'union politique.

¹² Pour plus d'informations sur l'intégration régionale en Afrique Centrale, voir Ben Hammouda et alii (2003).

Carte 1 : Carte de l'Asie



Source : http://www.levoyageur.net/carte_asie.php

L'ASEAN, fondée en 1967, est restée longtemps le seul processus institutionnel en Asie Orientale (Boisseau du Rocher, 2001 et 2004). Lors de sa création, deux objectifs lui sont assignés : l'un est d'ordre politique, la stabilité et la paix régionale, l'autre, d'ordre économique, la promotion de la croissance et du développement économique, *via* la coopération. Le premier des deux objectifs initiaux, la paix régionale, est atteint avec succès. L'association a réussi en effet à éviter la propagation du communisme et de la guerre sur son territoire. Sa position unie sur l'occupation vietnamienne du Cambodge a pesé sur la résolution de cette crise. Elle a également apaisé les tensions internes liées aux découpages des frontières (principalement au sein du monde malais) (Tertrais, 2002). Il faudra attendre 1992, avec la signature de l'accord de libre-échange, lors du sommet de

Singapour, pour que le second objectif soit satisfait¹³. Mais cet accord, et donc par là le périmètre de l'institutionnalisation des relations est-asiatiques, ne permet pas une correspondance avec le périmètre économique de l'Asie Orientale (Hugon, 2001c). En effet, cet accord de libre-échange ne comprend ni la Chine ni le Japon, les deux grandes économies de la région, alors que ces deux pays sont des partenaires privilégiés des pays de l'ASEAN. Ils représentent respectivement la 4^{ème} et la 5^{ème} destination des exportations de l'Association en 2006, et ils sont ses 2^{ème} et 3^{ème} fournisseurs. Ils sont également, à eux deux, à l'origine de plus de la moitié du commerce intra-régional en Asie Orientale (on inclut ici l'ASEAN mais aussi la Corée du Sud, Taiwan et Hong Kong) (26,3% exactement pour le Japon et 24,9% pour la Chine)¹⁴.

Depuis la fin des années 1990, l'Asie Orientale connaît néanmoins deux évolutions dans sa réalité institutionnelle : l'une dans le domaine commercial, l'autre dans le domaine monétaire et financier. Dans le domaine commercial, cette évolution se constate par la multiplication des accords bilatéraux au sein de la région. Avant le début de ce siècle (excepté l'accord de libre-échange instauré au sein des pays membres de l'ASEAN), un seul accord commercial a été instauré : il s'agit d'un accord préférentiel entre le Laos et la Thaïlande signé en 1991. Depuis « le faible engouement » asiatique en matière d'accords préférentiels commence à se combler, notamment du fait des accords signés par les gouvernements de Singapour, de la Corée du Sud et de la Chine, et fait penser au « *spaghetti bowl* » décrit par Baghwati (2002). Singapour devient le pays « leader » de cette pratique avec 9 accords bilatéraux en 7 ans (Cf. Annexe 1 pour un recensement des accords notifiés à l'OMC). Même le Japon, pourtant fervent défenseur du multilatéralisme, prend désormais part à ce processus en signant, depuis 2002, 5 accords bilatéraux dont 3 avec des pays asiatiques (Singapour, Malaisie et Thaïlande). Mais ces accords ne sont que des accords bilatéraux, aucun n'englobe plusieurs pays de la zone. L'évolution de la réalité

¹³ La première tentative de régulation des flux commerciaux date de 1976, et aboutit à un accord sur les tarifs préférentiels, mais 3% seulement du commerce intra-zone est concerné (Boisseau du Rocher, 1998). Des coopérations ponctuelles ont été, par la suite, mises en place. En 1977, un programme industriel (Asean Industrial Projects) consiste à lancer un projet pilote dans chacun des cinq pays, financé à hauteur de 60% par l'Etat hôte et pour les 40% restants, par contribution de 10% de chacun des quatre autres partenaires. En 1981, les cinq pays membres cherchent à mettre en place un projet de complémentarité industrielle (Asean Industrial Complementation Scheme). L'objectif poursuivi est la répartition de la fabrication de divers composants entre les industries des cinq pays, afin d'aboutir à un produit commun, une voiture ASEAN. En 1983, enfin, les pays membres veulent favoriser des entreprises industrielles conjointes (Industrial Joint Ventures). Les deux derniers projets n'aboutissent pas (Joyaux, 1997). Dans l'ensemble, ces coopérations seront considérées comme des échecs.

¹⁴ Calculs réalisés sur la base des données du FMI, Direction of Trade Statistics Yearbook, divers numéros.

commerciale ne laisse donc pas entrevoir une correspondance entre les périmètres économique et institutionnel de la région.

Néanmoins, l'instauration d'une coopération dans le domaine monétaire et financier après la crise de 1997 au sein du périmètre ASEAN+3 (les 10 membres de l'ASEAN auxquels s'ajoutent la Chine, la Corée du Sud et le Japon) laisse envisager cette possibilité. C'est la première fois qu'une coopération est mise en place entre les grandes économies de la région et les pays membres de l'ASEAN, mais aussi entre la Chine et le Japon. Cette coopération inclut la majorité des pays de la région¹⁵. Hong Kong, région administrative spéciale de la Chine depuis 1997, n'est pas inscrit directement dans ce processus. Taiwan, du fait de ses relations diplomatiques difficiles avec la Chine, n'a pas davantage été convié à cette coopération. La situation politique entre les deux pays laisse penser que Taiwan pourra difficilement prendre part à toute coopération entre les pays est-asiatiques. Le périmètre ASEAN+3 semble donc s'imposer comme le périmètre institutionnel le plus étendu géographiquement de l'Asie Orientale.

Ce processus institutionnel repose sur deux initiatives principales, l'Initiative Chiang Mai (ICM) et l'Initiative pour les marchés obligataires asiatiques (ABMI) (Cf. Encadré 1 pour une chronologie de cette coopération). L'ICM, volet monétaire de la coopération, a été instauré en mai 2000 lors de la 2^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3. Elle vise à proposer une offre de liquidité en cas de nouvelles crises (accords de swaps entre les gouvernements des pays) et à mettre en place des mécanismes de prévention (dispositifs de surveillance et de dialogue entre les pays). Elle sera complétée et renforcée au fil des années sous l'impulsion des Ministres des Finances des treize pays. L'ABMI, volet financier de la coopération, a été mis en place en août 2003. Cette initiative a pour objectif de rendre les marchés obligataires des pays membres plus efficaces et plus liquides, en permettant une meilleure utilisation de l'épargne asiatique pour les investisseurs asiatiques. Ce dispositif continue, à l'instar de l'ICM, d'être renforcé.

L'institutionnalisation des relations ne débute pas, à la différence des autres processus régionaux, dans le domaine commercial mais dans le domaine monétaire et financier. Cette spécificité asiatique est dictée pour partie par le contexte économique international (la crise de 1997 et les défaillances du système monétaire et financier international).

¹⁵ Etant donné son isolement politique, la Corée du Nord ne figure pas dans cette coopération.

Encadré 1: Chronologie de la coopération monétaire et financière au sein de l'ASEAN+3

1997

Décembre : Premier sommet informel entre les 13 pays à Kuala Lumpur

1998

Décembre : Création de l'East Asia Vision Group (EAVG) composé d'intellectuels des treize pays, qui a pour objectif de travailler sur les mesures possibles pour renforcer la coopération en Asie de l'Est

1999 :

Avril : Première Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3

Novembre : 3^{ème} Sommet de l'ASEAN+3 : les membres se mettent d'accord sur la mise en place de leurs propres mécanismes de résolution des crises
+ Création de l'ASEAN+3 Economic Review and Policy Dialogue, mécanisme de surveillance

2000

Mai : 2^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 en Thaïlande. Ils instaurent l'Initiative Chiang Mai (ICM).

2003

Mai : Création d'une unité ASEAN+3 dans le secrétariat de l'ASEAN

Août : Création de l'ABMI (Asian Bond Markets Initiative) afin de développer les marchés obligataires est-asiatiques
+ Création sur proposition japonaise du Research Group qui a pour but d'explorer les différents moyens pour renforcer la coopération financière et promouvoir la stabilité dans la région en s'appuyant sur les travaux des académiques des différents pays membres

2004

Mai : Lancement de l'Asian Bond website (ABW) soutenu par la Banque Asiatique de Développement et le gouvernement japonais

2005

Mai : Lors de la 8^{ème} réunion des Ministres des Finances à Istanbul, les pays s'accordent pour améliorer l'effectivité de l'ICM. L'ASEAN+3 ERDP est intégré à l'ICM. Ils adoptent un mécanisme de décision collective pour l'activation des swaps. Les liquidités de court terme, mises à disposition des pays sans l'appel du FMI passent de 10 à 20%. Les treize pays envisagent également une multilatéralisation de l'ICM

2006

Mai : Lors de la 9^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, les pays s'accordent pour renforcer l'ICM. Ils approuvent la création de deux groupes de travail, Group Of Experts et ETWG (Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring) pour améliorer la surveillance macroéconomique de la région

2007

Mai : Lors de la 10^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, la mise en commun des réserves est considérée comme la forme appropriée pour multilatéraliser l'ICM. Les députés sont chargés d'étudier les éléments clés pour que cette multilatéralisation puisse avoir lieu, c'est-à-dire, la surveillance, les mécanismes d'activation, les quotas d'emprunt,...

2008

Mai : Lors de la 11^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, les Ministres s'accordent sur un montant des réserves mises en commun (au moins 80 milliards de dollars), les conditions d'accessibilité des emprunts et le mécanisme d'activation. Les pourparlers sur la répartition des contributions se précisent également : ils annoncent une répartition « 20 :80 » entre les pays de l'ASEAN et les trois autres économies (Chine, Japon et Corée du Sud).

L'interprétation de cette évolution de l'intégration régionale en Asie de l'Est, tant dans sa dimension institutionnelle qu'économique, diffère néanmoins selon les auteurs. Un classement des principales propositions sur ce sujet peut être fait afin de situer l'analyse qui va être menée ici. Trois principaux types d'analyses peuvent être identifiés : les deux premiers se focalisent sur la réalité institutionnelle du processus –l'une dans le domaine commercial, l'autre dans le domaine monétaire -, le troisième sur la réalité économique et, plus précisément, sur les flux commerciaux asiatiques¹⁶.

La première catégorie d'analyse, qui rassemble les travaux les plus nombreux, s'intéresse à la multiplication des accords régionaux en Asie Orientale depuis les années 2000. Elle recouvre deux types d'études. *D'un côté*, des études tentent d'évaluer les gains et les pertes provenant d'une libéralisation commerciale, ainsi que leur répartition au sein des régions, des pays et des secteurs, en se basant sur différents scénarios d'ALE (accord de libre-échange) en Asie de l'Est (accords de type ASEAN+1, ASEAN+3, ASEAN+6)¹⁷ (Urata et Kiyota, 2003 ; Asian Development Bank, 2006 ; Plummer et Wignaraja, 2006 ; Bchir et Fouquin, 2006 ; Kawai et Wignaraja, 2007 ;...). Pour ce faire, ces travaux utilisent un modèle d'équilibre général calculé en concurrence pure et parfaite ou, plus récemment, en concurrence imparfaite (par exemple, avec le modèle du CEPIL, MIRAGE ou le modèle de la Banque Asiatique de Développement, GEMAT). *De l'autre côté*, des études se focalisent essentiellement sur les raisons et les limites de la multiplication de ces accords. Selon les auteurs de ces analyses (Drysdale, 2005 ; Baldwin, 2007 ; Nicolas, 2007 ; ...), les pays asiatiques tentent, avec cette pratique, de rester compétitifs ou de faire face à l'émergence économique et politique de la Chine.

La deuxième catégorie d'analyse prend en compte ce phénomène de multiplication des accords commerciaux bilatéraux en Asie de l'Est mais s'intéresse, plus particulièrement, à la dimension monétaire et financière de la réalité institutionnelle. Elle recouvre, à son tour, deux types de travaux. *Le premier type de travaux* tente de déterminer si l'Asie Orientale est devenue une zone monétaire optimale, ou du moins, si une coordination des politiques de change entre les pays appartenant à cette région, est possible et souhaitable. Certaines études

¹⁶ Comme nous le verrons dans la section 1 du chapitre 1, les travaux cherchant à évaluer un processus de régionalisation dans une zone s'appuient généralement sur l'étude d'un seul flux économique : le commerce.

¹⁷ Le sigle ASEAN+1 fait référence à un accord réalisé entre les dix membres de l'ASEAN et un des pays d'Asie du Nord-Est (Chine, Corée du Sud ou Japon), le sigle ASEAN+3 au périmètre regroupant simultanément les dix membres de l'ASEAN et les trois pays d'Asie du Nord-Est et enfin, le sigle ASEAN+6 au périmètre regroupant les treize pays de l'ASEAN+3 ainsi que l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

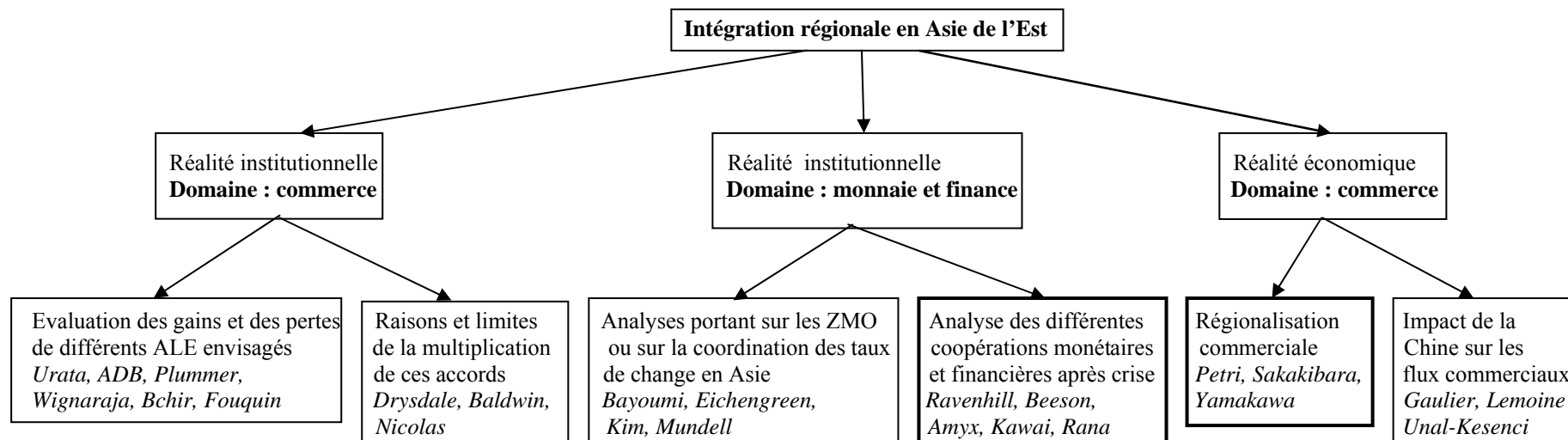
s'intéressent aux pré-conditions d'une telle union douanière ainsi qu'à son pourtour géographique (Bayoumi et alii, 2000 ; Zhang et alii, 2004 et Kim, 2007), d'autres à la monnaie de référence ou au panier de monnaies à retenir (Mundell, 2002 ; ...), d'autres encore, aux limites entraînées par une coordination des taux de change (Eichengreen, 2002 et 2005). *Le deuxième type de travaux* se focalise sur les origines des différentes coopérations monétaires et financières d'après crise en Asie Orientale, qui sont perçues comme « le » véritable tournant institutionnel de la région (Ravenhill, 2002 ; Beeson, 2003b ; Dieter et Higgott, 2003 ; Kim et Lee, 2004 ; Kawai, 2004 et 2007 ; Amyx, 2004 ; Rana, 2006 ; ...). Ces auteurs montrent que la crise a entraîné un changement du forum de coopération – de l'ASEAN à l'ASEAN+3.

La troisième catégorie d'analyse, enfin, se focalise principalement sur l'analyse d'un flux économique particulier, le commerce régional. Elle recouvre à son tour deux types d'analyse. *Le premier type* s'intéresse à l'évaluation de cette régionalisation commerciale (Petri, 1993 et 2006 ; Sakakibara et Yamakawa, 2003 ; Godement et Boisseau du Rocher, 2006 ; ...) ¹⁸. Elle vise ainsi à évaluer l'intensité des relations commerciales entre les pays de la région. *Le second type* examine le rôle de la Chine sur la réorganisation des flux commerciaux et son impact sur les structures économiques des autres pays de la région (Gaulier et alii, 2004, 2005 et 2006 ; Lemoine et Unal-Kesenci, 2002 ; ...).

L'analyse qui va être menée ici, se situe à la jonction de la deuxième et de la troisième catégorie d'analyse sur la réalité régionale est-asiatique (Cf. Graphe 1). Elle s'intéresse à la fois à la coopération monétaire et financière mise en place après crise au sein du périmètre ASEAN+3 et à la réalité commerciale de la région. Ce travail vise, en effet, à produire une analyse du processus est-asiatique dans toute la complexité de ces dernières évolutions, tant institutionnelles qu'économiques, en faisant l'hypothèse de l'interdépendance de ces deux dimensions (Bonzom et alii, 2005).

¹⁸ Comme le souligne Régnier (2007), les auteurs francophones focalisent, leurs analyses sur l'intégration régionale en Asie Orientale, sur l'interdépendance économique croissante entre les pays. Seuls certains auteurs posent la question d'une institutionnalisation face à cette intégration économique.

Graphe 1 : Recensement des analyses portant sur l'intégration régionale en Asie Orientale



Dans cette perspective, l'analyse de l'intégration régionale en Asie Orientale ne peut se limiter à l'ASEAN. Son ALE n'incluant pas la Chine et le Japon, le périmètre institutionnel de l'ASEAN ne se superpose pas au périmètre régional d'intensification des flux économiques. La coopération initiée par les treize pays de l'ASEAN+3, dans le domaine monétaire et financier après crise, pourrait résoudre ce problème de non concordance. Ainsi, après avoir présenté et qualifié les coopérations initiées au sein de l'ASEAN+3, il convient d'analyser la réalité économique de ce périmètre afin d'établir si les initiatives prises sur le plan institutionnel reposent sur un processus de régionalisation. Les analyses réalisées tant au niveau institutionnel qu'économique permettront de déterminer alors si ce périmètre devient le regroupement référent de l'intégration régionale en Asie Orientale, sur la période de l'après-crise (1997-2007).

Démarche

La démarche retenue privilégie « la voie de la complémentarité » entre l'Economie Politique Internationale et l'Economie Internationale (Berthaud et Kébabdjian, 2006 et Berthaud, 2007). Cette démarche permet d'évaluer la complexité de l'évolution du processus régional dans le cadre de l'ASEAN+3, en prenant en compte, à la fois les réalités institutionnelle et économique, ainsi que le jeu des nations, notamment des deux leaders régionaux, la Chine et le Japon.

D'un côté, la caractérisation de l'intégration régionale au sein de l'ASEAN+3 dans le domaine institutionnel nécessite de recourir à une démarche en Economie Politique Internationale (désormais EPI). L'EPI donne, en effet, des éléments d'explication sur cette réalité, en intégrant à la fois, des effets de « richesse » et de « pouvoir », tout en prenant en compte les interactions entre le national et l'international. Comme le souligne Kébabdjian (1998b :103), l'EPI se présente comme « *une tentative interdisciplinaire cherchant à analyser la sphère des relations économiques internationales (...), centrée sur les phénomènes de « richesse », en prenant compte les articulations avec la sphère du politique (...), centrée sur les phénomènes de « puissance »* ». L'articulation entre ces quatre dimensions (économique, politique, international et national) peut se faire dans une perspective historique, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi, à un moment donné, les relations inter-étatiques progressent. L'EPI permet ainsi de comprendre pourquoi, à la différence des autres processus régionaux dans le monde, la région Asie Orientale

s'institutionnalise, non pas dans le domaine commercial, mais dans le domaine monétaire et financier, depuis la crise de 1997.

Les outils de l'EPI, nécessaires à l'analyse, sont ainsi présentés et appliqués à l'échelle régionale. De ces analyses proposées par les différentes approches en EPI, l'institutionnalisme néo-libéral, s'impose comme l'approche la plus à même de rendre intelligible la réalité institutionnelle de l'ASEAN+3. La caractérisation de la dimension institutionnelle de l'intégration régionale ne repose pas seulement sur le constat des accords signés ou des coopérations instaurées entre les pays, mais aussi sur l'analyse des motivations de la mise en place de tel accord ou de telle coopération. L'application à l'échelle régionale de trois concepts, Bien Public International, Régime International et Leadership, mobilisés dans une approche institutionnaliste néo-libérale, permet alors de progresser dans l'interprétation de l'évolution de cette réalité après crise.

D'un autre côté, l'évaluation de la régionalisation en Asie de l'Est relève d'une analyse empirique basée sur les outils de l'Economie Internationale (indicateurs statistiques et modèle de gravité). Cette étude se focalise sur un type de flux économiques en particulier, les échanges. Les trois indicateurs retenus, à savoir la part du commerce intra-régional, les indices d'intensité relative et les taux de croissance, sont couramment utilisés dans la littérature pour évaluer la réalité commerciale régionale (Sachwald, 1996 ; Unal-Kesenci, 1998 ; Freudenberg 1998 a et b ; Sakakibara et Yamakawa, 2003 ; Gaulier et alii 2004 et 2005 ; Petri, 2006,...). Le modèle de gravité est également mobilisé dans cette étude (Frankel et Wei, 1998 ; Deardorff, 1998 ;...). Il est considéré ici, au même titre que les indicateurs précédemment cités, comme un outil à la disposition des chercheurs, permettant d'obtenir ou de valider des résultats (ici l'orientation des flux commerciaux est-asiatiques).

Thèse

L'analyse des réalités institutionnelle et économique du processus régional en Asie de l'Est met en évidence la validité analytique de l'ASEAN+3 comme périmètre significatif de l'intégration régionale. Souvent considéré comme atypique par sa faible institutionnalisation, le processus régional en Asie Orientale a connu une évolution depuis la crise financière, avec la mise en place d'une coopération inter-étatique dans le domaine monétaire et financier au sein du périmètre ASEAN+3. La crise asiatique peut ainsi être

considérée comme le révélateur d'un besoin de produire un Bien Public Régional, la stabilité monétaire et financière dans la zone (Kindleberger, 1986). La faillite du système international à satisfaire ce besoin, pousse les pays de l'ASEAN+3 à en organiser la production sur une base régionale. Ce processus peut être interprété comme visant à l'instauration d'un régime régional. Se pose alors inmanquablement la question du pouvoir au sein de ce régime, où un leadership bicéphale de la Chine et du Japon émerge.

Cette réalité institutionnelle qui est apparue depuis la crise de 1997 s'appuie sur un processus de régionalisation. L'évaluation de cette réalité passe dans un premier temps par le calcul des trois principaux indicateurs de la régionalisation commerciale (part du commerce intra-régional, indice d'intensité relative et taux de croissance). Ces derniers mettent en évidence la faible régionalisation au sein de l'ASEAN. La faible concentration des flux entre les pays membres de l'association et les relations commerciales importantes qu'ils entretiennent avec les autres pays est-asiatiques nécessitent une analyse élargie à l'ASEAN+3 et à l'ASEAN+5. Les calculs réalisés pour ces deux périmètres donnent les conclusions suivantes : l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 apparaissent comme des périmètres de régionalisation naturelle. La concentration de leurs échanges intra-régionaux ainsi que leur intensité et leur dynamisme le confirment. Néanmoins, même si l'ASEAN+5 regroupe tous les pays de la région (il inclut Hong Kong et Taiwan), son dynamisme, par rapport à celui de l'ASEAN+3 depuis le milieu des années 90, s'affaiblit. Un modèle de gravité portant sur 34 pays sur la période 1985-2005 vient valider cette hypothèse. Des deux regroupements, le coefficient attribué à la variable ASEAN+3 est plus élevé, sur toutes les périodes estimées. Ainsi les indicateurs statistiques (part du commerce intra-régional, indice d'intensité relative et taux de croissance) et le modèle de gravité révèlent que l'ASEAN+3 peut être considéré comme le périmètre référent de régionalisation est-asiatique.

Ainsi, en s'appuyant sur la double dimension (institutionnelle et économique) communément admise de l'intégration régionale, ce travail conclut qu'il existe bien une concordance des périmètres institutionnel et économique au sein de l'ASEAN+3. Un processus d'intégration régionale en profondeur au sein de ce regroupement se met en place. Depuis la crise de 1997, l'ASEAN+3 devient donc le périmètre référent de l'intégration régionale en Asie Orientale.

Organisation de la thèse

Ce travail sera organisé en trois temps. Le premier chapitre a pour objet de proposer une typologie des processus régionaux et de présenter la démarche mobilisée dans cette thèse. Le deuxième chapitre cherche à qualifier l'évolution de la réalité institutionnelle, au sein de l'ASEAN+3, en mobilisant des concepts propres à l'EPI dans une approche institutionnaliste néo-libérale. Le troisième chapitre, enfin, vise, *via* une analyse empirique, à déterminer si le périmètre institutionnel, qui se dessine depuis la crise, s'appuie sur un processus de régionalisation.

Le premier chapitre permet, à la fois, de proposer une typologie des processus régionaux et de présenter la démarche théorique retenue dans ce travail. Ce chapitre a ainsi pour premier objectif de préciser les termes régionalisation, régionalisme et intégration régionale, afin de proposer une typologie, permettant de rendre compte de l'ensemble des formes prises par les processus régionaux dans le cadre de la mondialisation. Ce chapitre met ensuite en évidence la nécessité d'adopter une démarche en EPI pour comprendre les évolutions institutionnelles des processus régionaux. Il part de l'hypothèse que, dès lors que les relations entre pays ne se situent pas dans le cadre bilatéral et qu'une proximité géographique entre ces pays est révélée, alors le fait régional peut être considéré comme un cas particulier des relations internationales. Il ne nécessite pas une démarche particulière en EPI, ni de concepts spécifiques mais seulement une transposition des analyses. Les analyses réalisées à l'échelle internationale, par les différents courants en EPI, peuvent être ainsi appliquées à l'échelle régionale. Ce chapitre présente donc, dans un deuxième et troisième temps, les deux grands « courants » de cette démarche (Kébabdjian, 2006b) : l'approche *mainstream*, comprenant les (néo)-réalistes et les (néo)-libéraux, et les approches critiques, regroupant toutes les approches s'opposant ou complétant certains postulats de l'approche rationaliste. L'institutionnalisme néo-libéral s'affirme, dès lors, comme l'approche la plus susceptible d'interpréter la réalité institutionnelle de l'ASEAN+3.

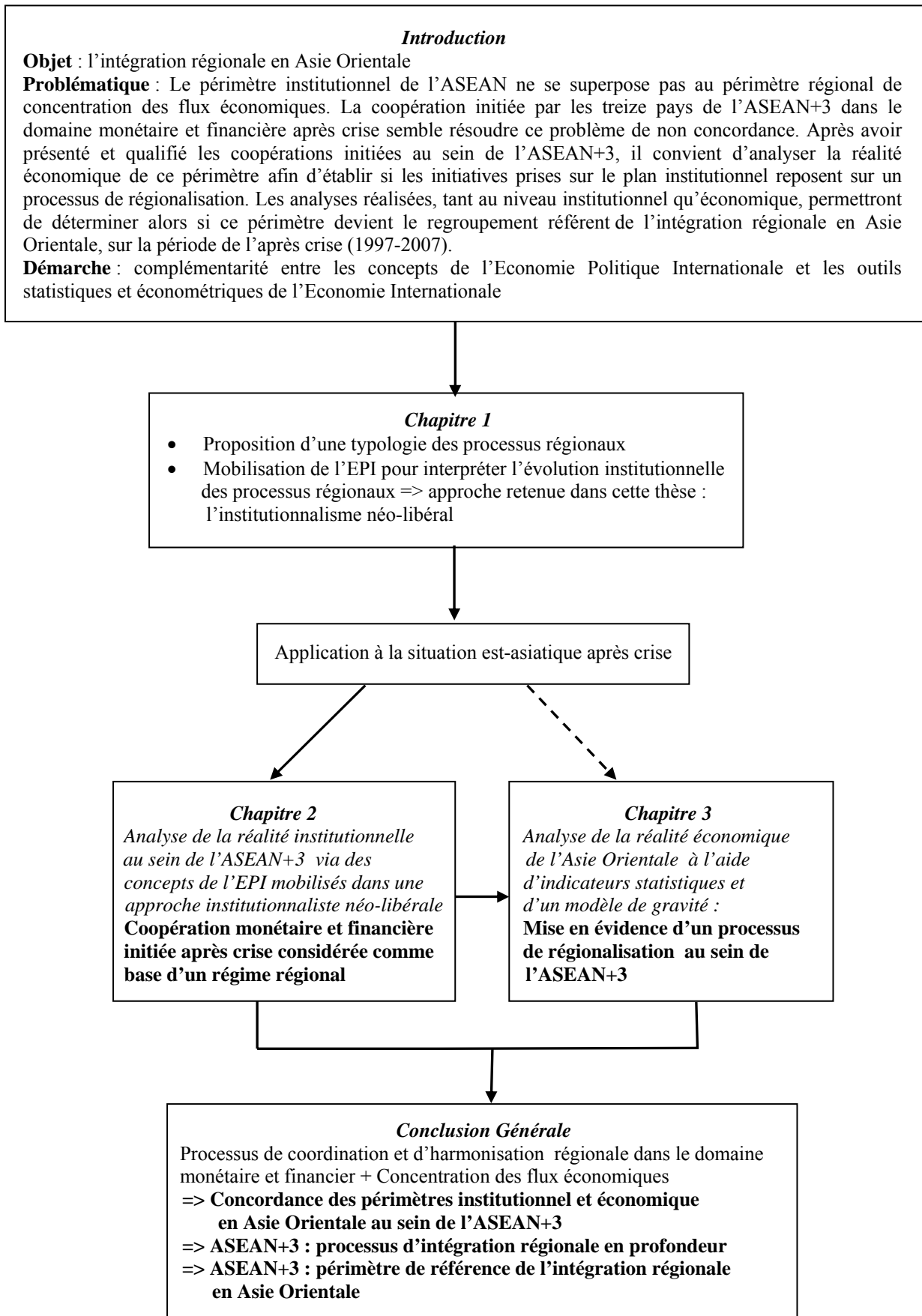
Le deuxième chapitre propose une interprétation de l'évolution du processus institutionnel en cours au sein de l'ASEAN+3, dans une approche institutionnaliste néo-libérale. Pour ce faire, il s'appuie sur l'application à l'échelle régionale de trois concepts : Bien Public International, Régime International et Leadership. Cette transposition révèle le besoin de stabilité monétaire et financière ressenti par les treize pays après la crise de 1997 – besoin

qui peut être assimilé à la volonté de produire un Bien Public Régional. La coopération inter-étatique mise en place après crise peut donc être considérée comme un moyen de répondre à cet intérêt commun. Ce chapitre définit ensuite les modalités de production de ce Bien Public Régional. L'approche néo-libérale de la théorie des Régimes Internationaux, appliquée à l'échelon régional, permet de considérer les différentes initiatives instaurées après crise dans le domaine monétaire et financier au sein du regroupement ASEAN+3, comme les bases d'un régime régional. Enfin, ce chapitre reviendra sur la distribution asymétrique des pouvoirs dans ce régime. L'application à l'échelle régionale du concept de leadership et de ses critères d'évaluation, formulés par Nye (1990), montre que ce régime régional ne repose pas sur une distribution symétrique des pouvoirs, mais plutôt sur un « leadership bicéphale » constitué de la Chine et du Japon.

Le troisième chapitre réalise une analyse empirique, *via* les outils de l'Economie Internationale, afin de statuer sur l'existence d'un processus de régionalisation en Asie Orientale. Pour ce faire, l'analyse des flux commerciaux intra-régionaux sur les trois périmètres économiques, ASEAN, ASEAN+3 et ASEAN+5, est menée. Le calcul de trois indicateurs, la part du commerce intra-régional, l'indice d'intensité relative et les taux de croissance, est effectué dans un premier temps. Leurs conclusions sont validées, par la suite, par un modèle de gravité. De ces différentes évaluations, le chapitre 3 conclut à la validité analytique de l'ASEAN+3 comme périmètre référent de la régionalisation. Après avoir mis en évidence la réalité économique au sein de l'ASEAN+3, l'analyse s'intéresse au rôle de la Chine et du Japon au sein de ce regroupement, montrant ainsi qu'à l'instar de leur implication dans la coopération monétaire et financière, les deux économies jouent aussi un rôle central dans les échanges commerciaux est-asiatiques. Si l'essor de la Chine a bien redynamisé les flux commerciaux intra-ASEAN+3, le Japon n'en continue pas moins de jouer un rôle central dans les flux commerciaux.

Le Graphe 2 résume les différentes étapes de la démonstration qui va être menée.

Graphe 2 : Architecture de la thèse



CHAPITRE 1

PROCESSUS RÉGIONAUX: D'UNE TYPOLOGIE À L'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE COMME RÉFÉRENCE THÉORIQUE

SECTION 1 Une typologie des processus régionaux, combinaisons des piliers économiques et institutionnelles

SECTION 2 L'approche rationaliste en EPI : les Etats au centre des Relations Internationales

SECTION 3 Les approches critiques en EPI : hétérogénéité des perspectives

« Une démarche scientifique en économie doit assumer l'incomplétude de la discipline, sa nécessaire ouverture à la sociologie, à l'histoire, à l'anthropologie et à la science politique. Cela ne veut pas dire que les échanges seront univoques. L'économiste, s'il se dépouille enfin de son arrogance et de ses prétentions scientistes, peut fructueusement participer à un échange d'objections avec les chercheurs des disciplines mentionnées. Il peut ainsi contribuer à comprendre le monde et peut-être même contribuer à l'améliorer à condition, de nouveau, qu'il cesse de prétendre détenir une vérité intangible et universelle, autorisant et justifiant tous les arbitraires »
Sapir J. (2000) *Les trous noirs de la science économique*

La littérature sur le thème de la « régionalisation » (dans son acception la plus générale) peut être qualifiée de prolifique. Elle tente de rendre compte de la variété des formes prises par ce type de processus¹⁹. Cette variété se manifeste par la diversité des tentatives de coordination entre Etats comme entre d'autres catégories d'acteurs (les entreprises, par exemple), en vue de répondre au contexte d'augmentation des incertitudes (instabilité économique mais également incertitudes politiques liées, notamment, à la rupture de « l'équilibre » que générait la guerre froide).

L'ampleur de ce phénomène régional suscite des tentatives de comparaisons entre les différents processus, à la fois dans l'espace et dans le temps. Afin de faciliter ces comparaisons, il apparaît utile de proposer, **dans un premier temps**, des catégories permettant de positionner ces processus les uns par rapport aux autres. Les cadres analytiques existants, dont la typologie de Balassa, ne permettent pas toujours de qualifier les différents processus régionaux dans toute leur diversité. La typologie établie ici vise à prendre en compte, non seulement la réalité économique et son interaction avec la réalité institutionnelle, mais aussi à préciser, plus finement, l'intensité et la profondeur de l'intégration institutionnelle. Ces précisions permettent ainsi de clarifier les différents termes employés dans la littérature (régionalisation, régionalisme et intégration régionale) pour qualifier les processus régionaux et, par la suite, les positionner les uns par rapport

¹⁹ Le terme de processus, généralement utilisé, sera conservé bien que littéralement peu approprié. En effet, un processus se définit comme « un enchaînement ordonné répondant à un certain schéma et aboutissant à un résultat déterminé ». Une histoire régionale, quand à elle, ne se construit pas toujours vers un résultat déterminé, et même quand il en existe un, les aléas des relations entre les nations viennent souvent le remettre en cause ou modifier la façon initialement retenue pour y parvenir.

aux autres. Les catégories établies permettent ainsi de statuer sur la correspondance des périmètres économique et institutionnel, et les différents degrés de coordination s'y pratiquant.

Cette typologie, ayant révélée l'importance de la diversité des réalités économiques et institutionnelles régionales, il convient ensuite de choisir une démarche capable de rendre compte de cette diversité. La « voie de la complémentarité » entre l'Economie Politique Internationale et l'Economie Internationale semble susceptible de rendre intelligible la complexité de ces processus régionaux. En effet, l'Economie Internationale possède de multiples outils statistiques (part du commerce intra-régional, indice d'intensité, taux de croissance, modèle de gravité,...) pour qualifier de façon empirique la réalité économique régionale. Elle ne permet pas cependant de rendre compte d'un processus dans sa globalité. Comme le souligne Kébabdjian (2004), les différentes approches théoriques la composant ne traitent que d'un aspect de l'intégration. La théorie des Unions douanières de Viner (1950) se focalise sur le volet commercial de l'intégration, la théorie des Zones monétaires de Mundell (1961) sur le volet monétaire et le Fédéralisme fiscal de Oates (1972) sur la politique fiscale commune et la redistribution des fonds prélevés.

L'Economie Internationale ne permet pas non plus d'intégrer les rapports de puissance à l'analyse. Or, dans un monde où les relations entre pays sont hiérarchisées et asymétriques, les constructions institutionnelles régionales reflètent ces rapports de force notamment à travers leur configuration ou leur approfondissement. Intégrer les relations de pouvoir permet donc d'affiner l'analyse institutionnelle de l'intégration régionale. A ce titre, l'Economie Politique Internationale apparaît comme la démarche (ou « problématique » selon Kébabdjian, (2006b)²⁰), la plus adaptée pour saisir l'articulation entre l'économique et le politique, tout en prenant en compte les interactions entre le national et l'international. En intégrant dans ses problématiques les relations de pouvoir²¹ (Vanel, 2003), l'EPI permet ainsi de compléter la « boîte à outils » de l'Economie Internationale²², par une analyse de la réalité institutionnelle des processus régionaux. En effet, bien que cette démarche se

²⁰ « L'EPI est une problématique en ce sens qu'elle cherche à construire un questionnement sur l'économie mondiale en prenant en compte les logiques d'Etat et les institutions, donc les relations de pouvoir absentes de l'économie pure » (Kébabdjian, 2006b :11).

²¹ Les théoriciens de l'EPI ne sont pas les seuls auteurs à avoir tenté d'intégrer les relations de pouvoir dans l'analyse économique. Des auteurs comme Perroux (1961) l'avaient également fait.

²² Rainelli (2006) met en évidence que les approches en EPI analysent la mondialisation, en mettant l'accent sur les relations de pouvoir, ce que ne font pas les approches traditionnelles de l'Economie Internationale.

focalise sur le fait international, elle peut être appliquée à l'échelle régionale. On part de l'hypothèse que le fait régional peut être considéré comme un cas particulier des relations internationales, dès lors que les relations entre pays ne se situent pas dans un cadre bilatéral et qu'une proximité géographique entre ces pays est révélée.

La diversité des analyses en EPI nécessite une présentation détaillée des différents courants afin de sélectionner l'approche à retenir dans cette thèse. A l'instar des travaux de Kébabdjian (2006b)²³, une présentation duale de ces courants va être adoptée. Ainsi **le deuxième temps de ce chapitre** va présenter les approches rationalistes qualifiées de « *mainstream* » comprenant les courants (néo)-réalistes et (néo)-libéraux, **le troisième temps**, les approches critiques, regroupant toutes les approches s'opposant ou complétant certains postulats des approches rationalistes.

De la confrontation de ces différentes approches, il ressort que l'institutionnalisme néo-libéral s'impose comme l'approche la plus pertinente pour appréhender l'évolution des relations inter-étatiques en Asie Orientale (conclusion du chapitre).

²³ Söderbaum (2002) propose la même partition au sein de l'EPI en ce qui concerne l'analyse des processus régionaux. À l'intérieur de l'approche du *mainstream*, nous ne prenons pas en compte le courant qualifié par Söderbaum d'intégration économique régionale libérale car nous le considérons que ce dernier n'appartient pas à l'EPI mais à l'économie internationale traditionnelle. Au sein des approches critiques, nous regroupons l'approche de l'ordre mondial dans celle marxiste. Les deux dernières approches seront regroupées afin de former une seule approche du nouveau régionalisme. Deblock (2006 a et b) ne retient pas l'approche duale de l'intégration régionale proposée Söderbaum (2002) avec, d'un côté, la *mainstream* et, de l'autre, les approches critiques. Selon lui, le régionalisme comme construction politique ne peut être dissocié de l'idée d'un problème à résoudre. Il propose une autre classification. Deux perspectives théoriques se dégagent des analyses faites sur le nouveau régionalisme : le fonctionnalisme qui considère le régionalisme comme un cadre normatif et le structuralisme qui le considère comme un enjeu pour les grandes puissances. Ne pouvant combiner les deux, il envisage une troisième voie : l'institutionnalisme.

SECTION 1 Une typologie des processus régionaux, combinaisons des piliers économiques et institutionnels²⁴

La mondialisation économique s'accompagne d'un grand nombre de processus régionaux aux formes très variées (Hugon, 2001 b et c). Parmi tous les processus d'intégration régionale, l'Union Européenne, processus le plus ancien et le plus avancé, fait souvent figure de modèle à suivre. Les analyses, portant sur les autres régions, s'appuient souvent sur des comparaisons avec ce « modèle », mettant plus ou moins en évidence le retard ou les étapes à réaliser pour atteindre une intégration plus poussée. Ces analyses font alors référence, implicitement ou explicitement, à la typologie Balassa (1961), qui met en évidence cinq étapes dans la construction régionale :

1. *Une zone de libre-échange*, à savoir une abolition des droits de douane entre les pays membres avec la maîtrise pour chaque pays membre de sa politique douanière vis-à-vis des pays tiers.
2. *Une union douanière* : il s'agit d'une zone de libre-échange accompagnée d'un tarif extérieur commun. Les pays membres renoncent à la pleine souveraineté sur leur politique douanière.
3. *Un marché commun* : il s'agit d'une union douanière avec une libre circulation des marchandises et des facteurs de production (capital, travail).
4. *Une union économique et monétaire* : Dans ce stade, les pays membres harmonisent leurs politiques économiques et mettent en place une monnaie commune.
5. *Une union politique*, dans cette dernière et ultime étape de la construction régionale, les pays harmonisent toutes leurs politiques économiques.

La comparaison entre les différents processus régionaux se fait alors seulement sur le degré de l'intégration institutionnelle, ce qui peut entraîner une comparaison erronée entre deux processus régionaux. Comme le souligne Regnault (2005), selon cette typologie, l'accord unissant la Turquie et l'Union Européenne (union douanière) apparaît comme une construction régionale plus avancée que celle réalisée au sein de l'ALENA (zone de libre-échange). Cependant, les domaines affectés par l'ALENA et les règles y afférant impliquent de profondes répercussions internes dans les trois pays (Canada, Etats-Unis et Mexique). En effet, l'accord ne se limite pas à une libéralisation des échanges commerciaux, le secteur des services, des marchés publics et la réglementation sur les IDE

²⁴ Cette section constitue un prolongement des travaux publiés (Figuière et Guilhot, 2006a et 2007a).

(chapitre 11 de l'accord) sont aussi concernés. Une harmonisation des normes notamment sur la base de la nation la plus favorisée et du traitement national s'effectue. Or cet accord est considéré dans la typologie de Balassa comme une simple zone de libre-échange.

Qui plus est, l'analyse de la diversité des processus régionaux ne peut pas se contenter d'une mise en évidence des différences entre les divers accords en cours, elle doit aussi incorporer une analyse de la réalité économique. En effet, du point de vue des économistes, les processus régionaux recouvrent, concomitamment ou non, deux types de réalités, la réalité économique et la réalité institutionnelle, en d'autres termes, l'économie et les institutions qui encadrent les pratiques. Il convient dès lors de se poser les questions suivantes : la concentration des flux (coordination « spontanée entre acteurs privés ») s'accompagne-t-elle d'une coordination interétatique (« institutionnalisée ») ? Si oui, sur quoi porte cette coordination interétatique ? Entraîne-t-elle une harmonisation de la coordination institutionnelle « en profondeur » ou « en surface » ? Les Etats de la zone se départissent-ils d'une partie de leur souveraineté ? Et si oui, dans quels domaines ?

Cette section a pour objectif de proposer une typologie des processus régionaux en s'appuyant sur une analyse des deux piliers de ces processus - les flux économiques et l'institutionnalisation des relations interétatiques- combinée à une distinction entre les formes et les objets de la coordination. Cette typologie permettra ainsi d'analyser, dans un premier temps, les modalités de ces deux piliers, afin de positionner les différentes définitions identifiées dans la littérature les unes par rapport aux autres et, dans un second temps, de qualifier la combinaison de ces réalités afin d'appréhender les processus régionaux en termes de « périmètres ».

Si cette approche peut permettre, *a minima*, de lever le flou sémantique qui se dégage de la littérature aussi bien francophone qu'anglo-saxonne, elle a également l'avantage de faciliter l'approche comparative de ces processus. La typologie proposée met ainsi en évidence la diversité des réalités économiques et institutionnelles des processus régionaux, ainsi que l'évolution de leurs combinaisons économique et institutionnelle. Elle peut également affiner l'appréhension du processus asiatique dans toute sa complexité. Les motivations à l'origine des processus ne seront pas systématiquement prises en compte, les formes prises par la coordination constituant le principal objet.

1.1 La variété des termes à l'origine d'un flou des définitions

Avant de mettre en évidence le flou sémantique concernant les termes qualifiant des processus régionaux, il convient, au préalable, de préciser de quelle catégorie d'espace il va être question²⁵. La « région » sera entendue strictement comme un ensemble d'Etats-nations proches géographiquement. Il s'agit d'une « région internationale », et l'analyse mobilisera donc les approches proposées dans ce champ. Van Langenhove (2003) reprend la définition de Nye (1968) sur la région internationale, à savoir « *a limited number of states linked together by a geographical relationship and by a degree of mutual interdependence* ». L'interdépendance mutuelle peut être économique (Deblock et Constantin, 2000) ou politique (Tavares, 2004). Cette définition permet de répondre aux interrogations soulevées par Regnault (2005) quant à la nécessaire prise en compte de la géographie dans les concepts d'Economie Internationale.

Toujours dans le registre sémantique, les termes français qui reviennent de façon récurrente, et quasi-exclusive, sont les suivants : régionalisation, régionalisme et intégration économique régionale. Dans la littérature francophone, il n'existe pas de définition communément admise de ces trois termes, ce qui est source de confusion. Le terme « régionalisation » peut ainsi être qualifié de *de jure* ou *de facto* suivant que les auteurs cherchent à qualifier la réalité économique ou la conclusion d'un accord entre pays (Oman, 1994 ; Kébabdjian, 2004 ;...). Il en va de même pour le terme « régionalisme » (Hugon, 2001 et 2003 ;...). Ces formulations sont discutables. Par exemple, le terme « régionalisme *de facto* » est censé s'apparenter, selon certains auteurs, à la réalité économique d'un processus régional. Mais ce terme peut être considéré comme un oxymore - un rapprochement de deux termes de sens différents. La régionalisation peut être *de facto*, on parle alors de **régionalisation « naturelle »**. Elle s'appuie en effet sur des échanges spontanés entre pays appartenant à la même région. Le régionalisme ne peut être considéré comme *de facto*. Il est le résultat d'une construction politique et ne peut donc pas être naturel et spontané.

²⁵ Lombaerde de P. (2003) revient longuement sur les « *problèmes conceptuels à régler* », en ce qui concerne l'intégration régionale.

Le manque de clarté sémantique provient également de l'amalgame entre le régionalisme et ses formes et/ou ses déterminants. On parle ainsi de régionalisme « ouvert » pour désigner, selon Garnaut (1996 :1), « *une intégration économique régionale sans discrimination commerciale contre des pays tiers* » ou, de régionalisme « fermé » (Hugon (2001 et 2003) ou « discriminatoire » (Kébabdjian, 2004), pour désigner les processus mis en place par certaines économies d'Amérique Latine dans les années 1960 lors de leurs stratégies de substitution aux importations ou par les anciens pays communistes (ex : Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, CAEM, désigné aussi sous l'acronyme anglais COMECON). Les termes régionalisme « horizontal » ou « vertical » sont employés, selon que l'on fasse référence à un arrangement réalisé entre pays de même niveau de développement, accords Sud/Sud (ex : ASEAN, MERCOSUR) ou entre pays développés et pays en voie de développement, accords Nord/Sud (ex : UE, ALENA) (Hugon, 2003). Nesadurai (2003) emploie, quant à elle, le terme de régionalisme « développemental » pour désigner un accord entre pays en développement dont l'objectif est de favoriser la mise en place d'une stratégie de développement. Les termes régionalisme « commercial » ou « monétaire » sont mobilisés pour préciser le domaine dans lequel l'accord est conclu (Dieter et Higgott, 2003).

Ce flou sémantique concerne aussi le terme « intégration économique régionale ». En effet, ce dernier est indifféremment employé pour qualifier :

- soit la réalité économique d'un processus régional : certains auteurs parlent alors d'intégration régionale *de facto* (Nicolas, 2003), d'intégration par le marché (Marque, 1998), d'intégration territoriale ou spatiale (Deblock, 2006a),
- soit sa réalité institutionnelle : les auteurs parlent alors d'intégration régionale *de jure* (Nicolas, 2003), d'intégration institutionnelle (Marque, 1998) ou d'intégration corporative (Deblock, 2006a),
- soit les deux réalités.

Les termes employés dans la littérature anglo-saxonne ne permettent pas de lever ce flou. Les confusions entre ces trois termes s'y retrouvent (Hurrell, 1995 ; Katzenstein, 1996 ; Higgott, 1997 ; Mattli, 2003 ; Das, 2003 ;...). De plus, d'autres termes viennent s'ajouter dont certains sont difficiles à traduire. En effet, si « regionalisation », « regionalism », ou « regional economic integration » ne posent pas de problème, au moins pour leur traduction littérale, il n'en va pas de même pour « regionhood » (Van Langenhove, 2003)

et autre « regionness » (Hettne et Söderbaum, 2000). Ces deux derniers sont proposés comme concepts par des auteurs qui abordent la régionalisation (au sens le plus large) sous un angle non nécessairement économique. Ces deux concepts ne sont certes pas indispensables pour rendre intelligibles les formes prises par les différents processus, mais ils peuvent néanmoins s'avérer utiles pour en appréhender les stratégies des acteurs, en particulier dans une grille d'Economie Politique Internationale (EPI) (Cf. section 3 de ce chapitre).

Cette confusion pourrait laisser à penser que les trois termes, régionalisation, régionalisme et intégration régionale, sont équivalents et ne qualifient pas respectivement une réalité spécifique. La typologie proposée permet de proposer une convention. Pour ce faire, elle revient sur la définition des deux grands piliers constitutifs du processus régional : le pilier économique et le pilier institutionnel, - piliers qui se combinent ou non selon le lieu et le moment. Ces piliers vont être successivement présentés afin d'aboutir à des catégories combinant ces réalités.

1.2 L'économie : premier pilier de la réalité régionale

Si un processus régional se traduit par une **réalité économique**, c'est-à-dire, si les flux économiques (biens, services, investissements directs, facteurs de production, monnaie) entre les pays d'une zone se caractérisent par une « concentration », soit une intensification plus que proportionnelle à celle engendrée par les flux entre ces pays et le reste du monde, alors on considérera qu'il existe un processus de « régionalisation » au sein de cette zone. Comme le souligne Siroën (2000 :6), la régionalisation signifie que « *les relations économiques sont plus intenses entre les pays qui appartiennent à une même grande zone géographique (...) qu'avec le reste du monde* ».

La réalité économique d'un processus observé est facilement qualifiable : les flux entre les nations de la zone relèvent d'une dynamique de concentration ou non (Hugon, 2003 ; Gaulier et alii, 2004 et Deblock, 2006a). **Est considéré comme participant au processus examiné, et donc comme appartenant au périmètre régional correspondant, tout pays qui entretient des flux « plus que proportionnels » avec des pays géographiquement proches.**

Cette précision apportée sur le terme régionalisation se rapproche de la « région économique naturelle » proposée par Krugman (1991a), qui se définit comme « *une zone à l'intérieur de laquelle, en l'absence de barrières aux échanges et d'accords de préférence, les échanges seraient plus intenses qu'avec le reste du monde* ». Krugman part de l'hypothèse que si les coûts de transport sont prohibitifs, les pays appartenant à une même zone géographique ou au même continent, commercent entre eux et ce, même en l'absence d'accords régionaux.

Le renouveau des travaux empiriques s'appuyant sur les modèles de gravité vont aussi dans ces sens (Frankel et alii, 1995 ; Frankel et Wei, 1998 ; Soloaga et Winters, 2001 ; Gaulier et alii, 2004 ; Mayer et Zignago, 2005 ; Jugurnath et alii, 2007 ; ...). Ces études considèrent avant tout que la régionalisation est le produit d'un phénomène structurel lié à un ensemble de facteurs de proximité : l'importance des coûts de transport, la similitude des goûts, des modes de consommation, les liens culturels, historiques et linguistiques, la similarité des systèmes politiques, des structures économiques, des niveaux de vie et des politiques commerciales... (Freudenberg et alii, 1998). C'est dans cette perspective que la régionalisation est dite « naturelle » ou est qualifiée d'« intégration naturelle ».

La réorganisation régionale des unités de production des firmes est aussi un élément à prendre en compte pour expliquer cette concentration des relations économiques au sein d'une région (Oman, 1994). Pour reprendre les propos de Nicolas (2003 :63), « *la régionalisation correspond (...) à l'émergence de structures d'interdépendance plus poussées entre diverses économies d'une même région et résulte ce faisant de stratégies conçues à l'échelle régionale par les firmes* ». L'étude menée par Rugman (2005 et 2008) sur les 500 plus grandes firmes multinationales appuie cette hypothèse. Il montre que ces firmes adoptent majoritairement (près de 70%) une stratégie régionale. Les firmes multinationales mettent en place au niveau régional une stratégie de segmentation des processus productifs, en s'appuyant sur les différents avantages comparatifs proposés par les pays membres d'une même zone. Cette appropriation de l'espace régional par les firmes renforce les relations économiques entre les pays d'une même zone. L'analyse menée par Deblock (2006a) va également dans ce sens, en affirmant qu'en combinant la proximité géographique des pays et les stratégies d'entreprises, on peut avoir un bon aperçu des facteurs explicatifs de la régionalisation, tout en échappant au seul déterminisme géographique.

La concentration des flux économiques, au sein d'un périmètre donné concerne aussi bien les flux commerciaux de biens et de services que les investissements directs à l'étranger (IDE) ou les facteurs de production. Dans la littérature, les travaux portant sur la régionalisation reposent généralement sur l'analyse des flux commerciaux de biens (Freudenberg et alii ; Petri, 1993 et 2006 ;...). L'accessibilité des données ainsi que leur plus grande fiabilité explique ce choix. Certaines études évaluent un processus de régionalisation en s'appuyant sur les flux d'IDE intra-régionaux. Mais la collecte de l'information sur ces flux (problèmes d'accès aux données pour certains pays en flux totaux et répartition géographique et sectorielle, phénomène de round-tripping,...) rend son évaluation délicate. Par ailleurs, un large consensus se dessine aujourd'hui sur la complémentarité de ces deux types flux (Fontagné, 1998), la coordination des pratiques d'acteurs privés à l'échelle internationale ou régionale combinant désormais les deux, comme le montre l'importance toujours croissante du commerce international intra-firme²⁶. **Ainsi la validation d'un processus de régionalisation peut être mise en évidence seulement par l'analyse de la concentration des échanges de biens entre les pays d'une même zone.** A l'instar des études généralement rencontrées dans la littérature, le choix est fait ici de centrer l'analyse sur les échanges de biens. La régionalisation au sein de l'ASEAN+3 sera ainsi évaluée par des indicateurs statistiques et un modèle de gravité tentant d'évaluer l'importance de la régionalisation commerciale au sein de ce périmètre.

Les conventions sur le terme régionalisation et sur son évaluation étant définies, il convient de s'intéresser à la définition de l'autre réalité régionale : la coordination institutionnelle.

1.3 La coordination institutionnelle : second pilier de la réalité régionale

Le terme « régionalisme » sera mobilisé ici pour qualifier le pilier institutionnel de l'intégration régionale. Il ne constitue pas un phénomène récent puisque les Etats se sont toujours efforcés de réduire, voire d'éliminer sur une base mutuelle les obstacles qui entravaient leurs échanges. Quatre vagues de régionalisme durant les deux derniers siècles sont généralement distinguées (Mansfield et Milner, 1999 et Benaroya, 2002). Les

²⁶ La distinction mentionnée par Deblock (2006a) entre une dynamique intégrative « en profondeur » - passant par les réseaux internationaux de production-, et une dynamique intégrative « en surface » -reposant sur les canaux commerciaux-, ne sera donc pas retenue ici. Ces qualificatifs seront par contre mobilisés pour distinguer différents niveaux de coordination institutionnelle, comme le font notamment Lawrence (1996) et Regnault (2005).

travaux de Machlup (1976) font référence à la première vague. Ils rappellent que les économies nationales se sont construites sur cette base (l'Allemagne avec le Zollverein, les Etats-Unis avant la signature de la Constitution), et que les empires coloniaux se sont réalisés à partir d'accords commerciaux préférentiels.

La période de l'entre-deux-guerres est celle de la deuxième vague de régionalisme. A la différence de la première, cette vague sera qualifiée de « protectionniste » (Eichengreen et Frankel, 1995 et Mansfield et Milner, 1999). Les préférences régionales de l'époque ont eu pour conséquences de fragmenter le monde en blocs fermés, ancrés sur les empires coloniaux (l'union commerciale de la France et de ses colonies en 1928, le système de préférences du Commonwealth établi par la Grande-Bretagne en 1932, la zone asiatique sous influence japonaise), de favoriser le détournement de commerce et de réduire les relations multilatérales. L'échec des conférences économiques internationales impulsées par la Société des Nations, l'effondrement du Gold Exchange standard et la mise en place de politiques protectionnistes, par le Royaume-Uni et les Etats-Unis notamment, illustrent l'esprit de rupture de l'époque.

Dans une perspective plus récente, de nombreux accords régionaux ont été signés à la suite de l'union douanière européenne de 1957. Ils peuvent être considérés comme la troisième vague de régionalisme. Ces expériences, dont celles menées en Amérique latine, se sont réalisées dans un environnement fondé sur des modèles de développement d'import-substitution, difficilement compatibles avec une véritable intégration régionale (Shams, 2003). Ces expériences qui ont été longtemps soutenues par les organisations du Sud, telles que la C.E.P.A.L. ou la C.E.A., restèrent formelles, peu actives, et la plupart cessèrent d'être appliquées *de facto* (Hugon, 2002).

Une quatrième vague de régionalisme se développe enfin depuis une vingtaine d'année (Shams, 2002). Ce renouveau n'est pas seulement quantitatif (augmentation du nombre d'accords), il est aussi qualitatif (accroissement des champs d'application) : le commerce et la monnaie ne sont plus les seuls domaines affectés par ces arrangements, il touche aussi l'investissement, les services, l'agriculture, la propriété intellectuelle, la coopération économique, la normalisation des appels d'offre sur les marchés publics, la politique de concurrence, le rapprochement des législations et le dialogue politique, etc...

A partir de ces différentes vagues, une définition assez générale du régionalisme peut être esquissée. Il peut ainsi être considéré **comme « une construction politique menée par les Etats en vue de coordonner leurs relations »** (Maswood, 1999 ; Breslin et alii, 2002 ; Hugon, 2001c et 2003 ; Nicolas, 2003,....). Cette coordination peut se définir comme *« les procédures qui rendent compatibles les plans d'unités économiques élémentaires ou qui obligent celles-ci à modifier ces plans au cours du temps »* (Ménard, 1997), l'action de *« coordonner »* consistant à *« agencer des éléments en vue d'obtenir un ensemble cohérent, un résultat déterminé »* (Petit Larousse). Outre le fait que cette définition prend en compte les différentes formes de régionalisme qui ont lieu au cours de l'histoire, elle a également la particularité de ne pas mettre l'accent sur les raisons ou sur les objectifs de cette coopération. Les déterminants et les desseins d'un accord institutionnel sont variés et dépendent du contexte historique et économique²⁷. La non prise en compte de ces motivations dans la définition du régionalisme et, donc, dans l'élaboration de la typologie, permet ainsi *« d'attraper »* tous les processus régionaux et de s'intéresser seulement à l'intensité de la coordination entre Etats-Nations.

Néanmoins, cette **réalité institutionnelle** s'avère plus complexe à qualifier que la réalité économique. Si la première étape est assez simple, puisqu'elle consiste à se poser la question de l'existence de mécanismes régionaux de coordination institutionnelle entre les Etats d'une zone ; la seconde s'avère plus complexe, du fait même de la variété des formes de coordination observées. Schématiquement trois types de coordination institutionnelle peuvent dès ici être distingués :

1. **Coordination « *stricto sensu* » visant à l'instauration et à l'application de règles communes portant sur les relations entre les nations.** Cette coordination, à la différence des analyses traditionnelles, ne se limite pas au domaine commercial. Elle porte sur tous les domaines d'activités : biens, services, monnaie, IDE,...

²⁷ Whalley (1998), Mansfield et Reinhardt (2003), Das (2003) et Schiff et Winters (2004) tentent de mettre en avant les principaux déterminants du régionalisme. Baldwin (1997) insiste sur l'« effet domino » provoqué par l'instauration d'un accord ou son élargissement pour expliquer la multiplication actuelle d'accords. De Melo et alii (1993) et Nicolas (2003) insistent plus sur le niveau de développement des pays pour comprendre les motivations d'un accord. Le régionalisme, dans ce cas-là, peut être perçu comme un moyen de favoriser la mise en place d'une stratégie de développement. Les accords entre pays sont instaurés dans le but de favoriser l'industrialisation par l'augmentation du commerce intra-régional. Ils doivent améliorer la compétitivité des entreprises nationales, asseoir la crédibilité des politiques et mettre en place des coopérations industrielles, notamment.

2. **Coordination « forte » visant à l'harmonisation des pratiques au sein de chacune des nations partenaires.** L'instauration de règles communes porte sur des pratiques touchant des acteurs nationaux, non nécessairement impliqués dans les relations entre les nations, et appliquées par tous les pays membres. Cette harmonisation des pratiques peut être encadrée par une loi ou être plus informelle. Chaque pays décide alors d'intégrer à son rythme, et selon sa convenance, « les standards » dans son économie. Cette coordination porte également sur tous les domaines d'activités.

3. **Coordination « supra-nationale » visant à doter une institution régionale de pouvoirs supranationaux.** A l'harmonisation des pratiques au sein des pays, s'ajoute un transfert de souveraineté d'au moins une des prérogatives étatiques.

Après avoir défini les piliers économique et institutionnel d'un processus régional, il convient de voir ce qu'on entend par « intégration économique régionale ». Ces deux réalités, institutionnelle et économique vont, en effet, se combiner de façon spécifique sur des ensembles et sous-ensembles d'Etats-nations, au sein d'un même processus régional. L'étape suivante consiste donc à prendre en considération ces différents niveaux de coordination - dans la mesure où cette dernière s'associe à de la régionalisation - dans la qualification de l'intégration économique régionale.

1.4 L'intégration économique régionale comme combinaison de la coordination institutionnelle et de l'économie

Par construction, en croisant les deux réalités, institutionnelle et économique précédemment définies, tous les cas sont envisageables. Il faut donc, à ce stade de l'analyse, se doter d'une convention sémantique qui permette une plus grande lisibilité des termes. Le terme de « régionalisation » sera donc désormais strictement réservé pour qualifier un processus régional qui se caractérise seulement par une concentration des flux économiques. Cette proposition se rapproche de l'une des précisions sémantiques faite par Hugon (2003 : 10) : « *La régionalisation est un constat empirique de recentrage des relations sur une zone* ».

Le terme de « régionalisme » sera, quant à lui, uniquement mobilisé pour qualifier des processus de construction « politique » : des règles communes sont instaurées par des Etats voisins qui n'entretiennent pas de relations économiques plus intenses entre eux qu'avec le reste du monde. Il recouvre ainsi les termes de « régionalisme *de jure* » comme celui de « régionalisation *de jure* », mentionnés précédemment.

Autrement dit, la « régionalisation » rend compte des situations dans lesquelles l'intensification des flux ne s'accompagne pas de processus de construction institutionnelle. Le « régionalisme » rend compte de constructions régionales sans pour autant que les relations économiques s'intensifient.

Les trois termes couramment utilisés s'avèrent donc recouvrir des notions plus complémentaires qu'opposables, dès lors qu'il s'agit d'interpréter les processus observables. En effet, le croisement des deux dimensions (institutions et économie) montre que « l'intégration économique régionale » (désormais IER) peut s'interpréter comme **une combinaison de « régionalisation » ET de « régionalisme »** : un espace régional sera dit économiquement intégré si, et seulement si, il enregistre une concentration des flux entre les nations qui le constituent **et** si une coordination institutionnelle formelle instaurant des règles communes est mise en place de façon durable. Comme le souligne Coussy (2001 :19), l'intégration régionale peut donc être vue comme « *le résultat de facteurs économiques et de facteurs politiques* ».

La notion d'IER ainsi définie va être affinée par la prise en compte des trois types de coordination préalablement établis. A partir de là, la distinction peut être faite entre l'intégration « aux frontières », l'intégration « en profondeur » et « l'intégration supra-nationale ».

- **L'intégration économique régionale aux frontières (ou à la « surface des nations »)**

Cette forme de processus recouvre une concentration des flux économiques (coordination spontanée entre acteurs privés de la zone) accompagnée d'une coordination « *stricto sensu* » entre Etats, portant sur ces flux et sur leurs modalités.

- **L'intégration économique régionale en profondeur**

Ce second type d'intégration régionale suppose à la fois une concentration des flux, la mise en place de règles aux frontières mais également une coordination forte visant à la production et à l'application de règles portant sur l'harmonisation des pratiques à l'intérieur des nations. A ce niveau, la coordination entre les pays se fait sans délégation de pouvoir à une institution supra-nationale, l'échelon national reste le lieu d'exercice de toutes les régulations.

Cette première distinction rejoint celle établie par Lawrence (1996), Das (2003)²⁸ et Regnault (2005), entre intégration en surface et en profondeur, ou encore « shallow integration » versus « deep integration ». « *Là où l'intégration superficielle crée des espaces commerciaux sans remettre en cause la fragmentation productive, l'intégration en profondeur génère des espaces économiques multidimensionnels, commerciaux, productifs et financiers* » (Regnault, 2005 : 23). Cette distinction reprend également celle faite par Tinbergen (1965) entre intégration négative –intégration consistant à lever les obstacles aux échanges- et positive –intégration consistant à construire un système de régulation ou de politiques communes - (Kébabdjian, 2006a).

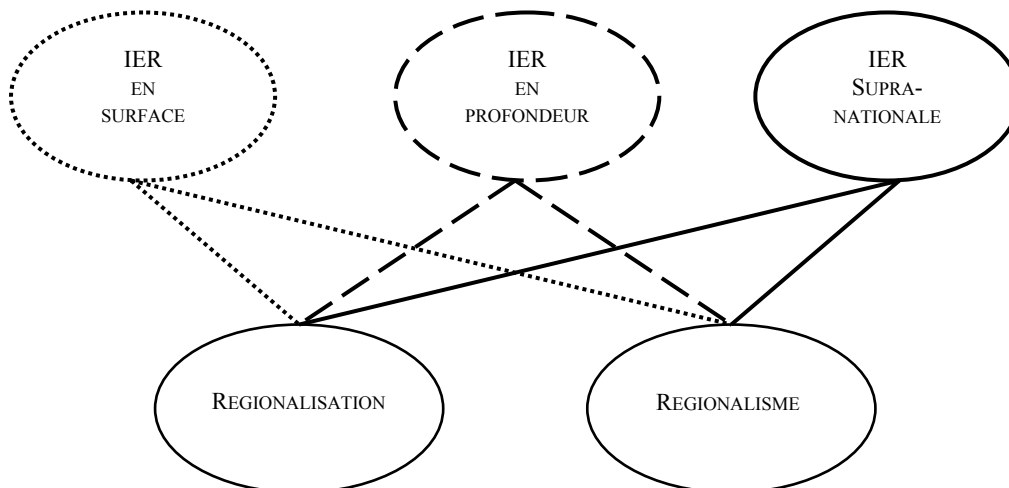
- **L'intégration économique régionale supra-nationale**

La notion d'intégration économique régionale supra-nationale apparaît dès lors comme une catégorie supplémentaire qui permet de qualifier un processus d'intégration économique régionale, caractérisé par la mise en place d'une forme de supra-nationalité, soit, comme le définit Kébabdjian (1998), un déplacement des lieux d'exercice de la régulation dans un domaine donné. Cette phase plus poussée de l'intégration suppose donc une concentration des flux, une coordination forte mais aussi la mise en place d'une véritable institution régionale supra-nationale. En d'autres termes, lorsque les Etats membres de la zone se départissent d'au moins une de leurs prérogatives au profit d'une institution régionale, l'intégration régionale peut être alors qualifiée de supra-nationale.

²⁸ Das (2003) distingue trois étapes de l'intégration en surface (un accord commercial préférentiel, une zone de libre-échange et une union douanière) et deux étapes dans l'intégration en profondeur (le marché commun et l'union économique).

Les catégories proposées dans cette typologie permettent de distinguer dans une même zone, des périmètres différenciés, pouvant se chevaucher en fonctionnant sur des logiques plus ou moins institutionnalisées en matière de coordination interétatique (Cf. Figure 1). Elles permettent ainsi d'affiner les démarches comparatives entre les différents processus régionaux à la fois dans l'espace et dans le temps. Dans le cas de processus complexes et difficilement lisibles, comme ceux qui sont actuellement en cours en Europe ou en Asie Orientale, cette typologie permet également de progresser dans leur compréhension, en s'émancipant d'une lecture strictement basée sur les seuls accords de libre-échange existants.

Figure 1 : Les différents niveaux d'intégration économique régionale



Cette typologie, en reposant sur les deux piliers des processus régionaux, met également en lumière la nécessité d'adopter une démarche qui permette de faire la synthèse entre des faits économiques et des faits politiques. Seule la « voie de la complémentarité » entre l'Economie Politique Internationale et l'Economie Internationale semble à ce jour à même d'y répondre. Les outils statistiques et économétriques de l'Economie Internationale permettent de qualifier, de façon empirique, la réalité économique. Cette analyse, *via* ces outils, sera effectuée dans le chapitre 3. Le choix d'une approche théorique susceptible de rendre compte de l'évolution de la réalité institutionnelle au sein de l'ASEAN+3 s'avère plus complexe. La diversité des analyses nécessite, au préalable, une présentation détaillée des différents courants en EPI afin de sélectionner.

Encadré 2 : Propos d'étape de la section 1 du chapitre 1

- Cette section propose une typologie des processus régionaux, en s'appuyant sur les différents termes rencontrés dans la littérature pour les qualifier : régionalisme, régionalisation et intégration régionale.
- La régionalisation, pilier économique de la réalité régionale, est ainsi définie comme une concentration des flux économiques entre les pays d'une même zone plus que proportionnelle à celle engendrée entre ces pays et le reste du monde.
- Le régionalisme, pilier institutionnel de la réalité régionale, est considéré comme une construction politique entre Etats, en vue de coordonner leurs relations.
- Un processus régional peut être qualifié d'intégration économique régionale (IER), si et seulement si, les deux piliers économique et institutionnel sont réunis sur le même périmètre géographique. Trois niveaux d'intégration économique régionale sont alors distingués : l'intégration en surface combinant concentration des flux et coordination « *stricto sensu* » visant à l'instauration de règles communes ; l'intégration en profondeur combinant concentration des flux et coordination « forte » visant à l'harmonisation des pratiques et l'intégration supra-nationale combinant concentration des flux et coordination « supra-nationale », organisant le transfert d'une partie des prérogatives étatiques à une instance supra-nationale.

SECTION 2 L'approche rationaliste en EPI : les Etats au centre des Relations Internationales

Démarche développée, dans les années 70, par des chercheurs en sciences politiques (Keohane et Nye, 1971), l'EPI comprend plusieurs courants. Deux d'entre eux forment ce qu'on appelle le *mainstream*: l'approche (néo)-réaliste et l'approche (néo)-libérale. Leurs analyses se focalisent sur l'absence ou la présence d'un ordre mondial (anarchie *versus* coopération inter-étatique²⁹). Même s'ils s'accordent sur son objectif: la résolution d'un problème d'action collective, ils s'opposent sur les raisons de cet ordre, c'est-à-dire sur les raisons d'une coopération inter-étatique. Pour les réalistes (Krasner, Waltz, Gilpin, Grieco, ...), la coopération permet aux Etats d'asseoir leur puissance. Pour les libéraux (Mitrany, Nye, Keohane, Moravcsik,...), elle donne la possibilité de mieux satisfaire des besoins nationaux, comme la richesse ou le bien-être collectif. Ces deux approches seront présentées successivement.

Dans un troisième temps, il conviendra de revenir sur un concept central mobilisé par ces deux approches pour qualifier la coopération inter-étatique : le régime international. Si les deux approches se rejoignent sur la définition de ce concept, elles divergent néanmoins sur les conditions de son émergence : une offre reposant sur la présence de l'hégémon international pour les réalistes et sur la coopération entre un groupe de pays pour les libéraux.

2.1 Des réalistes aux néo-réalistes : l'accent mis sur la distribution du pouvoir

Le réalisme, « *paradigme dominant des relations internationales depuis la Seconde Guerre Mondiale* » (Battistella, 2006 :112), met en évidence l'importance de la répartition du pouvoir dans les relations internationales. La coopération entre pays, situation d'ordre dans les relations internationales, est considérée comme un moyen pour les Etats afin de satisfaire leurs intérêts nationaux (puissance). Elle est possible si l'hégémon international décide d'initier et de prendre en charge sa production.

²⁹ Le terme "cooperation" fait référence ici à la définition proposée par Keohane (1984 :51-52) à savoir « *when the policies actually followed by one government are regarded by its partners as facilitating realization of their own objectives, as the result of a process of policy coordination* »

Suite à de nombreuses critiques, cette approche s'est renouvelée dans les années 1980, en reconsidérant notamment la place de l'économie et des institutions internationales et en incluant une configuration particulière de la coopération : l'instauration d'une coopération inter-étatique reposant sur une coalition de pays de second rang lors du déclin de la puissance hégémonique.

2.1.1. L'analyse réaliste des relations internationales

La pensée réaliste repose sur plusieurs postulats forts. Elle considère en premier lieu que les Etats sont des **agents rationnels unitaires guidés par leur intérêt de puissance**. « (...) *each states plots the course it thinks will best serve its interests* » (Waltz, 1986:111). Ils peuvent également être considérés comme les acteurs principaux de la scène internationale, disposant ainsi du monopole de la violence légitime (au sens de Weber) sur le plan international.

Les réalistes font l'hypothèse que l'anarchie, c'est-à-dire l'absence d'autorité centrale au dessus des Etats-Nations, est la principale force formant les motivations et les actions des Etats. Elle conduit à des situations de conflits. Comme le souligne Waltz (1986:111), « (...) *the international real [is described] as being anarchic, horizontal, decentralized, homogeneous, undirected, and mutually adaptive* ». En situation d'anarchie, les Etats sont préoccupés par leur puissance et sont prédisposés aux conflits et à la compétition, même s'ils ont des intérêts en commun. Cette maximisation de la puissance passe par l'accumulation de capacités (« capabilities »), à savoir l'ensemble des moyens qui permet aux Etats d'exercer une influence sur les autres.

L'asymétrie entre les pays est considérée comme le seul facteur permettant de rompre avec l'anarchie et donc de créer un ordre. Seul l'Etat le plus puissant, **l'hégémon**, peut instaurer les structures d'un ordre, c'est-à-dire prendre en charge la production de la coopération et assurer son maintien (Gilpin, 1987). On se trouve alors dans une situation d'équilibre des puissances (*balance of powers*). Les partisans de cette approche (Gilpin, Morgenthau, Waltz,...) adhèrent à la « Théorie de la Stabilité Hégémonique » (TSH)³⁰. Ils

³⁰ Désignation due à Keohane (1980).

partent ainsi de l'hypothèse qu'il existe un pays dont la puissance, reposant sur des critères matériels (militaire, économique, démographique,...)³¹, surpasse celle des autres pays. L'hégémon dispose de la puissance nécessaire pour supporter les coûts de la coopération, déterminer le contenu des règles de la coopération et empêcher les autres Etats de se comporter en passager clandestin. L'hégémon impose donc par sa domination une coopération entre les pays ou, plus précisément, un régime international (ce point sera abordé dans le 2.3). Cette hypothèse reprend pour partie les propos de Kindleberger (1973)³² qui affirmait qu'il faut et il suffit d'**un seul stabilisateur ou régulateur central** pour initier une coopération ou prendre en charge la production d'un Bien Public International, tel que le libre-échange, la stabilité financière,...³³

Mais pour les réalistes, cette situation ne peut être réalisable que dans certaines conditions. L'hégémon mettra en place une coopération et supportera ses coûts, si les gains engendrés par cette initiative sont supérieurs aux coûts, mais aussi, si ses gains sont supérieurs à ceux des autres pays. Motivé par ses propres intérêts, l'hégémon s'intéresse en effet aux **gains relatifs** (Gilpin, 1981). L'objectif de tous les pays (dont l'hégémon) est de se positionner par rapport aux autres Etats sur la scène internationale (Waltz, 1979). Les partenaires d'aujourd'hui pouvant être les ennemis de demain, l'accumulation de gains supérieurs par l'un d'entre eux pourrait peut-être à terme produire un ennemi plus dangereux ou, pour l'hégémon, remettre en cause sa situation de puissance dominante. Ainsi, un pays refusera d'instaurer une coopération internationale, s'il pense que les autres Etats réaliseront des gains plus importants (Grieco, 1988 et 1990 et Grieco et Ikenberry, 2003). Les réalistes ont donc une vision pessimiste des relations internationales: la grande puissance n'accepte de coopérer que dans certaines conditions.

³¹ Une des plus célèbres classifications réalistes de la puissance est celle proposée par Morgenthau (1948), qui comprend dix facteurs: la surface du territoire, la nature des frontières, le volume de la population, l'existence de matières premières, le développement économique et technologique, la force financière, l'homogénéité ethnique, le degré d'intégration sociale, la stabilité politique, l'esprit national.

³² Kindleberger doit être considéré comme n'appartenant à aucun des deux approches rationalistes. Il ne s'est jamais en effet réclamé d'aucune approche. Néanmoins, les réalistes et les libéraux se sont tous deux inspirés (ou ont réinterprété) de ses travaux pour compléter les leurs.

³³ Dans son analyse, Kindleberger (1973 :298) distingue cinq catégories de biens publics internationaux : la liberté des échanges, la stabilité des changes, la fourniture de capitaux à long terme, la coordination des politiques économiques et la fonction de prêteur en dernier ressort.

Même lorsque ces conditions sont réunies et qu'une coopération se met en place sous l'égide de l'hégémon, une difficulté peut apparaître : le déclin de l'hégémon. Ce dernier pose le problème du maintien de la coopération et donc, par là, du maintien de la stabilité de l'ordre international. Les réalistes illustrent ce cas en mentionnant le déclin de la puissance américaine qui expliquerait ainsi la résurgence du protectionnisme, c'est-à-dire la remise en cause du bien public international qu'est le libre-échange. Cette hypothèse a néanmoins suscité beaucoup de critiques et de controverses de la part de certains auteurs comme Strange (1990), Grunderg (1990), Lake (1993),... qui préfèrent parler de modification des conditions de la puissance américaine, plutôt que de déclin.

Face à ces critiques et à l'évolution de la réalité internationale, les réalistes ont renouvelé leurs analyses en relâchant certaines de leurs hypothèses initiales comme l'unicité du statut de l'hégémon.

2.1.2 L'approche néo-réaliste ou le relâchement de l'hypothèse de l'unicité du statut d'hégémon

Les néo-réalistes analysent les situations précises dans lesquelles une solution spontanée et stable émerge face à un problème d'action collective, en tenant compte de la distribution de la puissance. Ils partent de l'idée que deux barrières existent à la coopération : la fraude et les gains relatifs. Face à ces deux problèmes, chaque Etat cherche à s'assurer que les autres respectent leurs engagements et que les accords conclus procurent des gains équitables, permettant ainsi le respect de l'équilibre des pouvoirs avant l'instauration de la coopération (Grieco, 1990).

Cette situation n'est possible que dans deux cas : une situation hégémonique (1 grand et p petits) et une coalition de puissances – c'est dans cette seconde configuration qu'ils relâchent l'hypothèse d'unicité du statut de l'hégémon. Dans la première configuration, la coopération est initiée par l'hégémon. Ce dernier sélectionne les pays membres, fixe les règles du jeu et détermine la répartition des gains. Il peut s'opposer à la coalition d'Etats non hégémoniques, si celle-ci est susceptible de diminuer ses gains.

Comme le souligne Kébabdjian (1999 : 233), « un hégémon par définition :

- a la capacité de bloquer une coopération entre des Etats plus faibles poursuivant une logique de leurs intérêts (pouvoir de blocage) ;
- peut imposer une coopération qui désavantage un ou plusieurs partenaires du point de vue de leurs intérêts ou peut exclure un ou plusieurs partenaires d'un régime (pouvoir de coercition) ».

Il façonne ainsi les relations internationales selon ses objectifs et ses intérêts.

Une version remaniée de la TSH à partir des travaux de Snidal (1985) (la théorie du k-groupe) permet d'expliquer pourquoi la présence d'un pays hégémonique n'est pas toujours une condition nécessaire à l'émergence d'une coopération internationale. La seconde configuration s'inscrit dans ce cadre. Snidal (1985) montre ainsi qu'une coalition de grandes puissances (k-groupe) peut coopérer en vue de stabiliser l'économie mondiale, lorsque la puissance hégémonique décline. Dans ce cas, les gains relatifs sont au centre de la coopération. Les Etats peuvent s'abstenir de participer à un régime s'ils pensent que d'autres Etats réaliseront des gains plus importants. Les Etats, comme dans la sensibilité réaliste, sont très sensibles à l'érosion de leurs capacités relatives.

L'analyse proposée par le second courant formant le *mainstream*, l'approche (néo)-libérale, s'intéresse également à la forme et aux conditions de la mise en place d'une coopération inter-étatique. A la différence de l'approche (néo)-réaliste, elle privilégie l'émergence d'un intérêt commun (recherche de bien-être matériel) comme raison principale à sa formation et une configuration des pouvoirs reposant une coalition d'Etats.

2.2 Les approches libérales : de l'analyse infra-étatique à la convergence des intérêts dans les relations internationales

A l'instar du courant réaliste, cette approche s'intéresse à la question de l'organisation de l'ordre mondial. Comme le souligne Moravcsik (1997 et 1998), l'analyse libérale de la coopération internationale est perçue comme une négociation à deux niveaux (Putnam, 1988) ou à double tranchant (*double-edged diplomacy*) : au niveau national, chaque Etat doit négocier avec les différents groupes d'intérêts pour faire émerger une préférence nationale et au niveau international, les Etats doivent trouver un compromis avec les autres Etats.

En d'autres termes, *d'un côté*, une analyse infra-étatique est menée. L'objectif alors est de comprendre comment des groupes d'intérêts et/ou des personnalités éminentes influent sur l'élaboration d'une politique d'insertion internationale. Le courant libéral n'est pas la seule approche non-étatiste des relations internationales. L'école de pensée constructiviste s'est également intéressée à cet objet, en focalisant son étude sur le rôle des idées et de la connaissance des politiques de l'Etat. Cette approche sera présentée dans les approches critiques de l'EPI (2.2). *De l'autre côté*, l'approche libérale, qualifiée d'institutionnalisme libéral, mène une analyse étatiste des relations internationales. Selon cette école de pensée, la coopération peut émerger spontanément sans puissance hégémonique, si les intérêts des Etats convergent suffisamment pour créer et maintenir les institutions nécessaires. Il faut pour cela que les coûts de transaction soient inférieurs aux bénéfices procurés par la coopération. A l'instar du réalisme, suite à de nombreuses critiques, cette approche s'est renouvelée dans les années 80. L'institutionnalisme néo-libéral cherche alors à démontrer comment la coopération basée sur une distribution des pouvoirs non hégémoniques, se met en place.

2.2.1 L'émergence d'une préférence nationale pour la coopération régionale : une analyse en termes de groupes d'intérêts

Dans cette analyse, les préférences des Etats ne sont pas considérées comme exogènes. L'Etat n'est pas un acteur unitaire. Il est confronté en son sein à des préférences divergentes, voire antagonistes. Les individus et les groupes d'intérêts sont donc les acteurs clés de la politique internationale. L'Etat représente seulement les intérêts des agents nationaux. Il n'est pas considéré comme un acteur indépendant mais comme la courroie de transmission de la préférence des groupes sociaux clés. Lors des négociations internationales, « [l'Etat] *n'est que le simple préposé aux intérêts à la fois matériels et idéels (ideational) des membres de la société civile, et en tant que mandataire, il est chargé d'y défendre ceux de ces intérêts que les acteurs sociétaux, individuels ou collectifs, ne peuvent eux-mêmes satisfaire d'une façon plus efficace* » (Battistella, 2003 :163).

Aucune harmonie n'existe au sein d'une société. Les individus possédant chacun leurs propres préférences peuvent se réunir pour faire pression sur le gouvernement afin d'imposer leur vision. La politique extérieure poursuivie par un Etat s'explique par son régime politique interne. La lutte entre les groupes nationaux qui profitent de la coopération internationale et ceux qui sont lésés, va déterminer le positionnement et l'engagement de l'Etat sur ce sujet (Milner, 1998 et 2002). En d'autres termes, sa forme institutionnelle rend compte des préférences individuelles privilégiées au sein de sa société.

Le régionalisme étant un élément de la politique internationale, peut donc être compris en termes de combinaison de compromis sociétaux élaborés au niveau national. Les accords entre Etats sont soutenus par les groupes de pression à l'intérieur de chaque pays qui tirent bénéfice de cet accord régional ou de cette ouverture régionale. Les politiciens nationaux répondent ainsi à des demandes de groupes sociétaux. L'analyse de l'influence des groupes d'intérêts sur la politique d'insertion internationale d'un pays est qualifiée de « domestique-sociétale » (Frieden et Lake, 2000 :9). Etant donnée la pression exercée par certains groupes, un Etat peut décider de ratifier un accord ou, du moins, de lancer des négociations avec un pays ou un groupe. Busch et Milner (1994) mettent en évidence trois principaux facteurs qui poussent les firmes à demander la signature d'un accord au gouvernement:

1/ **La dépendance croissante des firmes aux débouchés étrangers** : si certaines firmes nationales sont dépendantes des ventes à l'exportation, alors elles sont vulnérables aux comportements des autres Etats. Elles s'opposent donc aux politiques protectionnistes menées par leur gouvernement qui risquent de susciter des représailles par d'autres gouvernements. Elles font donc du lobbying en faveur de l'ouverture de leur économie, qui peut passer par la signature d'un accord préférentiel avec d'autres gouvernements.

2/ **La multinationalité des firmes** : si les firmes dépendent des ventes et de la production étrangères, elles s'opposent donc au protectionnisme. En effet, ce dernier augmente les coûts des importations et des exportations ; pénalise leurs commerces intra-firmes, *via* les barrières à l'importation et favorise la concurrence nationale (la protection renforce les producteurs nationaux sans lien avec l'international). Elles vont demander une politique libre-échangiste notamment, *via* un accord régional. Si une économie est caractérisée par

une stratégie d'industrialisation à l'exportation, l'Etat va prendre en compte leur volonté dans sa politique d'insertion internationale.

3/ L'importance du commerce intra-industriel : comme la demande est limitée et les coûts sont fixes, les firmes recherchent des économies d'échelle en choisissant un ensemble de produits à fabriquer. Le commerce intra-industriel augmente. Si les firmes implantées sur un territoire, et dépendantes des exportations, ne peuvent pas arriver à atteindre leurs économies d'échelle au niveau multilatéral, elles vont pousser leur gouvernement à mettre en place des coopérations au niveau régional afin d'atteindre leur objectif à cette échelle.

Cette analyse de Busch et Milner (1994) permet ainsi de montrer comment un groupe d'individus d'un pays peut se concerter pour faire pression sur un gouvernement afin que celui-ci mette en place une politique favorisant leurs intérêts. Kébabdjian (1999) s'intéresse également à ces analyses, en se focalisant plus précisément sur les préférences pour la protection ou l'ouverture commerciale des groupes d'individus, étude qu'il qualifie d'Economie Politique du Protectionnisme³⁴. Il montre pourquoi le libre-échange est l'exception plus que la règle dans les échanges internationaux, en s'appuyant à la fois sur les analyses factorielles (avec la matrice de Rogwoski) et sectorielles (théorie du lobbying) qui mettent l'accent sur la demande de protection de la part de certains groupes d'intérêts et sur l'analyse institutionnelle qui met en évidence l'offre de protection de la part des politiciens et/ ou des bureaucrates (motivés par le désir de réélection).

L'approche libérale ne s'intéresse pas seulement aux déterminants internes à la formation d'une politique d'insertion internationale (ou d'insertion régionale), elle prend en compte également les facteurs externes. Elle interprète ainsi les arrangements institutionnels dans les relations internationales comme des choix rationnels opérés par les Etats, en vue de maximiser leur recherche de richesse ou de bien-être matériel.

³⁴ Goldstein (1998) et Guillochon (2006) ont également analysé les déterminants des préférences nationales en matière de politique commerciale.

2.2.2 *L'institutionnalisme libéral : la coopération nécessaire à la satisfaction du bien-être national*³⁵

L'approche libérale, qualifiée aussi d'institutionnalisme libéral (Keohane, 1989), réfute la compréhension réaliste du monde. Elle considère que les institutions internationales peuvent empêcher l'anarchie et favoriser la coopération entre les Etats, en résolvant les problèmes d'action collective (réduction des coûts de transaction et de l'asymétrie de l'information) (Keohane, 1984). Elle permet ainsi de résoudre le dilemme du prisonnier : les Etats sont moins tentés d'adopter un comportement opportuniste.

Elle affirme également que les Etats ne sont pas seulement concernés par le pouvoir et la sécurité, ils **se préoccupent surtout de leur richesse et de leur bien-être matériel**. Les Etats ne perçoivent pas ainsi les autres Etats comme des ennemis mais comme des partenaires nécessaires pour accéder à leur confort et leur bien-être. Les fonctions-objectifs des Etats visent ainsi à maximiser leurs **gains absolus**. Leur objectif n'est pas alors d'engendrer plus de gains que les autres pays mais de mettre en place une initiative satisfaisant l'intérêt de tous les pays.

La création de cette coopération peut se faire **sans la présence d'un hégémon**. L'hégémonie est une condition suffisante pour assurer l'existence d'une coopération inter-étatique mais elle n'est pas nécessaire à sa création et à son maintien. En effet, à la différence des réalistes, les libéraux envisagent la possibilité de la mise en place d'une coopération par une coalition d'Etats.

Que ce soit l'hégémon ou un groupe de pays qui impulsent une coopération, l'objectif recherché n'est pas seulement de satisfaire leur intérêt propre mais aussi de veiller à l'intérêt à moyen et long terme de l'ensemble des pays. C'est dans cette optique-là que les hypothèses des libéraux rejoignent celles de Kindleberger (1973 et 1981). Le leader mondial prend en charge la production des biens collectifs internationaux, même si les bénéfices engendrés par cette production sont inférieurs à ces coûts et qu'ils sont inférieurs à

³⁵ Hasenclever et alii (1996 et 1997) retiennent deux approches qui sont les plus représentatives de la théorie néo-libérale des régimes : la théorie « contractualiste ou fonctionnelle des régimes » représentée par Keohane qui s'intéresse surtout aux déterminants et aux conditions de son émergence et la théorie « structuralisme-situation » qui peut être vue comme une extension de la première approche, concernant notamment les formes. Notre positionnement englobe les deux approches.

ceux perçus par les autres pays. C'est dans cette perspective que Kindleberger (1973 et 1981) préfère employer le concept de leadership plutôt que d'hégémon. Cette dénomination concernant la puissance dominante sera également gardée ici et affectée à la pensée libérale. Elle permet ainsi de distinguer les motivations de la puissance dominante lors de la mise en place de la coopération dans ces deux courants, même si cette distinction sur ces deux termes n'est pas réalisée par les tenants de ces deux courants³⁶.

Les libéraux se différencient également des réalistes sur les sources de pouvoir du leader. Ces dernières ne se limitent pas seulement à sa domination militaire et économique. L'EPI, dans cette sensibilité, interprète le leader comme un pays capable autant par son pouvoir politique et économique que par sa capacité de ralliement, d'assurer la formation, l'effectivité et le maintien d'un ordre international. Le leadership ne se résume donc pas seulement à sa capacité de coercition : « *la faculté pour un individu ou un groupe de contraindre, par n'importe quel moyen, un autre individu ou un groupe, à faire ou ne pas faire une action* » (Vanel, 2003 :10) mais aussi à la **légitimation de son statut** : la capacité de ralliement du leader sans utilisation de la force et la justification de son existence. Nye (1990) propose ainsi des critères pour évaluer ce statut, qui ne se basent pas seulement sur les sources matérielles d'un Etat mais aussi sur sa capacité à faire consensus et à rallier, derrière lui, l'ensemble des pays. Il propose donc deux types de critères : les sources matérielles et la capacité de ralliement qualifiée de *soft power*.

1/ Les sources matérielles sont des critères tangibles. Trois principales caractéristiques sont retenues :

- la puissance militaire. Le leader doit posséder assez de pouvoir militaire afin de protéger d'incursions hostiles, l'économie qu'il domine. Le critère militaire n'est pourtant pas le seul à retenir.
- la démographie (superficie et taille de la population)
- l'économie, ce dernier critère est actuellement, selon Kébabdjian (1994) l'échiquier le plus important.

³⁶ Nous nous dotons ici d'une convention sémantique. La mobilisation de ce concept de leadership permet également d'éviter la polysémie du terme hégémonie. En effet, le mot hégémonie prend des sens différents selon les courants de l'EPI: à une approche stato-centrée dans les courants rationalistes, il peut aussi s'appliquer pour qualifier l'émergence d'une classe dominante au niveau transnational dans une approche marxiste (Cox, 1986).

2/ Le deuxième critère renvoie à la notion de *soft power*, formulé par Nye (1990). Ce critère mesure la capacité de séduction et de légitimité d'un pays. Elle correspond « à la capacité d'attraction, de séduction, exercée par un modèle culturel, une idéologie et des institutions internationales qui font que les autres s'inscrivent dans le cadre déterminé par celui qui dispose de ces ressources » (Chavagneux, 2004 : 27). Le leader conduit sans intervention les autres pays à agir dans son sens. Il emploie des outils non coercitifs pour asseoir sa légitimité et faire consensus. L'éducation, les institutions, la culture et l'idéologie sont des éléments permettant de caractériser ce pouvoir.

Les institutionnalistes libéraux se différencient ainsi des réalistes sur l'objectif de la coopération (recherche de richesse ou bien-être matériel au lieu de recherche de puissance) et ses modalités (coopération impulsée par un groupe de pays contre présence obligatoire de l'hégémon).

2.2.3 *L'institutionnalisme néo-libéral : les institutions comme acteurs clés de la coopération*

Les institutionnalistes néo-libéraux s'appuient sur les hypothèses formulées par les libéraux :

- la coopération entre Etats est perçue comme moyen de satisfaire leurs besoins collectifs (richesse et de bien-être matériel),
- elle peut être initiée par un leader ou un groupe de pays, qui recherche non seulement leur intérêt mais aussi ceux de la communauté,
- enfin, la puissance du leader repose sur des critères matérielles mais aussi sur sa capacité de séduction et de ralliement (*soft power*).

Ils focalisent leur analyse sur les institutions et sur un cadre particulier dans lequel les institutions évoluent : le régime international. Ils affirment ainsi que les réalistes surestiment les conflits et sous-estiment les capacités des institutions internationales. Ils avancent l'hypothèse que si la coopération améliore la situation individuelle de chaque Etat, alors l'action collective est désirée. Cela donne l'impulsion nécessaire à la création d'institutions (Keohane, 1984). Les Etats, par l'intermédiaire des institutions, peuvent ainsi surmonter les dilemmes d'action collective et favoriser la coopération. En effet, les

institutions permettent: a/ de fournir de l'information, b/ de contrôler l'engagement des membres, c/ d'augmenter l'itération, d/ de faciliter les liens dans différents domaines, e/ de définir la fraude et f/ d'offrir des solutions intéressantes (Katzenstein, Keohane et Krasner, 1998 :662). Si des forces existent pour éviter la défection, alors les Etats tiennent leurs promesses et la coopération est possible. Les institutionnalistes néo-libéraux considèrent que les institutions jouent ce rôle. Ces dernières ne sont pas perçues comme un outil coercitif mais comme un outil permettant la satisfaction des besoins communs ou la production d'un Bien Public International (Keohane, 1984 et 1989). Elles permettent d'accéder à un optimum non atteint en cas de non coopération. Ces institutions s'inscrivent dans un cadre particulier que les institutionnalistes néo-libéraux, comme les (néo)-réalistes, qualifient de « régime ».

Ces institutions ne sont pas nécessairement instaurées par le leader international mais aussi par un groupe d'Etats, ayant atteint une taille critique. Cette coalition d'Etats peut être symétrique, mais dans la réalité ce cas se présente rarement. Cette coalition repose généralement sur une distribution asymétrique des pouvoirs : un ou plusieurs pays s'imposent comme le (les) leader(s) du régime.

Les approches (néo)libérale et (néo)réaliste apportent une analyse sur les fondements d'une coopération inter-étatique qui est perçue, par les deux courants, comme la résolution d'un problème d'action collective. S'ils s'accordent sur la définition de cette coopération : le régime international, ils s'opposent sur les raisons de sa création. Ces différents points de vue vont maintenant être présentés.

2.3 Le concept de régime comme trait d'union entre les néo-libéraux et les néo-réalistes³⁷

Trois approches en EPI se sont intéressées particulièrement à la notion de régime international : le néo-réalisme, l'institutionnalisme néo-libéral et une approche critique, le constructivisme (Hasenclever et alii, 1996 et 1997). Si la définition du cadre est la même,

³⁷ Les recueils d'articles ou d'extraits d'ouvrages édités par Young (1996 a et b) réalisent une synthèse de la pensée réaliste et libérale sur la question des régimes internationaux (définition, modalités, demande et offre de régime, effectivité...). Ils comportent également quelques analyses critiques comme celles de Haas ou Cox.

ces approches apportent une analyse différente des déterminants de sa formation. Les réalistes basent leur approche sur le pouvoir et, plus précisément, sur le rôle central de l'hégémon international dans l'élaboration d'un régime. Les institutionnalistes libéraux se focalisent sur la convergence d'intérêt des différents pays. Ils affirment ainsi que la présence d'un hégémon n'est pas nécessaire pour la formation d'un régime. L'approche constructiviste, quant à elle, met en évidence l'influence des idées et des connaissances sur les préférences des Etats et donc sur l'intérêt des Etats à instaurer un régime international. Cette approche sera développée lors de la revue des approches critiques dans la section 3 du présent chapitre.

2.3.1 Définition et nature d'un régime international : néo-réalistes et néo-libéraux au diapason

La théorie des régimes tente d'expliquer pourquoi apparaît, à un moment donné, une coopération dans un domaine des relations internationales et comment elle fonctionne. Le régime est un concept commun aux deux courants précédents : néo-réaliste et néo-libéral. Ce sont en effet les renouvellements des approches traditionnelles rationalistes qui se sont « emparés » de ce concept. Comme le souligne Kébabdjian (1999 :137), « *c'est à Krasner (1983), de sensibilité plutôt néoréaliste aujourd'hui, et à Keohane (1984), de sensibilité plutôt néolibérale, que l'on rattache les premières formulations complètes de la théorie orthodoxe des régimes* ». Ruggie (1975:570) a été le premier à introduire ce concept. Il fait référence à « *a set of mutual expectations, rules and regulations, plans, organizational energies and financial commitments, which have been accepted by a group of states* ». Mais la définition canonique retenue est celle proposée par Krasner (1983 :2 et 1985:4), à savoir « *the sets of implicit or explicit principles, norms, rules and decision-making procedures around which actors' expectations converge in a given area of international relations. Principles are beliefs of fact, causation, and rectitude. Norms are standards of behaviour defined in terms of rights and obligations. Rules are specific prescriptions for action. Decision-making procedures are prevailing practices for making and implementing collective choice* ». Le régime est ainsi bien plus qu'un arrangement institutionnel. Les régimes créent une organisation : ils mettent en place un ensemble de « *principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision* » ayant pour but d'organiser un domaine des relations internationales (Kébabdjian, 1999).

Néanmoins seuls certains domaines des relations internationales sont organisés en régime, d'autres sont en anarchie ou ont un type d'aménagement comportant des arrangements institutionnels mineurs. Ce concept rompt avec l'idée d'ordre et de désordre et introduit l'idée d'un ordre limité à un champ donné. Il existe la possibilité d'ordres thématiques qui coexistent avec des désordres dans d'autres domaines.

2.3.2 Des divergences sur les raisons de la mise en place d'un régime

Alors que les deux approches rationalistes se rejoignent sur la définition d'un régime international, elles divergent sur les **conditions de l'offre de régime**. Ces divergences vont être présentées brièvement ci-après.

Les néo-réalistes expliquent **la coopération par la présence d'un hégémon** qui donne l'impulsion à une action collective, prend en charge les coûts de cette dernière et assure sa pérennité sur le long terme. La montée ou la chute d'un hégémon amène à l'émergence ou au déclin des régimes internationaux. L'approche néo-réaliste souligne que l'hégémonie est la configuration la plus favorable à l'émergence d'une coopération (Kébabdjian, 1999). Elle considère cependant que, dans certains cas, des coopérations non hégémoniques peuvent apparaître, notamment lorsque la puissance hégémonique décline et ne peut plus assurer la sécurité aux autres Etats. Mais ce sont des situations exceptionnelles qui se passent dans des contextes particuliers.

Les institutionnalistes néo-libéraux proposent, quant à eux, une approche centrée sur l'intérêt des acteurs étatiques. Certains auteurs, comme Stein (1983), considèrent que la formation de cet intérêt est le résultat des préférences de certains secteurs nationaux et de l'interaction entre les Etats. Ils partent ainsi de l'idée que **les Etats, acteurs rationnels, choisissent de former un régime afin de maximiser leur propre fonction d'utilité**. Si les gains personnels provenant du régime (stabilité financière, harmonisation des normes et règles, pouvoir de négociation augmenté, accès à un marché plus vaste,...) excèdent les coûts de transaction de cette nouvelle contrainte, alors les pays s'engageront dans la formation d'un tel régime. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un système hégémonique pour voir émerger un régime stable et viable.

Cette approche envisage ainsi deux autres situations possibles :

- 1/ une coopération non hégémonique sans asymétrie de pouvoir, qualifiée de « régime international pur ». Comme l'ont démontré Axelrod et Keohane (1985), l'émergence de ce type de régime est peu probable dans la réalité, étant donnée l'importance de la stratégie « donnant-donnant » (tit-for-tat).
- 2/ une coopération non hégémonique avec asymétrie de pouvoir. Cette coopération regroupe ainsi une coalition d'Etats dont plusieurs Etats prennent en charge les coûts d'instauration de cette coopération, étant donnés leur poids et leur statut.

Il convient de préciser cependant que, comme le souligne Keohane (1988), les coûts de transaction associés à la création d'un régime non hégémonique ne doivent pas être trop élevés, car les Etats ne voudront pas initier une coopération et seul un régime hégémonique peut alors s'instaurer, ni trop faibles, car de simples arrangements ou négociations permettent de trouver une solution et n'impliquent pas la création d'un régime. Les régimes sont donc considérés comme des solutions de « l'entre-deux » (Kébabdjian, 1999).

Encadré 3 : Propos d'étape de la section 2 du chapitre 1

- **L'approche rationaliste en EPI se focalise sur la création d'ordre dans les relations internationales. Elle formule les principaux concepts de l'EPI : Hégémon, Leader, Bien Public International et Régime International.**
- **Les courants (néo)-réalistes et (néo)-libéraux considèrent la coopération inter-étatique comme la résolution d'un problème d'action collective. S'ils s'accordent sur définition de cette coopération : le régime international, ils présentent une analyse divergente sur les conditions de sa mise en place : l'approche (néo)-réaliste insiste sur la présence indispensable de l'hégémon, les (néo)-libéraux sur la possibilité d'une coopération sans l'hégémon s'il existe une convergence d'intérêt entre les pays.**

SECTION 3 Les approches critiques en EPI : hétérogénéité des perspectives

Cette section regroupe sous cette désignation les approches qui se démarquent du *mainstream*. Les approches critiques en EPI développent une argumentation transdisciplinaire, s'appuyant sur l'histoire, la géographie, le droit ou encore la sociologie et replacent les interactions entre l'économie et le politique dans un contexte social et historique, ce que ne font pas les approches du *mainstream*.

Ces approches critiques sont nombreuses, variées et en pleine expansion. Comme le souligne Serfati (2006 :89), « *l'inévitable diversité des courants hétérodoxes en EPI constitue un obstacle majeur pour les travaux qui entreprennent de rendre compte synthétiquement de leurs apports* ». Quatre approches critiques peuvent, néanmoins, schématiquement être distinguées dans la littérature: le néo-marxisme et l'école anglaise – approches qui se focalisent sur l'étude des relations internationales et dont les analyses peuvent être appliquées comme précédemment à la réalité régionale-, le constructivisme et l'approche du nouveau régionalisme (New Regionalism Approach, NRA), deux approches qui tentent de comprendre et d'interpréter les relations régionales. Le marxisme³⁸ et notamment ses prolongements, impulsés notamment par l'école canadienne, connaissent actuellement des développements importants. Il en va de même pour l'école anglaise et le constructivisme. La NRA est un courant nouveau, qui a émergé dans les pays d'Europe du Nord. Ces approches critiques proposent de nouveaux concepts ou approfondissent les propositions de l'approche conventionnelle, en intégrant d'autres acteurs et/ou une dimension historique et sociologique.

3.1 L'approche néo-marxiste : la classe dominante transnationale comme clé de lecture des relations internationales

L'approche marxiste a connu d'importants prolongements à la fin des années 70-80. Les développements les plus importants ont été réalisés par l'école canadienne dont Cox (1987 et 1999) est l'auteur emblématique. Son analyse s'intéresse aux rapports sociaux à l'échelle internationale. Il s'appuie, pour ce faire, sur certaines analyses de Gramsci, philosophe italien. Il reprend notamment son analyse de l'hégémonie. Le concept

³⁸ Pour plus d'informations, voir la critique de Graz (1999b).

d'hégémonie mentionné ici fait référence au rapport des forces sociales à l'intérieur d'un pays et à l'émergence d'une classe dominante. Ainsi, dans un pays, l'émergence d'une classe dominante implique des relations de coercition et de consentement de la part des autres classes (Serfati, 2006). Cox (1999) transpose cette analyse à l'échelle internationale en formulant l'hypothèse qu'une nouvelle classe dominante transnationale (ou une nouvelle hégémonie) émerge dans la mondialisation actuelle³⁹. La classe dominante s'imposant à l'intérieur du territoire national influe sur les politiques et les préférences des Etats qui sont par la suite retranscrites par les gouvernements lors des négociations internationales. La classe dominante de l'hégémon international exerce alors le pouvoir le plus fort à l'échelle mondiale. Son idéologie est diffusée dans les différentes institutions internationales, ce qui crée ainsi les conditions du consentement des autres classes transnationales, en légitimant les activités de la classe dominante. Par cette analyse, Cox propose une analyse nouvelle du pouvoir, considéré comme « *émergeant de processus sociaux et non pas comme allant de soi sous la forme de capacités matérielles accumulées, c'est-à-dire résultant de ces processus* » (Cox, 1986 :141). Ce pouvoir est alors unidimensionnel, il s'appuie sur la structure de production à l'intérieur de laquelle trois forces s'expriment : les capacités matérielles, avec les moyens de production et la technologie, les idées, qui réfèrent aux images collectives émanant des groupes sociaux, et les institutions, qui ont pour but de stabiliser l'ordre établi. Son analyse s'inscrit dans « un matérialisme historique transnational ».

Dès lors, selon cette approche, les relations internationales ne reposent pas sur les Etats-nations (refus du stato-centrisme) mais sur l'opposition entre les classes. Les classes adoptent un comportement de défense de leurs intérêts. La classe prise collectivement agit de façon rationnelle et dans un but précis : améliorer ses conditions matérielles et ses conditions dans la hiérarchie sociale. Cette organisation va se matérialiser dans l'institution la plus évoluée du système capitaliste : l'Etat. L'Etat est au service des intérêts de la classe dominante. Les organisations internationales qui sont au service des Etats sont au service des classes dominantes. Ainsi les conflits qui ont lieu au niveau national (antagonisme entre le travail et le capital) se retrouvent au niveau international. Des auteurs, comme Clapp (2003) et Carroll et Carson (2003), ont ainsi mené des réflexions sur l'existence d'une « classe capitaliste transnationale » (*transnational capitalist class*). La

³⁹ Graz (1999a) réalise la même transposition.

transnationalisation du capital a contribué à la constitution de cette classe. Composé d'hommes d'affaires, de politiciens et d'intellectuels, ses intérêts résident dans un système économique mondialisé fondé sur la libre circulation des biens et des capitaux, la division internationale du travail et la reconnaissance de la propriété (Caroll et Carson, 2003). Une période de stabilité caractérisée par la domination de cette classe capitaliste transnationale est qualifiée de « bloc historique transnational ». Cette période définit alors l'ordre mondial. Différentes études montrent ainsi que la classe capitaliste dominante est d'origine américaine et qu'elle véhicule une idéologie néo-libérale dans le monde, notamment dans les diverses institutions internationales (Robinson et Harris, 2000; Caroll et Carlson, 2003 ; Chavagneux, 2004 ;...). Des études s'intéressent plus particulièrement à l'influence de cette classe transnationale dominante dans les négociations climatiques (Levy et Newell, 2002 ; Levy et Egan, 2003 ; Clapp, 2003 ;)

Les études menées par les néo-marxistes ne se focalisent pas sur le fait régional. Néanmoins ces perceptions des relations internationales peuvent également être transposées à l'échelle régionale. Si les conflits de classe existent au niveau national et au niveau international, ils existent nécessairement au niveau régional – cas particulier des relations internationales. La capacité de la classe dominante à gérer le conflit international ou régional permet d'obtenir une stabilité. Cette stabilité crée les conditions de l'émergence d'une coopération internationale (Cox, 1986) ou régionale. La construction d'un processus régional (élaboration et évolution) dépend ainsi de la gestion du conflit de classes par la classe dominante.

3.2 L'école anglaise : le concept de « pouvoir structurel » au cœur de l'analyse des relations internationales

L'école anglaise, dont l'auteur emblématique est Strange (1994 et 1996)⁴⁰, constitue la deuxième approche critique retenue dans cette synthèse. Elle focalise son analyse sur les acteurs dominants des relations internationales et sur le concept de pouvoir structurel.

⁴⁰ Certains auteurs de par son approche structuraliste intègrent Strange dans les approches néo-marxistes. Néanmoins, elle se démarque de cette approche par deux éléments. Elle ne se limite pas, tout d'abord, à l'analyse des rapports de pouvoir firmes et Etats et inclut d'autres acteurs comme les ONG, les mafias, ... Enfin, les acteurs s'inscrivent non dans une structure unidimensionnelle, la production mais dans une structure comprenant quatre dimensions : sécurité, production, finance et savoir.

Ainsi, pour ce courant, dans un contexte de mondialisation, le pouvoir des acteurs change, les Etats ne sont plus les seuls acteurs influant sur la structure économique et politique mondiale. Les ONG, la société civile, les firmes multinationales, les institutions internationales, les banques,... sont de nouveaux acteurs à prendre en compte (Strange, 1975 et 1998). Les acteurs qui tendent à s'affirmer le plus et, par là, à influencer le plus sur les structures du système mondial sont les firmes multinationales (FMN). Cette évolution dans la répartition du pouvoir entre les acteurs tend à amenuiser celui détenu par les Etats, notamment leur pouvoir de régulation et de sanction. Les FMN, dont l'objectif est d'accroître leurs gains, mettent ainsi en concurrence les acteurs publics au sein du système international. Auparavant, la concurrence se faisait entre produits mais depuis l'ouverture des frontières aux capitaux, la concurrence s'est déplacée et se réalise entre pays. La diplomatie évolue ainsi, selon Stopford et Strange (1991). Elle dépend autant des négociations entre Etats, que des négociations entre entreprises mais surtout des négociations entre Etats et entreprises, montrant alors l'importance de ces acteurs dans l'économie mondiale (diplomatie schématisée sous la forme d'un triangle).

Le pouvoir de ces nouveaux acteurs se diffuse au sein du système mondial mais varie selon les domaines donnés. Afin d'en rendre compte, Strange (1994) propose la notion de « pouvoir structurel », à savoir les capacités des acteurs de façonner et de déterminer les structures dans lesquelles ils s'inscrivent et vont évoluer. Cette notion s'oppose ainsi à la notion de « pouvoir relationnel » formulé par les approches du *mainstream* où les acteurs détiennent le pouvoir grâce à leurs ressources.

Selon Strange (1994), ce pouvoir se situe dans quatre structures de l'économie mondiale : sécurité, production, finance et savoir. La structure de sécurité est définie comme « *l'ensemble des accords qui déterminent les conditions dans lesquelles est distribuée la protection permettant aux sociétés humaines de se mettre à l'abri des menaces qui pèsent sur elles* » (Chavagneux, 2004 :36). Strange donne une définition large de la sécurité, prenant en compte, à la fois, les catastrophes naturelles, les risques alimentaires et sanitaires (Sida, SRAS⁴¹,...). La structure de production comprend « *l'ensemble des accords qui déterminent ce qui est produit, par qui, pour qui, où, avec quelles méthodes, quelles combinaisons de facteurs (terre, travail, capital, technologie) et à quelles*

⁴¹ SRAS ou Syndrome Respiratoire Aigu Sévère.

conditions » (Chavagneux, 2004 :38). Dans un contexte de mondialisation, le pouvoir des Etats notamment dans les activités productives diminue au profit des firmes transnationales⁴². La structure financière se détermine comme « *l'ensemble des accords qui décident de la disponibilité des financements dans les différentes parties du monde et qui définissent le niveau des taux de change entre les devises* » (Chavagneux, 2004 :43). La perte de pouvoir des Etats ne s'est pas traduite par un pouvoir accru d'un autre acteur. L'architecture financière internationale est donc devenue instable. Enfin la structure des savoirs prend en compte deux niveaux. Au niveau abstrait figurent les idées et les systèmes de croyances, les usages sociaux,... Le niveau pratique rassemble l'ensemble des accords qui « *définissent les conditions permettant de découvrir, d'accumuler, de stocker et de communiquer des informations* » (Chavagneux, 2004 :46). En analysant ces quatre structures, on peut déterminer quels sont les principaux acteurs qui dominent l'économie mondiale. Ces rapports de pouvoir entre les Etats et les différents acteurs diffèrent ainsi selon le champ structurel considéré et varient dans le temps. En effet, l'analyse de Strange est historicisée. Elle prend en compte l'étude des comportements et des actions de chaque acteur dans des époques et des contextes différents.

Les travaux de Strange ont été prolongés (Cf. Amin et Palan, 1996⁴³ ; Coussy, 2001⁴⁴ ;...) et ont donné lieu à de nombreuses recherches sur le rôle essentiel des acteurs privés dans les relations internationales. Trois catégories d'acteurs sont généralement analysées : les acteurs économiques⁴⁵, les ONG et les acteurs illicites⁴⁶ (Chavagneux, 2004).

Cette analyse ne se focalise pas sur le rôle de ces acteurs au sein du périmètre régional. Mais à l'instar des analyses menées par l'approche rationaliste, elle peut être appliquée à l'échelle régionale. L'école anglaise permet ainsi d'apporter une analyse complémentaire à celle proposée par le *mainstream*, en intégrant d'autres acteurs dans les relations régionales et, donc, d'autres relations de pouvoir.

⁴² Pour une analyse plus approfondie sur ce sujet, voir Strange (1996).

⁴³ Palan (1996) en collaboration avec Amin s'est intéressé également à la nécessité d'historiciser l'EPI, en montrant comment la mise en place des innovations sociales dépend de l'état des lieux, des savoirs, des valeurs et normes d'une époque.

⁴⁴ Coussy (2000) propose une analyse historique de l'intégration régionale.

⁴⁵ Voir notamment Amin et Palan (2001) sur les relations firmes multinationales et Etats.

⁴⁶ Les acteurs illicites désignent les mafias et les autres réseaux criminels mais aussi les acteurs à l'origine de la délinquance financière (comme Enron) et de la fraude fiscale.

3.3 L'approche constructiviste : la connaissance et le savoir au cœur des relations internationales⁴⁷

Le constructivisme est apparu et s'est affirmé en tant que courant indépendant grâce aux travaux d'Onuf (1989), Wendt (1992) et Ruggie (1983 et 1998). L'approche constructiviste s'intéresse à la mise en interaction de l'économique et du politique, du national et de l'international, mais en les replaçant dans un contexte social et historique (Adler, 2002). Cette théorie sociale des relations internationales souligne « *l'importance des structures normatives tout autant que matérielles, le rôle de l'identité dans la constitution des intérêts et des actions des acteurs, ainsi que la constitution mutuelle des agents et des structures* » (Battistella, 2003 :271). Elle s'oppose ainsi aux approches du *mainstream* qui mettent l'accent sur le rôle des agents aux dépens de celui des structures et aux approches structuralistes (marxiste et école anglaise) qui n'accordent de l'importance qu'aux structures. Elle vise à analyser le rapport entre les agents et la structure.

Cette approche n'adhère pas au postulat stato-centrique. Les organisations internationales mais aussi les autres catégories d'acteurs (comme les FMN, les ONG, les groupes de pression transnationaux,...) sont envisagées comme des acteurs à part entière, susceptibles d'influencer les relations inter-étatiques. Les constructivistes ne s'intéressent donc pas à la recherche de puissance ou de richesse des Etats mais plutôt à la construction d'une identité, à la formation et à la circulation des idées qui influent sur les préférences des Etats (Graz, 2000). Le rôle des idées et des connaissances dans l'élaboration de la coopération internationale constitue dès lors un élément central.

Ce courant apporte notamment un nouvel éclairage sur le rôle des « communautés épistémiques » dans la formation et l'évolution d'un régime international (Hasenclever et alii, 1997). L'expression « communautés épistémiques » a été définie par Haas (1992:3), comme designant « *a network of professionals with recognized expertise and competence in a particular domain and an authoritative claim to policy-relevant knowledge within that domain or issue-area* ». Ces communautés peuvent, selon Adler et Haas (1992), influencer sur la création et la pérennité des régimes internationaux aux quatre stades du processus

⁴⁷ Diverses approches se réclament du constructivisme. Ici nous ne ferons pas la différence entre le constructivisme « dominant » et le constructivisme « critique » (MacLeod, 2004) ou le constructivisme « faiblement cognitiviste » et le constructivisme « fortement cognitiviste » (Hasenclever et alii, 1996). Nous résumerons les principales analyses réalisées par les diverses écoles fondant cette approche théorique.

politique. Premièrement, elles permettent une meilleure connaissance des problèmes et des solutions dans la phase « innovation des politiques » (*policy innovation*). En connaissant l'ensemble des enjeux, les différents acteurs peuvent être plus enclins à coopérer. Ces communautés peuvent être, deuxièmement, des agents importants de la diffusion des politiques (*policy diffusion*), en communiquant leurs idées à des collègues situés dans d'autres pays, ce qui a, indirectement, un impact sur les gouvernements de ces pays. Troisièmement, elles peuvent exercer une influence sur la sélection des politiques (*policy selection*) mises en place par les Etats, si elles arrivent à proposer des solutions lors des négociations. Enfin, elles peuvent jouer un rôle clé dans la *persistance des régimes* (*regime persistence*), en défendant les régimes établis et en les considérant comme le meilleur moyen pour éliminer les problèmes rencontrés par les Etats.

Comme le souligne Haas (1968a:159), « [supranational bodies were] *the appropriate regional counter part to the national state which no longer feels capable of realizing welfare goals within its own narrow borders* ». Haas (1968b) explique ainsi la construction de l'Europe et plus particulièrement l'instauration de la CECA (Communauté Economique de Charbon et d'Acier) par la prise de conscience de la part des élites européennes des groupes sociétaux que la satisfaction de leurs intérêts égoïstes serait plus grande dans un espace élargi plutôt qu'au sein de leurs espaces nationaux respectifs. A partir de cette analyse, il explique la propagation de la coopération par les effets de débordement ou spillover. La coopération dans certains domaines (CECA) amène à la coopération dans d'autres domaines (marché commun) étant donnée l'interdépendance entre les secteurs.

L'approche constructiviste reconnaît aussi l'influence du système sur les acteurs. Un régime peut influencer sur les perceptions des acteurs (les Etats mais aussi les acteurs nationaux), entraînant alors des processus d'internalisation, ou de feed-back, qui peuvent modifier en retour les préférences des acteurs et donc leurs comportements. Finnemore (1996) insiste, plus précisément, sur les normes de la société internationale et la façon dont elles affectent les identités et les intérêts des Etats. Pour cette auteure, le comportement des Etats est défini par les intérêts et l'identité. L'identité et l'intérêt sont définis par les forces internationales, c'est-à-dire, par les normes de comportement enchâssées dans la société internationale. Ces normes sont transmises aux Etats, *via* les organisations internationales. Elles façonnent ainsi les intérêts des Etats.

L'approche constructiviste s'oppose ainsi aux approches conventionnelles, en considérant que ces dernières négligent l'identité des acteurs. Cette identité s'est formée à partir des facteurs internes (interaction entre les différents acteurs dans une vue historique) et externes (interaction avec les économies étrangères) (Wendt, 1999). Il arrive qu'un Etat soit « prisonnier » de son image malgré ses efforts. Wendt (1992) illustre ce cas avec la Russie après la Guerre Froide. Les Etats de l'Europe de l'Est, à ce moment-là, assimilaient la Russie à l'Union Soviétique. La Russie a tenté de se défaire de « cette image » mais son identité spécifique n'a pas été perçue par les Etats de l'Europe de l'Est. Les interactions fréquentes n'ont pas permis de modifier la perception de ces idées.

Ainsi, à la différence des réalistes, pour qui l'intérêt national s'impose aux Etats par les rapports de force, et des libéraux, pour qui cet intérêt est le résultat des préférences nationales, pour les constructivistes, l'intérêt national se détermine par les idées, normes et valeurs partagées, c'est-à-dire par l'identité du pays (Battistella, 2002). Les structures dans lesquelles évoluent les Etats étant intersubjectives, les relations internationales sont alors déterminées par les idées partagées par les Etats plus que par les ressources matérielles ou par la recherche de la maximisation de leur utilité (Wendt, 1994). Les régimes internationaux peuvent alors être définis, dans cette approche, comme des institutions sociales qui existent, non seulement, parce que les attentes des acteurs convergent dans un domaine des relations internationales, mais aussi, parce que l'intentionnalité et l'acception attribuée à ces attentes agissent dans « *un cadre de signification intersubjectif* » (an intersubjective framework of meaning) (Ruggie, 1983 :196). Il en va de même pour la détermination et l'évolution de la politique étrangère d'un pays. Cette approche met en avant le lien étroit entre identité nationale, définition de l'intérêt national et instauration de la politique étrangère. Un changement de perception dans l'identité nationale peut avoir des répercussions sur la formulation de la politique étrangère. Cette évolution se fait seulement dans certains cas précis, à la suite de conjonctures critiques.

Les constructivistes mènent, par ailleurs, une analyse spécifique du fait régional. La construction d'un bloc régional passe, selon ce courant, par une conscience commune. Les régions sont des constructions politiques et sociales. Le régionalisme dessine alors une ligne, créant des frontières entre les membres et les non membres. Pour reprendre les propos de Kim et Lee (2004: 194), « *a regional sense of « we-ness » demarcates insiders from outsiders and determines the boundaries of the region. As such, a sense of “we-ness”* »

is empirically observable from the politics of inclusion and exclusion in the formative processes of the establishment of the regional boundaries ». Ainsi, pour comprendre le phénomène régional selon les constructivistes, il ne suffit pas seulement d'analyser les flux d'échanges ou les investissements, il faut également prendre en compte les valeurs partagées entre les pays. C'est dans cette perspective que Katzenstein (1997) affirme que la compréhension de l'Europe se situe dans « l'Européanisation » des identités et des normes partagées.

3.4 New Regionalism Approach (NRA) : un nouveau programme de recherche consacré aux processus régionaux

Ce programme de recherche s'est développé en Europe du Nord, à la fin des années 1990. Il est le résultat de recherches menées par l'UNU/WIDER (United National University/World Institute for Development Economics Research) et dirigées par Hettne. En refusant de s'inscrire dans une approche critique pré-existante, les chercheurs de ce programme tentent de proposer une nouvelle analyse des processus régionaux.

Ils s'appuient sur l'hypothèse qu'un processus régional doit être considéré comme hétérogène et multidimensionnel. Les acteurs de ce processus sont multiples (Etats, société civile, firmes,..) comme le contour de l'espace dans lequel il s'inscrit. Les auteurs emblématiques de programme de recherche, Hettne, Söderbaum, Tavares⁴⁸, tentent de prendre en compte toutes ces dimensions en proposant le concept de « *regionness* »⁴⁹. Ce concept est un outil analytique pour comprendre l'émergence et la construction de régions et tenter de déterminer l'origine de la cohérence régionale (Söderbaum et Tavares, 2003 et Hettne et Söderbaum, 2000). Derrière ce concept, ces auteurs essayent également de savoir si la construction régionale favorise le maintien de la paix. Ils ont proposé ce concept dans le but de transcender le stato-centrisme. Ils refusent de voir la région comme une simple agrégation d'Etats. Ils tentent également, *via* ce concept, d'analyser comment une zone géographique se transforme, comment d'un objet passif elle devient un sujet actif, capable de prendre en compte les intérêts transnationaux de la région.

⁴⁸ Ce paragraphe propose une synthèse des travaux de Söderbaum et Tavares (2003), Hettne et Söderbaum (2000) et Hettne (2003).

⁴⁹ Ce concept de « *regionness* » ainsi que celui de « *regionality* » ou de « *regionhood* » sont difficiles à traduire. Ils sont donc employés dans leur transcription anglaise.

Pour ce faire, ces auteurs proposent cinq stades dans la construction d'un processus régional. A chaque nouveau stade franchi, la région s'affirme de plus en plus comme une entité distincte des Etats :

1/ **L'espace régional** (*regional space*) est une zone géographique, délimitée plus ou moins par des barrières naturelles. L'espace est socialement organisé par les êtres humains. Ils sont regroupés en communautés isolées mais maintiennent, malgré tout, certains liens.

2/ **Le complexe régional** (*regional complex*) implique l'approfondissement des relations entre communautés. Ces relations d'interdépendance indiquent le point de départ du processus de régionalisation. Elles constituent également un complexe de sécurité dans lequel les unités constituantes dépendent autant l'une de l'autre que de la stabilité globale du système régional.

3/ **La société régionale** (*regional society*) peut être soit organisée, soit plus spontanée. Dans le cas de la coopération organisée plus formelle, la région est définie par la liste des pays membres de l'organisation régionale en question. Néanmoins, à ce niveau, les acteurs ne sont pas seulement les Etats. Des acteurs transnationaux non étatiques comme les firmes transnationales, les ONG, les mouvements sociaux,... apparaissent. Cette dynamique implique l'émergence d'une variété de processus de communication et d'interaction entre une multitude d'Etats et d'acteurs non étatiques dans une multitude de dimensions : économique, politique et culturelle.

4/ **La communauté régionale** (*regional community*) prend forme lorsqu'un modèle organisationnel (formel ou moins formel) facilite et promeut la communication sociale et la convergence des valeurs et des actions à travers la région, créant une société civile. La région devient un sujet actif avec une identité propre.

5/ **Une Communauté politique régionale institutionnalisée** (*regional institutionalised polity*) est le stade ultime d'une région. Il constitue l'évolution volontaire d'un groupe de pays vers une nouvelle forme d'entité politique où la souveraineté est partagée pour le bien de tous. Le processus de formation d'une telle communauté s'apparente à la formation d'un Etat-Nation mais n'est en aucun cas similaire. Ce dernier niveau, à savoir la création

d'un Etat-Région, représente surtout un scénario possible pour le futur. Hettne (2005) montre ainsi que l'expérience européenne se rapproche de ce stade ultime.

Selon Hettne, Tavares et Söderbaum, ce concept de *regionness* n'a pas pour but de formuler une théorie évolutive mais plutôt de fournir un modèle pour des analyses comparatives entre les divers processus régionaux. A l'instar de Hettne, Söderbaum et Tavares, Van Langenhove (2003) transcende aussi la discussion sur la conceptualisation des processus régionaux, en introduisant le concept de *regionhood*. Il utilise le néologisme *regionhood* inspiré du terme *personhood* du psychologue belge De Waele pour définir ce qu'il entend par la formation d'une région. Quatre critères sont distingués :

1/ « ***the region as a system of international acts in the international and national arena*** ». Les régions sont regardées comme des acteurs sociaux dans le système international. Elles sont des entités qui possèdent une certaine autonomie et peuvent agir et prendre des décisions.

2/ « ***the region as a 'rationalist' system with statehood properties*** ». Les régions se fixent certains objectifs comme la création de Biens publics ou la redistribution de richesse grâce à des propriétés que les Etats possèdent au niveau interne (reconnaissance de la part des peuples, ressources matérielles,...)

3/ « ***the region as a reciprocal achievement*** ». La région existe parce que certains acteurs agissent mais aussi parce qu'ils reconnaissent la région comme une entité distincte.

4/ « ***the region as a generator and communicator of meaning and identity*** ». Au sein de la région, émerge une identité collective régionale.

Van Langenhove (2003) complète ce concept de « *regionness* », initialement proposé par Hettne et Soderbaum (2000) qui est, selon lui, réducteur. Une zone géographique ne peut être caractérisée par l'une des cinq dimensions incluses dans le concept « *regionness* », alors qu'avec son concept de « *regionhood* », un territoire géographique peut posséder plusieurs critères en même temps. Ce dernier permet, selon Van Langenhove, de caractériser alors une région, mais aussi un pays ou un territoire infra-national.

Des conceptions variées de la région dans ce nouveau programme de recherche consacré à l'étude des processus régionaux ont été mises en avant. Elles s'intéressent à la création d'une entité régionale non seulement en termes de relations économiques mais aussi en termes de langue, de culture, d'histoire commune.

Encadré 4 : Propos d'étape de la section 3 du chapitre 1

- **Les approches critiques complètent ou approfondissent certains concepts formulés par les approches rationalistes, tout en s'opposant à certains de leurs postulats, notamment celui du stato-centrisme.**
- **Elles rendent compte également d'une perception plus large du fait international et, donc, par là, du fait régional, notamment *via* la prise en considération des normes et valeurs partagées dans la construction régionale ou d'autres parties prenantes dans l'élaboration de ce processus.**
- **Ainsi l'approche néo-marxiste focalise son analyse sur les classes transnationales dominantes. L'école anglaise insiste sur le concept de pouvoir structurel des différents acteurs. L'approche constructiviste analyse les relations internationales, notamment la coopération inter-étatique et la formation de compromis nationaux, sous l'angle de la connaissance et du savoir. Enfin, le nouveau programme de recherche, *New Regionalism Approach* (NRA), propose une analyse originale des processus régionaux, en formulant des concepts dont l'objectif est de transcender le stato-centrisme.**

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

En s'appuyant sur les différentes définitions rencontrées dans la littérature, régionalisme, régionalisation, intégration régionale, la section 1 propose une typologie des processus régionaux, pouvant se combiner en deux périmètres institutionnel et économique, concordant ou non. La transposition de cette typologie à la région est-asiatique nécessite que l'on analyse les deux réalités, afin de voir s'il existe une superposition de ces périmètres au sein de l'ASEAN+3, et donc s'il existe un processus d'intégration régionale.

Les sections 2 et 3 justifient le choix de l'EPI pour analyser la réalité institutionnelle de l'ASEAN+3. Pour ce faire, les différents courants en EPI sont classés en deux approches : l'approche rationaliste regroupant les (néo)-réalistes et les (néo)-libéraux et les approches critiques s'opposant ou complétant certains postulats du *mainstream*. Interprétant principalement les relations internationales, les analyses proposées par les différents courants en EPI peuvent être appliquées à la réalité régionale, si l'on fait l'hypothèse que celle-ci est un cas particulier des relations internationales. Cette application à l'échelle régionale permet alors de proposer de nouvelles interprétations de cette réalité. La réflexion sur le fait régional ne nécessite donc pas nécessairement un renouvellement conceptuel. En d'autres termes, l'analyse de la réalité régionale ne révèle pas un besoin absolu d'Economie Politique Régionale, au moins dans un premier temps.

Des analyses proposées par les différents courants de l'EPI, il convient de déterminer l'approche qui fait le plus sens, une fois appliquée à la réalité institutionnelle de l'ASEAN+3. La mise en place d'une coopération dans le domaine monétaire et financier entre les treize pays, nécessite une démarche s'intéressant à la forme prise par la **coopération entre Etats**, mais aussi aux modalités de son offre, c'est-à-dire une coopération inter-étatique initiée par une coalition d'Etats. Même si d'autres acteurs peuvent participer aux relations internationales (FMN, ONG,...) ou influencer sur les compromis nationaux lors de la formation des stratégies d'insertion internationale (groupes d'intérêt ou de lobbying), l'analyse de la réalité institutionnelle au sein de l'ASEAN+3 oblige, dans un premier temps, à avoir une démarche « étatiste » sur la coopération régionale. L'objet d'étude retenu nécessite ainsi de mobiliser une approche rationaliste en EPI.

En effet, l'école anglaise et la NRA ne proposent pas d'analyse de la coopération inter-étatique. L'approche néo-marxiste possède une perception pessimiste des relations internationales. Le conflit est la règle, la coopération entre les pays l'exception. La lutte pour le profit ainsi que la reproduction du capital entraînent des conflits entre les classes dominantes des différents pays. Le constructivisme focalise son analyse sur le rôle des idées et des connaissances dans l'élaboration de la coopération internationale et, plus précisément, sur l'influence de ces idées sur les préférences des Etats en matière de coopération. Cette approche permet d'apporter des éléments sur les raisons de la mise en place d'une telle coopération mais pas sur les modalités de sa production. Elle apparaît donc comme une approche complémentaire de celle proposée par l'approche rationaliste, notamment par les libéraux (Hasenclever et alii, 1996 et 1997), sur la formation des régimes.

Les deux courants rationalistes proposent tous deux une analyse de la coopération inter-étatique. Elle est considérée, par les deux approches, comme un moyen à la disposition des Etats pour résoudre un problème d'action collective. Mais les raisons de cette action collective ainsi que les modalités de sa production diffèrent. Les (néo)-réalistes insistent sur la recherche de puissance demandée par les Etats dans le cadre d'une coopération impulsée par un hégémon, les institutionnalistes (néo)-libéraux insistent sur l'objectif de richesse ou de bien être collectif recherché par une coalition de pays.

L'approche néo-libérale s'avère la plus adaptée pour rendre compte de l'évolution de la réalité institutionnelle, après la crise de 1997, en Asie Orientale. La coopération entre les pays de l'ASEAN+3 peut, en effet, être perçue comme un moyen de résoudre un problème d'action collective. L'objectif affiché par ces pays est de satisfaire un besoin collectif qui peut être atteint seulement par la coopération et dont tous les pays vont bénéficier (gains absolus) : **la stabilité financière et monétaire régionale**. Le concept de Bien Public International, biens qui bénéficient à l'ensemble des Etats, mais dont les Etats n'ont pas d'intérêt à les produire individuellement (Cf. section 1 du chapitre 2 pour une définition plus précise du Bien Public International), emprunté à Kindleberger (1986) et appliqué à l'échelle régionale (section 1 du chapitre 2) permettra de qualifier ce besoin de stabilité monétaire et financière émanant des pays est-asiatiques après la crise de 1997.

L'application à l'échelon régional du concept de **Régime International** permettra de définir les modalités de production de ce Bien Public Régional (section 2 du chapitre 2). En effet, deux modes de production de ce type de bien sont envisagés par l'approche rationaliste. Les (néo)-réalistes focalisent leur analyse sur la présence indispensable de l'hégémon qui impose la production de ce bien par sa domination, les (néo)-libéraux sur la coopération entre pays. Les initiatives mises en place après la crise de 1997 par les treize dirigeants de l'ASEAN+3 n'ont pas été impulsées par un hégémon international ou régional mais **par une coalition d'Etats**. La production de ce Bien Public Régional se réalise donc sur la base d'une coopération inter-étatique. La mobilisation du concept de régime dans une approche néo-libérale fait donc sens. Il peut s'apparenter ainsi au concept d'«ordres négociés» visant à l'élaboration d'un dessein commun (Young, 1982), qui est l'une des trois configurations de l'émergence d'un régime (les deux autres étant un ordre spontané provenant d'actions convergentes et un ordre imposé par les acteurs dominants).

Néanmoins, ce régime repose sur une **asymétrie de pouvoirs**. Le concept de leadership et les critères visant à mesurer les aptitudes d'un pays à prétendre à ce statut, formulés par Nye (1990), permettront d'évaluer le partage des pouvoirs dans ce régime (section 3 du chapitre 2). Ils montreront ainsi que ce régime repose sur un leadership bicéphale Japon/Chine.

Néanmoins, il faut rappeler que la démarche mobilisée tout au long de cette thèse s'appuie sur « la voie de la complémentarité » entre l'EPI et l'Economie Internationale. L'EPI, en permettant d'intégrer les relations de pouvoir à l'analyse, va qualifier cette réalité institutionnelle. Les outils quantitatifs de l'Economie Internationale (analyses statistiques et modèle de gravité) viennent compléter les concepts de l'EPI, en qualifiant les faits économiques de façon empirique, et en déterminant si cette réalité institutionnelle s'appuie sur un processus de régionalisation. C'est dans le chapitre 3 que cette analyse indispensable pour rendre compte de la réalité économique en Asie Orientale sera menée. Cette articulation entre l'EPI et l'Economie Internationale permet ainsi d'évaluer la complexité de l'évolution du processus régional dans le cadre de l'ASEAN+3.

CHAPITRE 2

L'ASEAN+3 : LA CRISE À L'ORIGINE D'UN RÉGIME RÉGIONAL MONÉTAIRE ET FINANCIER

SECTION 1 La stabilité financière et monétaire comme « Bien Public Régional »

SECTION 2 Un régime régional pour stabiliser la zone

SECTION 3 La Chine et le Japon, leaders du régime régional

« Il faut bien le dire, hélas, dans le monde de l'après-guerre, la plupart des initiatives tendant à renforcer la coopération financière internationale ont été prises, d'une manière ou d'une autre, sous la pression d'une crise financière »
BRI, 1996 in Wyplosz C. (2002) *L'instabilité financière internationale*

Après avoir présenté la typologie et la démarche théorique mobilisée, il convient de qualifier les réalités institutionnelle et économique de l'ASEAN+3.

Ce deuxième chapitre a donc pour objectif de proposer, dans une approche institutionnaliste néo-libérale, une interprétation de cette réalité institutionnelle. Pour ce faire, trois concepts de l'EPI conçus pour rendre compte des relations inter-étatiques internationales vont être ainsi appliqués à l'échelle régionale : Bien Public International, Régime International et Leadership. Le cheminement de l'intégration asiatique, à savoir l'émergence d'une coopération inter-étatique dans le domaine monétaire et financier, impose la mobilisation de ces concepts dans une approche stato-centrée. La multiplication des accords commerciaux bilatéraux (qualifiée par Baghwati (2002) de « bol de spaghetti ») en Asie Orientale n'est pas, en effet, l'élément clé à retenir concernant l'institutionnalisation des relations régionales. Pour reprendre l'expression de Plummer et Wignaraja (2006), l'intégration institutionnelle de l'Asie Orientale ne correspond pas au modèle traditionnel « Trade first, Money later ». Le contexte particulier de l'après crise explique cette séquence différenciée. **Les treize pays de l'ASEAN+3**, fortement affectés par les conséquences socio-économiques de la crise de 1997 et confrontés aux défaillances du système monétaire et financier international et à des politiques d'aide du FMI jugées inefficaces et déstabilisatrices par leurs dirigeants (Stiglitz, 2002), ont concentré leurs efforts dans le domaine monétaire et financier afin de tenter d'exclure l'éventualité d'une nouvelle crise.

Cette « spécificité » asiatique peut être interprétée à la lumière de trois concepts de l'EPI, appliqués à l'échelle régionale, marquant ainsi trois temps dans l'analyse.

Le concept de Bien Public International (désormais BPI) emprunté à Kindleberger (1986) sera, tout d'abord, appliqué à l'échelle régionale, permettant ainsi d'avoir un nouvel éclairage sur le besoin de stabilité monétaire et financière émanant des pays est-asiatiques après la crise de 1997. La volonté de la part des dirigeants des treize pays de l'ASEAN+3 d'instaurer leurs propres mécanismes de prévention et de résolution des crises pourra ainsi être assimilée à la volonté de produire un Bien Public Régional (désormais BPR) spécifique : la stabilité financière et monétaire. Le recours à ce concept permet d'interpréter la coopération inter-étatique mise en place après crise comme un moyen employé par les dirigeants des treize pays pour répondre à un intérêt commun non atteignable sans la coopération: le besoin de stabilité.

L'application à l'échelon régional du **concept de régime international** permettra, ensuite, de définir les modalités de production de ce Bien Public Régional. L'approche néo-libérale de la Théorie des Régimes Internationaux (Keohane, 1984), reposant sur l'hypothèse d'une coalition d'Etats, pose le cadre de cette coopération. Parce qu'elle met en exergue les principaux éléments structurants d'un régime, la présentation synthétique réalisée par Berthaud (2006 et 2007) sera retenue pour être appliquée à la situation est-asiatique. A l'aune de ces critères, les différentes initiatives instaurées après crise, dans le domaine monétaire et financier, pourront être interprétées comme les soubassements d'un régime régional.

La question du pouvoir au sein de ce régime se posera enfin. Le régime régional à l'œuvre au sein de l'ASEAN+3 ne peut être considéré comme un régime hégémonique, dans la mesure où un seul pays leader n'est pas à l'origine de sa création. Néanmoins, ce régime ne repose pas sur une distribution symétrique des pouvoirs mais plutôt sur l'affirmation des deux grandes puissances régionales, la Chine et le Japon. Le **concept de leadership** emprunté à Kindleberger (1973 et 1981) ainsi que **les critères d'évaluation des aptitudes d'un pays à prétendre à ce statut**, formulés par Nye (1990) et appliqués à l'échelle régionale, montreront que ce régime repose sur un leadership bicéphale la Chine et le Japon.

SECTION 1 La stabilité financière et monétaire comme « Bien Public Régional »

En s'appuyant sur l'application à l'échelle régionale du concept de Bien Public International emprunté à Kindleberger (1986), cette section cherche à montrer que la crise de 1997 peut être interprétée comme l'un des principaux facteurs déclencheurs de la coopération régionale en Asie Orientale. La volonté des treize pays, après crise, de mettre en place des mécanismes de résolution et de prévention peut être considérée comme la volonté de satisfaire un intérêt commun : la production d'un Bien Public Régional, la stabilité monétaire et financière. Cet objectif de répondre à un besoin collectif atteignable seulement par la coopération s'inscrit pleinement dans l'approche néo-libérale.

Cette démonstration s'articule en trois points. Le premier point met en évidence les différentes répercussions de la crise sur les treize pays asiatiques. Outre les conséquences socio-économiques, la crise a révélé l'inaction de l'ASEAN et de l'APEC ainsi que les défaillances du système monétaire et financier international mené par le FMI. **Le deuxième point** montre que ces différentes conséquences de la crise qui ont profondément marqué la région, ont provoqué un « tournant » dans la perception est-asiatique de la coopération régionale. Ce changement de perception s'est traduit par l'affirmation de l'ASEAN+3. Les dirigeants des treize pays ont, en effet, décidé de renforcer leur coopération afin d'éviter de nouvelles crises. **Le troisième point** reviendra sur la volonté émanant de ces treize pays de mettre en place leurs propres dispositifs de prévention et de résolution des crises qui peut être considérée comme la production d'un Bien Public Régional spécifique, la stabilité monétaire et financière.

1.1 Les conséquences de la crise de 1997

Alors que le rapport de la Banque Mondiale de 1993, intitulé « *Le miracle est-asiatique : croissance économique et politique publique* » soulignait le rapide développement des pays est-asiatiques, quelques années plus tard, une crise frappe cette région. La littérature sur la crise asiatique et ses causes révèle deux phases à ce jour. Alors qu'au moment de la crise, les analyses sur les raisons de son apparition divergent – certains auteurs dont Camdessus, alors Président du FMI, et Krugman (1998) insistent sur les facteurs endogènes (crise du

capitalisme asiatique), d'autres, comme Radelet et Sachs (1998 a et b) et Aglietta (1998), se focalisent sur les facteurs exogènes (instabilité intrinsèque de l'économie capitaliste mondiale) -, quelques années plus tard, un consensus sur ses causes, mêlant des facteurs exogènes et endogènes, se dessine (Nicolas, 2001 ; Hugon, 2001a; Arès, 2002 ;...). De cette seconde phase, quatre facteurs majeurs peuvent être retenus: deux internes (faiblesse des systèmes bancaires et faible encadrement des capitaux) et deux externes (la crise du Japon et l'ancrage au dollar).

Ainsi, dans les années 1990, la libéralisation financière instaurée dans les pays du Nord s'étend aux pays du Sud, notamment aux pays est-asiatiques. Cette libéralisation couplée au dynamisme de ces économies va entraîner un afflux de capitaux dans ces pays. Les prêts accordés aux banques asiatiques, correspondant à peu près aux deux tiers des flux de capitaux reçus en Asie de l'Est, vont être une des causes de la crise de 1997. En effet, la faiblesse ou l'absence de réglementation prudentielle dans le secteur bancaire dans la plupart des pays asiatiques va entraîner une concentration des risques dans ce secteur :

- 1) le risque de change : ne se faisant pas sur le même espace monétaire (emprunt en devise et prêt en monnaie nationale), les prêts octroyés par les banques occidentales aux banques asiatiques comportent un risque de change.
- 2) le risque de liquidité : les prêts, accordés aux banques asiatiques par les banques étrangères sont des prêts à court terme. Or les prêts que les banques asiatiques octroient à leur client, ont une durée plus longue (moyen ou long terme), d'où un risque de liquidité.
- 3) le risque de crédit : les banques asiatiques doivent faire face aux défauts de paiement de leurs clients (Brender et Pisani, 2007).

Or, en l'absence de contrôle de cette concentration de risque, une phase d'euphorie va commencer dans ces pays. Les banques asiatiques vont être de moins en moins prudentes en matière d'octroi du crédit, augmentant ainsi leurs créances douteuses (Hugon, 2000). Les largesses accordées à leurs clients vont également alimenter la bulle immobilière (Thaïlande et Malaisie) et les surcapacités industrielles (Corée du Sud) de la région (Nicolas, 1999 et Rol, 2007).

A ces problèmes internes, s'ajoutent les deux principales causes externes, la crise du Japon et les facteurs liés à la politique de change de la région. Ne s'étant toujours pas relevé de sa crise immobilière et spéculative de 1989 et constatant un contexte économique régional détérioré, **le Japon** décide de réduire son exposition au risque en retirant ses capitaux, ce qui aggrave la crise régionale (Hugon, 2001a).

La politique d'ancrage *de facto* au dollar pour la majorité des pays est-asiatiques a joué également un rôle dans la crise. La majorité des pays est-asiatiques ont maintenu, dans les années 90, une parité *de facto* entre leurs monnaies et le dollar. Cette référence tacite au dollar leur permet d'assurer une certaine stabilité monétaire dans la zone et d'éviter une surenchère de dépréciations compétitives et, ainsi, de contribuer à leur intégration dans l'économie mondiale (Nicolas, 2001 ; Bénassy-Quéré et alii, 2004 et Lee et Saucier, 2005). Mais, l'appréciation du dollar par rapport au yen, à partir du milieu des années 90, entraîne une perte de compétitivité de leurs produits et, donc par là, une diminution de leurs exportations, ce qui provoque un ralentissement économique généralisé dans la région (Arès, 2002). Une dévaluation de leurs monnaies apparaissait comme la politique à mettre en place pour faire face à cette situation. Mais certains gouvernements tardent à l'instaurer, par crainte notamment de voir les flux d'investissements étrangers diminuer. Ils vont alors, *via* des interventions massives sur le marché, tenter de maintenir leurs monnaies surévaluées, ce qui va conduire à l'épuisement de leurs réserves (Aghelvi, 1999).

Début 1997, les monnaies de différents pays asiatiques font l'objet d'attaques spéculatives. Le gouvernement thaïlandais va être le premier à céder. La crise va ainsi éclater en Thaïlande le 2 juillet 1997. D'autres pays est-asiatiques vont, par la suite, être emportés par ce tourbillon (effet domino) (Cf. Encadré 5 pour une chronologie de la crise asiatique)⁵⁰.

⁵⁰ Ayadi et alii (2006) testent économétriquement la présence de contagion durant la crise asiatique.

Encadré 5 : Chronologie de la crise asiatique

1997

Juillet

2 : Le **gouvernement thaïlandais** décide de ne plus soutenir sa monnaie, le baht sera ainsi dévalué de 15-20% par rapport au dollar. Le même jour, le gouvernement philippin intervient pour défendre le peso.

14 : Le 14 juillet, **la Banque Centrale de la Malaisie** abandonne ses efforts pour défendre sa monnaie, le ringgit.

17 : L'autorité monétaire de **Singapour** renonce à défendre sa monnaie, le dollar singapourien.

28 : Le gouvernement thaïlandais fait appel au FMI. L'économie reçoit une aide de 16 milliards de dollars du FMI et des autres pays asiatiques. Les Etats-Unis décident de ne pas y contribuer.

Août

13-14 : Attaques répétées sur la **roupie indonésienne**, puis mise en flottement de la roupie.

Octobre

31 : La monnaie indonésienne, la roupie, tombe à son plus bas niveau contre le dollar. Le gouvernement indonésien décide alors de faire appel au FMI. Il reçoit 23 milliards de dollars.

Novembre

1 : Les autorités indonésiennes ferment 16 banques en difficulté.

5 : Approbation d'un accord de confirmation de 10 milliards de dollars en faveur de l'Indonésie et versement de 3 milliards de dollars.

6 : Interventions de **la Banque de Corée du Sud** pour soutenir le cours du won.

17 : La Banque de Corée renonce à défendre le won.

Décembre

3 : Le gouvernement sud-coréen fait appel au FMI. Les Etats-Unis se joindront à cette initiative afin de refinancer les banques coréennes. L'aide à l'économie sud-coréenne atteint un niveau record : 55 milliards de dollars.

9-11 : Des rumeurs alarmantes sur la santé du président Suharto alimentent de nouvelles attaques sur la roupie indonésienne.

11 : Le won chute encore de 10%.

24 : Le FMI réagit rapidement en versant 10 milliards de dollars d'avance sous forme de prêts à la Corée du Sud.

1998

Janvier

8 : La roupie chute de 26% par rapport au dollar.

15 : Le FMI renégocie avec le gouvernement indonésien les réformes.

27 : L'Indonésie annonce un gel temporaire du service de la dette des sociétés.

28 : Les banques créditrices internationales et le gouvernement sud-coréen passent un accord pour échanger 22 milliards de dollars de dettes à court terme en prêts garantis par l'Etat.

Février

16 : Manifestations en Indonésie

Mars

4 : Deuxième examen de la situation en Thaïlande et versement de 270 millions de dollars d'aide.

10 : Suharto est réélu.

Avril

10 : Un nouvel accord entre le FMI et le gouvernement indonésien prévoit diverses mesures dont la suppression des subventions sur les carburants.

Mai

8-20 : Agitation étudiante en Indonésie. La Bourse de Jakarta s'effondre et la roupie passe la barre des 17 000 roupies pour 1 dollar.

20 : Démission du président Suharto en faveur du vice-président Habibie.

Juin

4 : Accord passé entre l'Indonésie et un groupe de banques étrangères sur un rééchelonnement de la dette indonésienne.

10 : Troisième examen de la situation en Thaïlande et nouveau versement du FMI.

12 : Le yen se déprécie.

16 : Le Réserve fédérale américaine soutient le yen et intervient sur les marchés en injectant 2 milliards de dollars.

Source : Chronologie à partir de Ramsès (1999 : 138) et d'Enia et Karns (2000).

Les conséquences économiques et sociales de cette crise sont sans précédent pour la région et, plus particulièrement, pour quatre économies : l'Indonésie, la Thaïlande, la Corée du Sud et la Malaisie. Les faillites et les vagues de licenciement provoquées par cette crise ont des répercussions sociales dramatiques sur les populations locales dont une partie non négligeable va redescendre sous le seuil de pauvreté. Par exemple, en Indonésie, la part de la population vivant avec moins de 2 dollars par jour passe, de 1997 à 1999, de moins de 50% de la population totale à 65%. Outre ces effets sociaux négatifs, ces pays doivent supporter le coût budgétaire du renflouement et de la reconstruction de leur secteur bancaire et financier et faire face à la pire récession jamais connue dans cette région (Fukasaku et alii, 2005). Le net recul du taux de croissance pour la majorité de ces économies en 1998 (Cf. Tableau 1) en fait la démonstration. Ainsi, en 1998, l'Indonésie accuse une baisse de son PIB de 13,2%, la Thaïlande de 10,4%, la Malaisie de 7,5%, la Corée du Sud de 6,7%. Depuis, les pays est-asiatiques ont retrouvé le sentier d'une croissance soutenue qui les place parmi les économies les plus dynamiques du monde.

Tableau 1: Taux de croissance des PIB nominaux nationaux en Asie Orientale, 1995-2007, %

	1995	1997	1999	2001	2003	2005	2007
Birmanie	6,9	5,7	4,5	11,3	13,8	13,2	-
Brunei D.	-	3,6	2,5	2,7	2,9	3	-
Cambodge	6,7	2,6	3,2	5,5	8,6	13,4	9,2
Chine	10,5	8,8	7,1	8,3	10	10,4	11,2
Corée Sud	8,9	5	10,7	3,8	3,1	4,2	4,6
Indonésie	8,2	4,7	0,2	3,8	4,8	5,7	6,2
Japon	-	1,4	-0,2	0,4	1,8	2,7	2,4
Laos	7	6,9	4	5,8	6,1	7,2	6,8
Malaisie	9,8	7,5	5,4	0,3	5,5	5	5,7
Philippines	4,7	5,2	3,2	1,8	4,9	4,9	6,6
Singapour	8,4	8	5,4	-2,3	3,1	6,6	7,5
Thaïlande	8,9	-1,8	4,1	2,2	7,1	4,5	4
Vietnam	9,5	8,2	4,4	6,9	7,3	8,4	8,3

Source : à partir des données de l'Asian Development Bank (2000, 2004 et 2007) et de la Cnucead pour Brunei et le Japon, à l'adresse suivante, <http://stats.unctad.org/Handbook/ReportFolders/reportFolders.aspx>

Cette crise financière s'est ainsi muée en crise économique et en crise politique, pour certains pays, comme l'Indonésie ou la Malaisie. Les pays est-asiatiques ont été profondément marqués par les conséquences socio-économiques de la crise. Mais d'autres éléments rattachés à cette crise ont également marqué les esprits des populations et des gouvernements nationaux : l'inaction de l'ASEAN et de l'APEC ainsi que les politiques d'aide du FMI.

L'inaction de l'ASEAN et de l'APEC durant la crise ont entraîné une remise en cause de ces deux organisations (Bustelo, 2002 et Webber, 2003). L'ASEAN, seule institution régionale inter-étatique, a été considérée comme impuissante face à la crise de 1997 (Boisseau du Rocher, 2004). Certes, lors du premier semestre 1997, les Banques Centrales de différents pays membres ont participé à une opération de soutien de la monnaie thaïlandaise, déjà affectée par des attaques spéculatives (Nicolas, 2001), mais lors du déclenchement de la crise, aucune action émanant de l'ASEAN n'a été menée. L'association n'a fourni aucun conseil à ses membres (Dieter et Higgott, 2003). Les dix membres se sont repliés sur eux-mêmes. Ce comportement a eu parfois des implications sociales désastreuses. Le gouvernement malaisien a par exemple, au plus fort de la crise, expulsé des milliers d'étrangers sans permis de travail, la plupart était indonésien ou philippin, ce qui a provoqué des tensions entre les gouvernements respectifs. Les différentes solutions apportées pour résoudre la crise (appel au FMI pour l'Indonésie et la Thaïlande d'un côté, refus d'appeler l'institution internationale et la mise en place d'un contrôle des capitaux pour la Malaisie de l'autre côté) n'ont fait que renforcer les divergences de point de vue entre les membres de l'ASEAN. L'association n'a pu ainsi faire émerger un consensus sur les actions à mener. Elle est donc sortie de cette crise fragilisée par son inaction et son mode de coopération (règle de consensus et de non ingérence) (Boisseau du Rocher, 2001).

Ce sentiment d'inaction a également été ressenti vis-à-vis de l'APEC. En effet, l'institution n'a pas proposé une réponse commune à cette crise affectant la majorité de ces membres, ce qui l'a affaibli (Ravenhill, 2002). Comme le soulignent Dieter et Higgott (2003), bien que l'APEC ne dispose pas de ressources financières propres, cette coopération se voulant porteuse d'un projet d'intégration entre les pays d'Asie Pacifique, aurait dû fournir, au moins, aux pays touchés une expertise de la crise. Cette inaction de la part de l'APEC montre que cette coopération doit être plutôt assimilée à un forum de discussion. Avant la crise, des partisans de l'APEC se réjouissaient de la mise en place de ce nouveau type de « régionalisme », à savoir une intégration économique sans institutions bureaucratiques. Mais cette crise a montré les limites d'une intégration informelle que ce soit dans l'esprit de l'ASEAN ou de l'APEC et a convaincu les pays est-asiatiques d'institutionnaliser leur coopération.

Lors de cette crise, le FMI a également été remis en question. Il a subi de vives critiques sur son incapacité à prévenir les crises et à les gérer. La crise asiatique a révélé l'échec du mécanisme de prévention par l'information mis en place par le FMI après la crise mexicaine. Ce mécanisme, *via* la fourniture et la diffusion de l'information, devait permettre de mieux surveiller l'évolution économique des pays membres et ainsi de prévenir de nouvelles crises, mais ce dispositif n'a pas fonctionné.

Les politiques mises en place lors de la crise asiatique, qualifiées aussi de programmes d'ajustement structurel (PAS), ont également suscité de vifs mécontentements. Ces programmes, reposant sur l'austérité budgétaire et le resserrement de la politique monétaire, ont eu des impacts contre-productifs et récessifs dans les pays asiatiques aidés. Ils ont été jugés inappropriés par rapport aux problèmes rencontrés dans ces pays, provenant plus des acteurs privés que des gouvernements (Beeson, 2003a). L'exemple de l'Indonésie est le plus représentatif. Les pressions exercées par le FMI, pour que le gouvernement indonésien ferme seize banques commerciales et supprime les subventions sur une série de biens de consommation, expliquent pour partie l'agitation sociale de mai 1998 (Nicolas, 1999). La conditionnalité exigée par le FMI et, plus généralement, ses politiques visant à résoudre la crise asiatique, ont été ainsi très mal perçues par les sociétés est-asiatiques (Yu, 2001). Certains auteurs parlent même de ressentiment envers cette institution (Higgott, 1998) et même de sa remise en question. On l'accuse d'appliquer systématiquement des solutions « toutes faites » à chaque pays et ainsi de ne pas prendre en compte les spécificités culturelles et économiques des pays.

En conclusion, l'expérience de cette crise (c'est-à-dire ses conséquences économiques et sociales, ainsi que le comportement des institutions internationales et régionales durant cette dernière) a provoqué un « tournant » dans la perception est-asiatique de la coopération. Les dirigeants des pays asiatiques ont pris conscience que pour faire face aux défaillances du système financier et monétaire international, ils doivent instaurer leurs propres mécanismes de prévention et de résolution des crises. L'implication concrète de ce changement de vision, à savoir l'émergence du regroupement ASEAN+3, va être présentée dans le deuxième point de cette section.

1.2 La crise de 1997 comme révélateur d'un besoin d'ASEAN+3

La crise, en tant que telle, mais aussi l'inaction de l'ASEAN et de l'APEC ou encore les politiques inappropriées du FMI, ont profondément marqué la population et les gouvernements des pays est-asiatiques. Pour reprendre les propos de Beeson (2003b: 266), « *in the other words, the crisis revealed both the continuing vulnerability of the region as a whole to external leverage and the lack of a regional capacity to manage such events* ». Les dirigeants des pays est-asiatiques prennent conscience ainsi que ni les institutions financières internationales ni les actions individuelles ne peuvent résoudre une crise. Ils décident donc de mettre en place, à l'échelle régionale, un processus coopératif afin d'éviter de nouvelles crises (Enia et Karns, 2000, Shee, 2003 et ADB, 2008).

Cette nouvelle perception de la coopération s'est traduite par la mise en place de sommets informels entre treize pays asiatiques, c'est-à-dire, les dix pays membres de l'ASEAN, la Chine, la Corée du Sud et le Japon. Taiwan et Hong Kong ne sont pas conviés à ces sommets. Les relations diplomatiques difficiles entre Taiwan et la Chine – la Chine ne reconnaît pas l'indépendance de Taiwan (Cabestan et Vermander, 2005) – excluent *de facto* Taiwan. Hong Kong, région administrative spéciale chinoise rétrocédée à la Chine en 1997, n'est pas non plus convié à ces réunions, même si en tant que région autonome, son économie, *via* notamment sa monnaie, a été affectée par la crise.

Le premier sommet informel entre ces treize pays a eu lieu en pleine crise financière en décembre 1997 lors du sommet de l'ASEAN à Kuala Lumpur⁵¹. C'est lors de la troisième réunion des Ministres des Finances des treize pays en mars 1999, à Hanoi, que l'appellation « ASEAN+3 » sera largement utilisée et diffusée. La première déclaration conjointe sur la coopération est-asiatique entre les treize pays a lieu lors du troisième sommet informel, en novembre 1999 à Manille. Elle marque l'institutionnalisation de ce regroupement (Terada, 2003). Une seconde déclaration conjointe sur la coopération est-asiatique a été adoptée en novembre 2007 à Singapour lors du dixième sommet de l'ASEAN+3. Les dirigeants des treize pays acceptent ainsi d'instaurer un plan de travail sur dix ans (2007-2017) afin de renforcer la coopération au sein du regroupement. Ils se

⁵¹ Le sommet annuel des chefs d'Etats des treize pays a lieu en même temps que le sommet annuel de l'ASEAN. Il en va de même pour les sommets de type ASEAN+1 (Corée du Sud, Chine, Japon), les sommets des trois pays d'Asie du Nord Est, ainsi que les sommets d'Asie de l'Est (sommet regroupant les treize pays asiatiques ainsi que l'Inde, la Nouvelle Zélande et l'Australie).

sont accordés également sur la création d'un fonds de coopération (ASEAN+3 Cooperation Fund) dont l'objectif est de faciliter la mise en place de ce plan de travail (site ASEAN).

Lors de la mise en place de ses sommets, l'ASEAN+3 apparaît comme le renouveau de l'initiative malaisienne. En 1990, Mahatir, alors Président de l'Indonésie, avait, en effet, proposé, dans le cadre de l'APEC, la création d'un groupe exclusivement asiatique afin de contrecarrer la domination américaine dans ce processus. La création de l'EAEG (East Asian Economic Group), regroupant six membres de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Singapour, Brunei)⁵², la Chine⁵³, la Corée du Sud et le Japon, n'a pu voir le jour, sous pression américaine. Ce groupement arrive néanmoins à se former en 1993 mais sous un autre nom, l'EAEC (East Asian Economic Caucus). Des réunions entre les membres de ce comité ont lieu mais elles sont rapidement renvoyées au second plan avec le développement de l'APEC (Stubbs, 2002). L'idée d'un regroupement exclusivement asiatique commence cependant à germer dans les esprits. La proposition faite en 1995 par les membres de l'ASEAN aux trois pays d'Asie du Nord-Est de les rejoindre au sein de l'ASEM afin de former un comité représentative est-asiatique va dans ce sens. Mais ce n'est qu'après crise que ce regroupement s'affirme.

Cette coopération régionale au sein de l'ASEAN+3 est interprétée par certains auteurs (Beeson, 2003b ; Ravenhill, 2002 ; Kim et Lee, 2004 ; Yu, 2003 ; Kermarec, 2006), comme la mise en place d'un régionalisme « réactionnaire/exclusif »⁵⁴ dont les objectifs sont d'exclure les Etats-Unis de ces initiatives régionales et de mettre en avant un processus strictement asiatique. Il est vrai que le soutien tardif et « sélectif » des Etats-Unis aux pays affectés par la crise a provoqué des tensions et un vif ressentiment envers ce pays. « *In 1997, the Asian financial crisis provided the impetus for the ASEAN+3 process. East Asian countries felt that the United States could not be relied upon in a financial crisis and that they would have to establish their own self-help mechanisms for financial cooperation* » (Soesastro, 2003:3). Mais ces tensions ne viennent pas seulement du comportement américain lors de la crise. Elles proviennent également de leurs actions

⁵² L'ASEAN en 1990 était constituée de 6 six membres. Les quatre derniers membres (Cambodge, Vietnam, Birmanie et Laos) adhéreront à l'association, à la fin des années 1990. Actuellement seul le Vietnam a intégré l'APEC en 1998.

⁵³ Ce groupement écartait déjà Hong Kong et Taiwan dans le processus de discussions régionales.

⁵⁴ Dans la littérature, ce régionalisme prend différents qualificatifs : réactionnaire, défensif, exclusif. Ils renferment une idée commune : cette coopération se fait en réaction au système monétaire et financier international, dirigé plus ou moins explicitement par les Etats-Unis.

avant crise, qui peuvent être considérées comme un frein à la mise en place d'une coopération régionale en Asie Orientale.

En effet, malgré son rôle important dans la reconstruction et le développement de l'Asie de l'Est après la seconde Guerre Mondiale - l'Etat américain a versé des sommes importantes aux pays asiatiques au titre de l'aide internationale et a ouvert son marché -, les Etats-Unis n'ont pas favorisé la mise en place d'une coopération régionale en Asie de l'Est⁵⁵. Lors des deux premières décennies de la Guerre froide, ils ont privilégié dans cette zone des alliances bilatérales. Les pays est-asiatiques devaient passer par l'intermédiaire des Etats-Unis, s'ils voulaient communiquer ou régler un différend entre eux. Ce comportement a ainsi empêché l'émergence de toute forme de relations intra-régionales, ce qui n'a pas été le cas en Europe où là une véritable volonté d'unifier cette région était perçue (Stubbs, 1994 et Kaztenstein, 1996). Cette stratégie américaine de favoriser les relations bilatérales en Asie Orientale continue actuellement même si elle est de moindre ampleur et se focalise essentiellement dans le domaine militaire (réactivation de certaines alliances militaires) (Duso-Bauduin, 2006). A cela, s'ajoute leur comportement au sein de l'APEC. Ce forum, créé en 1989, peut être considéré, pour les Etats-Unis, comme un moyen de se repositionner et de réaffirmer leur influence dans la région. Ils vont ainsi faire pression pour que le second objectif de l'APEC, à savoir la promotion du développement des PED d'Asie, soit rapidement abandonné, tout en appuyant fortement le premier objectif, c'est-à-dire favoriser la libéralisation du commerce et de l'investissement. Ce comportement va provoquer un vif ressentiment de la part des pays asiatiques qui ne verront dans l'APEC qu'un forum au service des intérêts des pays riches (Kim et Lee, 2004). Les tensions créées par le comportement américain lors de la crise viennent ainsi renforcer un ressentiment ancien.

Sans aller néanmoins jusqu'à parler de régionalisme « réactionnaire », on peut simplement mentionner que l'exclusion des Etats-Unis dans le processus régional après crise se réalise parce que les dirigeants des pays de l'Asie Orientale en sont venus à considérer que face aux défaillances du système monétaire et financier international (les institutions financières et les Etats-Unis, pays internationalement dominant, ne peuvent pas assurer la stabilité

⁵⁵ Les raisons de l'émergence de l'ASEAN sont à la fois d'ordre politique et économique (développement économique,..). Les facteurs politiques comprennent le maintien de la paix dans la région mais aussi la volonté d'affirmer leur indépendance nouvellement acquise notamment vis-à-vis des puissances occidentales dont les Etats-Unis.

monétaire et financière de la région), la mise en place, à l'échelle régionale, de leurs propres mécanismes de prévention et de résolution s'impose. Cette crise a fait prendre conscience aux dirigeants de la zone que leurs pays étaient interdépendants et qu'ils avaient donc un intérêt commun à coopérer.

Cette crise peut donc être considérée comme le facteur à l'origine d'une identité régionale ASEAN+3 (Nabers, 2003, Terada, 2003 et Kim et Lee, 2004). Les initiatives après crise vont, en effet, au-delà d'une simple coopération. Elles visent à la formation d'une « communauté est-asiatique ». Ce souhait est formulé explicitement en 2004 au sommet de Vientiane, lorsque les dirigeants de l'ASEAN+3 affirment que l'établissement d'une « Communauté est-asiatique » est un objectif de long terme dont l'ASEAN est la « force motrice »⁵⁶ et l'ASEAN+3, le « véhicule principal » de la réalisation de cette communauté (Kawai et Wignaraja, 2007).

L'établissement de cette communauté ne s'appuie pas sur des règles formelles et « dures » (*hard law*). Elle repose essentiellement sur les réunions entre les différents membres du gouvernement et, en termes de coordination, sur une unité détachée au sein du secrétariat de l'ASEAN. Lors du 5^{ème} sommet de l'ASEAN+3, en 2001, le gouvernement malaisien avait proposé la création d'un secrétariat localisé à Kuala Lumpur afin de faciliter la coordination et le partage des informations entre les pays. Sa proposition était assortie d'une aide de 10 millions de dollars afin de couvrir les cinq premières années de fonctionnement du secrétariat. Mais devant la crainte de certains membres que ce secrétariat supplante celui de l'ASEAN et donc, par là, affaiblisse l'association, cette proposition a été rejetée. Cette faible institutionnalisation des relations a permis, cependant, d'instaurer différentes coopérations dans divers domaines (économie, finance, santé, environnement,...) entre les treize pays (Thomas, 2001). La plus marquante est celle réalisée dans le domaine monétaire et financier qui marque un véritable « tournant » historique dans la région (Rana, 2002).

⁵⁶ Lors de son sommet d'Octobre 2003 à Bali, l'association, en signant la déclaration de Concorde II, appelle à l'établissement d'une communauté ASEAN d'ici 2020 dans trois domaines. L'ASEAN souhaite approfondir son intégration régionale en créant une communauté de sécurité (ASEAN Security Community) assurant à chaque pays de vivre en paix avec les autres dans un environnement juste, démocratique et harmonieux, une communauté économique (ASEAN Economic Community) créant une région économique stable, prospère et très compétitive dans laquelle une libre circulation des biens, des services, des investissements et des personnes se mettrait en place, ainsi qu'une communauté socio-culturelle (ASEAN Socio-Cultural Community), promouvant le développement et la santé publique ainsi que l'identité régionale (ASEAN, 2006).

La crise de 1997 entraîne ainsi un changement dans les étapes de la coopération en Asie Orientale – du commerce à la finance - aussi bien qu'un changement du forum de coopération – de l'ASEAN et de l'APEC à l'ASEAN+3 - (Amyx, 2004). Cette volonté de coopérer dans le domaine monétaire et financier afin de se prémunir contre de nouvelles crises peut être assimilée à la volonté de produire un bien public à l'échelle régionale, la stabilité monétaire et financière.

1.3 Le besoin de stabilité comme « bien public régional »

La question du bien public est liée à celle de la souveraineté nationale. Ce sont les Etats qui, au sein de leur territoire, produisent ce type de biens, et cela, pour différentes raisons. Certains biens relèvent uniquement de l'autorité ou de la crédibilité de l'Etat (monnaie, justice, défense nationale...). Les coûts importants à la mise en place de tels biens justifient également la prise en charge de ces derniers par l'Etat. De même, l'Etat peut apparaître comme le seul acteur pouvant diminuer ou éliminer le risque de resquillage lié à libre accession de ce bien. Il est le seul acteur à pouvoir financer un bien librement accessible à tous (Siroën, 2000).

Ce concept a été transposé par Kindleberger (1986) au niveau international. Il formule alors le concept de bien public international⁵⁷, à savoir un « *ensemble de biens accessibles à tous les Etats qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire* » (Siroën, 2000 :86). L'intégration croissante des économies conduit, en effet, à modifier l'échelle de la production de certains biens collectifs, comme les biens environnementaux, sanitaires, éducatifs, culturels,... (Gabas et Hugon, 2001). Il convient alors de repenser, dans une perspective mondiale, la production de ces biens publics internationaux (dorénavant BPI)⁵⁸. Comme le soulignent Gabas et Hugon (2001), le champ de ces biens publics

⁵⁷ Nous emploierons, de manière indifférenciée, les concepts biens publics internationaux ou biens collectifs internationaux.

⁵⁸ Une distinction d'ordre sémantique doit être faite, afin de différencier notre objet d'étude dans la littérature foisonnante sur les biens publics. Ainsi, à l'instar de Kébabdjian (1994), une distinction sera faite entre les biens collectifs internationaux et les biens collectifs mondiaux. Un bien collectif international fait référence à la collectivité des Etats-nations, concernant ainsi les économies nationales dans leur ensemble, alors qu'un bien collectif mondial fait référence quant à lui aux collectivités humaines, c'est-à-dire qu'il affecte l'individu même et vise principalement à combattre des externalités négatives relatives à l'environnement

internationaux varie selon les époques (évolution des techniques et de la demande), selon les sociétés (différences socioculturelles et niveau de développement) et selon les systèmes de valeurs (différence d'idéal entre les pays en développement et les pays industrialisés). Néanmoins, certains biens reviennent fréquemment dans la littérature comme la paix, le climat,... mais aussi la stabilité monétaire et financière (Kindleberger, 1988 ; Stiglitz, 1999 ; Banque mondiale, 2001,).

Selon la définition de Samuelson (1954), ces biens publics possèdent deux propriétés : la non-rivalité (deux personnes d'une même « collectivité » bénéficient en même temps de ce bien) et la non-exclusion (toutes les personnes de cette « collectivité » en bénéficient)⁵⁹. Les biens, possédant ces deux caractéristiques, peuvent être considérés comme des « *biens purs universels, c'est-à-dire des biens qui peuvent être consommés en même temps par l'ensemble de la population mondiale* » (Tubiana et Severino, 2002 : 354). On peut citer, par exemple, la paix, l'éradication des maladies infectieuses,... En réalité, comme le soulignent Kaul et alii (2002a) et Kaul (2001), très peu de biens possèdent ces deux caractéristiques simultanément et peuvent donc être qualifiés de biens publics purs. Certains de ces biens n'en possèdent qu'une des deux, soit la non-rivalité, soit la non-exclusion. Ces biens sont dits alors impurs ou mixtes. Les biens, respectant le caractère de non-exclusion mais dont les bénéfices liés à la consommation peuvent être divisibles, sont des biens dits « communs ». La lutte contre le crime organisé, l'exploitation des ressources halieutiques,... peuvent être des exemples de ce type de biens. Les biens possédant le caractère de non-rivalité mais dont on peut exclure la consommation à certains individus, peuvent être qualifiés de biens « club » (Buchanan, 1965) comme l'accès à l'information, l'exploitation de certaines infrastructures,.... Enfin, si un bien possède les propriétés d'exclusion et de rivalité, il est qualifié de bien privé (Cf. Tableau 2).

comme la pollution, les gaz à effet de serre,... ou à la santé publique comme la lutte contre les maladies contagieuses...

⁵⁹ Kaul (2001) présente cette définition du bien public international comme standard. Selon elle, un bien public est une construction sociale. Chaque personne individuellement ou collectivement peut décider s'il est désirable ou non de mettre en place ce bien. En effet, chaque personne n'accorde pas la même importance aux bénéfices octroyés par le bien. Enfin, elle préconise la prise en compte d'autres acteurs dans l'élaboration ou fourniture de ce bien, notamment la société civile.

Tableau 2 : Typologie des biens

Typologie des biens		
	Exclusion	Non-exclusion
Rivalité	Bien privé	Bien commun
Non-rivalité	Bien club	Bien public pur

Source : à partir de Hugon (2005a)

Il convient de déterminer leur périmètre pertinent de production. Comme le souligne Kébabdjian (1994 : 273), « *un grand problème pour la théorie des biens collectifs, un problème du reste très souvent négligé par les économistes, est celui de la construction des ensembles de collectivités pertinentes* ». Ces biens publics comme leur nom l'indique sont produits au niveau international : international dans le sens global (regroupant l'ensemble des pays) ou international dans le sens régional (regroupant un ensemble de pays appartenant à la même zone géographique). En effet, pour de nombreux biens comme l'environnement, la santé publique, la stabilité financière, les transports, les réseaux électriques, la police,... le périmètre régional peut être considéré comme le niveau pertinent et optimal de production (Cook et Sachs, 2002). La dimension régionale des externalités et les facilités de financement du bien peuvent favoriser leur fourniture à l'échelle régionale (Benaroya, 2002). Par ailleurs, comme le souligne Hugon (2005b), une action collective est plus facile à mettre en œuvre si les membres prenant part sont peu nombreux et les bénéficiaires élevés. Ces conditions sont généralement remplies par les biens publics produits à l'échelle régionale.

L'approche par les BPI, transposée à l'échelle régionale, apparaît donc tout à fait pertinente. On parle alors de Biens Publics Régionaux. Cette approche va être ainsi appliquée à la région est-asiatique dans une perspective néo-libérale afin d'interpréter les évolutions récentes, c'est-à-dire comprendre les raisons de l'émergence d'une coopération dans le domaine monétaire et financier.

C'est dans cette perspective que la volonté émise par les dirigeants des pays membres de l'ASEAN+3 d'instaurer des dispositifs de prévention et de résolution des crises à l'échelle régionale peut être considérée comme la volonté de produire un bien public régional : la stabilité financière et monétaire. La stabilité monétaire fait ici référence à la recherche de stabilité des prix des actifs, y compris et d'abord, la stabilité des taux de change. La

stabilité financière peut être définie, quant à elle, comme la stabilité des institutions financières (établissements bancaires et non bancaires) et des marchés financiers (Crockett, 1997). Comme le soulignait déjà Benaroya en 2002, les accords de Chiang Mai signés en 2000 entre les pays de l'ASEAN+3 peuvent être perçus comme un outil pour répondre à ce besoin de stabilité monétaire et financière, notamment aux besoins d'avoir son propre dispositif d'aides et de surveillance régionale. Le renforcement de l'Initiative Chiang Mai (multiplication des accords de swap, volonté de multilatéraliser les réserves,...) et la mise en place de l'Initiative pour les marchés obligataires (ABMI) en 2003 confirmeront cette hypothèse. La section 2 montrera qu'ils constituent les actions mises en place par les gouvernements pour produire ce Bien Public Régional.

Ainsi, les conséquences socio-économiques et les défaillances du système monétaire et financier international apparaissent comme la raison principale à l'action collective mise en place après la crise en Asie Orientale (ADB, 2008). La contagion de la crise à l'ensemble de la région a fait prendre conscience aux gouvernements est-asiatiques que les avantages de la coopération sont supérieurs à ses coûts (Jin, 2003). Cette perception de la coopération s'inscrit parfaitement dans le cadre institutionnaliste néo-libéral : le regroupement d'un ensemble de pays recherchant à répondre collectivement à un objectif commun, le besoin de stabilité financière et monétaire régionale, non atteignable individuellement. Le concept de BPR permet ici de qualifier cet intérêt commun. Pour reprendre les propos de Nicolas (2006 : 109), « *l'ampleur et la rapidité de la contagion ont mis en évidence le caractère de bien public régional de la stabilisation financière et ont montré qu'il était de l'intérêt de chacun de participer collectivement à la prévention et à la gestion d'éventuelles nouvelles crises* ».

La production de ce bien bénéficiant à tous les pays, même ceux qui n'ont pas contribué à sa production (Jin, 2003), il ne peut être assimilé à un bien club. Les retombées positives de ce bien à l'ensemble de l'économie mondiale prime sur le caractère exclusif de la production de ce bien. Ce bien régional, une fois produit, possèdera ainsi les propriétés de non-exclusion et de non-rivalité. Comme le souligne Kawai (2005), la stabilité financière et monétaire obtenue, grâce à ces dispositifs est-asiatiques, pourrait renforcer la stabilité financière et monétaire mondiale. La coopération monétaire et financière est-asiatique complète et renforce le rôle du FMI au niveau mondial. Il faut, en effet, rappeler que la crise de 1997 a certes affecté les pays asiatiques mais ces effets ont dépassé les frontières

de la région pour se propager à d'autres économies émergentes comme la Russie, le Brésil et l'Argentine (Aglietta et Berrebi, 2007 et Rol, 2007). Les pays industrialisés n'ont pas été épargnés non plus par cette crise. La chute du fonds d'investissement LTCM, fin 98, a d'ailleurs fait craindre la propagation de la crise à l'échelle mondiale (Aglietta, 1998). Certains auteurs comme Cook et Sachs (2002), Wyplosz (2002), Ocampo (2002) et Kawai (2004), préconisent d'ailleurs la production de ce bien public, la stabilité financière et monétaire, à l'échelle régionale. Les effets de contagion entre les pays appartenant à une même zone étant importants, ils peuvent impulser une dynamique qui pousse les gouvernements régionaux à coopérer, afin de mettre en place une certaine harmonisation de leurs réglementations financières et des mécanismes de surveillance pour éviter une nouvelle crise financière et monétaire.

Ainsi, après 1997, les dirigeants des pays est-asiatiques perçoivent la coopération comme le meilleur moyen pour assurer leur stabilité monétaire et financière. Les différentes initiatives mises en place au sein de l'ASEAN+3 seront détaillées dans la section 2 de ce chapitre. Elles forment les bases d'un régime régional dans le domaine monétaire et financier en Asie Orientale.

Encadré 6 : Principaux éléments d'analyse de la section 1 du chapitre 2

- **Cette section a permis de montrer que les conséquences socio-économiques de la crise, l'inaction de l'ASEAN et de l'APEC ainsi que les politiques menées par le FMI, ont entraîné un « tournant » dans la coopération en Asie de l'Est.**
- **Le regroupement ASEAN+3 s'est affirmé. Les différentes initiatives au sein de ce périmètre se sont focalisées dans le domaine monétaire et financier.**
- **La volonté de créer des dispositifs à l'échelle régionale, afin d'éviter de nouvelles crises, peut être assimilée à la volonté de créer un bien public régional, la stabilité monétaire et financière. Ce concept permet ainsi de qualifier l'intérêt commun des treize pays et de comprendre les raisons de cette coopération, s'inscrivant pleinement dans la vision institutionnaliste néo-libérale de la coopération.**

SECTION 2 Un régime régional pour stabiliser la zone

Dans cette deuxième section, il s'agit ici d'analyser **les modalités de production de ce Bien Public Régional**. Deux modes de production d'un bien public sont généralement identifiés dans la littérature : la présence d'un leader ou la création d'un régime. **Le premier point** présente ces deux modalités. Etant donné que la production de ce BPR ne repose pas en Asie Orientale sur l'impulsion d'un seul pays mais sur une coopération entre treize Etats, **la possibilité que ce Bien Public Régional repose sur l'instauration d'un régime international à l'échelle régionale**, désormais « régime régional » est donc envisagée **dans un deuxième point**. L'application à l'échelon régional du concept de Régime International, issu de l'approche néo-libérale de la TRI (Keohane, 1984 ;...), permet ainsi de tester l'hypothèse selon laquelle les deux initiatives phares de la coopération monétaire et financière après crise (l'ICM et l'ABMI) peuvent être considérées comme le socle du régime régional mis en place au sein de l'ASEAN+3.

2.1 La production d'un bien public international : deux modalités

Selon Kaul et alii (2002a), la production d'un bien public international rencontre deux difficultés principales, à savoir le resquillage de certains pays (free-riding) et le dilemme du prisonnier. Le problème du passager clandestin traduit le fait qu'un individu est incité à « *s'épargner l'ennui et la dépense, et ... à s'en remettre entièrement aux autres* » (Hume, 1961 :478, cité dans Kaul et alii, 2002a :32). En effet, comme le souligne Olson (1987), toute action collective a un coût pour l'Etat (engagement financier, prise de risque,...) mais aussi des bénéfices (dans notre étude, la stabilité financière et monétaire, mais cela peut être l'environnement, les droits de propriété,...). Or, les pays cherchent à profiter du bénéfice de cette action collective, soit en payant le minimum, soit en tentant totalement d'échapper au coût de cette action. Ces comportements provoquent un problème de sous-production des BPI (Coussy, 2002) ou, plus spécifiquement, des BPR. Le problème illustré par le dilemme du prisonnier montre quant à lui que le manque d'information et de communication entre les pays peuvent être un handicap à la mise en place d'une coopération et, donc, à la production d'un bien public.

Selon l'approche réaliste, seul l'hégémon peut éviter ces problèmes, notamment celui du passager clandestin, et ainsi assurer la fourniture de biens publics. Mais pour que l'hégémon accepte de prendre à sa charge la production de ce bien, il faut que les gains retirés par la fourniture de ce bien soient supérieurs aux coûts et qu'ils soient supérieurs perçus par les autres pays bénéficiant de ce bien public (Cf. section 2 du Chapitre 1).

Cette version « forte » de la théorie de la stabilité hégémonique ne se vérifie pas toujours en réalité. L'émergence du G7 en est une bonne illustration (Simiand, 2006). L'approche néo-libérale de la théorie des Régimes Internationaux (TRI) explique que la production d'un ordre, c'est-à-dire la présence d'institutions qui assurent la fourniture de biens collectifs, ne repose pas seulement sur la présence d'un pays hégémonique mais peut reposer aussi sur la coopération entre pays (Cf. section 2 du Chapitre 1). Dans cette perspective néo-libérale, une action collective peut donc se faire sans la présence de l'hégémon (Keohane, 1984). Comme le souligne Kébabdjian (1999), les néo-libéraux partent de l'idée que les Etats, acteurs rationnels, choisissent de former un régime afin de maximiser leur propre fonction d'utilité. Si les gains individuels provenant du régime excèdent les coûts de transaction de cette nouvelle contrainte, alors les pays ont rationnellement intérêt à s'engager dans la formation d'un tel régime. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'avoir un système hégémonique pour voir émerger un régime stable et viable. Ce cas de figure semble correspondre à la situation est-asiatique après crise. La coopération monétaire et financière n'a pas été impulsée par une seule puissance (internationale comme les Etats-Unis ou régionale), mais par un ensemble de pays appartenant à l'Asie Orientale qui veulent satisfaire collectivement un intérêt commun, leur stabilité financière et monétaire.

Il convient maintenant d'analyser cette coopération initiée après la crise de 1997 au sein de l'ASEAN+3 afin de voir si elle peut effectivement être assimilée à l'émergence d'un régime. Il faut donc sélectionner, dans la littérature, une définition énonçant les grandes propriétés d'un régime. La définition canonique du régime international, proposée par Krasner (1983 :2) étant trop vaste, ne peut servir à l'évaluation d'une situation donnée.

Parce qu'elle réalise une synthèse des définitions proposées par l'approche rationaliste en EPI (les courants néo-réalistes et néo-libéraux s'accordent sur la définition de ce concept, Cf. section 2 Chapitre 1) et la complète en intégrant les apports de l'approche constructiviste sur les régimes internationaux (Cf. section 3 Chapitre 1), la présentation des régimes internationaux réalisée par Berthaud (2006 : 93-95 et 2007) sera donc retenue ici et transposée à la situation est-asiatique. Elle met en évidence cinq éléments caractérisant un régime international : l'instauration d'une procédure exclusivement inter-étatique, une coopération visant à normaliser ou à résoudre un problème d'action collective, une coopération se limitant à un domaine donné des relations internationales, la mise en évidence de son effectivité (les quatre premiers éléments font référence aux approches rationalistes) et sa dimension « connaissance » (cette cinquième propriété intègre les travaux constructivistes).

1. une procédure inter-étatique

Les principes, règles, normes et procédures sont définis seulement par les Etats. Un système de règles ou de bonne conduite mis en place par des acteurs non étatiques ne pourrait être assimilé à un régime international. Dans la réalité, cette frontière est de plus en plus difficile à tracer. Comme le soulignent Kaul et alii, (2002a), si, par nature, les régimes internationaux sont généralement des coopérations inter-étatiques, il se peut que des organisations non gouvernementales ou des acteurs privés jouent un rôle grandissant dans certains domaines comme, par exemple, Amnesty International dans la défense des droits de l'homme.

2. une coopération visant à normaliser ou à résoudre un problème d'action collective

A la différence d'Axelrod (1981) et de Keohane (1984) qui retiennent dans leur démonstration seulement un type de régime, deux types de régimes sont distingués ici. Le premier relève d'une logique de normalisation, c'est-à-dire que, dans ce régime, les Etats visent à « *adopter des standards communs permettant ou facilitant les activités, notamment en diminuant les coûts de transaction* » (Berthaud, 2006 :94). Il s'agit ici de répondre à un conflit de préférence. Stein (1983) le qualifie de régime de coordination. Il est illustré par la bataille des sexes et institué afin de choisir entre plusieurs gains possibles. Les règles sur les normes comptables ou sur le partage des routes dans le transport aérien illustrent ce régime de coordination.

Le second vise à répondre à un problème d'action collective, « *donc à des conflits d'intérêts et non à une simple hétérogénéité des préférences pour réduire les coûts de transaction* » (Berthaud, 2006 :94). Dans son analyse, Stein (1983) parle de régime de collaboration dont la constitution a pour objectif de réaliser un gain inaccessible unilatéralement. Il est illustré par le dilemme du prisonnier. L'euro représente l'exemple type de ce régime.

Le *design* des institutions diffèrent dans ces deux régimes. Dans le régime de collaboration, l'action collective est perçue comme un moyen d'atteindre un intérêt commun, mais en même temps les Etats, agents rationnels et égoïstes, sont tentés de faire défection ou de se comporter en passager clandestin. Les institutions nécessaires à ce régime sont donc celles qui introduisent des règles et des sanctions. Dans le régime de coordination, la coopération est considérée comme une finalité, en ce sens que si les acteurs ne coopèrent pas, ils n'obtiennent pas de gain. Les institutions dans ce régime ont pour objectif d'améliorer le système d'information et de répartition des gains. Même si tous les acteurs gagnent à la coopération, la répartition de ces gains risque d'être inégale. Les Etats les plus puissants ont tendance à imposer les solutions qui leur donnent les gains les plus importants. Le régime résout ces problèmes en mettant en place une convention, résultat d'un rapport de forces (Kébabdjian, 1999).

3. une coopération dans un domaine donné des relations internationales (issue area)

Les Etats identifient un problème commun à résoudre dont seule l'action collective est susceptible d'apporter une réponse efficace. Le régime se limite donc à un domaine particulier des relations internationales. Il est dit spécialisé.

4. l'effectivité du régime

Selon Berthaud (2006 :95), « *son effectivité repose sur des règles à effet indirect qui laissent aux Etats participants des libertés (...) pour en internaliser les effets – c'est-à-dire pour s'y adapter* ». Comme le souligne Kébabdjian (2006 c), tout mode de régulation internationale repose sur des règles. Dans ces différents travaux qui se basent sur un triangle d'incompatibilité de la coopération internationale (2004 et 2006 a et c), ces règles inter-étatiques à effet indirect sont également associées au mode de régulation, régime régional (les deux autres de coopération sont le modèle européen et le modèle néolibéral). Leur niveau de contrainte et leur impact sur les territoires nationaux permettront d'évaluer

l'effectivité d'un régime international, c'est-à-dire sa capacité à infléchir le comportement des acteurs publics et privés.

5. la dimension « connaissance » du régime

Une caractérisation complète des régimes internationaux doit aussi prendre en compte les travaux constructivistes, troisième approche de l'EPI traitant des régimes internationaux (Berthaud, 2007) (Cf. section 3 Chapitre 1 pour une présentation plus détaillée). Ainsi une propriété supplémentaire à celles retenues généralement par les approches rationalistes doit être introduite : celle de la connaissance du problème d'action collective (Hasenclever et alii, 1996 et 1997). Selon Haas (1992), cette connaissance du problème et des solutions à apporter peut être réalisée par le travail d'une communauté épistémique, c'est-à-dire, par un réseau d'experts possédant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier. Ces derniers évaluent, grâce à leurs connaissances, le contour du problème et permettent, *via* leurs rapports, un apprentissage collectif du problème. La diffusion de ces connaissances et de ces idées diminue les problèmes et les désaccords lors des négociations entre les pays (Haas, 1980).

Ces cinq éléments permettent ainsi de mettre en exergue les principales caractéristiques d'un régime international. Cette analyse sera appliquée à l'échelle régionale afin d'évaluer, à l'aune de ces critères, si la coopération initiée après crise par les pays de l'ASEAN+3 peut être assimilée à la formation d'un régime régional en vue de produire un bien public régional, la stabilité financière et monétaire.

2.2 L'émergence d'un régime régional au sein de l'ASEAN+3

Les cinq critères mentionnés précédemment vont permettre d'évaluer la coopération initiée par les pays de l'ASEAN+3 et de répondre à la question suivante : cette coopération peut-elle être assimilée à un régime monétaire et financier?

Les deux premiers critères peuvent facilement et brièvement être testés. Les modalités des deux initiatives instaurées après la crise, l'ICM et l'ABMI, correspondent en effet à de la coopération inter-étatique. Les Etats des treize pays sont les seuls acteurs à prendre part à ces mesures. Cette coopération entre Etats relève, par ailleurs, d'une logique de résolution

d'un problème d'action collective et non d'une logique normalisation. Après la crise de 1997, les dirigeants des treize pays se rendent compte que leurs économies ont un problème commun, la stabilité financière et monétaire, auquel ils peuvent apporter une réponse collective. La coopération peut donc être interprétée comme un moyen pour réaliser un gain (ici la stabilité) inaccessible unilatéralement. Cette situation correspond à la mise en place d'un régime de collaboration pour reprendre les termes de Stein (1983).

Ce type de régime, malgré l'intérêt commun des Etats, n'est pas considéré comme étant *self-enforcing*. Les Etats sont susceptibles de se comporter en passager clandestin. Dans le cas de l'ASEAN+3, cela se traduit par le fait que les treize pays bénéficient de cette stabilité, tout en continuant à avoir des comportements favorisant l'instabilité (comme réformes inadéquates ou non appliquées en matière de restructuration du système financier ou non-suivie des recommandations). Pour éviter de tels comportements, les acteurs peuvent mettre en place des institutions introduisant des règles de surveillance et des sanctions. Dans le cadre de l'ASEAN+3, un système de surveillance, notamment dans l'ICM, connu sous le nom de l'ASEAN+3 Economic Policy Review and Dialogue Process (EPRDP) peut jouer ce rôle. Il a, en effet, pour objectif de contrôler les flux de capitaux dans la région, d'évaluer les risques et de formuler des recommandations aux Etats, notamment en termes de politiques à appliquer. Néanmoins, si les treize pays utilisent cette entité comme outil de surveillance, ils vont se heurter à une limite : elle ne dispose d'aucune sanction envers les Etats qui ne suivraient pas ses recommandations. L'image de la crise étant encore présente dans les esprits des gouvernements des treize pays, ces derniers semblent suivre, pour l'instant, les indications de l'institution. Des problèmes risquent de se poser, à terme néanmoins, pour la stabilité et la viabilité du régime, si aucune sanction n'est incluse dans le processus.

Les trois derniers critères (respectivement le domaine de spécialisation, l'effectivité du régime et la dimension connaissance) font l'objet, ci-après, d'une analyse plus détaillée.

2.2.1 Le régime régional spécialisé dans le domaine monétaire et financier

Les plus grandes avancées de la coopération régionale en Asie Orientale ont lieu dans la sphère monétaire et financier. C'est pourquoi, ce régime régional peut être qualifié d'issue area, c'est-à-dire, spécialisé dans un domaine donné des relations internationales. Cette coopération monétaire et financière au sein de l'ASEAN+3 se focalise sur trois initiatives majeures : 1) la mise en place de mécanismes de surveillance, 2) la création d'une offre de liquidité régionale et 3) le développement des marchés obligataires asiatiques (ABMI). La première mesure se développe au départ de manière autonome et est rattachée, par la suite, à l'initiative Chiang Mai. Elle sera donc présentée dans le cadre de l'ICM, qui comprend ainsi deux dispositifs (surveillance et liquidité).

Par souci de clarté, ces deux initiatives vont être présentées successivement en soulignant à chaque fois comment chacune répond aux besoins de stabilité financière et monétaire voulue par les treize pays. L'ICM se focalise sur l'offre de liquidités en cas d'éventuelles nouvelles crises mais aussi sur la prévention des crises avec son mécanisme de surveillance et de dialogue entre les pays. Elle est donc centrée sur le volet « monétaire » du régime. L'ABMI, quant à elle, vise à réduire la dépendance des acteurs asiatiques vis-à-vis du système bancaire et à améliorer l'allocation de l'épargne, en rendant les marchés des obligations plus efficaces et plus liquides et en améliorant leurs structures. Elle est donc centrée sur le volet « financier » du régime.

2.2.1.1 Le volet monétaire du régime : l'Initiative Chiang Mai

Différentes initiatives ont été proposées ou mises en place après la crise (Cf. Encadré 7). Néanmoins, c'est avec la coopération monétaire et financière instaurée en mai 2000, appelée Initiative de Chiang Mai (ICM), qu'une coordination plus poussée commence à se mettre en place entre les membres de l'ASEAN+3. En effet, selon la déclaration commune des Ministres des Finances des pays de l'ASEAN+3 (Cf. Annexe 2) publiée en mai 2000 lors du Meeting annuel de l'ADB, tenu à Chiang Mai en Thaïlande, les treize pays ont reconnu le besoin d'établir une coopération régionale pour répondre aux besoins de liquidités de court terme au sein de la région et de compléter les arrangements financiers internationaux existants (Yu, 2001). Cette Initiative comporte deux volets. Le premier

volet porte sur le renforcement des échanges d'informations et de surveillance, le second sur l'amélioration de l'offre de ressources.

Encadré 7 : Les différentes initiatives proposées ou mises en place dans le domaine monétaire avant 2000 (ICM)

• **Proposition FMA par le Japon**

Depuis la crise de 1997, ces treize pays se rencontrent lors de sommets annuels. Le premier a lieu le 16 décembre 1997 à Kuala Lumpur. Les dirigeants des pays membres discutent alors des problèmes financiers rencontrés par la zone. L'hypothèse de la mise en place de mécanismes financiers visant à prévenir les crises est envisagée. En septembre 1997, la proposition japonaise de créer un Fonds monétaire asiatique est alors discutée. Ce fonds, voulu comme indépendant du FMI, devait s'appuyer sur des liquidités d'un montant de 100 milliards de dollars dont la moitié aurait été apportée par le Japon et le reste par les autres pays asiatiques. Mais il est vivement critiqué par le FMI et les Etats-Unis. Les redondances avec les fonctions du FMI, notamment en ce qui concerne la promotion du dialogue entre les différents acteurs et le soutien financier lors de crise, et les possibles problèmes d'aléa moral, sont ainsi mis en avant pour écarter le projet (Shirai, 2006). La Chine, par ailleurs, soutient sans enthousiasme l'initiative japonaise et, cela, pour plusieurs raisons. Le gouvernement chinois craignait une domination nipponne dans l'élaboration de ce fonds. Il se demandait, à ce moment-là, si la mise en place d'un fonds régional était vraiment la meilleure solution pour contrer des attaques spéculatives et si ce fonds pourrait à terme lui être bénéfique économiquement et stratégiquement (Yu, 2001).

• **Création du Manilla Framework Group**

Ce groupe, créé en novembre 1997, réunit des représentants du Ministère des Finances et des Banques Centrales de 14 pays des deux côtés du Pacifique, à savoir l'Australie, Brunei, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, Hong Kong, Japon, les Etats-Unis, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, ainsi que des représentants de l'ADB, de la Banque Mondiale, de la Banque des règlements internationaux (BRI) et du FMI (Fukasaku, 2005). Après l'échec de la proposition japonaise du FMA, une prise de conscience internationale et régionale de nécessaires initiatives complémentaires à celles existant émerge. Ce groupe a vocation de renforcer l'échange d'informations et de surveillance afin de prévenir les crises financières. Les membres conviennent dès sa création d'une procédure « light », s'apparentant plus à un échange de points de vue qu'à un agenda économique et politique d'intégration (Enia et Karns, 2000). Ce mécanisme fut dissous en novembre 2004.

• **Mise en place d'une initiative unilatérale nipponne en faveur des pays affectés par la crise : New Miyazawa Initiative**

En octobre 1998, le Ministre des finances japonais, Mr Miyazawa annonce une nouvelle initiative pour enrayer la crise asiatique, qualifiée par la suite « Nouvelle Initiative Miyazawa » (New Miyazawa Initiative ou NMI). Cette initiative, complément aux programmes du FMI, vise à répartir une aide d'un montant total de 30 milliards de dollars dans les pays affectés par la crise. La moitié de cette aide vise à fournir un financement de moyen et long terme aux pays de la région afin qu'ils puissent mettre en place les réformes structurelles nécessaires. Cette aide vise ainsi à soutenir quatre objectifs : la restructuration de la dette privée et des systèmes financiers, une stimulation de l'économie et un accès au financement des PME. L'autre moitié repose sur des accords de swap, facilités de court terme. Des accords seront conclus avec les Philippines, la Malaisie et la Corée du Sud pour un montant de 7,5 milliards de yen (site Japan Minister of Finance). Ce qui est important de relever, c'est que les accords conclus sont libellés en yen. Cette initiative unilatérale montre la volonté du Japon de peser dans la région après la crise.

• **Le renforcement des échanges d'informations et de surveillance**

Le projet de mettre en place des mécanismes de surveillance a émergé au sein du Manilla Framework Group en novembre 1997. Cette idée a été reprise en octobre 1998 par les pays membres de l'ASEAN qui ont établi un Processus de Surveillance (ASEAN Surveillance Process). Ce mécanisme vise à la fois à contrôler les taux de change et les agrégats macro-économiques et à surveiller les politiques sectorielles et sociales. Il tente également

d'améliorer la circulation et le partage de l'information entre les pays (Rana, 2002). La coordination de ce processus est assurée par un bureau du secrétariat de l'ASEAN, l'ASCU (ASEAN Surveillance Coordinating Unit).

Etant donnée l'interdépendance économique entre les treize pays relevée par la crise, ce besoin de renforcer les échanges d'information et de contrôler les variables clés a été également reconnu comme nécessaire au niveau de l'ASEAN+3. Un processus de surveillance s'est alors mis en place en novembre 1999, connu sous le nom ASEAN+3 Economic Policy Review and Dialogue Process (EPRDP) (Fukasaku et alii, 2005). Ce processus de surveillance de l'ASEAN+3 couvrent cinq fonctions principales : 1) évaluer les conditions économiques nationales, régionales et globales, 2) contrôler les flux régionaux de capitaux, 3) identifier les risques financiers et macro-économiques aussi bien les politiques réduisant de tels risques, 4) renforcer les structures des systèmes financiers et bancaires et 5) fournir une voie « Asiatique » dans la réforme du système financier international (Kawai, 2007). Les Ministres des Finances des treize pays ainsi que le Secrétaire général de l'ASEAN se réunissent deux fois par ans pour coordonner leurs actions. Ce mécanisme de surveillance est intégré officiellement à l'ICM en mai 2005 lors de la 8^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3.

Le caractère relativement informel des échanges d'information dans le cadre de l'EPRDP, qui se traduit par la présentation d'un rapport sous forme libre des principaux développements économiques et financiers de chaque pays, ne permet pas de répondre efficacement à l'objectif de surveillance de l'ICM (Bergsten et Park, 2002 et Amyx, 2004). Comme le souligne Amyx (2004), ce mécanisme de surveillance indépendant du FMI doit être perçu comme crédible, non seulement, par les pays de l'ASEAN+3 mais aussi par les acteurs sur les marchés internationaux. Ces derniers pourraient en effet tester la crédibilité de dispositifs, en lançant une attaque. Selon Kenen et Mead (2006) et Kawai et Houser (2007), il convient, pour cela, de spécifier le contenu précis des informations à fournir par chaque gouvernement, permettant ainsi de comparer les situations entre les pays et de donner des recommandations sur l'évolution des politiques. L'adoption de cette pratique permettrait un mode de discussion plus critique fondé sur un examen par les pairs (« peer review »), à l'image du fonctionnement de l'OCDE. Eichengreen (2005) va plus loin, en proposant la mise en place d'un Institut Financier Asiatique (Asian Financial Institute) par les gouvernements est-asiatiques. Cet institut serait en charge de coordonner les initiatives nationales, d'examiner

les politiques des pays et de faire des recommandations et d'appliquer des sanctions diplomatiques et, si nécessaire, financières à l'encontre des pays réfractaires.

Les discussions lors de la réunion des ministres des finances de l'ASEAN+3 en mai 2005 sont allées dans ce sens. Elles ont abouti en 2006 à la création de deux groupes de travail, Group Of Experts (GOE) et Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring (ETWG), qui ont pour objectif d'améliorer la surveillance macroéconomique de la région. La déclaration conjointe des Ministres des Finances, datant du 4 mai 2008, s'inscrit aussi dans cette perspective. Les dirigeants des treize pays ont décidé de mettre en place des mesures visant à renforcer l'EPRDP. Les deux mesures phares sont l'augmentation des fréquences des dialogues et le développement d'un format standardisé pour les rapports d'information⁶⁰.

Le **premier volet** de l'ICM porte ainsi sur la prévention de nouvelles crises, en améliorant la transparence des données financières et en favorisant la coordination des politiques. (Arés, 2002).

- **L'amélioration de l'offre de ressources**

Ce qui peut être considéré comme une offre de ressources s'appuie d'une part, sur l'établissement d'un accord de swaps étendu à toutes les Banques Centrales des pays de l'ASEAN (ASA, ASEAN Swap Arrangement). Cet accord de swaps monétaires et réciproques entre les pays de l'ASEAN date du 5 août 1977. Les cinq membres fondateurs (Thaïlande, Indonésie, Philippines, Malaisie et Singapour) avaient mis en place un dispositif de soutien pour les pays qui rencontraient des difficultés avec leur balance des paiements (Park, 2003). Ce dispositif a été étendu aux cinq nouveaux membres en 2000. Le montant des ressources accordées en cas de difficultés a été augmenté, passant de 200 millions de dollars à un milliard de dollars en novembre 2000 à 2 milliards en mai 2005 (site Aric). Les monnaies utilisées dans l'ASA sont le dollar, le yen et l'euro. Les taux d'intérêt LIBOR de ces monnaies sont employés comme taux d'intérêt de base pour les transactions de swap. La majeure partie de ces accords est réalisée sur la base d'un montant équivalent entre les deux parties, c'est-à-dire que les pays s'engagent à fournir le même montant lors de la souscription du swap. L'objectif ici est de redynamiser ces accords, qui

⁶⁰<http://www.reuters.com/article/marketsNews/idUSSE07774120080504?pageNumber=4&virtualBrandChannel=0&sp=true>

sont restés jusqu'alors peu utilisés par les pays de l'ASEAN. Lors de la crise de 1997, par exemple, aucun des pays n'a fait appel à ces accords de swap (Park et Wang, 2005).

Cette offre de liquidités s'appuie d'autre part, sur une série d'accords bilatéraux de swaps entre les Banques Centrales des pays membres de l'ASEAN et les trois autres pays (BSA, Bilateral Swaps Arrangements) (Park, 2003). Ces accords visent à fournir à un pays signataire confronté à une forte instabilité monétaire (déficit de leur balance des paiements), des ressources supplémentaires, en compléments des fonds versés par le FMI. Cet ensemble d'accords bilatéraux est souvent qualifié de réseau d'accords bilatéraux de swaps (NBSA, Network Bilateral Swap Arrangement). Ce sont des accords de court terme (horizon de 90 jours), renouvelable sept fois, et dont le montant est déterminé par les pays contractants (Cf. Tableau 3 pour les propriétés de ces accords de swap). Ces BSA peuvent être réciproques ou non réciproques, c'est-à-dire, que dans le cas d'accords non réciproques, l'un des deux contractants ne propose d'aide financière à l'autre pays. C'est le cas par exemple du Japon et de la Chine qui ont signé principalement des accords non réciproques avec les pays membres de l'ASEAN (Park, 2002). Ces ressources peuvent seulement être renouvelées une fois et sont remboursables dans les 6 mois suivant la transaction.

Tableau 3 : Caractéristiques des accords de swap bilatéraux en Asie Orientale

Définition d'un swap de devises⁶¹	
	Le swap de devises est une opération dans laquelle deux contreparties contractent simultanément un prêt et un emprunt dans deux devises différentes. Certaines modalités varient selon chaque swap signé. En effet, trois modalités de taux d'intérêt peuvent être utilisées : taux fixe pour les deux parties, taux fixe-taux flottant respectivement pour la partie contractant l'emprunt et la partie accordant le prêt et taux flottant pour les deux contreparties. Les swaps peuvent être également réalisés avec ou sans transfert initial de devises ou sans transfert du tout de devises.
Accords de swap en Asie de l'Est : caractéristiques	
<i>Modalité</i>	Dollar US et monnaies locales sauf les accords entre le Japon, la Corée du Sud et la Chine où les accords sont signés seulement en monnaie locale
<i>Maturité</i>	90 jours
<i>Conditions</i>	20% sans faire appel au FMI
<i>Taux d'intérêt</i>	Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR augmenté d'une prime de 150 points de base pour le premier déclenchement de l'accord. La prime est augmentée de 50 points de base à chaque deuxième renouvellement, n'excédant jamais plus de 300 point de base
<i>Autre</i>	Garanties fournies par le gouvernement du pays demandant le swap de change

Source : d'après Amyx (2004), Park et Wang (2005), Boulat et Chabert (1992) et Chazot et Claude (1994).

⁶¹ Il existe également des swaps de taux d'intérêt.

Pour éviter le problème de l'aléa moral, seuls 20% des fonds peuvent être débloqués sans l'accord du FMI. À l'origine ce pourcentage était de 10%, la décision de le passer à 20% a été prise à la demande des pays membres, notamment à la demande du gouvernement malaisien en mai 2005 lors de la réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3. Le gouvernement de la Malaisie veut en effet que cette initiative devienne indépendante du FMI. Pour l'instant, les pays membres, sous l'impulsion de la Chine et du Japon notamment, se sont mis d'accord sur le fait que les BSA devraient rester complémentaires des fonds alloués par le FMI, et ce, tant qu'un véritable système de surveillance régionale ne serait pas établi (Park, 2003 et Park et Wang, 2005).

Ainsi, entre 2001 et 2007, une série d'ententes bilatérales entre les treize pays est instauré, plus particulièrement entre huit membres les plus développés de l'ASEAN et les trois « autres » pays d'Asie du Nord-Est. Les quatre derniers pays ayant rejoint l'association, la Birmanie, le Cambodge, le Laos, et le Vietnam, ont obtenu un délai pour accéder graduellement à ces accords. Les trois derniers pays bénéficient, par ailleurs, du programme Réduction de la Pauvreté du FMI, qui fournit une aide aux pays qui rencontrent des difficultés avec leur balance des paiements.

Sur les seize accords de swaps réalisés, le Japon peut être considéré comme le pays le plus actif, avec sept accords signés (Chine, Corée du Sud, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande). Il négocie depuis début 2007 avec le Vietnam. Si cet accord aboutit, ce sera le premier concernant une des quatre économies les moins développées de la région. La Corée du Sud a conclu six accords, avec la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Japon. La Chine a signé, également, six accords avec le Japon, la Corée du Sud, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Les accords entre les trois grandes économies (Japon, Chine, Corée du Sud) sont en monnaie locale yen contre yuan, yen contre won, yuan contre won, excepté pour deux des trois accords passés entre le Japon et la Corée du Sud. Les autres accords de swaps sont réalisés en dollars contre monnaie locale. L'initiative a suscité peu d'enthousiasme pour Singapour et Brunei. Seul le Japon est arrivé à convaincre Singapour de conclure un accord de swaps.

Tableau 4 : Les différents accords de swap bilatéraux dans le cadre de l'ICM, en juillet 2007

BSA	Monnaies	Montant
Japon-Corée du Sud	US/Won ou US/Yen	10 mds\$ (Jap-CS) ^b 5 mds\$ (Cs-Jap)
Japon-Thaïlande	Yen/Won ou Won/Yen US/Baht ou US/Yen	3 mds\$ (réciproque) ^a 6 mds\$ (Jap-Tha) 3 mds\$ (Tha-Jap)
Japon-Philippines	US/Peso ou US/Yen	6 mds\$ (Jap-Phil) 0,5 mds\$ (Phil-Jap)
Japon-Malaisie	US/Ringgit	1 mds\$ (non réciproque) ^b
Japon-Chine	Yen/Renminbi ou Renminbi/Yen	3 mds\$ (réciproque) ^a
Japon-Singapour	US/Dollar Singapourien US/Yen	3 mds\$ (Jap-Sing) 1 mds\$ (Sing-Jap)
Japon-Indonésie	US/Roupie	6 mds\$ (non réciproque)
Chine-Thaïlande	US/Baht	2 mds\$ (non réciproque)
Chine-Corée du Sud	Renminbi/Won Won/Renmenbi	4 mds\$ (réciproque) ^a
Chine-Malaisie	US/Ringgit	1,5 mds\$ (non réciproque)
Chine-Philippines	Renminbi/Peso	2 mds\$ (non réciproque) ^a
Chine-Indonésie	US/Roupie	4 mds\$ (non réciproque)
Corée du Sud-Thaïlande	US/Baht ou US/Won	1 mds\$ (réciproque)
Corée du Sud-Malaisie	US/Ringgit ou US/Won	1,5 mds\$ (réciproque)
Corée du Sud-Philippines	US/Peso ou US/Won	1,5 mds\$ (réciproque)
Corée du Sud-Indonésie	US/Roupie ou US/Won	2 mds\$ (réciproque)

Source : d'après Kawai (2007)

Légende : ^a équivalent dollars, ^b les montants octroyés sous l'initiative Miyazawa sont exclus

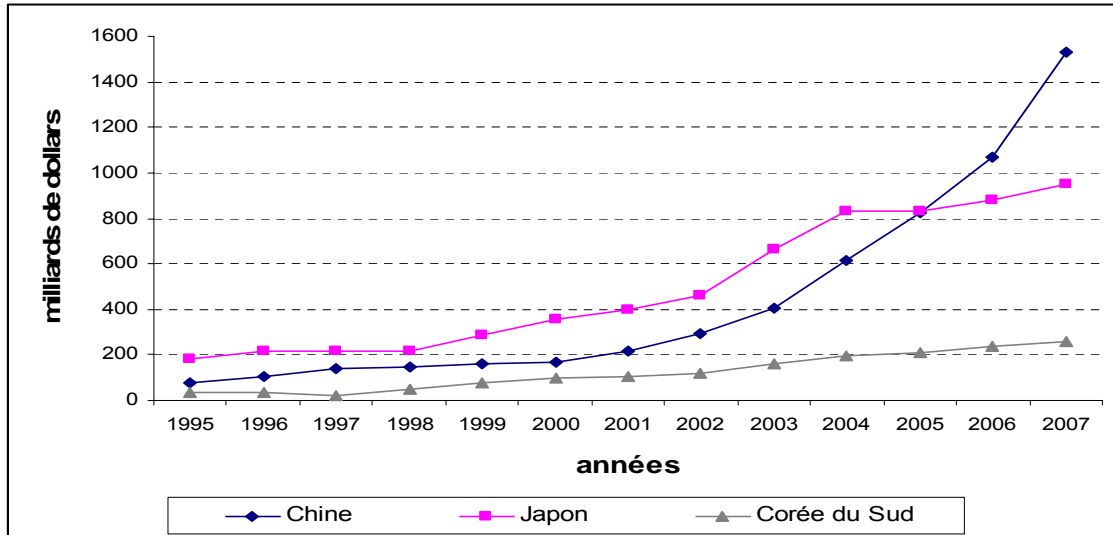
Note : les montants ne comprennent pas l'accord de swap entre les pays de l'ASEAN (ASA).

Les montants accordés à travers 16 accords de swaps sont en nette augmentation depuis mai 2004 : ils sont passés de 36,5 milliards de dollars à 75 milliards en 2006. Les montants alloués *via* ces accords continuent de progresser, même si cette progression est de moindre ampleur. En juillet 2007, ils atteignent un montant de 83 milliards de dollars (Cf. Tableau 4 pour une revue des accords) auquel s'ajoutent les 2 milliards alloués par l'ASA.

Deux principales critiques faites à l'ICM peuvent être mises en avant. **La première critique** concerne **le problème d'insuffisance des fonds prévus**. Plummer et Wignaraja (2006) mettent en évidence la faiblesse des montants de cette initiative. Il est vrai qu'en comparaison des 3200 milliards de dollars de réserves de change détenues par les pays de la région, les 83 milliards de dollars octroyés par les accords de swap (2,6% des réserves de change de la région) peuvent être considérés comme marginaux. En effet, après la crise, les pays est-asiatiques ont, dans leur ensemble, augmenté leurs réserves de change afin de se prémunir contre une nouvelle attaque (Wyplosz, 2007). Cette accumulation des réserves

a été de moindre ampleur pour les quatre économies les moins développées de l'ASEAN et les Philippines (Cf. Graphiques 1 et 2, pour les données exactes, voir Annexe 3).

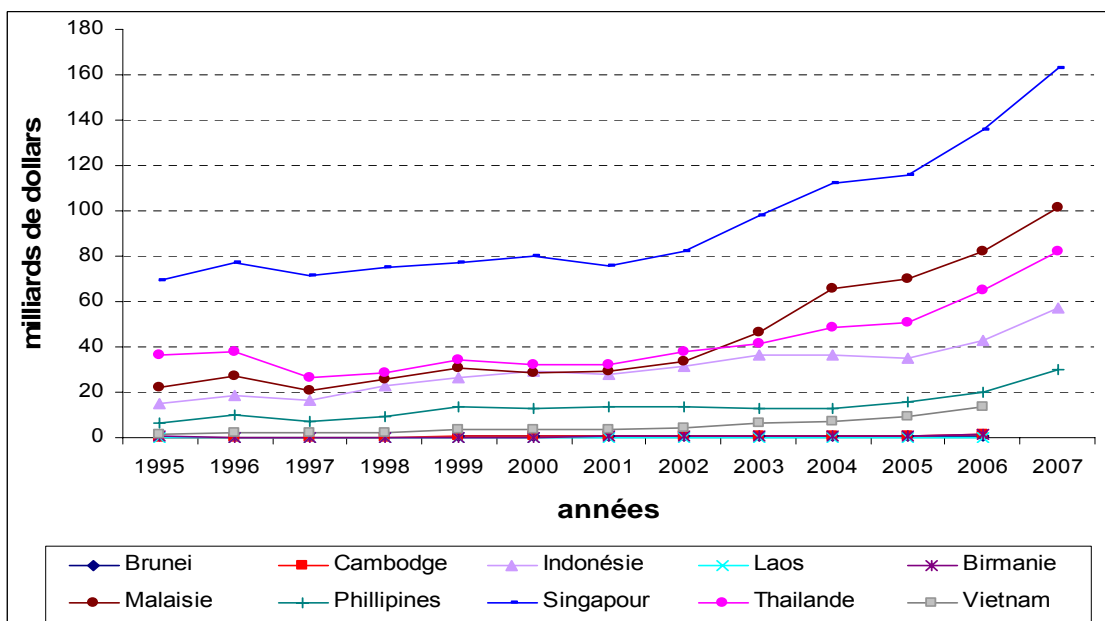
Graphique 1 : Évolution des réserves de change de la Corée du Sud, de la Chine et du Japon, de 1995 à 2007, en milliards de dollars courants



Source : A partir des données recueillies sur le site de l'AsianBondsonLine à l'adresse http://asianbondsonline.adb.org/documents/Intl_reserves_BN,CN,HK,ID,JP,KH,KR,LA,MM,MY,PH,SG,TH,VN,xls

Réserves en date du mois de décembre de l'année, excepté pour la Corée du Sud en 2007 où le mois de référence est octobre.

Graphique 2: Évolution des réserves de change des pays membres de l'ASEAN, de 1995 à 2007, en milliards de dollars courants



Source : A partir des données recueillies sur le site de l'AsianBondsonLine à l'adresse http://asianbondsonline.adb.org/documents/Intl_reserves_BN,CN,HK,ID,JP,KH,KR,LA,MM,MY,PH,SG,TH,VN,xls

Réserves en date du mois de décembre de l'année, excepté pour le Vietnam en 2007 où le mois de référence est novembre.

La région compte ainsi le plus grand stock de réserve de change : environ 50% des réserves mondiales (3200 milliards de réserves en décembre 2007 contre près 6300 milliards de réserves de change mondiales). La Chine, étant le premier pays avec 1528,3 milliards de dollars de réserves en décembre 2007, a connu la plus forte croissance de ces réserves de change dans la région – elles ont été multipliées par près de 20 depuis 1995-, cela est dû notamment à sa politique d'ancrage au dollar. Ses réserves représentent près de 48% des réserves de changes de la région et près de 24% des réserves mondiales. Le Japon est le deuxième pays ayant accumulé le plus de réserves de change avec 952,8 milliards de dollars en décembre 2007, soit 30% des réserves régionales ou 15% des réserves mondiales. A eux deux, ils possèdent plus des $\frac{3}{4}$ du stock de réserves de change de la région est-asiatique, ce qui les met en position de leader lors de la multilatéralisation de l'ICM. Ils pourront, en effet, assurer la majorité du coût de production de ce processus. La volonté de multilatéraliser les accords sur la base d'une mise en commun d'une part des réserves des pays peut donc être perçue comme un emploi pertinent de ces réserves croissantes pour l'ensemble des pays de la région, notamment les moins développés.

Par ailleurs, si le montant des accords de swaps est comparé aux 115 milliards de dollars d'aide reçus par les pays affectés par la crise, ces liquidités s'avèrent tout à fait substantielles. Par exemple, la Thaïlande, en cas de difficulté de sa balance des paiements, peut emprunter, au titre des BSA (3 accords cumulés) et de l'ASA, 11 milliards de dollars, ce qui est certes un montant de moindre importance que l'aide cumulée reçue lors de la crise (environ 17 milliards de dollars) mais cette somme est non négligeable. Il faut garder à l'esprit que cette initiative est vue comme un complètement aux aides du FMI, pas comme un substitut. Le deuxième objectif assigné à l'ICM selon les déclarations officielles de l'ASEAN+3 est de « *compléter les accords financiers internationaux existants* », le premier étant d'« *offrir des liquidités de court terme aux pays en difficultés dans la région* ». Il faut souligner également que ce montant continue d'évoluer et que ces accords de swaps couvrent une partie de l'aide octroyée pendant la crise (environ 70% de l'aide). Si une autre crise apparaissait en Asie Orientale, ce montant pourrait permettre aux pays de la région de faire face à cette crise, ou du moins, d'y répondre dans un premier temps régionalement sans faire appel au FMI.

La deuxième critique faite à l'ICM concerne les difficultés d'activation rapide des facilités en cas de crise. Selon Park (2002) et Amyx (2004), l'une des faiblesses de l'ICM provient d'une non coordination dans l'activation des accords, ce qui peut provoquer un délai dans la fourniture d'assistance financière. Or, en mai 2006, les treize pays adoptent une procédure de décision collective pour l'activation des swaps, première étape de la multilatéralisation de l'ICM. En mai 2007, l'accord sur une mise en commun des réserves entérinera cette multilatéralisation (Cf. Annexe 4). Actuellement les représentants des Banques Centrales et du Ministère des Finances étudient les éléments clés de l'instauration de cette multilatéralisation, c'est-à-dire, la surveillance de ce processus, l'ampleur des engagements, les quotas de prêts et l'activation du mécanisme (Kawai, 2007). Lors de la déclaration conjointe des Ministres des Finances de mai 2008, un consensus sur certaines modalités de cette multilatéralisation se dessine (Cf. Annexe 5). Les treize Ministres s'accordent sur le montant des réserves mises en commune (au moins 80 milliards de dollars soit le montant couvert par le réseau de swaps), les conditions d'accessibilité des emprunts et le mécanisme d'activation. Ils se sont engagés à accélérer les discussions afin d'arriver à un consensus sur les autres modalités. Les pourparlers sur la répartition des contributions se précisent également : ils annoncent une répartition « 20 :80 » pour les pays de l'ASEAN et les trois autres économies (Chine, Corée du Sud et Japon). La répartition exacte entre les treize économies n'est pas encore décidée. Le Ministre des Finances japonais, Fukushima Nugaka a annoncé, à la fin de ce sommet, que la multilatéralisation de l'ICM devrait, selon lui, être effective début 2009. Les conditions de sa mise en place se précisent donc. **Cette multilatéralisation de l'ICM marque ainsi un pas important dans la coopération monétaire de l'ASEAN+3.** Malgré ces deux critiques qui peuvent d'ailleurs, comme on vient de le voir, être nuancées, il faut garder à l'esprit que l'existence même de cette coopération est déjà un grand pas en avant dans la coopération entre ces treize pays. Les multiples approfondissements de l'ICM sont le signe que les pays veulent poursuivre cette coopération.

Dans le cadre de cette initiative d'accords de swaps, s'ajoute également un accord sur la revente de titres de placement (Repurchase Agreement ou Repo) qui permet de fournir temporairement aux pays en difficulté des liquidités, *via* l'achat, par un des douze autres pays, de titres d'Etat (Par, 2003 ; Sakakibara et Yamakawa, 2003 et Shirai, 2006). Les caractéristiques de ces accords de revente sont finalisées dans les accords bilatéraux de swap. Les titres échangés dans le cadre de ces accords correspondent à des bons du Trésor

américain (dont la durée n'excède pas 5 ans) ou à des titres d'Etats du pays contractant cet accord (Park, 2003).

Les mécanismes d'assistance et de surveillance financière au sein de l'ICM constituent deux des trois piliers de la coopération monétaire (Nicolas, 2006), le troisième pilier, la coordination des politiques de change, n'est, pour l'instant, pas encore mis en place. Cependant, en août 2007, les membres de l'ASEAN+3 acceptent la proposition thaïlandaise de stabiliser à terme leurs taux de change. Des discussions sur l'instauration d'un mécanisme permettant d'empêcher la volatilité des changes ont commencé⁶². Cette coordination des taux de change est envisagée par beaucoup d'auteurs (Yu, 2001 ; Park, 2002 ; Park et Wang, 2005,...) comme le prolongement naturel de l'ICM (Post-ICM). Certains observateurs envisagent même la création d'une monnaie commune dans la région ou un ancrage régional sur un panier de monnaie intra-zone (Plummer et Wignaraja, 2006, Moon et alii, 2006, Shirai, 2006 ;...).

Une première étape pourrait consister à adopter un régime de change ayant une plus grande flexibilité vis-à-vis du dollar. En effet, les régimes de change des pays est-asiatiques s'ancrent de nouveau plus ou moins au dollar, ce qui a pour conséquence une hausse de leurs réserves de change lors des phases de dépréciation du dollar. Les interventions de change ont pris un caractère massif au Japon et en Chine depuis 2003. La stérilisation partielle des réserves qui en découle, étant donnée l'importance des volumes, pourrait, à terme, entraîner des tensions inflationnistes dans ces pays (Boher et Yanitch, 2004).

Depuis le 25 juillet 2005, la mise en place d'une indexation du renminbi chinois sur un panier de monnaie, suivie d'ailleurs par le gouvernement de Malaisie, suggère peut-être le début d'une telle coordination (Kawai, 2007). Depuis 2002, l'appréciation des monnaies de la Corée du Sud, de l'Indonésie (près de 30%), de la Thaïlande (20%) et des Philippines (15%) par rapport au dollar vient confirmer cette tendance. Qui plus est, comme le soulignaient déjà Park et Wang (2005), si les treize pays réussissent à mettre en place une multilatéralisation des ressources et un système de surveillance renforcée et autonome, alors la coopération initiée entre ces pays pourra s'apparenter à la création d'un Fonds

⁶² <http://english.mofcom.gov.cn/aarticle/counselorsreport/asiareport/200708/20070804948544.html>

Monétaire Asiatique *de facto*. Les discussions sur la multilatéralisation étant lancées, il reste aux pays de l'ASEAN+3, à renforcer le processus de surveillance.

En conclusion, il faut retenir que l'ICM depuis sa création en 2000 n'a cessé d'évoluer. **Ses principaux développements** sont :

- l'intégration de l'ASEAN+3 ERDP et la volonté de renforcer le mécanisme de surveillance
- la multiplication des accords de swaps atteignant ainsi un montant de 83 milliards de dollars en juillet 2007
- le passage de 10 à 20% des fonds octroyés sans intervention du FMI
- l'accord sur la multilatéralisation de l'ICM, basé sur la mise en commun des réserves

Ces différentes progressions se sont faites lentement (7 ans) mais montrent la volonté des pays de l'ASEAN+3 de mettre en place des dispositifs afin d'assurer la stabilité monétaire de la région. Cette initiative sera complétée par l'ABMI, permettant ainsi de renforcer le volet financier de la stabilité recherchée par les économies est-asiatiques.

2.2.1.2 Le volet financier du régime : l'Initiative pour les marchés obligataires asiatiques

Sur la proposition du président sud-coréen d'alors, Kim Dae-Jung, les dirigeants des pays de l'ASEAN ainsi que du Japon et de la Chine se sont mis d'accord, en décembre 1998, pour établir un groupe de vision de l'Asie de l'Est, East Asia Vision Group (EAVG). Le groupe est composé d'intellectuels des treize pays et co-dirigé par l'ASEAN et la Corée du Sud. Lors du sommet de l'ASEAN+3 au Cambodge, le groupe d'étude sur l'Asie de l'Est, East Asia Study Group (EASG), composé de représentants du gouvernement, présente leur rapport final qui contient les recommandations faites par l'EAVG. Sur les 26 recommandations faites par ce groupe (17 à court terme et 9 à moyen et long termes), l'une mentionnait l'importance de renforcer les marchés obligataires de la région (EAVG, 2002). En effet, le sous-développement des marchés des capitaux a souvent été considéré comme l'une des raisons de la crise financière qui a affecté la région.

Les dirigeants des Etats de l'Asie Orientale ont conscience que pour renforcer la stabilité financière et monétaire de la région, ils doivent nécessairement améliorer la structure de leurs marchés. Le gouvernement japonais, en décembre 2002, propose que ce développement des marchés se fasse sous l'impulsion d'initiatives régionales, notamment *via* l'initiative des marchés obligataires asiatiques, l'ABMI (*Asian Bond Markets Initiative*). Ce dispositif, instauré officiellement en août 2003, lors de la réunion des Ministres des Finances, à Manille (Cf. Annexe 6 pour la déclaration ministérielle), vient compléter la coopération monétaire initiée au sein de l'ASEAN+3 et représente ainsi le deuxième pan du régime régional est-asiatique. Cette initiative vise à rendre les marchés des obligations des pays membres plus efficaces et plus liquides, en permettant une meilleure utilisation de l'épargne asiatique pour les investissements asiatiques. Elle vise aussi à réduire les disparités entre devises (Nicolas, 2007a). Son objectif est donc de renforcer la stabilité financière de la région, en cherchant à améliorer certains points négatifs à l'origine de la crise de 1997. Les activités de l'ABMI se concentrent donc, d'une part, sur le développement des marchés primaires et secondaires des obligations en favorisant une large variété d'émetteurs et de produits (accent mis sur l'offre) et, d'autre part, sur l'amélioration des structures de ces marchés (Shirai, 2006). Pour ce faire, six groupes de travail sont initialement mis en place en 2003 lors de la réunion des Ministres des Finances des pays de l'ASEAN+3. Ils sont réorganisés, deux ans plus tard, en quatre groupes de travail aux tâches spécifiques :

- 1) le premier coordonné par la Thaïlande (WG1) s'intéresse à la création de nouveaux instruments de dette sécurisés,
- 2) le deuxième coordonné par la Corée du Sud et la Chine (WG2) à l'instauration des garanties de crédit et de mécanismes d'investissement,
- 3) le troisième coordonné par la Malaisie (WG3) aux transactions de change et de règlements
- 4) le quatrième coordonné par Singapour et le Japon (WG4) à l'élaboration d'un système de notation et la diffusion de l'information, le tout géré par un « Focal Group ».

Le cinquième groupe coordonné par la Chine sur l'émission d'obligations libellées en monnaies locales par les gouvernements, les institutions internationales et les entreprises multinationales a été dissout en mai 2005, une fois ces obligations mises en place. Des obligations en Baht, en Peso, en Renminbi et en Ringgit ont été ainsi émises par des institutions multilatérales comme l'ADB, la Banque mondiale ou la Société financière

internationale, avec l'accord des différents gouvernements. Des obligations pan-asiatique (Pan-Asia Bond), c'est-à-dire des titres garantis utilisant des obligations des petites et moyennes entreprises comme actifs sous-jacents, ont été également émises par le Japon et la Corée du Sud (Belaisch et Zanello, 2006). Enfin, le sixième groupe sur la coordination de l'assistance technique coordonné par l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines devient une équipe de soutien indépendante (Technical Assistance Coordination Team for the Focal Group, TACT) (AFMM, 2005).

Même si les quatre pays les moins avancés de la région, la Birmanie, le Cambodge, le Laos et le Vietnam, ne participent pas activement à cette initiative par la coordination d'un groupe de travail, ils sont également concernés par cette initiative, notamment *via* la participation à des séminaires visant à développer leurs marchés obligataires. Ceci constitue, pour eux, le moyen de bénéficier de l'assistance technique et des compétences des pays les plus développés de la région.

Quatre ans après le lancement de l'ABMI, les efforts initiaux ont portés leurs fruits. La taille des marchés obligataires en monnaie locale des pays émergents de la région (le Japon est exclu) a été multipliée par de 2,5 depuis 2003. En juin 2007, la capitalisation des marchés obligataires en monnaie locale s'élève à près 3000 milliards de dollars contre 1202 milliards de dollars en 2003. Elle est ainsi devenue plus importante, en volume, que la capitalisation des marchés obligataires libellés en dollars (17% de plus en 2007). Les données fournies dans le Tableau 5 montrent ainsi la forte croissance des marchés obligataires de certains pays est-asiatiques. Par exemple, sur les six premiers mois de 2007, le marché obligataire du Vietnam a connu une croissance de 44%, celui de la Chine 13% et celui de la Malaisie 12%.

Tableau 5 : Taille et Composition des marchés obligataires en monnaie locale des pays est-asiatiques, en milliards de dollars et en %, de 2005 à mi-2007

		2005		2006		2007 (janv-juin)		Taux de croissance		
		Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%	2005	2006	mi-2007
Chine	Total	953,22	100	1213,97	100	1368,42	100	40,57	27,35	12,72
	Gouvernement	652,84	68,49	805,81	66,38	922,99	67,45	38,51	23,43	14,54
	Entreprises	300,38	31,51	408,16	33,62	445,43	32,55	45,28	35,88	9,13
Indonésie	Total	84,9	100	53,21	100	58,45	100	0,1	4,95	9,84
	Gouvernement	16,21	87,38	46,4	87,19	49,96	85,48	0,14	4,72	7,68
	Entreprises	68,69	12,62	6,81	12,81	8,49	14,52	1,75	6,48	24,54
Corée du Sud	Total	879,87	100	965,61	100	1035,84	100	10,8	9,75	7,27
	Gouvernement	441,95	50,23	472,38	48,92	485,66	46,89	16,95	6,89	2,81
	Entreprises	437,92	49,77	493,23	51,08	550,17	53,11	5,2	12,63	11,54
Malaisie	Total	116,8	100	123,91	100	139,03	100	9,67	6,09	12,2
	Gouvernement	57,2	48,97	62,22	50,21	76,40	54,95	8,04	8,79	22,79
	Entreprises	59,61	51,03	61,69	49,79	62,63	45,05	11,27	3,50	1,52
Philippines	Total	47,27	100	47,73	100	49,74	100	9,93	0,98	4,23
	Gouvernement	46,2	97,74	46,15	96,69	45,38	91,23	8,3	0,11	1,65
	Entreprises	1,07	2,26	1,58	3,31	4,36	8,77	218,42	48,2	175,73
Singapour	Total	90,31	100	99,65	100	106,89	106,89	5,9	10,35	7,26
	Gouvernement	50,97	56,44	56,07	56,26	60,9	60,9	8,03	10,0	8,62
	Entreprises	39,34	43,56	43,59	43,74	45,98	45,98	3,26	10,8	5,50
Thaïlande	Total	102,04	100	125,26	100	136,51	100	24,69	22,75	8,98
	Gouvernement	70,26	68,86	83,4	66,58	93,18	68,26	29,01	18,69	11,72
	Entreprises	31,78	31,14	41,86	33,42	43,33	31,74	16,1	31,73	3,51
Vietnam	Total	4,25	100	4,91	100	7,08	100	14,52	15,57	44,23
	Gouvernement	4,14	97,52	4,48	91,28	6,41	90,57	12,24	8,17	43,11
	Entreprises	0,11	2,48	0,43	8,72	0,67	9,43	466,67	306,16	56,02
Pays émergents est-asiatiques	Total	2329,36	100	2729,96	100	3001,15	100	21,25	17,2	9,93
	Gouvernement	1384,08	59,42	1593,76	58,38	1758,09	58,58	24,68	15,15	10,31
	Entreprises	945,28	40,58	1136,2	41,62	1243,07	41,42	16,56	20,20	9,41
Japon	Total	6735,79	100	6859,33	100	6843,13	100	8,55	1,83	0,24
	Gouvernement	6024,71	89,44	6175,99	90,04	6154,61	89,94	10,29	2,51	0,35
	Entreprises	711,08	10,56	68,34	9,96	688,52	10,06	4,23	3,9	0,76

Source: d'après Asia Bond Monitor (2007)

Actuellement, les gouvernements de l'ASEAN+3 réfléchissent activement à la possibilité de créer un mécanisme régional de garantie et un système commun de compensation et de règlement (Belaisch et Zanello, 2006). Toutes ces mesures sont complétées par la mise en place des mécanismes de surveillance et de partage de l'information. Le lancement du site internet, AsianBondsOnline, en mai 2004, soutenu techniquement par l'ADB et le gouvernement japonais, permet d'avoir ainsi accès à l'information concernant les obligations émises par les Etats et les entreprises des pays de l'ASEAN+3. En 2005, ce site s'est étoffé en proposant une publication en ligne « Asia Bond Monitor » et en mettant à la disposition des lecteurs des indicateurs sur les obligations est-asiatiques. Il a également mis

en place une section « Comment acheter une obligation ? » et un glossaire afin d'expliquer les termes et les définitions spécifiques des marchés obligataires est-asiatiques. Afin de renforcer la communication et la coordination entre les treize pays, le secrétariat de l'ASEAN a lancé, en mars 2005, un site intranet de l'ABMI dont l'objectif affiché est de devenir un secrétariat virtuel pour les treize pays (AFMM, 2005).

A l'occasion du 5^{ème} anniversaire de l'ABMI, en mai 2008, les ministres de Finances de l'ASEAN+3 ont mis en place un nouveau plan d'action afin de continuer à développer l'ABMI : « the New ABMI Roadmap » (Cf. Annexe 5). Il se focalise sur quatre activités : 1) promouvoir l'émission d'obligations libellées en monnaies locales, 2) faciliter la demande d'obligations en monnaies locales, 3) améliorer la régulation et 4) améliorer les infrastructures reliées aux marchés obligataires. Ils sont d'accord également pour augmenter leurs efforts dans l'émission d'obligations. Chaque pays devra périodiquement présenter l'évaluation de ses progrès en la matière. Enfin, reconnaissant le rôle important joué par les acteurs du secteur privé dans le développement des marchés obligataires, ils lancent un groupe de travail comprenant des acteurs privés pour discuter des émissions d'obligations et de leurs transactions.

Le développement de cette initiative⁶³ permet de renforcer les marchés d'obligations des pays est-asiatiques et ainsi de contribuer à la construction d'un système asiatique plus stable, ce qui a cruellement fait défaut lors de la crise de 1997 (Yap, 2007). Cette initiative s'intègre donc pleinement dans la volonté de stabiliser financièrement et monétairement la région.

La présentation des deux initiatives l'ICM et l'ABMI montre bien que la coopération au sein de l'ASEAN+3 dans le domaine monétaire et financier s'est fortement développée. Chacun des mesures apportent des éléments à la production de la stabilité financière et

⁶³ A l'ABMI, s'ajoute l'initiative proposée par Executives Meeting of East Asia and Pacific (EMEAP). L'EMEAP⁶³, regroupant les Banques Centrales de 11 pays d'Asie Pacifique (Chine, Japon, Corée du Sud, l'ASEAN-5 (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), Hong Kong, Australie et Nouvelle Zélande) a mis en place deux initiatives de fonds obligataires asiatiques : l'ABF (Asian Bond Funds) 1 et 2, qui visent à stimuler la demande d'obligations en monnaie locale par les acteurs privés ou publics (Sa et Guérin, 2006), complétant ainsi l'offre d'obligations offertes par l'ABMI. L'ABF 1 mis en place en 2003, a eu pour objectif d'acheter des obligations émises en dollars pour un montant de 1 milliards de dollars des Banques Centrales de huit membres émergents (China, Hong Kong, Indonésie, Corée du sud, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) en utilisant les réserves de change des 11 membres. En 2004, ils ont mis en place l'ABF 2 qui a acheté pour 2 milliards de dollars des obligations émises en monnaies locales (Kawai, 2007).

monétaire voulue par les économies de la région. La situation est-asiatique va maintenant être évaluée à la lumière de la quatrième propriété du régime international, à savoir l'effectivité.

2.2.2 L'effectivité de ce régime

Aucune crise n'ayant déstabilisée la région depuis la création de ce régime (la crise des *subprimes* n'a pas, à ce jour, profondément affectée les économies est-asiatiques pour que ce mécanisme soit déclenché), aucune facilité provenant de ces accords n'a encore été débloquée. Néanmoins, la conclusion d'un accord de swap d'un montant de 6 milliards de dollars entre le Japon et l'Indonésie en août 2005, au moment où la roupie indonésienne subissait quelques pressions, a permis de tempérer le comportement des marchés financiers et ainsi de stabiliser la roupie (Sa et Guérin, 2006). Ces accords émettent un signal fort en direction des marchés financiers qui semble suffire, pour l'heure, à stabiliser leurs comportements et à éviter toutes attaques spéculatives. Par ailleurs, la croissance des obligations émises en monnaie locale (multipliée par 2,5 en à peine quatre ans) montre bien que l'ABMI, notamment *via* l'assistance technique, a favorisé l'essor des marchés obligataires régionaux. Les pays les moins avancés de la région bénéficient de cette initiative. C'est le cas du Vietnam qui connaît une émission croissante des obligations d'Etats et des obligations des entreprises, respectivement plus 466% en 2005 et 306% en 2006.

L'effectivité de ce régime ne se manifeste pas seulement par un possible déclenchement des accords de swaps ou la hausse des obligations libellées en monnaie locale mais aussi par l'internalisation des règles à effet indirect (Kébabdjian, 2006c). En effet, les pays de la région mettent en place de nouvelles lois afin de se conformer aux objectifs de régulation de ce régime. On peut ainsi considérer en s'appuyant sur la typologie présentée précédemment (Cf. section 1 du chapitre 1) que ce régime repose sur un processus de coordination forte, c'est-à-dire sur un processus d'harmonisation des pratiques. Etant donnée l'hétérogénéité des niveaux de développement de la région et le pragmatisme caractérisant les économies est-asiatiques, cette harmonisation n'est pas encadrée formellement par une loi. Son but ainsi n'est pas de contraindre les pays est-asiatiques à intégrer *stricto sensu* des pratiques mais de leur fournir, dans un premier temps, une

assistance technique afin d'évaluer leur situation économique et politique, puis de proposer les mesures nécessaires à mettre en place selon les pays. Son caractère informel permet à chaque pays d'intégrer les réformes à son rythme mais ne laisse pas présager si l'ensemble des pays va continuer à mettre en place ses réformes.

Dans le cadre de la coopération monétaire, le dispositif de dialogue ASEAN+3 EPRPD s'inscrit dans cette perspective. Il vise à favoriser le renforcement des systèmes bancaires et financiers des pays, à améliorer le contrôle des flux de capitaux et à analyser les risques financiers. La création dans la plupart des pays de l'ASEAN+3 d'une Unité de Surveillance Nationale dont l'objectif est de réaliser un contrôle économique et financier et de mettre en place son propre système d'alerte va dans ce sens (Kawai et Houser, 2007).

Ce processus d'harmonisation se constate également par l'instauration de nouvelles lois dans certains pays est-asiatiques en conformité avec l'objectif de développement des marchés obligataires. Par exemple, le Cambodge, en 2006, adopte de nouvelles lois afin de développer son marché obligataire, incluant une loi sur les obligations d'Etat et d'entités non étatiques. La Chine autorise, quant à elle, le développement de nouveaux produits comme les swaps de taux d'intérêt. Le gouvernement chinois souhaite continuer à améliorer son marché et réfléchit actuellement à l'introduction de nouveaux émetteurs, de nouveaux produits et à l'établissement d'un système de supervision. Les mesures prises par le gouvernement thaïlandais vont également dans ce sens. Elles permettent aux non-résidents un plus grand accès au marché obligataire national. Les non-résidents investissant dans les obligations d'Etat sont exemptés d'une taxe forfaitaire. Le gouvernement thaïlandais autorise, par ailleurs, des entités étrangères installées dans un des pays des treize pays de l'ASEAN+3 à émettre des obligations en Baht (AFMM, 2006).

2.2.3 La cinquième propriété : la dimension « connaissance » de ce régime régional

La présence de groupe d'experts joue un rôle essentiel dans la coopération entre les Etats, en leur permettant de mieux connaître la complexité des problèmes mais aussi en proposant des solutions. Les rapports de ces groupes, mis à disposition des Etats, permettent à tous d'avoir accès à l'information ainsi que de diminuer la méfiance réciproque – le caractère scientifique faisant ainsi office d'objectivité.

Dans ce régime régional, différents groupes de travail ont été mis en place (EPRDP dans le cadre de la surveillance et du partage de l'information de l'ICM et les groupes de travail au sein de l'ABMI), ayant tous pour vocation de renforcer la coordination et le partage de l'information au sein de ces pays. L'ASEAN+3 Research Group créée en août 2003 sur proposition japonaise peut-il être considéré comme le groupe à retenir comme groupe d'experts (ou think tanks) de cette coopération monétaire et financière ?

Il regroupe des personnalités des centres de recherche ou des think tanks des différents pays de l'ASEAN+3. Il ne se concentre pas seulement sur une des initiatives instaurées mais sur l'ensemble du processus. Il a pour but d'explorer les différents moyens pour renforcer la coopération financière et promouvoir la stabilité dans la région en s'appuyant sur les travaux des académiques des différents pays membres. Ainsi, chaque année, les gouvernements de l'ASEAN+3 lui demandent une nouvelle étude sur des éléments précis, sa fonction étant après de diffuser ses rapports et de proposer des solutions aux pays membres.

En 2004, ses activités de recherche se focalisent dans quatre domaines particuliers : la surveillance économique, l'intégration financière et économique dans la région, les différentes façons de renforcer l'ICM à moyen terme et le rôle du développement du secteur privé dans l'intégration financière et la croissance économique.

Lors de la déclaration ministérielle conjointe de 2005, les pays membres de l'ASEAN+3 réaffirment officiellement que ce groupe apporte, *via* ses études, une meilleure compréhension de la coopération financière dans la région. Les treize pays ont demandé à ce groupe de focaliser maintenant ces analyses sur trois domaines particuliers pour les années 2005-2006 : la libéralisation des flux de capitaux et les accords institutionnels, le développement des marchés de capitaux et la coordination des politiques au sein de la région.

Lors de la déclaration ministérielle conjointe de 2006, les pays membres rappellent l'utilité de ce groupe de recherche et de ses publications, mises en ligne sur le site de l'ASEAN, de l'ADB et des pays membres possédant un site Internet. Ils appellent le groupe, à ce moment-là, à réaliser deux autres études : la première est menée par le Japon (Japanese research Institute) sur la stabilité financière de la région et la seconde par la Corée du Sud

(Korean research Institute) sur le développement des marchés financiers régionaux. Deux nouvelles études ont été demandées par les treize pays pour les années 2007-2008 portant sur les bases de données des crédits accordés aux entreprises et sur les développement des marchés des capitaux en vue d'approfondir et de diversifier le financement des PME.

La déclaration ministérielle conjointe de mai 2008 affirme de nouveau l'importance de ce groupe dans le processus de coopération monétaire et financière et lui demande trois nouvelles études : 1) le développement d'une base de données sur le crédit des entreprises et le système de garantie de crédits, 2) la tendance des flux commerciaux, monétaires et d'IDE en Asie Orientale et leurs implications et 3) les nouveaux produits financiers et leurs impacts sur les marchés financiers asiatiques.

Encadré 8 : Principaux éléments d'analyse de la section 2 du chapitre 2

- **Cette section 2 montre que la coopération régionale mise en place au sein de l'ASEAN+3 après la crise de 1997 peut effectivement être assimilée à l'instauration d'un régime régional, dans le domaine monétaire et financier. Cette coopération répond aux cinq propriétés d'un régime énoncées par Berthaud (2006 et 2007).**
- **Cette coopération inter-étatique se focalise sur un domaine donné des relations internationales, le domaine monétaire et financier. Elle vise à répondre à un problème d'action collective : la stabilité régionale. L'effectivité de régime ainsi que sa dimension connaissance (connaissance du problème collectif et des solutions à apporter et diffusion de ces informations) ne font pas de doute.**
- **Les mesures prises par les treize pays dans le cadre de cette coopération peuvent être considérées selon la typologie proposée dans le chapitre 1 comme un processus visant à harmoniser les pratiques. Sa dimension informelle ne permet pas de savoir si elle va être poursuivie par l'ensemble des pays sur le long terme.**

SECTION 3 La Chine et le Japon, leaders du régime régional

Un troisième et dernier concept de l'EPI néo-libéral va être mobilisé ici afin de qualifier la distribution des pouvoirs au sein de ce régime monétaire et financier : celui de **leadership**. Pour les néo-libéraux, trois configurations de répartition du pouvoir peuvent être schématiquement mises en évidence dans un régime:

- 1) un régime hégémonique, dans lequel un leader initie et prend en charge les coûts de production du bien collectif,
- 2) un régime non hégémonique ou régime « pur » avec symétrie de pouvoir : toutes les parties prenantes possèdent la même influence dans le processus et les coûts sont repartis uniformément – ce cas est rare dans la réalité-,
- 3) un régime non hégémonique avec asymétrie de pouvoir : un groupe de pays influe sur la forme du régime et prend en charge la majorité des coûts de production du bien public.

Le régime régional à l'œuvre au sein de l'ASEAN+3 ne peut être considéré comme un régime hégémonique, dans la mesure où une seule puissance n'impulse pas la formation de ce régime. Néanmoins, ce régime ne semble pas reposer pas sur une distribution symétrique des pouvoirs mais plutôt sur la prééminence des deux puissances régionales, la Chine et le Japon. Cette section vise donc à montrer que le concept de leader proposé par l'approche néo-libérale (défini dans la section 2 du chapitre 1) permet de qualifier le statut et les actions initiées par la Chine et le Japon à l'échelle régionale.

Le premier point applique aux deux pays les **critères d'évaluation du statut de leader formulés par Nye (1990)**, mêlant sources matérielles et *soft power* (définis dans la section 2 du Chapitre 2) appliqués à la réalité régionale. Cet examen montre comment les positions économiques et politiques **de la Chine et du Japon** les imposent comme les leaders régionaux. Leur implication dans le régime régional, **présentée dans un deuxième point**, vient confirmer cette position de leader.

3.1 Un leadership bicéphale au sein de l'ASEAN+3⁶⁴

La littérature sur la question du leadership en Asie Orientale révèle deux phases à ce jour. Alors que jusqu'au milieu de la décennie 1990, le Japon était considéré comme le « leader régional naturel » de la zone (Coseart, 1994), au cours de la période qui suit, caractérisée par la crise japonaise et l'ouverture de la Chine, l'hypothèse la plus fréquente porte sur un leadership partagé entre la Chine et le Japon. Il semble même qu'une troisième phase soit en train de s'ouvrir puisque des travaux sur la Chine « superpuissance » commencent à voir le jour (Aglietta et Landry, 2007).

Dans le cadre de la présente analyse, les aptitudes au leadership régional de la Chine et du Japon vont donc être évaluées en fonction des deux critères de puissance formulés par Nye (1990) : les ressources matérielles et le *soft power*. Les ressources matérielles vont être traitées en deux temps : le premier traitera des ressources démographiques et militaires, le second des ressources économiques. La capacité de ralliement et de légitimation de la Chine et du Japon, c'est-à-dire leur *soft power*, seront étudiées dans un troisième temps.

3.1.1 La Chine, puissance démographique et militaire en Asie Orientale

La Chine satisfait aux critères démographiques et militaires du statut de leader au sein de la région est-asiatique. En effet, elle compte près d'1,3 milliards d'habitants sur 9,6 millions de km², alors que le Japon, archipel de moins de 0,4 millions de km², comprend moins de 128 millions d'habitants. Elle possède la superficie et la population les plus importantes de la région Asie Orientale.

Au niveau militaire, la balance pèse aussi en faveur de la Chine, Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, elle possède une armée de 2,5 millions d'hommes et est dotée de l'arme nucléaire (De Vienne, 2004). Les dépenses militaires chinoises (Cf. le Tableau 6) s'élèvent au taux de change du marché à 49,5 milliards de dollars en 2006, soit 4,3 % des dépenses militaires mondiales⁶⁵. Elle est classée parmi les cinq pays qui dépensent le plus dans le domaine militaire. Elle est le seul pays en développement à avoir

⁶⁴ Ce paragraphe prolonge les travaux antérieurs (Guilhot, 2005 ; Guilhot et Figuière, 2006b et Figuière et Guilhot, 2005 et 2007b).

⁶⁵ Ces calculs ne tiennent pas compte des estimations du gouvernement américain. Ce dernier affirme que les dépenses militaires chinoises seraient beaucoup plus importantes que le chiffre officiellement donné par la Chine. Elles avoisineraient alors les 90 milliards de dollars.

un tel niveau de dépenses (en PPA, l'Inde fait son entrée en 3^{ème} position avec un montant de 114,3 milliards de dollars en 2006). Ce montant devient encore plus conséquent si les dépenses sont calculées avec un taux de change à parité de pouvoir d'achat. La Chine détient la deuxième place, juste après les Etats-Unis⁶⁶, avec des dépenses estimées à 188,2 milliards de dollars en 2006. Elle dépasse alors l'autre puissance de la région, le Japon, qui prend la huitième place, avec des dépenses militaires évaluées à 35,2 milliards de dollars. Cette croissance de ses dépenses militaires ne semble pas s'interrompre. En 2007, la hausse a été de 17,8%, la plus élevée depuis 10 ans. Début 2008, dans le cadre de son programme de modernisation des forces armées, le gouvernement chinois a annoncé un accroissement de son budget militaire de 17,6%. Il atteindrait ainsi 38,7 milliards d'euros soit près de 58,6 milliards de dollars. Cette hausse budgétaire, selon la Chine, vise principalement à augmenter la solde des militaires, améliorer les équipements ainsi qu'à remettre à niveau les équipements⁶⁷.

Tableau 6 : Les dépenses militaires des 15 pays les plus dépensiers, en 2006 (en milliards de dollars, au prix de 2005, ou à parité de pouvoir d'achat)

au taux de change du marché				en parité de pouvoir d'achat		
Rang	Pays	Dépenses militaires	Part dans le total mondial (%)	Rang	Pays	Dépenses militaires
1	Etats-Unis	528,7	45,7	1	Etats-Unis	528,7
2	Royaume-Uni	59,2	5,1	2	Chine	188,2
3	France	53,1	4,6	3	Inde	114,3
4	Chine	49,5	4,3	4	Russie	82,8
5	Japon	43,7	3,8	5	Royaume-Uni	51,4
	Sous-total top 5	734,2	63,4		Sous-total top 5	965,4
6	Allemagne	37,0	3,2	6	France	46,6
7	Russie	34,7	3,0	7	Arabie Saoudite	36,4
8	Italie	29,9	2,6	8	Japon	35,2
9	Arabie Saoudite	29,0	2,5	9	Brésil	32,0
10	Inde	23,9	2,1	10	Allemagne	31,2
	Sous-total top 10	888,7	76,7		Sous-total top 10	1146,8
11	Corée du Sud	21,9	1,5	11	Corée du Sud	30,1
12	Australie	13,8	1,1	12	Iran	28,6
13	Canada	13,5	1,1	13	Italie	28,6
14	Brésil	13,4	1,0	14	Turquie	20,2
15	Espagne	12,3	1,0	15	Pakistan	15,6
	Sous-total top 15	963,6	83,2		Sous-total top 15	1269,9
	Total des dépenses	1158,0	100			

Source : à partir de SIPRI Yearbook 2007 in www.grip.org (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) (SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute)

⁶⁶ Le haut niveau des dépenses des Etats-Unis par rapport aux autres pays peut s'expliquer notamment par les guerres qu'ils mènent au Moyen Orient (Irak) et ailleurs (Afghanistan)

⁶⁷ Le Monde, le 4 mars 2008.

Le renouvellement de son matériel militaire comme l'achat d'une nouvelle génération de chars, les missions dans l'espace, la hausse de son budget militaire depuis une dizaine d'années, le fait qu'elle soit sur la période 1997-2006 le premier importateur mondial d'armements conventionnels (Cf. Tableau 7)... donne une idée de l'ambition de la Chine et du potentiel qu'elle peut développer.

Tableau 7 : Les 10 plus grands exportateurs et importateurs d'armements conventionnels⁶⁸, totaux de la décennie 1997-2006 (en milliards de dollars, aux prix de 1990)

Offre mondiale (Σ 1997-2006)			Demande mondiale (Σ 1997-2006)		
222,41			222,41		
1	Etats-Unis	86,43 38,9%	1	Chine	22,43 10,1%
2	Russie	49,50 22,3%	2	Inde	15,33 6,9%
3	France	19,32 8,7%	3	Taiwan	13,93 6,3%
4	Allemagne	15,95 7,2%	4	Grèce	11,86 5,3%
5	Royaume-Uni	11,69 5,3%	5	Turquie	9,96 4,5%
6	Pays-Bas	5,17 2,3%	6	Corée du Sud	9,73 4,4%
7	Ukraine	4,44 2,0%	7	Emirats Arabes Unis	9,36 4,2%
8	Italie	4,38 2,0%	8	Arabie Saoudite	8,63 3,9%
9	Chine	4,04 1,8%	9	Egypte	6,79 3,1%
10	Suède	3,89 1,7%	10	Israël	6,71 3,0%
<i>Part des 10 plus grands exportateurs</i>			<i>Part des 10 plus grands importateurs</i>		
92,1%			51,6%		

Source: SIPRI Arms Transfers Database, in www.grip.org (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) (SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute)

Le Japon, quant à lui, n'est pas membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Etant donnée son interdiction de militarisation datant de la seconde Guerre Mondiale, il ne dispose que de forces d'autodéfense (160 000 hommes), limitées à la protection et à la défense du territoire japonais. Malgré un budget militaire limité à 1% du PNB, les dépenses militaires avoisinent 43,7 milliards de dollars en 2006. Il détient néanmoins une arme de défense persuasive : le traité de sécurité bilatéral avec les Etats-Unis, établi en 1951 (De Vienne, 2004). Cette coopération nippon-américaine a été renforcée avec la conclusion, fin octobre 2005, d'un accord intérimaire sur le redéploiement de troupes américaines stationnées au Japon et sur la coopération renforcée de ces troupes avec les forces d'autodéfense japonaises. Parallèlement à cette coopération militaire renforcée avec les Etats-Unis, le gouvernement japonais est favorable à une révision de la constitution et a proposé un projet dans ce sens fin octobre 2005 (Mesner, 2005). Même si la constitution n'a pas été révisée en profondeur (l'article 9 de la constitution qui stipule que le Japon renonce à la guerre), quelques aménagements ont eu lieu, permettant ainsi que les forces d'autodéfenses japonaises se déploient à l'étranger, notamment en Irak (seulement pour des missions humanitaires et d'assistance technique). Fin 2006, un amendement législatif a reconnu que

⁶⁸ Dans les armements conventionnels, le SIPRI inclut les aéronefs, les véhicules blindés, l'artillerie, les systèmes radar, les missiles et les navires.

les missions à l'étranger des troupes nippones sont devenues des « missions principales » au même titre que la défense du territoire national (Katsutoshi, 2007).

Ce paragraphe montre ainsi que la Chine satisfait aux critères militaire et démographique des ressources matérielles, il convient de voir maintenant comment les deux pays se positionnent dans l'économie de la région.

3.1.2 Le Japon, la première puissance économique de la région

Ce paragraphe analysera en trois temps la dimension économique des ressources matérielles. Elle commencera par faire un point sur le niveau de développement des deux économies, puis comparera leurs performances dans le domaine industriel et scientifique, pour finir sur une étude de leur situation monétaire et financière. Ces différents éléments permettront de conclure sur les capacités de ces deux pays à s'imposer comme leader économique de la région est-asiatique.

3.1.2.1 Des niveaux de développement très différents

Le PIB de la Chine a progressé de 11,1% en 2006 pour s'établir à 2644,6 milliards de dollars, ce qui fait de l'économie chinoise la quatrième puissance économique mondiale. La forte croissance de 2007 (11,4%) a permis à la Chine d'atteindre un PIB proche de celui de l'Allemagne. Elle deviendra donc dès 2008 la troisième puissance économique mondiale.

Malgré cette forte croissance qui lui a permis de devenir une puissance économique importante, la Chine demeure, en termes de niveau de développement, bien loin de la première puissance économique de la région, le Japon. Les calculs du PIB par tête en PPA atténuent cet écart mais il reste néanmoins important. Le PIB par tête japonais est un peu plus de quatre fois plus élevé (il est près de 17 fois plus élevé si les calculs du PIB sont réalisés en taux de change courants) (Cf. Tableau 8). La Chine demeure encore une économie en développement.

Tableau 8: Comparaison du PIB et PIB par habitant pour la Chine et le Japon au prix courant et en parité de pouvoir d'achat (PPA) pour l'année 2006⁶⁹

	PIB en milliards de dollars, prix courant	PIB en milliards de dollars, en PPA	PIB par habitant en dollars	PIB par habitant en PPA
Japon	4366,4	4155,5	34180,7	32529,7
Chine	2644,6	10147,3	2012,5	7721,9

Source : Base de données du FMI, disponible à l'adresse suivante, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2007/02/weodata/index.aspx>

Cette croissance a entraîné, par ailleurs, un accroissement des fractures sociales en Chine. Certaines régions à l'intérieur du territoire sont exclues de cette expansion économique (Catin et Van Huffel, 2004). Cette marginalisation d'une partie de la population s'ajoute à la fracture entre les classes urbaines et les masses paysannes rurales, toujours démunies. Comme le souligne Meyer (2006 :592), « *les provinces côtières, qui représentent seulement 38% de la population, assurent 64% de la production, 90% du commerce extérieur, et absorbent 82% des investissements étrangers* ».

3.1.2.2 L'avance du Japon dans les domaines industriel et scientifique

L'ascension spectaculaire de la Chine dans la production manufacturière mondiale s'est réalisée autant dans des secteurs intensifs en travail que dans les secteurs de pointe. Elle est ainsi devenue, en 2006, le 1^{er} producteur de jouets avec 70% de la production mondiale, le 1^{er} exportateur de textile avec 36% des exportations mondiales de matières textiles, 54% des exportations mondiales de vêtements et 41% des exportations mondiales de chaussures. Parallèlement, elle s'affirme dans des secteurs de plus haute technologie. Elle est, depuis 2006, le 1^{er} producteur mondial de TV couleur. Elle s'affirme également dans la production d'écrans plats, d'appareils photo numériques et de la téléphonie mobile - plus d'un mobile sur deux dans le monde est fabriqué en Chine -. Elle occupe, par ailleurs, le

⁶⁹ Le taux de change en PPA en prenant en compte les différences de prix existant entre les pays propose une meilleure comparaison des niveaux de vie. Elle permet ainsi de s'affranchir de trois obstacles : 1) variation brutale du taux de change d'un pays sans qu'il y ait changement des conditions économiques ; 2) sous-évaluation de la devise de certains pays en développement du fait de leur moindre productivité (effet Balassa-Samuelson) et 3) fixation administrative du taux de change par certains pays. Ce dernier obstacle est le cas de la Chine dont le gouvernement fixe le taux de change de sa monnaie par rapport au dollar. L'abandon de l'ancrage fixe au dollar instauré par le gouvernement depuis juillet 2005 a provoqué simplement pour l'heure une toute petite réévaluation de sa monnaie.

3^{ème} rang mondial des fabricants de matériel informatique et est le 1^{er} exportateur mondial de high-tech depuis 2004⁷⁰.

Cet essor industriel se marque aussi par le développement de grands groupes chinois non seulement sur le marché intérieur mais aussi sur le plan international. Le « Made in China » tend à faire place au « Made by China ». Cette évolution s'appuie sur la politique volontariste du gouvernement qui tend à favoriser l'émergence de champions nationaux. Ces firmes chinoises affirment leurs ambitions internationales, en augmentant considérablement leurs investissements à l'étranger. En 2006, les flux d'IDE chinois s'élèvent à 16 milliards de dollars, soit cinq fois plus qu'en 2003. Ils se dirigent principalement vers le secteur de l'énergie et des matières premières mais le secteur de l'électronique, des télécommunications et du commerce progressent rapidement (Mission économique, 2007). Mais ces grands groupes connaissent de nombreuses faiblesses : taille limitée, carence en ressources humaines formées à l'international, gouvernance d'entreprise à améliorer, meilleure connaissance des cadres juridiques des pays, effort de recherche et développement...

La Chine se singularise ainsi des autres pays en développement avec une production élevée de produits de haute technologie. Mais si une analyse approfondie sur ses produits est menée, on constate que les technologies intégrées dans ces activités proviennent essentiellement du contenu haute technologie des composants importés incorporés dans les exportations. Les importations et les exportations de ces produits sont d'ailleurs dominées par les entreprises étrangères implantées sur le sol chinois. En 2004, elles étaient à l'origine de 70% des importations et 80% des exportations de haute technologie (Nicolas, 2007b). Même si les exportations chinoises de haute technologie progressent, il faut les relativiser car elles renferment une large part de produits importés et incorporent encore peu de contenu local dans les biens de haute technologie (Hay, 2005).

La Chine reste ainsi dépendante des technologies des entreprises notamment japonaises investissant sur son territoire (Boulanger, 2006a : 137-138). En effet, les firmes japonaises sont très présentes sur le territoire chinois pour produire pour l'exportation ou, depuis peu, pour satisfaire le marché intérieur. En 2005, la Chine est devenue la première destination

⁷⁰ Données chiffrées sur les performances manufacturières de la Chine recueillies dans Missions Economiques MINEFI-DGTPE, *Le poids de la Chine en chiffres*, Fiche de Synthèse, février 2008.

des investissements des firmes nippones en Asie (environ 40% de leurs investissements dans la région ou 15% de leurs investissements totaux) (Nicolas, 2007b). Depuis le milieu des années 1990, le poids du Japon dans les IDE en Chine est en progression, pour représenter 10,7% des flux en 2005. Il est le deuxième investisseur de la région Asie, derrière Hong Kong qui jouit d'une situation particulière (round-tripping). Il faut souligner ici le rôle important joué par les groupes industriels japonais dans l'intégration économique de l'Asie Orientale, en général, mais aussi dans l'intégration de la Chine. Ils ont permis de stimuler et d'organiser les complémentarités économiques entre les pays de la région (Boulangier, 2006b). Leur avance technologique leur permet de ne pas craindre la concurrence chinoise à la différence des pays de l'ASEAN (Rol, 2005). Comme le souligne Meyer (2006 : 586), « [la] complémentarité presque parfaite des échanges sino-japonais résulte du différentiel de développement des deux économies sur le plan technologique. Le Japon exporte vers la Chine des biens à fort contenu technologique et importe des produits de faible valeur ajoutée ». « Le Japon continue à guider les oies asiatiques » (Tersen, 2005 : 2)... dont l'oie chinoise.

Néanmoins, le gouvernement chinois fait tout pour pallier ce déficit technologique. Il mène actuellement une stratégie dans le secteur technologique visant à favoriser non seulement l'achat de composants en Chine par les industriels étrangers, mais aussi à développer des unités de recherche et de développement sur le territoire national. A cela s'ajoute une politique de promotion de l'enseignement et de la recherche (Aglietta et Landry, 2007). Le nombre de chercheurs ne cesse d'augmenter depuis la fin des années 1990 pour atteindre plus de 926 200 en 2003, passant ainsi devant les effectifs japonais (675 300) et s'approchant des effectifs américains (1 334 600) (Sachwald, 2007). Néanmoins, s'il l'on rapporte le nombre de chercheurs à l'emploi total, la Chine est moins bien classée avec 1,2 chercheurs pour 1000 employés en 2004, contre 10,4 pour le Japon. Il en va de même pour les dépenses en Recherche et Développement, la Chine, avec ses 136 milliards d'euros fin 2006, occupe la deuxième place en parité de pouvoir d'achat après les Etats-Unis et devant le Japon dont le montant de ces dépenses s'élève à 130 milliards de dollars. Mais l'intensité des dépenses de R&D, estimé par rapport au PIB, est bien moins importante que celle du Japon : 1,44 pour la Chine et 3,15 pour le Japon en 2004. Les dépenses en recherche fondamentale peuvent, également, être considérées « comme un indicateur de l'investissement dans les capacités d'innovation à long terme et comme une approximation des activités de recherche de pointe » (Sachwald, 2007 :12), les pays développés

consacrent entre 15 et 20% de leurs dépenses à ces recherches, la Chine moins de 6%, ce qui atteste encore que la Chine n'a pas rattrapé son retard technologique sur les économies les plus performantes, notamment sur le Japon.

A l'inverse, le Japon, malgré toutes ses difficultés depuis plus d'une décennie, reste la première économie motrice de la région. Au-delà de son rôle dans la division régionale du travail dans les années 90 (le modèle de gravité section 2 du Chapitre 3 le démontrera économétriquement), il continue d'impulser une dynamique régionale. La forte présence de ses firmes sur le sol des pays de l'ASEAN+3 l'explique pour partie. Sur les 50 plus grandes firmes implantées en Asie, plus de la moitié (27 exactement) sont japonaises et seulement 6 chinoises⁷¹. Le Japon demeure toujours l'une des économies les plus en pointe dans le domaine des nouvelles technologies et des bio-technologies. Prenons l'exemple des technologies hybrides du secteur automobile : les japonais ont anticipé les problèmes pétroliers en développant une technologie alternative qu'ils sont aujourd'hui en position de vendre aux autres constructeurs, notamment américains. Le rapport Beffa (2005) souligne bien que le Japon et les Etats-Unis restent les leaders incontestés des industries dites de hautes technologies.

3.1.2.3 Une affirmation en demi-teinte du Japon et de la Chine dans le domaine monétaire et financier

Malgré son essor, la Chine apparaît une économie fragilisée par le financement de son développement. La croissance chinoise se finance en interne par les prêts des entreprises auprès des banques (135% du PIB, fin 2004, dont 20 à 40% de créances douteuses) et par l'endettement de l'Etat (90% du PIB). Le gros problème de ce financement par crédit bancaire réside dans la mauvaise gestion du risque des banques d'Etat chinoises. En effet, *« les liens étroits entre les dirigeants des banques et les gouvernements locaux ont entraîné une pratique du crédit dirigé par les potentats locaux. Ce biais éloigne les banques de la culture du risque qui est le fondement du métier de banquier dans une économie de marché »* (Aglietta et Landry, 2007 : 77-78).

⁷¹ Données recueillies d'après Fortune (2006), *The Fortune Global 500*, Juillet, vol 150, n°2.

Néanmoins, depuis quelques années, les quatre grandes banques d'Etat, rassemblant plus de la moitié des dépôts et crédits, tentent de réduire leurs créances douteuses (Lemoine, 2006), entraînant, ainsi, une amélioration de leur gestion. La Chine fait appel aussi aux capitaux extérieurs pour financer sa croissance. Sa dette externe en croissance constante s'élève, en 2006, à 323 milliards de dollars, soit 12,2% de son PIB⁷². Les besoins de la Chine pour financer sa croissance sont énormes et peuvent, à terme, fragiliser son économie. A cela s'ajoute sa dépendance au taux de change vis-à-vis du dollar. Les pays est-asiatiques, - dont la Chine -, voulant éviter une volatilité trop importante de leurs taux de change vis-à-vis de leur principal marché, les Etats-Unis, mènent une politique d'ancrage, plus ou moins souple, au dollar depuis plusieurs décennies.

Le Japon possède, quant à lui, des indicateurs financiers beaucoup plus stables. C'est une économie mature qui a certes des besoins de financements mais de moindre ampleur. Il n'a pas à construire les infrastructures économiques nécessaires à son développement mais seulement à les entretenir (De Vienne, 2004). Les crédits bancaires intérieurs représentent 75% du PIB (4000 milliards de dollars, parmi lesquels 7% sont considérés comme des créances douteuses). La dette publique est très élevée, elle représente environ 160% de son PIB en 2005 mais elle reste essentiellement détenue par les Japonais (moins de 1% est souscrit par des porteurs étrangers) (Bouissou, 2007). Il possède un excédent courant représentant environ 4% de son PIB en 2006, soit environ 190 milliards de dollars. Le solde courant de la Chine depuis 2005 dépasse l'excédent japonais. Il a connu grâce à l'explosion de ses exportations une forte croissance. Il s'élève en 2006 à près de 250 milliards de dollars, soit 9,4% du PIB.

Le Japon et la Chine, puissances intermédiaires, ont des positions fortes dans plusieurs domaines par rapport aux autres pays de la région mais sont supplantés dans de nombreux champs par la puissance internationale, les Etats-Unis. En Asie Orientale, au-delà de l'arsenal militaire américain présent dans la région et de la supériorité technologique, l'élément emblématique qui montre la domination des Etats-Unis sur la région est leur dépendance au taux de change vis-à-vis du dollar. Les pays est-asiatiques, - dont la Chine et le Japon -, voulant éviter une volatilité trop importante de leurs taux de change vis-à-vis

⁷² Données prises dans DGTPE Statistiques, *Chine : Fiche statistique*, mars 2008.

de leur principal marché, les Etats-Unis, mènent une politique d'ancrage, plus ou moins souple, au dollar depuis plusieurs décennies.

Depuis le 21 juillet 2005, la Banque Centrale de Chine a, néanmoins, décidé d'abandonner l'ancrage fixe du yuan vis-à-vis du dollar. Il est remplacé par un ancrage sur un panier de devises (comprenant le dollar, l'euro, le won, le yen mais aussi le ringgit malais, le rouble, le dollar canadien, le dollar australien, la livre sterling et la bath thaïlandais mais le poids de ses monnaies dans ce panier n'est pas connu). Une première appréciation de 2% du yuan contre le dollar ainsi que l'autorisation de fluctuations quotidiennes comprises entre +/- 0,3% sur le taux de change contre le dollar ont complété cette réforme (Aglietta et Landry, 2007). Le yuan s'est ainsi apprécié depuis cette réforme de 10% par rapport au dollar.

Malgré cette nouvelle orientation, le gouvernement chinois a dû augmenter très rapidement ses réserves de change pour maintenir un certain ancrage avec le dollar. Cela implique une hausse des réserves de change libellées en dollar. Le Japon et la Chine détiennent à eux deux 40% des réserves de change mondiales. En décembre 2007, les réserves de change de la Chine s'élèvent à plus de 1500 milliards de dollars, dépassant celles du Japon (952 milliards) et dont les trois quart sont libellés en dollars. Comme le soulignent Aglietta et Rzepkowski en 2004, cette accumulation de réserves de change risque de rendre la Chine et le Japon vulnérables à une forte dépréciation du dollar, entraînant une perte en capital significative pour les banques centrales chinoise et japonaise. Etant inquiets de la baisse du dollar, les investisseurs est-asiatiques notamment les Banques Centrales, depuis 2006, diversifient leurs placements de leurs considérables réserves de change, en achetant notamment des titres de la dette des Etats européens. Ils ont ainsi acheté depuis août 2006, deux fois moins de titres émis par le Trésor américain que de dette de l'Etat français. Selon les statistiques de l'Agence France Trésor (AFT), ils ont acquis en net, entre août 2006 et juillet 2007, 31,7 milliards d'euros de dette française et seulement 17,3 milliards de dollars de dette américaine⁷³. La forte dépréciation du dollar depuis la crise des *subprimes* en septembre 2007 ne fait que renforcer cette pratique.

⁷³ Le Monde, le 28 novembre 2007.

Cette analyse des ressources matérielles montre que malgré son avantage démographique et militaire, la Chine ne possède pas l'ensemble des sources matérielles requises pour prétendre au statut de leader régional. Néanmoins, son influence politique et culturelle dans la région contrebalance le leadership économique japonais.

3.1.3 *Avantage chinois en matière de « soft power »*

Le Japon influe sur l'organisation économique en Asie de l'Est, notamment *via* la diffusion de son modèle de développement. Cette influence a notamment été favorisée par l'Aide Publique au Développement (le Japon est le premier pourvoyeur d'ADP en Asie Orientale) et par les prêts accordés par les banques japonaises (Astier et alii, 2002). Cette manne financière a bénéficié également à la Chine. Depuis 1979, le Japon verse une aide publique au développement à la Chine. Le montant de cette aide depuis sa mise en place s'élève à 3316 milliards de yens. Le gouvernement japonais a toutefois annoncé que l'APD en direction de la Chine allait cesser en 2008, la Chine ayant en effet, elle-même une politique d'APD (Delamotte, 2008).

Et pourtant ce pays, première économie de la région et seconde économie mondiale, ne joue qu'un rôle politique mineur dans cette zone depuis l'issue de la seconde Guerre Mondiale. Car en la matière le Japon souffre d'un double handicap : son inhibition propre dans le domaine de la politique internationale (issue pour partie du bombardement nucléaire et de l'occupation américaine qui a suivi), et la réticence de certains pays, comme la Corée du Sud et la Chine, à lui voir jouer un rôle politique régional. Ces pays gardent en effet en mémoire la tristement célèbre « sphère de co-prospérité asiatique » initiée par le Japon au début du XX^e siècle qui a donné lieu à leur colonisation brutale. Depuis, le Japon a toujours refusé de se lancer officiellement dans la construction d'un ordre politique et économique en Asie Orientale (Yamada, 2004). De plus, toute tentative japonaise est prise avec méfiance et précaution, même par les pays qui n'ont pas été colonisés par le Japon. Par exemple, après le tsunami, le Japon a accordé un don de 500 millions de dollars aux pays qui ont souffert de cette catastrophe naturelle. Avec cette aide (plus importante que celle proposée par les Etats-Unis : 350 millions de dollars, ou par la Chine : 63 millions de dollars), le Japon pensait montrer aux pays de la région qu'il est digne de confiance. Selon le gouvernement japonais, cette somme aurait dû transformer l'image du Japon dans la

région. Mais les résultats attendus n'ont pas eu lieu. Le gouvernement thaïlandais a refusé l'aide de 20 millions de dollars proposée par le Japon en affirmant que cette somme devrait être versée à des pays qui en ont besoin. Le gouvernement indonésien a déclaré, avant que les troupes japonaises n'arrivent sur son territoire, que les troupes étrangères devraient partir au plus tard dans trois mois (Tamamoto, 2005). Le Japon n'est pas vu comme une puissance bienveillante et a du mal à faire évoluer cette perception malgré ses actions.

A l'inverse, malgré une certaine crainte de la concurrence chinoise, les pays est-asiatiques ont plutôt une bonne image de la Chine. Ces pays ont cette perception d'un pays séduisant et attirant parce que la culture chinoise, la cuisine, la calligraphie, le cinéma, l'art, la médecine par les plantes, les marques chinoises continentales (comme Hai'er Group, TCL ou Huawei) se diffusent dans la région est-asiatique notamment dans les pays de l'ASEAN. La croissance des produits de consommation chinois en Asie de l'Est a également un impact positif sur le ralliement à la Chine d'une partie de ses populations, surtout dans les catégories pauvres. Cela permet de répandre une image positive et de séduction de la Chine (Teo Chu Cheow, 2004).

La Chine est bien consciente des atouts qui sont les siens en termes de puissance. Depuis la crise asiatique et son adhésion à l'OMC, la Chine entend bien faire partie des nations qui comptent au niveau mondial aussi bien qu'au niveau régional. Pour cela, elle normalise notamment ses relations avec les autres pays est-asiatiques (Teo Chu Cheow, 2004).

Elle multiplie également les opérations de « charme » auprès des voisins asiatiques, stratégie qualifiée de « peaceful ascendancy »⁷⁴ en menant notamment une politique d'aide au développement en faveur de ces pays et plus particulièrement, en faveur des quatre économies les moins avancées de l'ASEAN. Storey (2005)⁷⁵ estime ainsi l'aide octroyée au Laos à 1,7 milliards de dollars, sur la période 1988-2001. Outre cette aide, la Chine a annulé une partie de la dette laotienne et a proposé au pays des crédits préférentiels. En avril 2006, lors de sa visite officielle à Pnom Penh, le premier ministre Wen Jiabao a promis l'équivalent de 600 millions de dollars au Cambodge sous forme d'aides et de

⁷⁴ Medeiros E.S. (2004) China Debates Its "Peaceful Rise" Strategy, *YaleGlobal*, 22 June, http://yaleglobal.yale.edu/display_article?id=4118

⁷⁵ Storey I. (2005) China and Vietnam's Tug of War over Laos, *Jamestown Foundation's China Brief*, Tuesday June 7.

prêts⁷⁶. Les promesses chinoises sont équivalentes à l'aide publique fournie par l'ensemble de la communauté internationale au Cambodge.

Par ses actions politiques et économiques (notamment la participation aux opérations de sauvetage financier, le refus de dévaluer le yuan après la crise de 1997, les larges excédents commerciaux accordés aux pays voisins et la mise en place de APD en faveur des pays de la région) mais aussi par sa diaspora, elle tente de s'affirmer comme puissance bienveillante et influente en Asie Orientale.

L'influence grandissante des communautés chinoises se fait sentir dans la plupart des pays est-asiatiques, notamment dans les milieux d'affaires. La diaspora chinoise, qui comptabilise actuellement plus de 25 millions de Chinois d'outre-mer (expatriés ou descendants de ces expatriés) en Asie du Sud-Est⁷⁷ a constitué depuis le XV^e siècle des réseaux marchands transnationaux en Asie de l'Est. Cette diaspora peut être un atout non négligeable pour la Chine si elle continue de la soutenir. Le resserrement des liens économiques entre Hong Kong et Taiwan depuis la politique d'ouverture extérieure⁷⁸ pourrait annoncer pour les autorités chinoises une réunification chinoise à long terme, permettant ainsi la reformation de la « Grande Chine » (Billès, 1999a). Cette réunification permettrait d'étendre la puissance économique et politique de la Chine dans la région.

A l'instar de Cabestan (2007), Gill et Huang (2007 : 23) soulignent également l'efficacité de la « politique de charme de la Chine » en termes de popularité, notamment en Asie Orientale, tout en insistant sur les « trois éléments majeurs » qui empêchent son « *soft power* » de s'exprimer pleinement, en particulier à l'extérieur de ses frontières. Première limite, la Chine souffre d'un déséquilibre entre ses ressources. En effet, si la diplomatie chinoise marque des points, elle ne peut s'appuyer sur l'image d'une Chine où croissance économique et épanouissement individuel vont de paire. La seconde limite réside dans l'image peu démocratique du fonctionnement interne contre laquelle est contrainte de s'adosser la diplomatie.

⁷⁶ « Pékin renforce son influence au Cambodge », www.questionchine.net, 11 Avril 2006.

⁷⁷ Près de 80% de cette diaspora se trouve concentrer en Asie du Sud-Est (Triollet, 1999).

⁷⁸ Selon Billès (1999b : 111), la politique d'ouverture de la Chine a permis de favoriser les investissements directs sinisés, à savoir « *un investissement direct étranger fondé sur un positionnement relationnel spécifique acquis ou construit, réalisé par une firme d'origine chinoise et localisé dans son espace d'origine* », réalisés par ces communautés chinoises. Il en va de même pour les échanges.

Au-delà de cette prédominance dans la dimension *soft power*, la Chine, si l'on considère comme Kébabdjian (1994), que l'économie est « l'échiquier dominant actuellement », ne possède qu'une partie des critères d'un éventuel leader régional. Le Japon, tout juste sorti d'une longue décennie de crise (Flouzat, 2005 et Bouissou, 2007), a retrouvé sa place de leader dans le domaine des bio- et éco-technologies. La Chine et le Japon ne peuvent ainsi assumer séparément la fonction de leadership régional. Mais les attributs de l'un conjugué avec ceux de l'autre peuvent être interprétés comme la formation d'un leadership partagé.

L'implication des deux économies dans l'élaboration du régime régional vient confirmer que ces deux économies peuvent être considérées comme les acteurs incontournables.

3.2 La double implication de la Chine et du Japon dans l'élaboration du régime régional

D'abords réticents à tout processus coopératif, les gouvernements des deux économies se sont engagés petit à petit. Le Japon a été le premier à choisir cette voie, puis la Chine a suivi. Même si les deux pays trouvent un intérêt propre à renforcer la coopération régionale (ils ont pâti aussi des conséquences de la crise), ils s'engagent également afin d'éviter que l'autre pays ne s'impose comme le leader de la région. Cette rivalité « positive » entre les deux pays a permis de mettre en place le régime régional et surtout d'assurer sa pérennité, au moins à court et moyen terme.

Avant de présenter les actions de ces pays dans les deux initiatives clés de l'ASEAN+3 (l'ICM et l'ABMI), il convient d'analyser comment ils ont agi lors de la crise asiatique et en quoi leurs actions ont évolué par rapport à leur perception antérieure.

3.2.1 Le positionnement des deux pays dans la région après la crise

La Chine a choisi après la crise de se montrer solidaire de ses voisins en ne dévaluant pas sa monnaie et en participant au financement des plans de sauvetage mis en place par le FMI (Bowles, 2002). Par ses actions, elle apparaît ainsi comme une puissance régionale responsable, dépassant ses propres intérêts. Il est vrai, par ailleurs, qu'elle n'a pas montré un vif enthousiasme pour le premier projet japonais de Fonds Monétaire Asiatique (FMA),

mais elle a évolué depuis et semble prête à participer à la coopération régionale (Amyx, 2005). Elle a accepté, par exemple, de prendre part aux accords de swaps en 2000 et à leurs prolongements, dont la multilatéralisation de l'ICM avec la mise en commun des réserves de change.

Elle n'a pas seulement été active dans le domaine monétaire, elle l'a été aussi dans le domaine commercial en proposant à l'ASEAN, en novembre 2002, un accord « bilatéral » en vue d'établir, d'ici 2010, une zone de libre-échange. Cet accord a été renforcé depuis : un mécanisme de règlement des différends a été ajouté en novembre 2004 et il a été étendu aux services lors du dernier sommet, en janvier 2007. Cet accord permet ainsi aux pays de l'ASEAN d'avoir un meilleur accès aux marchés chinois de la banque, des technologies de l'information, de l'immobilier, de la santé, de l'éducation, du transport ou encore de la construction (site ASEAN). La Chine a été le premier des trois pays d'Asie du Nord-Est (Chine, Japon et Corée du Sud) à ouvrir son marché aux pays de l'ASEAN. Selon Suh (2007), la Chine montre avec cet accord, qui inclut l'agriculture et les services, - domaines non inclus dans les négociations ASEAN-Japon car ces secteurs sont très sensibles au Japon et font l'objet d'un lobbying fort-, qu'elle surmonte ses obstacles internes pour faire avancer l'intégration économique entre les pays. Elle se construit ainsi une image positive, « bienveillante », auprès des membres de l'ASEAN.

Les deux autres pays d'Asie du Nord-Est réagiront assez rapidement à la proposition chinoise. Le Japon annonce, en 2002, le projet « *Japan-ASEAN Comprehensive Economic Partnership* » (JACEP), qui vise à favoriser la coopération dans différents domaines (commerce, investissements, sciences, ressources humaines, tourisme, etc...). Un accord a été signé en octobre 2003 et devrait évoluer vers un accord de libre-échange. La Corée du Sud a engagé, à son tour, un dialogue formel avec l'ASEAN, en 2004. Cette déclaration commune (*The « Joint declaration on comprehensive cooperation partnership between the ASEAN and the Republic of Korea »*) a abouti, en décembre 2005, à la signature d'un accord-cadre qui vise à promouvoir la coopération économique entre les deux parties. Cet accord se donne comme objectif, à terme, d'instaurer une zone de libre-échange⁷⁹.

⁷⁹ Site internet de l'ASEAN : <http://www.aseansec.org/4980.htm>

Ce qui est intéressant de relever ici, ce sont les actions menées après crise par le Japon dans le domaine monétaire et financier. En effet, les premières initiatives proviennent du gouvernement japonais. Il propose, en 1997, la création d'un fonds monétaire asiatique (FMA), qui ne verra jamais le jour. Quelques mois plus tard en 1998, il met en place une aide unilatérale, qualifiée après de New Initiative Miyazawa du nom du Ministre des Finances japonais de l'époque. Le Japon veut montrer à ses voisins qu'il a pris conscience de l'importance que la région revêt désormais à ses yeux. Ce changement d'attitude se reflète par le passage d'une priorité donnée au multilatéralisme global⁸⁰ à une priorité pour la « réalité » régionale qui se traduit autant par des accords commerciaux avec Singapour ou avec l'ASEAN, que par ses propositions dans le domaine monétaire et financier après crise. Comme le souligne Boulanger (2006a), la crise de 1997 est très largement responsable du **changement d'attitude du Japon** : alors qu'il était auparavant un fervent défenseur du multilatéralisme global, l'intégration régionale devient le cœur de sa stratégie. Cet intérêt pour le libre échange à l'échelle de la zone est, selon Boulanger, *« indissociable de celui pour la stabilisation monétaire et financière dans la zone »*. *« En laissant tomber l'APEC, le Japon a renoncé à son rôle de courtier pour épouser, pour la première fois depuis 1945, la cause d'une communauté asiatique. Tokyo a choisi son camp, ses partenaires et adversaires commerciaux et il a ainsi avalisé deux facteurs stratégiques pour son avenir : la trilatéralisation (...) de l'économie mondiale, et l'ascension spectaculaire mais très problématique de la puissance économique de la Chine »* (Boulanger, 2006a : 7).

Les deux économies montrent ainsi après crise leur intérêt pour la région. Leurs positions dans les deux initiatives clés de la coopération monétaire et financière vont matérialiser cet intérêt.

⁸⁰ Une précision sur le terme multilatéralisme doit ici être apportée. Ce terme désigne généralement une coopération entre Etats. Deux niveaux sont à distinguer dans cette coopération : le premier a lieu à l'échelle des institutions internationales comme le FMI, OMC, Banque mondiale,...qualifiée de multilatéralisme global et le second a lieu entre pays appartenant à la même zone géographique, comme l'Europe, l'ALENA, l'ASEAN+3,...qualifiée de multilatéralisme régional.

3.2.2 *Le rôle du Japon et de la Chine dans l'ICM*

Comme le souligne Amyx (2005), les deux leaders possibles dans l'ICM sont le Japon et la Chine car les deux pays possèdent les réserves de change les plus importantes de la région. Ils se retrouvent donc *de facto* en position de « financeur en dernier ressort » de la région. Leur prédominance dans l'ICM ne provient pas seulement de l'importance de leurs réserves mais aussi de leur implication dans ce processus. Le Japon, par exemple, a été très actif. Il a proposé, dès la conclusion de l'ICM, de fournir une assistance technique dans le secteur financier, à travers la mise en place de séminaires et de formations pour les représentants des gouvernements et des experts afin de répondre aux besoins urgents de certains pays. *Via* le JAFTA (Japan-ASEAN Financial Technical Assistance Fund), il octroie une aide technique aux pays membres de l'ASEAN+3, concernant le développement des marchés financiers et aide à mettre en place des mécanismes nationaux de contrôle (Site Asean). Qui plus est, il est le pays qui a conclu le plus d'accords de swaps : sept sur les seize accords réalisés avec la Corée du Sud, la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie, la Chine, Singapour et la Malaisie, pour un montant de 38 milliards de dollars sur les 83 milliards de dollars engagés. Les sommes engagées dans ces accords de swaps représentent ainsi près de 46% des sommes contractées par l'ensemble des accords, ce qui montre le rôle central du Japon. Certes ceux-ci sont généralement réciproques, sauf pour la Malaisie et l'Indonésie, mais les montants sont plus faibles pour le co-contractant (Cf. Tableau 4).

A l'opposé, la Chine a signé principalement des accords de swaps non réciproques, c'est-à-dire, qu'elle n'attend aucune contrepartie du pays signataire, sauf avec la Corée du Sud. Elle a conclu, néanmoins, moins d'accords que le Japon (6 accords avec le Japon, la Thaïlande, la Corée du Sud, la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie) et pour un montant bien moindre, 16 milliards de dollars, soit à peine 20% des montants engagés dans le réseau des accords de swaps. À l'instar du Japon, elle a offert son aide concernant l'assistance technique à travers des programmes d'entraînement et des séminaires (site ASEAN).

Les deux économies sont ainsi très actives dans l'ICM. Dans le cadre de l'ABMI, le Japon s'affirme davantage au détriment de la Chine. Etant donné son statut de pays développé et ses compétences, le Japon agit plus activement dans le processus de développement des marchés obligataires, notamment en tant qu'assistant technique.

3.2.3 Le rôle du Japon et de la Chine dans l'ABMI

Dans l'ICM, le Japon a été au départ l'acteur dominant en initiant le dispositif. Mais au fur et à mesure de la mise en place du dispositif, la Chine s'est impliquée et est devenue un acteur incontournable. En contraste, la Chine s'est moins impliquée dans la mise en place de l'ABMI. Elle demeure néanmoins très intéressée par cette initiative car elle perçoit cette initiative comme un moyen de réduire sa dépendance et celle de ses firmes au système bancaire, en trouvant d'autres sources de financement (Amyx, 2005 et Nicolas, 2006).

Le Japon semble donc dans ce dispositif être le mieux positionné en termes de compétences pour s'imposer comme le leader, ou du moins, comme l'acteur pivot de ce processus. En effet, pour assurer un bon fonctionnement des marchés obligataires, une infrastructure adéquate, qui dispose d'un système de gouvernance crédible comprenant une agence de régulation indépendante, des agences de notations crédibles, une agence de garantie, un système légal fort avec des procédures de faillite fonctionnant bien, un système de règlement avancé, est essentiel (Amyx, 2004). Le Japon dispose de nombreux atouts dans certaines de ces fonctions, même si Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande et la Malaisie possèdent aussi de nombreuses compétences (Cf. Tableau 9).

Tableau 9 : Infrastructure d'un marché obligataire et positionnement des pays de l'ASEAN+3

Infrastructures	Pays les mieux positionnés pour les mettre en place
1. un système crédible de gouvernance	Le Japon a une agence de régulation indépendante mais ces dispositifs de régulation et ces règles évoluent constamment. Singapour possède un marché transparent
2. Agence de garanties	Le Japon possède une banque de coopération internationale (Japan Bank for International Cooperation, JBIC)
3. Agences de notation crédibles	Il y a une forte dépendance aux agences extérieures à la région
4. Marché secondaire de la dette bien développé	La Corée du Sud (le Japon a commencé récemment à aller dans cette direction)
5. un système légal fort avec des procédures de faillite fonctionnant bien	Pas de leader clair. Les systèmes légaux sont en changement perpétuel. Il y a beaucoup de règles mais leurs utilisations efficaces manquent
6. un système de règlement des paiements avancé	Le Japon (et peut-être Singapour)
7. une base développée d'acheteurs de titres de long terme (fonds de pension, compagnies d'assurance,...)	Le Japon mais les fonds investissent actuellement dans les obligations du gouvernement japonais

Source : d'après Amyx (2004 :17)

Par leurs implications, le Japon et la Chine s'imposent dans le processus de coopération asiatique. Cette situation peut être bénéfique pour les autres membres. En effet, ce processus jouit ainsi d'une certaine équité. L'effort pour l'ICM est demandé aux pays ayant les plus grandes réserves et les accords de swaps sont généralement non réciproques entre les pays de l'ASEAN et les deux grands. L'assistance technique s'appuie sur les compétences japonaises. La volonté de prendre en compte l'asymétrie économique entre les pays de l'ASEAN et les deux autres peut être considérée comme un élément ayant permis de favoriser la signature des accords de swaps et l'approfondissement de l'initiative de Chiang Mai ainsi que la mise en place de l'ABMI. Comme le soulignent Tubiana et Severino (2002 : 370-371), « *la prise en compte de l'équité peut jouer aussi un rôle décisif dans l'initiation d'un processus coopératif entre des nations très inégales entre elles. (...) Pour les nations les moins développées, et donc les moins influentes, l'intégration d'objectifs d'équité dans l'agenda international est une garantie (on cherche par la négociation à améliorer leur situation d'asymétrie ou, au pire, à ne pas la dégrader) et donc une incitation à participer à des accords* ».

Tant par leur influence dans la région que par leur implication dans le régime régional, le Japon et la Chine peuvent être considérés comme les « leaders » de cette zone. Les attributs du Japon conjugués à ceux de la Chine donnent naissance à un tandem moteur qui n'est pas sans rappeler celui qui a vu le jour en Europe. « *Missing is the idea of a new paradigm, in which Japan plays a valuable role by entering into a closer relationship with China and engendering a new notion of Asia, much as France and Germany did in Europe after World War II* » (Tamamoto, 2005 :10). Ce couple, à la différence du couple franco-allemand, ne s'appuie pas, du moins pour l'instant, sur une entente voulue par les deux pays mais est plutôt le résultat du contexte économique et politique particulier en Asie Orientale.

L'analyse rejoint ici les conclusions tirées par Baldwin (2003). Son argumentation en termes de « hub and spoke » (centre et périphérie) appliquée à l'Asie Orientale l'amène à conclure que la Chine et le Japon constituent « les axes des deux roues de la bicyclette asiatique ». Dans le prolongement, Chen (2007) réalise le calcul mesurant le « hub-ness » (« centralisation » des échanges) dans la zone. Il en déduit que le Japon et la Chine constituent les deux grands marchés de la région et donc sont les seuls candidats pouvant se trouver en position « hub » dans la région. Ce qui découle de cette actuelle partition,

quant à l'avenir de la pérennité du régime régional, réside donc dans la nécessité qu'ont ces deux pays de coopérer.

L'hypothèse de la constitution d'un tandem leader en Asie Orientale, privilégiée ici, est rendue un peu moins illusoire par le changement d'attitude du Japon vis-à-vis de sa zone d'appartenance depuis la crise de 1997. *« Il y a à peine une décennie, le gouvernement japonais ne portait aucun intérêt aux ALE et, encore moins, à une ou l'autre forme d'intégration régionale pan-asiatique inclusif de l'archipel nippon »* (Boulangier, 2006b: 6). Il est intéressant de souligner ici la prise de conscience de la part du Japon de l'interdépendance régionale et la nécessité de construire ensemble les moyens de se prémunir contre une nouvelle crise du même type. Quant à la Chine, elle a choisi dans la crise de se montrer solidaire de ses voisins en ne dévaluant pas et en participant au financement des plans de sauvetage mis en place par le FMI.

Ce leadership « bicéphale » se trouve conforté par le tournant récent dans les relations diplomatiques entre la Chine et le Japon. La visite officielle chef du gouvernement chinois, Wen Jiabao au Japon, pour la première fois depuis près de sept ans, du 11 au 13 avril 2007, qui fait écho à celle du premier ministre japonais, Shinzo Abe, le 8 octobre 2006 en Chine⁸¹, va dans ce sens. L'objectif affiché de ce voyage est de mettre en œuvre un « partenariat stratégique » fondé sur les « intérêts mutuels » des deux pays⁸². Les dirigeants semblent vouloir se focaliser sur ce qui les rapproche afin de faire progresser leurs relations dans le sens de ce qui pourrait constituer le socle d'un nouvel élan régional.

⁸¹ Le Monde, 9 octobre 2006.

⁸² Le Monde, 12 et 14 avril 2007.

Encadré 9 : Principaux éléments d'analyse de la section 3 du chapitre 2

- **Le concept de leader ainsi que l'évaluation de ce statut, par les critères proposés par Nye (1990) et appliqués à l'échelle régionale, permet d'interpréter la distribution des pouvoirs au sein du régime régional mis en place dans le cadre de l'ASEAN+3.**
- **En effet, cette section 3 montre que le Japon et la Chine s'imposent comme les deux leaders au sein de l'ASEAN+3 tant par leur position économique et politique dans la région que par leurs implications dans l'élaboration de ce régime régional (multiples initiatives japonaises et soutien chinois).**
- **L'évaluation de leurs aptitudes au statut de leader régional met en évidence que les deux économies possèdent chacune certains attributs du leader régional – la Chine s'affirme dans le critère démographique et militaire et mène une politique active de séduction et de ralliement, le Japon quant à lui demeure une grande puissance économique et scientifique - mais aucune des deux économies ne peut prétendre, seule, au statut de leader régional. En d'autres termes, la Chine et le Japon assurent un leadership bicéphale au sein du régime régional mis en place après crise.**

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Ce deuxième chapitre a permis d'interpréter dans une approche institutionnaliste néo-libérale l'évolution du processus institutionnel en cours au sein de l'ASEAN+3. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur l'application à l'échelle régionale de trois concepts : Bien Public International, Régime International et Leadership.

Ce chapitre montre ainsi que le concept de BPI emprunté à Kindleberger (1986) et appliqué à l'échelle régionale donne un nouvel éclairage sur le besoin de stabilité émis par les treize pays de l'ASEAN+3 après crise. Cette volonté de mettre en place leurs propres dispositifs peut être considérée comme la volonté de produire un Bien Public Régional, la stabilité financière et monétaire. Elle répond ainsi au besoin de répondre collectivement à un objectif commun non atteignable individuellement. L'approche néo-libérale des régimes internationaux transposée à l'échelon régional a permis, dans un deuxième temps, de qualifier les modalités de production de ce Bien Public. Cette coopération étant initiée par une coalition d'Etats, les deux initiatives phares de la coopération après crise dans le domaine monétaire et financier, à savoir l'ICM et l'ABMI, peuvent être interprétées comme la formation d'un régime régional dans le cadre de l'ASEAN+3. Enfin, ce chapitre pose la question du pouvoir au sein de ce régime. L'application à l'échelle régionale du concept de leader et des critères d'évaluation de ce statut, formulés par Nye (1990), permet de montrer que ce régime régional repose sur un leadership bicéphale constitué de la Chine et du Japon.

Pour reprendre la typologie des processus régionaux présentée dans la section 1 du chapitre 1, l'évolution de ce processus institutionnel correspond au deuxième niveau de coordination institutionnelle entre pays, à savoir « **une coordination « forte » visant à l'harmonisation des pratiques au sein de chacune des nations partenaires** ». La mise en place de l'ICM et de l'ABMI implique une harmonisation des pratiques dans le domaine monétaire et financier. Se basant sur l'aide technique et sur le caractère pragmatique des économies, elle repose sur la dimension informelle.

Le chapitre 3 viendra déterminer si cette réalité institutionnelle est confortée par une réalité économique et ainsi déterminer l'existence, ou non, d'une concordance des périmètres.

CHAPITRE 3

L'ASEAN+3, PÉRIMÈTRE DE RÉGIONALISATION EN ASIE ORIENTALE

SECTION 1 L'évaluation de la réalité économique en Asie Orientale :
l'ASEAN+3 comme périmètre de régionalisation naturelle

SECTION 2 La régionalisation de l'ASEAN+3 : entre le rôle précurseur du
Japon et l'affirmation en demi-teinte de la Chine

« Le régionalisme « institutionnel » ne peut sans doute déboucher sur une véritable intégration économique qu'en s'appuyant sur une régionalisation « naturelle » latente ou déjà engagée (...) le moteur institutionnel n'a, semble-il, joué un rôle que là où les échanges économiques étaient déjà une réalité »

Donnellier J-C (1995) *L'intégration économique régionale*, Les Notes bleues de Bercy.

Le deuxième chapitre a qualifié dans une approche néo-libérale le processus institutionnel au sein de l'ASEAN+3 depuis la crise de 1997. Afin de tester la correspondance entre les périmètres institutionnel et économique au sein de l'ASEAN+3, **ce troisième chapitre** évalue, à l'aide des différents outils statistiques et économétriques, proposés par **l'Economie Internationale** si le régionalisme au sein de ce regroupement repose sur un processus de régionalisation naturelle.

Les périmètres de l'Asie Orientale



Trois périmètres sont généralement distingués dans l'analyse de la réalité économique en Asie Orientale: l'ASEAN, institution régionale inter-étatique, groupant tous les pays d'Asie du Sud-Est; l'ASEAN+3, périmètre de négociation des questions monétaires et financières, après la crise de 1997, incluant la Corée du Sud et les deux grandes puissances de la région que sont la Chine et le Japon ; et enfin l'ASEAN+5, ensemble qui comprend également Hong Kong et Taiwan et qui délimite les contours de l'Asie Orientale (Cf. Carte)⁸³. Le plus souvent, Hong Kong est considéré comme un territoire à part entière car au-delà de sa rétrocession tardive à la Chine, Hong Kong garde une relative autonomie (au moins 50 ans après sa rétrocession selon le traité sino-britannique). Ainsi, selon le principe « un pays, deux systèmes », il conserve son système légal, sa monnaie, son organisation politique et ses lois sur l'immigration. Il continue également d'être traité séparément sur le plan statistique (Cnuced,...).

L'analyse de la réalité économique régionale se focalise, à l'instar des travaux généralement menés sur ce processus (Freudenberg et alii, 1998 ; Petri, 1993 et 2006 ; Sakakibara et Yamakawa, 2003 ; ...) sur l'étude des flux commerciaux de biens. La plus grande qualité de ces données explique ce choix. Il faut néanmoins souligner que dans certains cas précis, notamment pour les pays en développement ou émergents ou pour les flux entre certains pays, des problèmes de fiabilité des données fournies peuvent se poser. Par exemple, pour notre cas, il existe une grande différence entre les flux de Hong Kong vers la Chine et ceux de la Chine en provenance de Hong Kong, soit 130,3 milliards relevés pour Hong Kong contre 12,2 milliards pour la Chine (Cf. Tableaux 15 et 18). Ces différences de collecte des données et/ou le facteur politique (minoration ou majoration des flux) impactent sur les calculs réalisés.

Cette analyse des échanges commerciaux se réalise en deux temps. Le premier vise à évaluer le processus de régionalisation en Asie Orientale. Pour ce faire, le calcul des trois principaux indicateurs de la régionalisation commerciale, à savoir la part du commerce intra-régional, l'indice d'intensité relative et les taux de croissance, est effectué. Ces trois indicateurs permettent d'établir une première série de conclusions sur le périmètre à retenir. Un modèle de gravité portant sur les flux d'importations et d'exportations de 34 pays, sur la période

⁸³ L'auteure tient à remercier pour son aide dans l'élaboration de cette carte Mahfoud Boudis, Ingénieur informaticien au LEPII.

1985-2005, vient confirmer ces conclusions : l'ASEAN+3 est bien le périmètre référent de régionalisation.

Le second temps de l'analyse se focalise sur le rôle des deux grandes puissances, à savoir la Chine et le Japon, dans l'organisation des flux commerciaux de l'ASEAN+3. En effet, l'analyse de la réalité économique ne peut se limiter seulement à l'évaluation de la régionalisation. Il convient également de déterminer, à l'instar de leur implication dans la coopération monétaire et financière, la place de ces deux pays dans ce processus. Dans la littérature, la Chine est souvent considérée, de par son essor, comme un pays ayant un fort impact sur le volume et l'organisation des flux commerciaux en Asie Orientale. Il est intéressant de mesurer l'impact réel de l'ouverture de la Chine sur le processus économique en cours dans la région. Il est nécessaire par ailleurs de compléter cette analyse par une évaluation de l'influence du Japon, autre économie incontournable de la région, dans la régionalisation intra-ASEAN+3. La mesure de l'importance relative de ces deux pays se fera, tout d'abord, par une analyse statistique descriptive (répartition totale des échanges, répartition sectorielle,...), puis sera ensuite affinée par l'estimation d'un modèle de gravité qui visera à déterminer dans quelle mesure la Chine ou le Japon influe le plus sur l'orientation des flux commerciaux intra-ASEAN+3.

SECTION 1 L'évaluation de la réalité économique en Asie Orientale : l'ASEAN+3 comme périmètre de régionalisation naturelle

La détermination du périmètre référent en Asie de l'Est en matière de régionalisation peut être réalisée, dans un premier temps, en utilisant trois indicateurs : la part du commerce intra-régional, l'indice d'intensité relative et enfin les taux de croissance, tous trois révélant une propriété de la réalité économique régionale (respectivement la concentration, l'intensité et le dynamisme). Ces trois indicateurs permettent d'établir une première série de conclusions sur le contour géographique de la régionalisation est-asiatique. Calculés pour l'ASEAN, ils montrent que la régionalisation ne peut se restreindre au périmètre de l'association. La faible concentration des flux et les relations commerciales importantes avec les autres pays est-asiatiques nécessitent une analyse élargie à l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5. Les calculs réalisés pour ces périmètres donnent les conclusions suivantes : l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 apparaissent comme des périmètres de régionalisation

naturelle. Leur concentration, leur intensité et leur dynamisme le confirment. Néanmoins, l'ASEAN+3 semble se distinguer par son dynamisme depuis les années 90. Un modèle de gravité sera utilisé, dans un deuxième temps, pour valider ces conclusions.

1.1 ASEAN, ASEAN+3, ASEAN+5, quel périmètre à retenir pour une régionalisation est-asiatique ?

L'évaluation d'un processus de régionalisation peut être déterminée en effectuant un ensemble de calculs. Parmi les nombreux indicateurs, les trois les plus utilisés dans les études sur la régionalisation seront retenus ici : la part des échanges intra-régionaux, l'indice d'intensité relative et les taux de croissance.

Le premier indicateur, la part du commerce intra-régional, donnera ainsi des indications sur le degré de concentration des échanges intra-régionaux. Il permettra de savoir si il y a ou non un processus de régionalisation à l'œuvre dans la zone étudiée. Les deux suivants donneront des précisions sur l'intensité et le dynamisme de ce processus.

Ces trois calculs vont d'abord être effectués pour l'ASEAN. Le faible degré de concentration des échanges intra-ASEAN amène à élargir l'analyse à un périmètre géographique plus vaste. Après avoir démontré que les pays membres de l'ASEAN entretiennent, avec les cinq autres pays de la région (Chine, Japon, Corée du Sud, Taiwan et Hong Kong), des relations commerciales croissantes et intenses, les trois indicateurs seront appliqués aux deux autres regroupements est-asiatiques l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5. Ces calculs permettront de révéler qu'un processus de régionalisation naturelle a lieu dans les deux périmètres. Une fois cette analyse menée, un dernier point reviendra brièvement sur une dernière caractéristique de la régionalisation est-asiatique, à savoir sa forte dépendance aux débouchés extérieurs.

1.1.1 La mesure de la régionalisation au sein de l'ASEAN

La régionalisation se caractérise par une intensification supérieure des flux économiques (ici les flux commerciaux) entre les pays d'une même zone à l'intensification moyenne générée par les flux entre ces pays et le reste du monde. Dans la littérature, les auteurs comme Sachwald, 1996 ; Unal-Kesenci, 1998 ; Sakakibara et Yamakawa, 2003 ; Ng et

Yeats, 2003 ; Gaulier et alii, 2004 et 2005 ;... utilisent, en premier lieu, l'augmentation du poids des échanges intra-régionaux pour évaluer ce processus. Ce poids peut être calculé pour les exportations, pour les importations ou encore pour le commerce intra-régional (la somme des importations et des exportations intra-régionales divisée par deux). Dans ce dernier cas, l'importance des modalités est lissée, ce qui ne sera pas réalisé ici. En effet, il est intéressant de savoir si le processus à l'œuvre est plus intense en termes d'importations ou d'exportations afin de qualifier plus précisément les modalités de la régionalisation.

Cet indicateur met en évidence un processus de régionalisation faible mais en augmentation régulière au sein de l'ASEAN (Cf. Tableau 10). Depuis 20 ans, les échanges intra-régionaux ont augmenté de près de 7 points. Malgré cette hausse, le commerce avec le reste du monde demeure toujours prépondérant. Les membres de l'ASEAN réalisent en 2005 près de 75% de leurs échanges avec des pays hors zone.

Tableau 10 : Poids des exportations et importations intra-ASEAN, 1985-2005, en % des flux totaux

	Exportations intra-ASEAN	Importations intra-ASEAN
1985	18,7	17,7
1989	18,0	15,1
1990	19,9	16,4
1993	22,2	19,2
1994	23,9	18,8
1995	24,7	18,6
1996	25,2	19,8
1997	23,9	20,1
1998	21,9	23,1
1999	22,4	23,5
2000	23,9	24,3
2001	23,2	23,5
2002	23,7	24,2
2003	25,6	24,6
2004	25,8	24,3
2005	26,2	24,8

Source: calcul effectué à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros. Les flux d'importations et d'exportations sont exprimés en millions de dollars courants.

L'importance prise par les deux modalités (exportations et importations) dans les échanges diffère peu. Le poids des importations intra-zone est généralement un peu plus faible que celui des exportations intra-zone, excepté sur la période 1998-2002. L'Asie Orientale ayant connu une grave crise en 1997, le commerce extérieur des pays les plus touchés s'est fortement contracté. Les pays d'Asie du Sud-Est ont ainsi dû orienter leurs exportations

vers des pays solvables. Cette augmentation des échanges avec le reste du monde a ainsi fait diminuer le poids des échanges intra-ASEAN dans les échanges totaux. La tendance a été inverse pour les importations. Le volume des importations intra-ASEAN a baissé mais cette baisse a été moins que proportionnelle à celle des importations en provenance du reste du monde (Cf. Tableau 10). Ainsi la part des importations intra-ASEAN a continué de croître pendant cette période.

Cet indicateur, le poids des échanges intra-régionaux, permet dans un premier temps de déceler un recentrage sur une zone géographique donnée, néanmoins son utilisation présente certaines limites. Le nombre de pays retenus au sein d'une région ainsi que la taille des économies influent sur cet indice. Ainsi, plus le nombre de pays appartenant à cette zone est élevé, plus la part du commerce intra-régional est élevée (Donnellier, 1995 et Sakakibara et Yamakawa, 2003)⁸⁴. Pour retenir une zone comme périmètre pertinent de la régionalisation, il ne faut pas seulement mettre en évidence une concentration des flux dans les échanges intra-régionaux, il faut aussi évaluer son intensité et son dynamisme.

Le calcul d'indices d'intensité relative est souvent utilisé pour compléter ces premiers résultats ou tout simplement pour démontrer un processus de régionalisation. Les travaux de Lafay et Unal-Kesenci (1991), Freudenberg et alii (1998 a et b) et Gaulier et alii (2004 et 2005) s'inscrivent dans cette lignée. Cet indicateur en mesurant « *l'intensité des échanges commerciaux bilatéraux au sein d'un couple de pays par comparaison au commerce total de chacun des deux partenaires* » (Gaulier et alii, 2004 :9), élimine l'effet taille et mesure la « proximité commerciale » entre les pays. Il permet ainsi d'évaluer l'intensité des relations commerciales entre deux pays en mesurant à un temps t l'écart entre les flux commerciaux bilatéraux observés et les flux commerciaux théoriques. Si l'indice calculé est supérieur à 1, alors les relations commerciales entre les deux partenaires sont plus importantes que leur taille commerciale le laisse présager. Le Tableau 11 présente les résultats de cet indice pour les relations commerciales des dix pays membres de l'ASEAN, indice calculé d'après la formule proposée par Petri (1993 et 2006) (Cf. Encadré 10).

⁸⁴ La part du commerce « intra » pour le monde est de 100%.

Encadré 10 : Calcul de l'indice d'intensité relative

Cet indicateur a été formulé pour la toute première fois par Kojima (1964), puis par Drysdale (1969). Il est défini comme la part des exportations d'un pays i destiné à un pays j relatif à la part des importations de j dans le total des importations mondiales moins celle du pays i . Il s'écrit ainsi :

$$I_{ij} = (X_{ij}/X_i) / [M_j / (M_w - M_i)]$$

Où M_j représente les importations totales de j , M_i celle de i , X_{ij} les exportations du pays i vers le pays j , X_i les exportations totales de i et M_w les importations mondiales.

Depuis, certaines modifications ont été faites, celles proposées par Herzog et Lafay (1989), ont généralement été retenues et reprises par de nombreux auteurs comme Palméro (1997). Ils définissent l'indice d'intensité relative des exportations d'un pays i vers un pays j comme suit :

$$IIRX_{ij} = (X_{ij}/X_i) / (M_j/V) = (X_{ij}*V)/(X_i*M_j)$$

Où X_{ij} représente les exportations du pays i vers j , X_i les exportations totales du pays i , M_j les importations totales du pays j et V le commerce mondial.

L'indicateur proposé par Freudenberg et alii (1998 a et b) et Gaulier et alii (2004), tout en partant d'une démonstration plus complexe, se définit comme le rapport entre le flux réel du commerce entre les deux pays et le flux « théorique » de ce commerce, aboutit après simplification à la même formule, exception faite que ce dernier s'appuie sur les flux de commerce total (somme des importations et des exportations). Il s'écrit ainsi :

$$\begin{aligned} IIRC &= (\text{Flux réel} / \text{Flux théorique}) \\ &= (V_{jk}/V) / (V_j * V_k / V^2) \\ &= (V_{jk}/V) * (V^2 / (V_j * V_k)) \\ &= (V_{jk} * V) / (V_j * V_k) \end{aligned}$$

où V_{jk} équivaut à la valeur du commerce total entre le pays j et le pays k et V au commerce mondial. V_j et V_k correspondent respectivement au commerce total (somme des importations et des exportations) du pays j et du pays k . Ces indices sont conçus pour évaluer l'intensité des relations bilatérales entre deux pays et la comparer dans le temps et avec d'autres relations bilatérales.

Certains auteurs comme Petri (1993 et 2006) étendent ce calcul à une analyse régionale, permettant ainsi d'évaluer l'intensité de la régionalisation en cours dans une zone. Petri (1993) est le premier à appliquer cet indice, qu'il nomme « mesure relative double de l'intensité commerciale », au commerce intra-asiatique. Il le formule ainsi

$IC = (X_{ij} * X_{..}) / (X_i * M_{.j})$ où X_{ij} représente les exportations intra-régionales, $X_{..}$ les exportations mondiales, X_i les exportations totales de la zone et $M_{.j}$ les importations totales de la zone.

Cette formule sera reprise ici afin de pouvoir prolonger et comparer ses résultats aux nôtres.

Les données permettent de montrer l'intensité des relations intra-ASEAN, notamment l'intensité de certaines relations que l'on ne peut déceler dans l'évolution de la part du commerce intra-régional. En effet, les échanges entre certains pays membres de l'ASEAN atteignent des niveaux record. Par exemple, en 2005, les exportations du Vietnam vers le Cambodge sont 134,6 fois plus importantes que ce qu'elles devraient être, étant donnée la taille commerciale des deux pays. Il en va de même pour les exportations de la Thaïlande vers le Cambodge et le Laos qui sont respectivement 67,7 et 57 fois plus importantes. Le Myanmar (ou Birmanie) entretient également des relations commerciales privilégiées avec la Thaïlande. Son indice pour ces exportations bilatérales s'élève, en 2005, à 38,4 et à 21,2 pour les importations bilatérales.

Tableau 11 : Indices d'intensité relative des flux d'exportations (IIRX) et d'importations (IIRM) entre les 10 pays membres de l'ASEAN

		Brunei	Camb.	Indon.	Laos	Malaisie	Myanmar	Philipp.	Singap.	Thaïl.	Vietnam	ASEAN
Brunei	IIRX	-	0,0	34,6	0,0	0,2	0,0	0,0	1,3	2,9	0,0	4,6
	IIRM	-	0,1	3,2	0,0	17,7	0,3	1,6	16,9	4,4	0,0	10,8
Camb.	IIRX	0,1	-	0,1	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	0,5	3,7	0,5
	IIRM	0,0	-	4,0	0,4	2,5	0,8	0,5	2,5	10,9	23,5	5,1
Indon.	IIRX	2,8	8,9	-	0,2	3,6	2,6	3,6	5,0	2,3	2,2	3,3
	IIRM	39,5	0,1	-	0,0	2,8	0,7	1,5	8,5	5,8	2,5	5,0
Laos	IIRX	0,0	0,4	0,0	-	1,5	0,0	0,0	0,1	25,7	34,9	7,9
	IIRM	0,0	0,3	0,2	-	0,4	0,0	0,2	1,8	65,0	19,1	13,1
Malaisie	IIRX	15,5	6,3	4,2	0,3	-	5,1	3,1	8,5	4,7	2,3	4,7
	IIRM	0,2	0,6	4,8	1,8	-	3,4	7,4	6,1	5,2	3,0	4,2
Birmanie (Myanmar)	IIRX	0,3	0,7	0,6	0,0	3,0	-	0,1	1,5	38,4	3,1	9,3
	IIRM	0,0	0,1	3,0	0,0	5,8	-	0,7	9,5	21,2	1,2	8,7
Philipp.	IIRX	1,4	1,6	2,1	0,2	5,4	0,6	-	3,6	2,5	2,1	3,1
	IIRM	0,0	0,3	2,6	0,0	2,9	0,1	-	4,1	3,3	5,4	3,2
Singap.	IIRX	14,8	11,9	19,1	1,6	13,3	8,3	4,4	-	4,0	6,0	6,3
	IIRM	1,5	4,1	6,9	0,1	11,0	1,7	6,4	-	3,9	3,2	4,7
Thaïl.	IIRX	3,8	67,7	6,5	57,0	4,7	18,6	4,1	3,7	-	6,0	3,9
	IIRM	3,3	2,1	3,3	29,4	5,2	43,8	4,1	2,4	-	2,5	3,1
Vietnam	IIRX	0,0	134,6	2,6	17,1	2,7	1,1	5,6	3,0	2,1	-	3,0
	IIRM	0,0	33,2	2,4	39,6	2,6	3,6	1,5	6,4	6,3	-	4,4
ASEAN	IIRX	9,5	25,5	9,0	11,5	6,2	7,6	3,6	3,6	3,2	4,0	4,7
	IIRM	5,2	4,1	4,3	9,0	5,5	10,6	4,7	3,4	3,9	3,0	4,2

Source: calcul effectué à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros. Les flux bilatéraux d'importations et d'exportations sont exprimés en millions de dollars courants.

Néanmoins, cet indice d'intensité relative comporte une limite. La proximité culturelle, géographique et historique conjuguée aux écarts de développement ont tendance à «biaiser» le calcul, ce qui peut expliquer les intensités très élevés, par exemple, entre le Laos et la Thaïlande, entre la Thaïlande et le Cambodge, entre le Vietnam et la Cambodge,... Les pays en développement, étant donnée leur faible ouverture, ont des échanges importants avec les pays limitrophes (ayant une frontière terrestre commune).

Le taux de croissance du commerce permet de résoudre ce problème, en évaluant le dynamisme des échanges intra-régionaux au sein de l'ASEAN. Les données du Tableau 12 montrent qu'entre 1985 et 2005, les échanges intra-ASEAN ont augmenté plus fortement que les échanges avec le reste du monde. Les taux intra-ASEAN sont généralement supérieurs à ceux des échanges avec le reste du monde (excepté pour les importations en 1988, 1989, 1994, 1995 et 2004). La crise asiatique de 1997 et la crise de 2001 (bulle Internet) ont marqué un temps d'arrêt à cette progression. Les taux annuels moyens pour les périodes 1986-1997 et 1998-2005 démontrent bien l'impact de ces crises et le

ralentissement provoqué dans le processus de régionalisation en Asie du Sud-Est. Néanmoins après chaque crise, un retour aux tendances antérieures est constaté. La crise de 1997 ne semble pas ainsi avoir d'impact (sinon temporaire) sur les flux commerciaux intra-ASEAN.

Tableau 12 : Taux de croissance des échanges de l'ASEAN de 1985 à 2005 (en %)

Taux de croissance	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exp intra-ASEAN	-15,6	30	25,1	18,9	29,1	21,1	13,1	21,3	31,7	26,8
Exp vers RDM	-4,5	22,9	25,9	16,4	13,9	14,3	12,6	12,2	19,5	21,6
Imp intra-ASEAN	-11,6	30,7	22,8	18,3	37,3	21,4	17,9	16,9	19,7	27,4
Imp en prov. RDM	-1,1	25,6	33,2	23,1	24,5	12,5	7,7	14,4	22,5	29,0

Taux de croissance	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Exp intra-ASEAN	8,7	-1,1	-14,7	11,1	26,7	-12,1	7,1	22	21,5	16,1
Exp vers RDM	5,8	6	-4,8	8,1	16,6	-8,6	4,1	9,9	20,3	13,6
Imp intra-ASEAN	11,2	3,1	-17,4	9,4	27,3	-11,2	7,6	11,9	25,5	17,9
Imp en prov. RDM	3,2	1,0	-31,0	7,3	22,0	-7,6	4,0	9,2	27,4	15,0

Taux de croissance	Tx an moyen	Tx 1985-1997	Tx 1998-2005
Exp intra-ASEAN	13,3	16,6	8,7
Exp vers RDM	10,9	13,6	7
Imp intra-ASEAN	13,4	17,2	7,8
Imp en prov. RDM	11,0	15,8	4,2

Source: calcul effectué à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

Légende : Calcul du taux de croissance : $n_1 = [(V_1 - V_0)/V_0] * 100$ où V_0 représente les flux d'exportations à l'année 0 (les flux d'importations) exprimés en millions de dollars courants, V_1 les flux d'exportations à l'année 1.

Calcul du taux de croissance annuel moyen : $[(n_1 * n_2 * n_3 * \dots * n_n)] - 1$

Ces taux montrent que sur une longue période, une concentration des flux commerciaux s'effectue au sein de l'ASEAN. Un processus de « régionalisation » est donc bien à l'œuvre. Il convient cependant de noter que cette concentration des échanges est faible. Les échanges avec les pays extérieurs à cette zone sont importants. Près de 75% des échanges de l'ASEAN se font avec des pays extérieurs à la zone. La question de l'extension de l'analyse à un périmètre est-asiatique élargi se pose alors.

1.1.2 La mise en évidence des relations privilégiées entre les quinze pays est-asiatiques

Les données des Tableaux 13 et 14 révèlent l'importance prise par les autres pays est-asiatiques (Chine, Corée du Sud, Japon, Hong Kong et Taiwan) en tant que clients et fournisseurs des grandes économies de l'ASEAN. Même si ces données n'incluent pas les

dix principaux partenaires commerciaux des quatre derniers pays membres de l'ASEAN, à savoir la Birmanie, le Cambodge, le Laos et le Vietnam (données non disponibles sur le site de l'ASEAN), elles permettent néanmoins de saisir l'importance relative des différents partenaires et périmètres tant du point de vue des importations que des exportations. En effet, l'absence des quatre économies les moins avancées de la région fausse peu les observations que l'on peut extraire de ces tableaux.

Tableau 13 : Les dix principales destinations des exportations de l'ASEAN 6* (en milliards de dollars courants et en % des exportations totales)

Pays	1996		Pays	2000		Pays	2004		Pays	2006	
	Mds	%		Mds	%		Mds	%		Mds	%
ASEAN	80,9	25	ASEAN	95,3	23,2	ASEAN	117	22,6	ASEAN	189,2	25,2
USA	59,5	18,4	USA	72,5	17,6	USA	74	14,2	USA	96,9	12,9
UE	46,9	14,5	UE	60,8	14,8	UE	68,7	13,2	UE	94,5	12,6
Japon	43,1	13,3	Japon	54,7	13,3	Japon	63,6	12,3	Japon	81,3	10,8
Taiwan	11,3	3,5	HK	21,9	5,3	Chine	38,6	7,4	Chine	65	8,7
Hong Kong	10,6	3,3	Corée Sud	14,5	3,5	Hong Kong	29,7	5,7	Corée Sud	25,7	3,4
Corée Sud	9,4	2,9	Chine	13,2	3,2	Corée Sud	19,8	3,8	Australie	23,1	3,1
Chine	7,5	2,3	Taiwan	12,3	3	Taiwan	17,5	3,4	Inde	18,9	2,5
Australie	6,1	1,9	Australie	8,4	2	Australie	16,2	3,1	Hong Kong	13,8	1,8
Inde	3,7	1,2	Inde	6,6	1,6	Inde	10,2	2	Taiwan	9	1,2
Total 10 pays	279,2	86,3	Total 10 pays	360,1	87,7	Total 10 pays	455,6	87,8	Total 10 pays	617,4	82,2
Autres	44,2	13,7	Autres	50,6	12,3	Autres	63,6	12,2	Autres	133,3	17,8
Total	323,4	100	Total	410,7	100	Total	519,2	100	Total	750,7	100

Source : d'après *Asean Statistical Yearbook*, 2003 et 2004, disponibles à l'adresse suivante, http://www.aseansec.org/Statistics%202004/05_Merchandise.pdf et les données en ligne sur le site de l'ASEAN, à l'adresse suivante <http://www.aseansec.org/Stat/Table20.pdf>

*ASEAN 6 : Les cinq membres fondateurs de l'ASEAN (Thaïlande, Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour) et Brunei.

Les données des deux tableaux montrent, par exemple, que l'ASEAN 6 échange plus avec les « 5 autres » qu'avec elle-même. **Pour les exportations**, les États-Unis et l'Union Européenne demeurent les premiers pays-débouchés des pays de l'Association, malgré une baisse du poids relatif des États-Unis depuis 1996. Le Japon demeure toujours la 4^{ème} destination des produits de l'ASEAN 6. La Chine devient un partenaire privilégié de l'ASEAN 6 : de 1996 à 2006, son poids dans les exportations des pays membres de l'association est passé de 2,3% à 8,7%, soit une hausse de 6,4 points. Elle devient ainsi le 5^{ème} client des produits de l'ASEAN 6. Hong Kong subit une forte baisse de son importance dans les exportations de l'ASEAN 6 en 2006 au profit de l'Australie.

Pour les importations de l'ASEAN 6, le Japon devance les Etats-Unis et l'Europe en tant que fournisseur, malgré une baisse de son poids relatif et demeure, depuis 2000, le deuxième fournisseur de l'Association. A l'instar de ce qui se passe pour les exportations, l'ASEAN 6 a fortement augmenté ses importations en provenance de la Chine. Elle est depuis 2006 le 3^{ème} fournisseur de l'ASEAN 6. La Corée maintient son importance dans les importations de la zone, en étant, depuis 2000, la 6^{ème} source d'approvisionnement des pays de l'ASEAN 6. Taiwan, de son côté, connaît une baisse de ses parts de marché au sein de l'association en 2006. A l'instar de ce qui se passe pour les exportations, les échanges avec l'Australie s'intensifient. Elle devient le 7^{ème} fournisseur de l'ASEAN 6 en 2006. Hong Kong fait partie toujours des dix principaux pays fournisseurs de l'ASEAN 6 mais son poids diminue au fil des années pour s'élever seulement, en 2006, à 1%.

Tableau 14 : Les dix principales origines des importations de l'ASEAN 6* (en milliards de dollars et en % des importations totales)

Pays	1996		Pays	2000		Pays	2004		Pays	2006	
	Mds	%		Mds	%		Mds	%		Mds	%
Japon	73,3	20,9	ASEAN	73,6	21,3	ASEAN	100,2	22	ASEAN	163,6	25
ASEAN	64,2	18,3	Japon	65,6	19	Japon	72,2	15,8	Japon	80,5	12,3
UE	57,4	16,4	USA	48,4	14	USA	54,5	12	Chine	74,9	11,5
USA	53	15,1	UE	39	11,3	UE	51,7	11,3	UE	66,1	10,1
Corée Sud	13,3	3,8	Chine	18	5,2	Chine	42,5	9,3	USA	64,3	9,8
Taiwan	12,8	3,6	Corée Sud	15,4	4,5	Corée Sud	20,5	4,5	Corée Sud	26,8	4,1
Chine	9,2	2,6	Taiwan	11,2	3,2	Taiwan	19,5	4,3	Australie	13,3	2
Australie	8,7	2,5	Australie	8,7	2,5	Australie	9,8	2,1	Taiwan	12,9	2
HK	5,4	1,5	HK	8,5	2,5	Arabie Saoud.	9,1	2	Inde	9,8	1,5
Suisse	4,7	1,4	Inde	3,2	0,9	HK	8,6	1,9	HK	6,4	1
Total 10 pays	302	86,1	Total 10 pays	291,7	84,4	Total 10 pays	388,6	85,2	Total 10 pays	518,6	79,3
Autres	48,6	13,9	Autres	54,1	15,6	Autres	67,4	14,8	Autres	135,5	20,7
Total	350,6	100	Total	345,8	100	Total	456	100	Total	654,1	100

Source : d'après *Asean Statistical Yearbook*, 2003 et 2004, disponibles à l'adresse suivante : http://www.aseansec.org/Statistics%202004/05_Merchandise.pdf et les données en ligne sur le site de l'ASEAN, à l'adresse suivante <http://www.aseansec.org/Stat/Table20.pdf>

*ASEAN 6 : Les cinq membres fondateurs de l'ASEAN (Thaïlande, Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour) et Brunei.

Une fois mises en évidence les relations privilégiées entre les membres de l'ASEAN et les cinq autres pays, il est nécessaire d'analyser l'intégration de ces cinq pays dans la région. En d'autres termes, il faut vérifier s'ils sont pleinement ancrés dans le processus de régionalisation de la zone. Pour le savoir, nous allons présenter pour chaque pays (Chine,

Japon, Corée du Sud, Hong Kong et Taiwan) individuellement et successivement l'évolution de ses échanges (importations et exportations) avec la région.

• **La Chine**

La région est-asiatique prend une place importante dans les échanges chinois. Malgré son ouverture et donc, par là, une certaine réorientation de ses flux commerciaux, la région demeure la zone de référence pour la Chine. Le commerce intra-régional représente plus de 50% de ses importations et plus de 40% de ses exportations en 2005.

Au fil des décennies, les relations entre les pays est-asiatiques et la Chine évoluent : certains renforcent leurs poids, d'autres le voient diminuer, du moins en valeur relative. C'est le cas notamment du Japon et de Hong Kong dont les échanges en valeur absolue augmentent avec la Chine mais dont leur importance relative se dilue dans la croissance fulgurante des échanges avec les autres pays. Néanmoins, il convient de souligner que le Japon demeure toujours le premier fournisseur de la Chine en 2005. Le Japon, étant le premier exportateur de pièces et composants au sein de la région (Sakakibara et Yamakawa, 2004a), reste ainsi un fournisseur privilégié de la Chine. Il en va de même de Hong Kong, premier débouché des produits chinois. Malgré son statut de Région administrée spéciale depuis 1997, sa fonction d'entrepôt lui permet de rester un débouché incontournable pour les exportations chinoises dans la région.

Tableau 15 : Commerce chinois avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005

	Importations										Exportations													
	Japon		Corée S.		ASEAN		H K		Taiwan		A.O		Japon		Corée S.		ASEAN		H K		Taiwan		A.O	
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%
1985	15,2	35,4	0	0	1,2	2,8	4,8	11,1	0	0	21,2	49,2	6,1	22,3	0	0	2,8	10,4	7,1	26,2	0	0	16	58,8
1990	7,6	14	0,2	0,4	3,1	5,8	14,6	26,7	0	0	25,5	47	9,2	14,3	0,4	0,7	4,2	6,4	27,1	42,1	0	0	40,9	63,5
1995	29	22	10,3	7,8	9,9	7,5	8,6	6,5	14,8	11,2	72,6	55	28,5	19,1	6,7	4,5	10,5	7	36	24,2	3,1	2,1	84,8	56,9
1998	28,3	20,2	15	10,7	12,6	9	6,7	4,7	16,7	11,9	79,3	56,5	29,7	16,2	6,3	3,4	11	6	38,8	21,1	3,9	2,1	89,7	48,8
2001	42,8	17,6	23,4	9,6	23,2	9,5	9,4	3,9	27,3	11,2	126,1	51,8	45,1	16,9	12,5	4,7	18,6	7	46,5	17,4	5	1,9	127,7	47,9
2003	74,2	18	43,1	10,4	47,3	11,5	11,1	2,7	49,4	12	225,1	54,5	59,4	13,6	20,1	4,6	30,9	7,1	76,3	17,4	9,5	2,2	196,2	44,8
2005	100,5	15,2	76,9	11,6	75	11,4	12,2	1,9	74,7	11,3	339,3	51,4	84,1	11	35,1	4,6	55,5	7,3	124,5	16,3	16,6	2,2	315,8	41,4

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, divers numéros. Note : AO désigne l'Asie Orientale, à savoir l'ASEAN+5.

Cette baisse relative du Japon et de Hong Kong est compensée par l'importance relative de la Corée du Sud et de l'ASEAN dans les échanges chinois. Inexistantes officiellement en 1985 (relations diplomatiques interrompues), les importations en provenance de la Corée du Sud s'élèvent 76,9 milliards de dollars (11,6% des importations totales de la Chine) en 2005. Elle devient ainsi le deuxième fournisseur de la Chine, juste devant les pays de l'ASEAN qui cumule, à 10, 11,4% des importations chinoises (soit 75 milliards de dollars). Les relations entre Taiwan et la Chine demeurent en part relative constante dans le temps. Depuis le rétablissement des relations diplomatiques, il reçoit près de 2% des exportations chinoises depuis 1990 et est à l'origine de près de 11% de ses importations.

Schématiquement donc, la Chine s'approvisionne en grande partie dans la région pour réexporter vers le reste du monde, notamment vers le marché américain et européen. En effet, la forte baisse du poids relatif des exportations chinoises vers la région (poids passant de 63,5% en 1990 à 41,4% en 2005, soit une chute de 22 points) s'explique par la hausse des exportations vers des pays tiers. La Chine en s'intégrant économiquement à la région (Cf. analyse de la section 2), devient la plate-forme régionale d'exportation. Elle assemble les produits importés du reste de l'Asie sur son territoire pour les réexporter principalement vers des pays hors zone. La nature des échanges intra-asiatiques reflète ainsi l'intégration croissante de la Chine dans les réseaux régionaux de production (Aglietta et Landry, 2007).

- **Le Japon**

L'analyse du commerce japonais montre également sa forte dépendance à la région est-asiatique : il importe près de 44 % de ses marchandises dans la région et en exporte plus de 47% en 2005. A l'inverse de la Chine, la part de la région Asie Orientale augmente fortement notamment du fait de la hausse du poids de la Chine dans les échanges japonais. Depuis 1985, la part de la Chine dans les importations nippones a été multipliée par plus de 4 pour atteindre en 2005 21,1% de ses importations. En valeur, les flux en provenance de la Chine ont été multipliés par près de 17, passant de 6,5 milliards de dollars en 1985 à 108,4 milliards de dollars en 2005. Il en va de même pour les exportations même si l'ampleur de la hausse est moindre. Les flux en direction de la Chine ont été multipliés par 6 entre 1985 et 2005, passant de 12,6 milliards de dollars à 80 milliards de dollars. La Chine reçoit ainsi 13,4% des exportations japonaises en 2005. Pour les autres pays, leur poids relatif dans les importations diminue faiblement. L'inverse se produit pour les flux

d'exportations, excepté pour les pays de l'ASEAN qui connaissent une baisse de leur part dans les exportations japonaises.

Tableau 16 : Commerce japonais avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005

	Importations												Exportations											
	Chine		Corée S.		ASEAN		H K		Taiwan		A.O		Chine		Corée S.		ASEAN		H K		Taiwan		A.O	
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%
1985	6,5	5,0	4,1	3,2	20,4	15,7	0,8	0,6	3,4	2,6	35,2	27,1	12,6	7,1	7,1	4,0	11,7	6,6	6,6	3,7	5,1	2,9	43,1	24,3
1990	12,1	5,1	11,7	5,0	30,0	12,7	2,2	0,9	8,5	3,6	64,5	27,4	6,1	2,1	17,5	6,1	33,4	11,6	13,1	4,6	15,5	5,4	85,6	29,8
1995	35,9	10,7	17,3	5,2	48,4	14,4	2,7	0,8	14,3	4,3	118,6	35,3	21,9	5,0	31,5	7,1	77,9	17,6	27,8	6,3	28,9	6,5	187,9	42,4
1998	37,1	13,2	12,1	4,3	39,7	14,1	1,7	0,6	10,2	3,6	100,8	35,9	20,2	5,2	15,4	4,0	46,7	12	24,5	5,8	25,6	6,6	130,3	33,6
2001	57,8	16,6	17,2	4,9	54,3	15,6	1,5	0,4	14,2	4,1	145,0	41,5	30,9	7,7	25,3	6,3	54,3	13,4	23,3	5,5	24,3	6,0	158	39,2
2003	75,6	19,7	17,9	4,7	58,5	15,3	1,3	0,4	14,3	3,7	167,6	43,8	57,5	12,2	34,8	7,4	61,3	13,0	29,9	6,3	31,3	6,6	214,8	45,5
2005	108,4	21,1	24,4	4,7	72,6	14,1	1,6	0,3	18,1	3,5	225,1	43,7	80,0	13,4	46,7	7,8	76,1	12,8	36,0	6,1	43,8	7,4	282,5	47,5

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, divers numéros. Note : AO désigne l'Asie Orientale, à savoir l'ASEAN+5.

• La Corée du Sud

A l'instar des deux pays précédents, la Corée du Sud est fortement intégrée à la région Asie Orientale. Son poids dans le commerce sud-coréen ne cesse d'augmenter depuis 1985, excepté après la crise de 1997 où ce dernier marque un certain recul. Mais une fois la crise surmontée, la part de la région dans les échanges sud-coréens continue de nouveau de croître pour atteindre 47,2% de ses importations et 49,2% de ses exportations en 2005. Comme pour le Japon, cette importance du poids de la région au fil des années s'explique majoritairement par la hausse croissante du poids de la Chine dans les échanges sud-coréen. Les échanges avec la Chine étaient officiellement inexistantes en 1985 (relations diplomatiques interrompues). Ils s'élèvent actuellement à 38,6 milliards de dollars pour les importations et à près de 62 milliards de dollars pour les exportations.

Tableau 17 : Commerce sud-coréen avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005

	Importations												Exportations											
	Chine		Japon		ASEAN		H K		Taiwan		A.O		Chine		Japon		ASEAN		H K		Taiwan		A.O	
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%
1985	0	0	7,6	24,3	2,7	8,7	0,4	1,4	0,3	1,1	11,0	0	0	4,5	15	1,5	5,1	1,6	5,2	0,2	0,6	7,8	25,9	
1990	0	0	18,6	26,6	5,1	7,3	0,6	0,9	1,5	2,1	25,7	36,8	0	0	12,6	19,4	5,1	7,8	3,8	5,8	1,2	1,9	22,8	35
1995	7,4	5,5	32,6	24,1	9,5	7,1	0,8	0,6	2,6	1,9	52,9	39,2	9,2	7,3	17,1	13,6	17,9	14,3	10,1	8,1	3,1	2,5	57,4	45,8
1998	6,5	6,9	16,8	18,0	9,1	9,8	0,5	0,6	1,7	1,8	34,7	37,2	12,0	9,0	12,3	9,2	15,4	11,6	9,3	7,0	5,1	3,9	54	40,7
2001	13,3	9,4	26,6	18,9	15,9	11,3	1,2	0,9	4,3	3,0	61,4	43,5	18,2	12,1	16,5	11,0	16,4	10,9	9,5	6,3	5,8	3,9	66,4	44,2
2003	21,9	12,3	36,3	20,3	18,5	10,3	2,7	1,5	5,9	3,3	85,3	47,7	35,1	18,2	17,3	8,9	20,3	10,5	14,7	7,6	7,0	3,6	94,3	48,9
2005	38,6	14,8	48,4	18,5	26,1	10	2,0	0,8	8,0	3,1	123,1	47,2	61,9	21,8	24	8,5	27,4	9,6	15,5	5,5	10,9	3,8	139,8	49,2

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, divers numéros. Note : AO désigne l'Asie Orientale, à savoir l'ASEAN+5.

• **Hong Kong**

Il en va de même pour Hong Kong dont la région représente près de 80% de ses flux d'importations et près de 60% de ses flux d'exportations en 2005. La part relative de la Chine, dans les deux catégories de flux, s'élève à 45%. La concentration de ses relations commerciales explique, à elles seules, l'importance de la région. Sa rétrocession à la Chine, en 1997, explique en partie l'intensité de cette relation bilatérale. Il convient peut-être de relativiser l'importance des exportations vers la Chine, étant données les différences de montant entre les deux pays pour ce flux qui va au-delà du simple problème de conversion cab-fab et met en évidence le poids du facteur politique (Cf. Tableau 15 pour les données de Hong Kong). La qualité des données statistiques se pose pour ces deux pays.

Tableau 18 : Commerce hongkongais avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005

	Importations												Exportations											
	Japon		Chine		ASEAN		Corée S.		Taiwan		A.O		Japon		Chine		ASEAN		Corée S.		Taiwan		A.O	
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%
1985	6,8	23,1	7,6	25,5	2,4	8,1	1,1	3,6	2,7	9	20,6	69,2	1,3	4,2	7,9	26	2	6,7	0,5	1,8	0,7	2,4	12,4	41,1
1990	13,3	16,1	30,3	36,8	6,6	7,9	3,6	4,4	7,5	9	61,2	74,2	4,7	5,7	20,3	24,8	6	7,4	1,9	2,3	3,5	4,2	36,4	44,4
1995	28,6	14,8	69,7	36,2	19,3	10	9,5	4,9	16,7	8,7	143,8	74,6	10,6	6,1	57,9	33,3	11,9	6,9	2,8	1,6	4,6	2,7	87,8	50,6
1998	23,3	12,6	75	40,6	18,4	10	8,9	4,8	13,4	7,3	139	75,3	8,1	5,3	59,8	34,5	9,7	5,6	1,8	1	4,4	2,5	83,8	48,9
2001	22,7	11,3	87,5	43,4	21,7	10,8	9,1	4,5	13,9	6,9	154,9	76,9	11,3	5,9	70,1	36,9	10,9	5,8	3,3	1,8	4,5	2,4	100,1	52,7
2003	27,6	11,9	101,3	43,5	27,4	11,8	11,2	4,8	16,1	6,9	183,6	78,9	12,1	5,4	95,5	42,6	13,6	6,1	4,6	2	5,4	2,4	131,2	58,5
2005	33	11	135,1	45	38,1	12,7	13,3	4,4	21,7	7,2	241,2	80,4	15,3	5,3	130,3	45	17	5,9	6,2	2,1	6,5	2,2	175,3	60,5

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, divers numéros. Note : AO désigne l'Asie Orientale, à savoir l'ASEAN+5.

• **Taiwan**

Pour Taiwan, l'importance des relations avec la Chine explique la moitié des flux d'exportation à destination de la région Asie Orientale : en 2005, Taiwan réalisait 70,8% de ses exportations vers la région dont près de la moitié (34,8%) vers la Chine. Ce constat ne se retrouve pas dans les flux d'importations à destination de la région. Le poids de la Chine a certes augmenté dans les importations taïwanaises. Interdites officiellement jusqu'en 1990, elles s'élèvent actuellement à 10%, soit 18,2 milliards de dollars de biens importés. Mais le recentrage sur la région est dû à l'intensification de ses relations avec le Japon depuis 2001. En 2005, Taiwan importait 26,4% de ses biens en provenance du Japon. Les dix pays membres de l'ASEAN demeurent des partenaires commerciaux privilégiés pour Taiwan. L'association est le 2^{ème} fournisseur et client de Taiwan.

Tableau 19 : Commerce taïwanais avec la région Asie Orientale, en % et en milliards de dollars, 1985-2005

	Importations								Exportations															
	Japon		Chine		ASEAN		Corée S.		H K		A.O		Japon		Chine		ASEAN		Corée S.		H K		A.O	
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%
1985	5,6	18,2	0	0	1,5	5	0,2	0,7	0,8	2,6	8,1	26,4	3,1	11	0	0	1,8	6,4	0,3	1,1	2,4	8,7	7,6	27,2
1990	17	25,6	0	0	4,5	6,7	1,4	2,1	3,8	5,7	26,7	40,1	7,7	11,5	0	0	7,4	11	1,3	2	6,8	10,1	23,2	34,5
1995	31,9	28,5	3,4	3	12,3	11	3,4	3	5,1	4,5	56,1	50,1	13	11,7	13,4	12	15,5	13,9	2,3	2,1	15,2	13,6	59,5	53,3
1998	28,2	25,4	4,3	3,8	15,1	13,7	5,7	5,1	4,8	4,3	58	52,4	9,3	8,3	15,2	13,5	11,9	10,6	1,5	1,3	12,2	10,9	50,1	44,5
2001	26,7	21,1	5,5	4,4	18,3	14,5	6,4	5,1	5	4	61,9	49	12,9	10,2	24,9	19,7	15,5	12,3	3,9	3,1	12,6	10	69,8	55,2
2003	34,5	24,5	10,5	7,4	20,7	14,7	7,7	5,5	6	4,3	79,3	56,4	13	8,6	44,9	29,8	18	12	5,3	3,5	14,7	9,7	95,9	63,7
2005	48,1	26,4	18,2	10	23	12,6	11,9	6,5	7,1	3,9	108,5	59,4	16,4	8,3	67,9	34,2	29,2	14,7	7,3	3,7	19,7	9,9	140,5	70,8

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, divers numéros. Note : AO désigne l'Asie Orientale, à savoir l'ASEAN+5.

Ces différents calculs montrent l'importance de la région Asie Orientale dans les flux commerciaux des cinq pays. La région participe entre 43% (Chine) et 80% (Hong Kong) aux flux d'importations de ces économies et entre 47% (Chine) et 71% (Hong Kong) aux flux d'exportations. Il convient de noter que seule la Chine a diminué ses relations en poids relatif et non absolu vers la région, ce qui peut s'expliquer par son développement économique et son rôle de plate forme d'exportation dans la région. La deuxième spécificité que l'on peut déduire de ces tableaux concerne la croissance de la concentration des échanges intra-régionaux pour les autres pays : elle est due principalement à la hausse du poids de la Chine dans leur commerce (élément déjà souligné par Zebregs dans son étude de 2004). Ainsi l'essor économique de la Chine a bénéficié aux autres pays est-asiatiques, ce qui a indirectement fait croître la régionalisation dans cette zone. Dans la deuxième section, nous reviendrons plus en détail sur l'impact de la Chine mais aussi sur celui du Japon dans le processus de régionalisation en Asie Orientale.

Comme nous l'avons précisé précédemment, l'importance de la concentration des flux commerciaux ne doit pas seulement être retenue comme facteur démontrant la régionalisation. Cet indicateur ne permettant pas de montrer l'intensité et le dynamisme de ces flux, il est nécessaire de le compléter par le calcul d'indices d'intensité relative. Le Tableau 20 présente les résultats du calcul des indices d'intensité pour les 15 pays d'Asie Orientale.

Ces indices d'intensité commerciale illustrent bien les relations privilégiées que les quinze pays est-asiatiques entretiennent. Ils permettent de compléter l'évolution de la part du commerce intra-régional, en donnant des précisions complémentaires sur certaines relations bilatérales. Excepté les relations entre Hong Kong et le Cambodge, Hong Kong et la Chine et le Japon et Brunei, les indices se situent en dessous de 6. Certains indices sont inférieurs à l'unité. Cela est particulièrement vrai pour les relations avec le Laos et les cinq économies (Japon, Chine, Corée du Sud, Hong Kong et Taiwan).

Tableau 20 : Indices d'Intensité relatives des flux d'exportations (IIRX) et d'importations (IIRM) des 15 pays asiatiques en 2005

		Brunei	Camb.	Indon.	Laos	Malaisie	Myanmar	Philipp.	Singap.	Thaïl.	Vietnam	ASEAN	Japon	Corée S.	Chine	A+3	H. K	Taiwan	A+5
ASEAN	IIRX	9,5	25,5	9,0	11,5	6,2	7,6	3,6	3,6	3,2	4,0	4,7	2,3	1,6	1,3	2,6	2,3	1,9	2,5
	IIRM	5,2	4,1	4,3	9,0	5,5	10,6	4,7	3,4	3,9	3,0	4,2	2,6	1,8	1,5	2,6	0,8	3,0	2,4
Japon	IIRX	1,1	1,1	2,8	0,3	1,9	0,4	3,4	1,7	3,3	1,7	2,3	0,0	3,1	2,1	1,8	2,1	4,2	2,0
	IIRM	8,4	1,6	5,0	0,2	2,2	1,1	3,9	0,7	2,9	2,9	2,4	0,0	1,8	3,0	1,9	0,1	1,9	1,7
Corée S.	IIRX	1,3	4,1	3,2	0,4	1,5	1,2	2,5	1,4	1,0	3,4	1,7	1,7	0,0	3,4	2,1	1,9	2,2	2,0
	IIRM	5,7	0,2	3,9	0,1	1,7	0,6	2,3	1,1	1,0	0,9	1,7	3,3	0,0	2,1	2,0	0,3	1,7	1,8
Chine	IIRX	0,4	5,7	2,0	1,1	1,3	3,6	1,3	1,2	0,9	2,1	1,3	2,2	1,8	0,0	1,2	5,6	1,2	1,7
	IIRM	0,6	0,3	1,6	0,6	2,3	1,2	5,1	1,3	2,1	1,3	1,9	2,7	4,4	0,0	1,8	0,7	6,1	2,0
A+3	IIRX	3,2	9,8	4,3	3,7	2,8	3,6	2,6	2,0	2,2	2,7	2,6	1,6	1,9	1,3	1,8	3,3	2,3	2,0
	IIRM	4,6	1,7	3,6	2,8	3,1	3,8	4,3	1,7	2,7	2,1	2,7	2,1	2,4	1,5	2,1	0,5	3,6	2,0
H. K	IIRX	0,7	14,0	0,8	0,2	0,8	0,4	2,0	1,1	0,9	1,2	1,1	1,1	0,8	7,0	3,0	0,0	1,3	2,5
	IIRM	0,0	0,2	0,8	0,0	1,9	0,5	4,3	3,0	1,9	0,5	2,2	2,0	1,7	6,3	3,5	0,0	3,9	3,1
Taiwan	IIRX	0,5	4,9	1,1	0,1	2,6	1,1	3,5	3,0	1,8	5,5	2,7	1,7	1,5	5,4	3,1	3,4	0,0	2,9
	IIRM	0,0	0,1	1,9	0,8	1,8	0,8	3,0	2,8	1,6	1,9	2,1	4,7	2,5	1,4	2,6	1,4	0,0	2,3
A+5	IIRX	2,8	9,9	3,7	3,1	2,6	3,1	2,6	2,0	2,0	2,7	2,4	1,5	1,7	2,2	2,0	3,0	2,0	2,2
	IIRM	3,7	1,4	3,1	2,3	2,9	3,2	4,2	1,9	2,5	1,9	2,6	2,3	2,3	2,0	2,3	0,5	3,4	2,2

Source : Calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

Les différents tableaux et le calcul d'intensité commerciale montrent bien qu'un processus de régionalisation est bien à l'œuvre au sein de l'Asie Orientale. Les quinze pays entretiennent des relations privilégiées et en forte croissance. Il convient maintenant de spécifier le processus de régionalisation en cours au sein de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5.

1.1.3 Le périmètre de régionalisation en Asie Orientale : l'affirmation du dynamisme de l'ASEAN+3

Afin d'évaluer la régionalisation au sein de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5, les trois indicateurs (part du commerce intra-régional, indice d'intensité et taux de croissance) vont être calculés successivement pour ces deux regroupements. Le calcul du poids des échanges intra-régionaux montre qu'un processus de régionalisation est bien à l'œuvre pour ces deux périmètres. Il est bien plus élevé que celui en cours au sein de l'ASEAN. Ceci est particulièrement vrai pour l'ASEAN+5. Au sein de ces 15 pays, près de 56% de ses importations totales sont intra-zone en 2005. Les flux d'exportations intra-régionales connaissent, après avoir chuté brièvement, une accélération depuis la crise et dépassent les 50% en 2005 (Cf. Tableau 21).

La concentration des flux commerciaux au sein de l'ASEAN+3 est importante mais moins élevée que celle au sein de l'ASEAN+5. En 2005, les importations intra-régionales représentent près de 44% des importations totales de l'ASEAN+3 et les exportations intra-régionales près de 36%. La part plus faible des échanges intra-régionaux au sein de l'ASEAN+3 s'explique par la taille du regroupement : l'absence de Taiwan et de Hong Kong font chuter la concentration des flux commerciaux.

L'écart entre l'importance des importations et des exportations intra-régionales marque bien la spécificité de l'organisation régionale en Asie Orientale : l'intégration régionale se réalise plus par l'offre que par la demande. Les firmes se servent de la région comme d'une plate-forme d'exportations : ils importent des biens produits à l'intérieur de la zone, les assemblent dans ces pays et les exportent principalement dans les pays hors zone (Urata, 2004).

Tableau 21 : Part du commerce intra-zone au sein de l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5, 1985-2005, en % du commerce total

		Importations	Exportations
ASEAN +3	1985	32,5	26,5
	1990	31,2	27,1
	1995	39,0	32,4
	1998	40,1	28,9
	2005	43,9	35,5
ASEAN+5	1985	39,1	34,4
	1990	43,2	39,8
	1995	51,4	47,0
	1998	52,7	43,3
	2005	55,9	51,9

Source: Calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

Le calcul des indices d'intensité relative permet de préciser l'intensité de la régionalisation au sein des deux périmètres. Dans ses deux études (celle de 2006 vient prolonger celle réalisée en 1993), Pétri calcule cet indice pour les flux totaux de la région (importations plus exportations). Il montre ainsi que les pays de la région étaient très interdépendants avant la Seconde Guerre Mondiale. Les puissances coloniales ont joué un rôle dans cette interdépendance accrue. Certains pays européens (comme la France au Vietnam, au Cambodge et au Laos, la Grande Bretagne à Brunei, à Hong Kong, en Birmanie, en Malaisie, et à Singapour, le Portugal en Indonésie et l'Espagne aux Philippines) et le Japon lors de sa sphère de coprosperité fin du 19^{ème} ont réalisé une ouverture forcée des marchés asiatiques en établissant des liens commerciaux sécurisés par la force militaire (Blomqvist, 1997). L'indice d'intensité pour la région s'élevait alors à 4,48 en 1938, c'est-à-dire que les échanges commerciaux au sein de cette région étaient 4,48 fois plus importants que ce qu'ils devaient être, étant donnée l'importance de la région dans les échanges mondiaux.

Après la seconde Guerre Mondiale, cette intensité dans les relations commerciales décline. La décolonisation et le repli sur soi qui a suivi ont entraîné une baisse des relations commerciales. En 1969, l'indice s'élevait à 2,97 et est descendu à 2,05 en 1985, indiquant ainsi « une baisse du biais intra-régional » en Asie Orientale. Mais depuis la fin des années 90, un recentrage sur la région s'amorce de nouveau. Cette intensification des échanges repose sur la restructuration régionale de la base industrielle de l'économie japonaise et, plus récemment sur celle des économies émergentes en Asie Orientale (Marque, 1999 ; Bouteiller et Fouquin, 2001 ; Zebregs, 2004 ;...).

Nos résultats vont également dans ce sens (Cf. Tableau 22). En effet, l'indice d'intensité augmente légèrement depuis la crise de 1997, et ce pour les deux types de flux (importations et exportations). Les deux indices s'élèvent aux alentours de 2. En d'autres termes, les relations intra-ASEAN+3 et intra-ASEAN+5 sont plus de deux fois plus élevées que « ce qu'elles devraient être », étant donné le poids respectif des pays dans les échanges mondiaux.

Le calcul des intensités des deux autres principaux regroupements régionaux dans le monde, à savoir l'Union Européenne à 15 et l'ALENA (Accord de Libre-échange Nord Américain, regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique) permet de comparer le processus est-asiatique à celui des autres régions, montrant ainsi que l'intensité des relations commerciales en Asie de l'Est est tout à fait comparable à celle qui prévaut dans les autres regroupements.

Tableau 22 : Calcul de l'intensité relative commerciale au sein des principaux regroupements régionaux : l'ASEAN+3, l'ASEAN+5, l'UE (15) et l'ALENA

	ASEAN+3		ASEAN+5		UE(15)		ALENA	
	IIRX	IIRM	IIRX	IIRM	IIRX	IIRM	IIRX	IIRM
1985	1,8	2,0	1,9	2,0	2,8	2,7	1,8	1,9
1990	1,8	1,9	2	2,1	2,5	2,4	2,1	2,1
1995	1,8	1,9	1,9	2,0	3,0	2,8	2,2	2,2
1998	1,8	2,0	1,9	2,0	2,9	2,7	2,2	2,2
2001	2,0	2,2	2,1	2,2	3,1	2,8	2,2	2,1
2003	2,0	2,2	2,2	2,3	2,9	2,8	2,4	2,4
2005	1,8	2,1	2,2	2,2	3,2	3,0	2,5	2,4

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros et d'après la formule proposée par Petri (1993 et 2006).

Une fois présentée l'importance et l'intensité de la régionalisation est-asiatique, il convient en dernier lieu d'analyser son dynamisme, en calculant les taux de croissance des flux d'importations et d'exportations depuis 1985 (Cf. Tableaux 23 et 24). La concentration des flux commerciaux au sein de l'ASEAN+3 apparaît plus dynamique que celle au sein de l'ASEAN+5. Le taux de croissance des échanges régionaux est plus important que celui relevé au sein de l'ASEAN+5 et cela depuis le milieu des années 90. La crise de 1997 a ralenti ces flux. Ils se sont accélérés, depuis, pour être de nouveau ralentis lors des perturbations économiques de 2001 (éclatement de la bulle Internet). Ils ont ensuite repris leur croissance, toujours légèrement supérieurs à ceux de l'ASEAN+5.

Tableau 23 : Comparaison des taux de croissance annuels des exportations régionales de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5, 1985-2005

Taux de croissance	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Tx 1985- 1997	Tx 1998- 2005
Exp intra-ASEAN+3	-5,6	22,2	25,4	12,0	15,3	17,4	8,1	19,5	22,7	28,7	4,0	-3,3	-18,4	17,0	28,9	-8,5	10,1	23,1	25,8	14,7	13,4	10,4
Exp avec RDM	18,5	15,1	17,2	5,1	7,8	9,2	11,2	4,5	13,7	14,2	-2,7	11,3	0,9	4,2	14,3	-9,3	7,6	17,0	25,9	16,2	10,3	9,1
Exp intra-ASEAN+5	4,1	29,9	29,9	12,0	14,2	20,1	13,7	12,5	20,9	24,0	2,5	-0,2	-14,2	11,1	26,4	-8,5	11,8	22,2	25,4	13,7	14,9	9,9
Exp avec RDM	19,1	13,3	18,3	4,8	6,5	7,6	9,6	6,1	10,7	13,5	-1,3	11,6	1,4	4,0	12,7	-10,1	4,4	13,0	23,2	15,7	9,8	7,6

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros. Les flux bilatéraux d'importations et d'exportations, qui ont permis d'effectuer ce calcul, sont exprimés en millions de dollars courants.

Tableau 24 : Comparaison des taux de croissance annuels des importations régionales de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5, 1985-2005

Taux de croissance	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Tx 1985- 1997	Tx 1998- 2005
Imp intra-ASEAN+3	-4,9	21,0	24,6	13,9	13,9	19,1	9,0	18,5	20,9	26,8	4,0	0,5	-20,7	17,0	29,5	-7,0	9,4	23,6	27,1	14,6	13,5	10,4
Imp avec RDM	0,4	17,4	27,8	14,5	14,5	3,9	3,9	6,1	15,1	23,5	6,4	-1,6	-22,4	10,4	24,7	-4,4	4,0	16,8	27,3	16,6	10,6	7,9
Imp intra-ASEAN+5	5,2	29,4	28,2	13,2	13,7	20,9	13,4	13,0	17,9	23,3	2,7	2,0	-16,3	12,5	27,0	-8,7	9,5	20,1	25,4	13,0	14,9	9,3
Imp avec RDM	2,2	17,6	23,6	13,6	12,3	3,1	3,3	7,3	15,0	23,6	7,2	-0,9	-21,8	7,3	23,3	-4,3	1,8	13,6	25,4	16,0	10,4	6,6

Source: calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros. Les flux bilatéraux d'importations et d'exportations, qui ont permis d'effectuer ce calcul, sont exprimés en millions de dollars courants.

Cette série d'analyses et de calculs révèle que l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des périmètres de régionalisation naturelle en Asie Orientale. Leur concentration, leur intensité et leur dynamisme le confirment. Néanmoins, l'ASEAN+3 semble se distinguer par son dynamisme. La prise en compte de Taiwan et de Hong Kong dans les calculs augmente certes la part des échanges régionaux mais ne renforce pas le dynamisme des relations au sein de la région. En effet, leur faible poids par rapport à l'ensemble des pays et la prédominance de leurs relations avec la Chine (notamment pour Hong Kong qui effectue 45% de ses échanges avec la Chine) influent peu sur l'intensité de la région. La méthode des modèles de gravité viendra vérifier cette hypothèse : l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des regroupements qui influent sur le sens des flux commerciaux et le biais régional engendré par l'ASEAN+3 sur toutes les périodes estimées est le plus élevé.

Avant de présenter cette méthode, il est intéressant de revenir sur une autre caractéristique de la régionalisation est-asiatique : sa forte dépendance aux débouchés extérieurs. L'intégration commerciale de la région se faisant essentiellement par l'offre et non par la demande, les pays de la zone vendent une grande partie de leurs produits sur les marchés extérieurs, notamment aux Etats-Unis et en Europe.

1.1.4 La dépendance est-asiatique envers le Reste du monde

Bien que très engagée dans un processus d'intégration économique régionale, cette zone dépend encore pour ses débouchés finaux des marchés du Nord de l'extérieur de la zone. En 2005, les marchés américains et européens représentaient près d'un tiers des débouchés de l'ASEAN+5 comme de l'ASEAN+3 (Cf. Tableau 25). Néanmoins, depuis 1998, leurs parts relatives dans les exportations de la région tendent à diminuer. Le commerce avec les trois grands pays voisins de la zone, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle Zélande, demeure relativement stable et faible dans le temps.

Cette dépendance vis-à-vis du reste du monde s'explique notamment par la division régionale du travail, les pays est-asiatiques étant relativement complémentaires au niveau de la production : une intégration par l'offre se met en place. Le niveau moyen de développement des pays étant encore faible, le niveau de la demande n'est pas suffisant, d'où une importante dépendance vis-à-vis des débouchés finaux américains et européens.

Ces exportations vers les marchés des pays développés peuvent se comprendre aussi par les politiques de promotion des exportations mises en place par les différents gouvernements des pays asiatiques. Les gouvernements ont fortement incité les entreprises nationales à exporter notamment dans les pays développés (pays où la demande est importante et solvable) et limité essentiellement les importations à celles nécessaires à la production des biens exportés afin de favoriser leur industrialisation (Zebregs, 2004).

Tableau 25 : Répartition des flux d'exportations au sein de l'Asie Orientale et avec ses principaux partenaires, 1985-2005, en % des flux totaux d'exportations et en milliards de dollars

	ASEAN+3		ASEAN+5		UE (15)		Etats-Unis		Inde		Australie		Nvl Zél.		RDM		Monde		
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	
A+3	1985	81,2	26,5	105,8	34,5	35	11,4	93,9	30,6	3,2	1,0	7,4	2,4	1,5	0,5	225,7	19,6	306,9	100
	1995	363,9	35,1	503,8	48,6	140,8	13,6	230,8	22,2	8	0,8	17	1,6	2,7	0,3	673,5	12,9	1037,4	100
	1998	298,6	28,9	436,4	42,2	162,3	15,7	249	24,1	10,7	1,0	21,2	2,0	2,5	0,2	735,7	14,8	1034,3	100
	2001	411,9	34,1	564,2	46,7	169,5	14,0	277,8	23,0	11,4	0,9	23,4	1,9	3	0,2	795	13,1	1206,9	100
	2005	805,6	35,5	1115,3	49,1	310,6	13,7	434	19,1	31,9	1,4	49,6	2,2	7,1	0,3	1465	14,2	2270,6	100
A+5	1985	98,1	26,9	125,8	34,4	40,5	11,1	119,4	32,7	3,4	0,9	8,6	2,4	1,7	0,5	239,4	18,0	365,3	100
	1995	491,5	37,2	651,2	49,2	177,2	13,4	296,1	22,4	9	0,7	21,6	1,6	3,4	0,3	671,4	12,4	1322,6	100
	1998	416,9	31,6	571,4	43,3	200,2	15,2	320,9	24,3	11,7	0,9	26	2,0	3	0,2	749,1	14,2	1320,6	100
	2001	564,7	37,1	734,2	48,2	206,2	13,5	351,8	23,1	13	0,9	28,1	1,8	3,5	0,2	789,2	12,3	1523,3	100
	2005	1095	39,7	1431	51,9	362,5	13,1	513,5	18,6	35,3	1,3	56,8	2,1	8,1	0,3	1327,6	12,7	2758,6	100

Source: Calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

Cette dépendance se retrouve également dans les flux d'importations mais dans une moindre mesure (Cf. Tableau 26). Les deux regroupements s'approvisionnent sur les marchés américains et européens à hauteur de 20% en 2005. Le recours à ces marchés diminue depuis 1998, notamment pour les Etats-Unis. La part des Etats-Unis dans les importations de l'ASEAN+3 est passée de 19,2% en 1998 à 10,3% en 2005 et de 17,1% à 9,9%, sur la même période, pour l'ASEAN+5. Cette baisse de la part relative (en valeur absolue, les échanges ont continué de croître, passant, entre 1998 et 2005, de 152,2 milliards de dollars à 206,2 pour l'ASEAN+3 et de 185,9 milliards à 245,9 pour l'ASEAN+5) a plus ou moins été compensée par une hausse des importations en provenance du « Reste du monde » dans lequel figurent notamment les pays exportateurs de matières premières et d'énergie. Le développement économique de la Chine explique en grande partie cette demande croissante de matières premières et d'énergie (Angelier, 2004). Elle devient, en 2005, le premier consommateur mondial de cuivre, de zinc, de minerai de fer et d'acier et le deuxième consommateur mondial de pétrole, devant le Japon,

mais juste derrière les Etats-Unis. Cette forte demande émanant de la Chine est satisfaite notamment par des importations en provenance d'Afrique (Arabie Saoudite, Nigeria, Soudan, ...).

Cette tendance se trouve renforcée par les caractéristiques de base des économies les plus développées d'Asie Orientale. Le Japon comme la Corée du Sud sont en effet très faiblement dotés en ressources naturelles et doivent donc les importer massivement (Figuière, Guilhot et Simon, 2007). Cette donne de départ contraint fortement la structure de leur commerce extérieur, en particulier par la nécessité d'exporter massivement pour équilibrer leur balance commerciale.

Tableau 26 : Répartition des flux d'importations au sein de l'Asie Orientale et avec ses principaux partenaires, 1985-2005, en % et en milliards de dollars

	ASEAN+3		ASEAN+5		UE(15)		Etats-Unis		Inde		Australie		Nvl Zél.		RDM		Monde		
	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	Mds	%	
A+3	1985	81,2	32,5	105,8	37,2	28,2	10,5	47,8	17,8	1,8	0,7	11,8	4,4	1,5	0,6	182	28,9	269,4	100
	1995	363,9	39,6	503,8	46,9	133,8	13,8	172,7	17,8	7	0,7	30,2	3,1	4,8	0,5	584,5	17,1	967,7	100
	1998	298,6	40,1	436,4	47,4	103,7	13,1	152,2	19,2	5,8	0,7	26,6	3,4	3,8	0,5	474,6	15,7	792,3	100
	2001	411,9	41,7	564,2	49,5	129,2	12,1	160,7	15,0	8,6	0,8	33,5	3,1	4,8	0,5	624,2	19,1	1071,5	100
	2005	805,6	43,9	1115,3	51,9	204	10,2	206,2	10,3	23,7	1,2	62,4	3,1	6,3	0,3	1125,9	23,0	2007,8	100
A+5	1985	98,1	34,2	125,8	39,1	35,2	10,7	56	17,0	2,1	0,6	13,1	4,0	1,7	0,5	200,8	28,1	329,8	100
	1995	491,5	44,1	651,2	51,3	170,9	13,4	208,8	16,4	9,2	0,7	34,1	2,7	5,7	0,4	619,1	15,0	1272,3	100
	1998	416,9	45,6	571,4	52,7	145,2	13,4	185,9	17,1	8,3	0,8	30,5	2,8	4,5	0,4	514,7	12,9	1087,5	100
	2001	564,7	46,1	734,2	53,4	170,3	12,2	194,2	13,9	11,7	0,8	36,8	2,6	5,5	0,4	652,2	16,7	1399,3	100
	2005	1095,1	48,3	1431	55,9	254,5	10,2	245,9	9,9	29,7	1,2	67,2	2,7	7,2	0,3	1097,7	19,8	2490,3	100

Source: Calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

En corrigeant l'effet taille, le calcul des intensités commerciales permet d'avoir une meilleure image de l'importance des relations entre les pays est-asiatiques et ces pays (Cf. Tableau 27). Malgré un poids important de l'Union Européenne dans leur commerce (premier partenaire hors zone en 2005), l'indicateur d'intensité relative des échanges affiche une valeur nettement inférieure à 1 (0,4 pour les exportations et 0,3 pour les importations). La valeur 0,4 signifie que les exportations entre les 15 pays asiatiques et les 15 pays européens ne représentent que 40% du « commerce possible » entre ces pays, étant données leurs tailles commerciales.

Pour les Etats-Unis, l'intensité des relations est sensiblement supérieure à 1. Cela est particulièrement vrai pour le Japon. Cela montre que malgré une baisse de leur part relative, les Etats-Unis demeurent un partenaire privilégié des pays asiatiques. Les indices calculés pour l'Inde et la Nouvelle Zélande vont également dans ce sens. Malgré une part relative moindre dans les échanges asiatiques, l'indice d'intensité pour ces deux pays est sensiblement supérieur à 1. Cela montre que le commerce entre l'Inde ou la Nouvelle Zélande et les pays membres de la région est plus que proportionnel, étant donné le poids de ces pays dans le commerce mondial.

Il est intéressant de souligner la forte intensité concernant les relations entre l'Australie et les pays asiatiques. Représentant près de 2% du commerce de la région, l'Australie ne constitue pas néanmoins un partenaire prépondérant pour les pays de la région (sauf pour Hong Kong, où les indices sont faibles), ce qui démontre encore une fois que la part des échanges dans le commerce ne doit pas être le seul indicateur mobilisé pour évaluer les relations entre pays.

Tableau 27 : Indices d'intensité entre les pays est-asiatiques et leurs principaux partenaires hors zone, en 2005

		USA	Inde	Australie	N. Zélande	UE (15)
ASEAN	IIRX	0,9	1,8	3,1	1,7	0,4
	IIRM	1,3	1,7	2,1	1,4	0,3
Japon	IIRX	1,4	0,5	1,8	1,6	0,4
	IIRM	1,5	0,7	4,8	2,4	0,3
Corée Sud	IIRX	0,9	1,2	1,2	0,9	0,4
	IIRM	1,4	0,9	3,9	1,7	0,3
Chine	IIRX	1,3	0,9	1,3	0,7	0,5
	IIRM	0,9	1,6	2,5	1,0	0,3
ASEAN+3	IIRX	1,1	1,1	1,9	1,2	0,4
	IIRM	1,2	1,3	3,2	1,5	0,3
Hong Kong	IIRX	1,0	0,7	1,0	0,6	0,4
	IIRM	0,6	1,7	0,6	0,5	0,2
Taiwan	IIRX	1,0	0,2	1,7	1,0	0,2
	IIRM	1,6	0,9	1,7	1,7	0,5
ASEAN+5	IIRX	1,1	1,0	1,8	1,2	0,4
	IIRM	1,2	1,3	2,8	1,4	0,3

Source : Calculs effectués à partir de FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.
Note : IIRX représente l'indice d'intensité des flux d'exportations, IIRM celui des flux d'importations.

Cette forte dépendance aux marchés extérieurs peut être ou sera peut-être à terme à relativiser. En effet, les taux de croissance du PIB très élevés de l'Asie Orientale (hors Japon qui, bien que de retour sur un sentier de croissance n'enregistre que des taux modestes plus proches de ceux que connaissent ses homologues occidentaux) laissent présager néanmoins (bien que la croissance soit considérée ici comme une condition nécessaire mais non suffisante du développement) une nouvelle phase de rattrapage des pays en développement ou émergents de la zone (Cf. Tableau 1, section 1 du chapitre 1). L'élévation à la fois du niveau de vie et du niveau de qualification de la main d'œuvre pourrait constituer à terme un facteur d'accélération du « recentrage » de la zone par la demande finale et ainsi une moindre dépendance vis-à-vis de l'extérieur (Figuière, Guilhot et Simon, 2007).

En résumé, ce premier point a permis de montrer que le contour de la régionalisation en Asie Orientale s'étend sur un périmètre plus large que celui de l'ASEAN. Les analyses statistiques menées révèlent que **les échanges commerciaux au sein des regroupements ASEAN+3 et ASEAN+5 sont plus concentrés, intenses et dynamiques que ceux au sein de l'ASEAN. L'ASEAN+3 semble même se distinguer de l'ASEAN+5 par son dynamisme.** Il apparaîtrait ainsi comme le périmètre pertinent de régionalisation en Asie de l'Est.

Le deuxième point viendra valider ces hypothèses. Le modèle de gravité montrera, en effet, que les regroupements ASEAN+3 et ASEAN+5 influent sur le sens des flux commerciaux en Asie de l'Est et que ce biais régional est légèrement plus élevé pour l'ASEAN+3.

1.2 La validation économétrique du biais régional engendré par l'ASEAN+3 par un modèle de gravité à effets spécifiques

Dans la littérature, en complément ou non d'une analyse statistique « simple », les modèles de gravité, présentés comme un outil empirique robuste, sont fréquemment employés pour mettre en avant les déterminants du commerce bilatéral et notamment le rôle du biais régional souvent illustré par l'appartenance à une région de référence (Frankel et alii, 1995 ; Polak, 1996 ; Frankel, 1998 ; Berthaud, 2002 ;...) ou à un accord régional (Frankel et Wei, 1998 ; Soloaga et Winters, 2001 ; Clarete et alii, 2002 ; Gaulier et alii, 2004 ; Mayer et Zignago, 2005 ; Jugurnath et alii, 2007 ; Fontagné et Zignago, 2007 ; ...). Cette méthode sera utilisée dans ce deuxième point, non pas pour évaluer le poids d'un accord régional sur les flux commerciaux (aucun accord au sein de l'ensemble de la région n'a été signé pour l'instant), mais pour déterminer le périmètre ayant le plus d'influence sur la direction des échanges intra-régionaux. Cela permettra d'étayer économétriquement les résultats précédents et de confirmer ainsi que le regroupement ASEAN+3 est bien un périmètre de régionalisation.

L'étude cherche à évaluer les biais régionaux ASEAN+3 et ASEAN+5. Elle se différencie ainsi des autres études recensées généralement dans la littérature, qui portent sur l'évaluation du biais ASEAN (Soloaga et Winters, 2001 ; Elliott et Ikemoto, 2004 ; Gaulier et alii, 2004 et Jugurnath et alii, 2007) ou du biais APEC (Asia Pacific Economic Cooperation)⁸⁵ (Frankel et Wei, 1993 et Polak, 1996) ou encore de l'accord ASEAN-Chine (Roberts, 2004). Seules les études de Kim (2002) et Chen (2007), à notre connaissance, s'intéressent à la démonstration du biais régional est-asiatique, *via* un modèle de gravité. Néanmoins, ces deux analyses diffèrent sur certains points de celle qui est menée ici. Kim (2002) retient seulement 10 pays dont Hong Kong qu'il considère comme faisant partie de l'ASEAN+3, les neuf autres sont le Japon, la Corée du Sud, la Chine et six pays membres de l'ASEAN (Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Philippines, Singapour et Vietnam). Malgré le titre évocateur de son étude « Has trade intensity in ASEAN+3 really increased ? », il

⁸⁵ L'APEC, acronyme anglais de la coopération économique d'Asie Pacifique créée en 1989, regroupe 21 pays se trouvant sur les côtes atlantique et pacifique (Australie, Brunei, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Chine, Hong Kong, Taiwan, Mexique, Papouasie-Nouvelle Guinée, Chili, Pérou, Russie et Vietnam). Son objectif est de promouvoir la croissance économique, la coopération, les échanges et les investissements entre les pays membres.

examine seulement le biais de ce qu'il nomme, « sous-région », à savoir l'ASEAN, l'ASEAN-Corée, l'ASEAN-Japon et l'ASEAN-Chine-Hong Kong. Il ne met donc pas en avant le renforcement ou non d'un biais régional provoqué par le regroupement ASEAN+3 mais précise les relations les plus déterminantes au sein de l'ASEAN+3. Enfin, son modèle de gravité repose sur une étude par coupe (cinq années sont retenues : 1980, 1985, 1990, 1995 et 1999), ce qui ne permet pas de souligner une évolution de l'importance de ces sous-régions dans le temps (les années sélectionnées peuvent être atypiques).

L'analyse de Chen (2007), quant à elle, ne retient pas Taiwan dans les pays constituant la région est-asiatique et inclut l'Australie et la Nouvelle Zélande. Les résultats de son modèle de gravité reposent sur une année : 2002. Le choix de retenir seulement une année d'étude peut poser des problèmes. Cette année peut, là encore, être atypique et donc influencer sur les coefficients des variables. Néanmoins, à la différence de Kim (2002), Chen évalue bien le biais intra-régional asiatique en menant son étude sur les importations bilatérales de 87 pays. Il démontre qu'un biais est-asiatique existe. Son coefficient pour les flux d'importations agrégés de sa région de référence (ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon, Australie et Nouvelle Zélande) s'élève à 0,62 et est significatif au seuil de 1%. L'auteur calcule également ce biais pour les flux d'importations de produits manufacturés et de biens intermédiaires. Les coefficients, pour les deux types de flux, sont positifs et significatifs, montrant ainsi qu'un biais régional asiatique existe et qu'il influe sur l'orientation des échanges commerciaux.

Il convient donc de compléter les travaux de Kim (2002) et de Chen (2007), en comparant les coefficients attribués aux deux regroupements est-asiatiques ASEAN+3 et ASEAN+5 sur une période de 21 années (1985-2005), afin de vérifier que l'influence de ces deux périmètres sur la direction des échanges intra-régionaux. Pour ce faire, une analyse sur 34 pays (Cf. Tableau 28) représentant près de 80% des exportations et importations mondiales en 2005 (Cf. Annexe 7) et près de 90% des exportations et près de 80% des importations, de l'ASEAN+3 (Cf. Annexe 8) sera effectuée.

Aux 15 pays est-asiatiques (ASEAN+5), sont ajoutés les trois pays d'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada et Mexique), l'Inde, l'Australie, la Nouvelle Zélande ainsi que l'Union Européenne. Ne seront retenus ici que 13 pays pour l'Union Européenne, les derniers élargissements de l'Europe ne seront pas pris en compte. Ces pays ayant peu

d'échanges avec l'Asie Orientale, l'impact sera négligeable. De plus, la Belgique et le Luxembourg sont ôtés des pays retenus, les données du FMI pour les flux commerciaux ne différenciant pas les deux pays jusqu'en 1999.

Tableau 28 : Les 34 pays retenus dans la première équation gravitationnelle

Région	Pays retenus
Asie Orientale	les 10 membres de l'ASEAN (Birmanie, Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam), Chine, Corée du Sud, Japon, Hong Kong et Taiwan
Union Européenne	Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède
Amérique du Nord	Etats-Unis, Canada, Mexique
Asie du Sud	Inde
Océanie	Australie, Nouvelle Zélande

Cette analyse sur l'influence du biais régional sera validée par la méthode des effets fixes. Cette approche, traditionnellement utilisée, confirme les résultats obtenus dans la section précédente. Avant d'exposer les résultats donnés par cette méthode d'estimation, l'équation gravitationnelle retenue va être présentée.

1.2.1 Présentation de l'équation gravitationnelle : variables et méthode d'estimation

Lors des premières études économétriques, Tinbergen (1962) et Pöyhönen (1963) donnent une justification intuitive à leur équation gravitationnelle⁸⁶. Ils voulaient, *via* ce modèle, expliquer certaines régularités des flux commerciaux que la théorie traditionnelle du commerce international ne parvenait pas à expliquer. En faisant référence à la loi de gravitation de Newton (1967), ces auteurs ont formulé l'hypothèse selon laquelle **les échanges entre deux pays dépendent de leurs masses économiques respectives (comme facteur d'attraction) et de la distance qui les sépare (comme facteur de résistance)**. Le volume du commerce entre deux pays doit ainsi augmenter avec la taille du PIB et

⁸⁶ Différents auteurs, par la suite, essaieront d'apporter une justification théorique à l'emploi du modèle de gravité. Leamer (1974), Anderson (1979), Bergstrand (1989) et Deardorff (1998) s'appuient sur la théorie classique du commerce international (notamment le modèle Heckscher-Ohlin) pour fournir un cadre théorique au modèle. Helpman et Krugman (1985) et Helpman (1987) justifient, quant à eux, le modèle de gravité par la nouvelle théorie du commerce international. Au regard de ces différentes études, nous pouvons déduire, à l'instar de Feenstra et alii (2001) que le modèle de gravité peut avoir plusieurs justifications théoriques. Il peut ainsi s'appliquer tant aux anciennes théories qu'aux nouvelles théories du commerce international. Par la multiplicité des cadres théoriques qu'il peut justifier, il risque de ne plus être approprié pour valider les hypothèses d'une théorie. Cependant, étant donné son fort pouvoir prédictif, le modèle de gravité s'avère toujours très intéressant pour évaluer l'impact d'une variable sur l'ensemble des flux commerciaux bilatéraux.

diminuer avec la distance. Au lieu d'être une formalisation théorique rigoureuse, leur point de départ était plutôt un raisonnement *ad hoc* et intuitif. A l'instar de ce qui avait déjà été fait dans d'autres domaines, tels que les flux de migration ou le tourisme, ils ont transposé le modèle de gravité dans le domaine du commerce international (Schmiedel, 1998).

À l'origine, deux déterminants au commerce étaient retenus dans les modèles de gravité : le PIB, comme indicateur de la taille économique des pays partenaires, et la distance géographique qui les sépare. La variable PIB par habitant sera ajoutée rapidement à ces deux premières variables. Dans sa forme la plus simple, le modèle de gravité a donc pour objectif d'expliquer les exportations X_{ij} (ou importations M_{ij}) entre deux pays par leur PIB respectif (Y_i et Y_j), leur PIB par habitant (y_i et y_j) et leur distance géographique (D_{ij}):

$$X_{ij} = A y_i^{\alpha_1} y_j^{\alpha_2} Y_i^{\alpha_3} Y_j^{\alpha_4} D_{ij}^{\alpha_5} \mu^{e_{ij}}$$

Où A est une constante,

$y_i^{\alpha_1}$ représente le PIB par habitant du pays i,

$y_j^{\alpha_2}$ le PIB par habitant du pays j,

$Y_i^{\alpha_3}$ le PIB du pays i,

$Y_j^{\alpha_4}$ le PIB du pays j,

$D_{ij}^{\alpha_5}$ la distance entre les deux pays,

$\mu^{e_{ij}}$ un terme d'erreur.

Ainsi, trois déterminants dits « naturels » apparaissent traditionnellement dans les modèles gravitationnels:

- **La masse économique**, mesurée par le PIB, influe sur le commerce. On s'attend à ce que les coefficients de ces deux variables (PIB du pays exportateur et importateur) soient positifs et significatifs. Un PIB important dans un pays exportateur indique un haut niveau de production, donc des flux d'exportations élevés. En effet, un pays ayant une vaste économie nationale va proportionnellement échanger plus qu'un petit pays en valeur absolue. Parallèlement, le revenu du pays importateur détermine l'orientation de ses dépenses vers les produits étrangers. Ainsi, plus le PIB est élevé, plus la demande de biens importés a des chances, elle aussi, d'être élevée. Les données concernant le PIB sont collectées en milliards de dollars PPA (parité de pouvoir d'achat) sur le site du FMI (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2006/02/data/index.aspx>).

- **La distance économique ou le niveau de développement, mesuré par le PIB par habitant.** L'influence du PIB par habitant s'explique par le fait que le développement économique, c'est-à-dire l'augmentation de la richesse d'un pays, se traduit par un commerce relativement plus important (Helpman et Krugman, 1985 et Bergstrand, 1989), cela joue tant au niveau des pays exportateurs avec une offre plus importante qu'au niveau des pays importateurs avec une demande plus élevée. On s'attend ainsi à ce que les coefficients des ces deux variables (PIB par habitant pour le pays exportateur et importateur) soient positifs et significatifs.

Les données concernant les PIB par habitant proviennent du FMI (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2006/02/data/index.aspx>). Ces derniers sont mesurés également en milliards de dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Comme le démontrent Fontagné et alii (2001), le PNB et le PNB par habitant (le même raisonnement peut s'appliquer pour le PIB et PIB par habitant) doivent être mesurés dans la même unité, afin d'éviter de biaiser les résultats, notamment les coefficients des PNB par habitant qui diffèrent largement selon les unités utilisées. Ils montrent ainsi qu'il est préférable de mesurer ces deux variables en PPA afin de prévenir un problème d'ajustement du taux de change - phénomène qui se passe notamment lorsque les pays étudiés sont des pays en développement (cas de la majorité des pays en Asie Orientale).

- **La distance géographique** traduit l'influence des coûts de transport sur les échanges. Ainsi plus les pays sont situés loin des autres géographiquement, plus le commerce entre eux devient onéreux. La distance étant considérée comme l'une des entraves principales au commerce, le coefficient « doit » être négatif et significatif. L'introduction de la variable distance entre deux partenaires commerciaux tend à justifier l'affirmation faite notamment par Krugman (1991b) et Summers (1991), qu'une grande partie du commerce intra-régional peut s'expliquer par la proximité géographique des pays de la zone. En effet, il n'est pas surprenant de constater que les pays commercent plus intensivement avec leurs voisins. La régionalisation est, de ce point de vue, considérée comme un phénomène naturel (Gaulier et alii, 2004 et 2005). Néanmoins, il convient de rappeler que la proximité géographique n'est une condition ni nécessaire ni suffisante à la formation de zones régionalement intégrées. Par exemple, les accords régionaux en Afrique ne montrent pas de degré significatif de commerce intra-zone, même l'UEMOA (Union Economique des Marchés Ouest Africains), accord le plus développé, et considéré comme le plus

prometteur⁸⁷, a un taux de commerce intra-régional faible (seulement 13% en 2003 selon le World Development Indicators (2005) de la Banque Mondiale).

Deux variables « distance » seront sélectionnées ici : une variable absolue, la distance géographique entre les deux capitales pondérée par le poids de la capitale dans la population totale de chaque pays (variable nommée ici *distwces*)⁸⁸ – variable élaborée par Fontagné et alii (2004) - et une variable relative, qualifiée dans la littérature d'**éloignement (remoteness ou overall distance)**. La variable distance absolue, « *Distwces* », à la différence d'une variable distance géodésique standard, permet de prendre en compte la répartition géographique de la population et, ainsi, de minorer le poids de la capitale, donnant une image plus réelle de la répartition des flux entre les pays.

En introduisant la variable éloignement, Frankel et Wei (1998), Helliwell (1998), Freudenberg et alii (1998 a et b) et Deardorff (1998) partent de l'idée que les distances relatives entre les pays partenaires influent sur les échanges. En effet, les flux d'échanges bilatéraux peuvent être influencés, non seulement par la distance et la masse économique des deux pays, mais aussi par la distance et la masse économique des autres partenaires commerciaux alternatifs. Il semble ainsi que deux pays éloignés géographiquement des autres pays commercent plus entre eux que deux pays séparés par la même distance absolue et proches géographiquement d'autres marchés. Un exemple permet d'illustrer cette proposition. La distance physique entre l'Australie et la Nouvelle Zélande est la même que celle entre l'Espagne et la Suisse. Cependant, à la différence de l'Australie et la Nouvelle Zélande, l'Espagne et la Suisse sont entourées de partenaires naturels proches géographiquement, ainsi l'intensité commerciale entre l'Espagne et la Suisse est moins élevée que celle entre l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Comme le soulignent Baldwin et Taglioni (2006), cette variable « remoteness » remplit les mêmes objectifs que la variable « résistance commerciale multilatérale » employée par Anderson et Van Wincoop (2003). Avec cette variable, Anderson et Van Wincoop (2003) montrent que les coûts commerciaux (facteur de résistance) doivent prendre en compte les

⁸⁷ L'UEMOA, fondée en 1994 (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Guinée Bissau) apparaît être le processus régional le plus avancé en Afrique. Pour Békolo-Ebé (2001 : 85), les efforts réalisés par l'UEMOA sur la libre circulation des facteurs en fait « *l'exemple le mieux abouti* » en Afrique.

⁸⁸ Nous reprenons ici la dénomination du CEPII, cette variable étant disponible sur la base de données de ce dernier.

résistances bilatérales entre les pays, mais aussi les résistances commerciales du pays j et du pays i avec tous les autres pays. La non prise en compte de cette résistance multilatérale peut créer un biais dans les estimations des modèles de gravité, notamment en entraînant une surévaluation des variables telles que les variables régionales. Elle peut également provoquer un biais dans l'estimation du terme d'erreur, étant donnée sa corrélation avec les variables omises (Baldwin et Taglioni, 2006).

L'introduction de la variable « remoteness » permet de relativiser le biais d'estimation introduit par la variable « distance ». Comme le souligne Polak (1996), la variable « distance absolue » introduit un biais d'estimation, en particulier en ce qui concerne les coefficients des variables d'accords régionaux. Ainsi, afin de bien estimer l'appartenance à une région ou à un regroupement, il faut prendre en compte la distance relative entre les pays, à savoir l'éloignement aux marchés alternatifs, et non la distance absolue. Cette prise en compte évite une erreur de spécification des variables indicatrices du biais régional et, surtout, leurs surévaluations (comme cela est le cas avec la variable résistance multilatérale d'Anderson et Van Windercoop, 2003). Cette précaution sera prise afin d'éviter une surévaluation du biais régional de l'ASEAN+3 au détriment des autres variables muettes, UE et ALENA.

Pour un pays i exportant vers un pays j, la variable éloignement des partenaires commerciaux alternatifs, est donc définie par la somme des distances moyennes entre le pays i et les autres pays importateurs, divisée par le PIB des pays importateurs, c'est-à-dire, pondéré par la masse économique des autres pays importateurs dans l'économie mondiale. Cette variable se calcule en sommant les distances moyennes entre le pays i et les autres pays exportateurs, divisée par le PIB des pays exportateurs. Le même raisonnement est tenu pour le pays j importateur.

$$\text{Rem}_{ijt} = \sum_{n, n \neq j} (D_{ni} / Y_{nt})$$

$$\text{Rem}_{jit} = \sum_{n, n \neq i} (D_{nj} / Y_{nt})$$

Où D représente la distance entre les pays, Y le PIB.

Cette variable représente ainsi les occasions commerciales disponibles pour le pays i avec des pays autres que le pays j. Le coefficient pour le pays exportateur et importateur doit être au total positif. En effet, plus deux pays sont éloignés géographiquement des autres marchés, plus ils commercent entre eux.

Comme le souligne Mayer (2001), d'autres déterminants peuvent être ajoutés à cette première équation. En effet, d'autres caractéristiques influent sur les relations bilatérales. Les variables dites « naturelles » n'expliquent pas la totalité des échanges commerciaux bilatéraux. Linnemann (1966) est le premier à intégrer d'autres variables explicatives, pour améliorer le pouvoir explicatif des modèles de gravité, tout en affirmant que les variables les plus influentes demeurent les PIB des pays et la distance géographique. Le modèle de gravité attribue ainsi un rôle important à d'autres variables quantitatives, comme l'écart de développement, ou à des déterminants qualitatifs. Des variables muettes (ou dummy), évaluées par un code binaire 1 ou 0, peuvent ainsi être introduites. Elles permettent d'estimer le biais de facteurs qualitatifs sur les échanges commerciaux entre deux pays, comme l'existence d'une langue commune, l'existence d'une frontière commune entre les pays ou le biais régional. Le modèle de gravité permet ainsi de quantifier toute une série d'éléments qui n'avaient été appréhendés auparavant que de manière qualitative (Deardorff, 1998). Nous décidons ici d'ajouter une variable quantitative, l'écart de développement et quatre variables qualitatives, à savoir la langue commune, la langue ethnique commune, la frontière commune et le biais intra-régional, permettant ainsi d'affiner le modèle de gravité « de base ».

- **L'écart de développement économique**, mesuré par la valeur absolue de la différence des PIB par habitant (Frankel et alii, 1995 et Roberts, 2004), tend à donner des indications sur le type de commerce entre les pays : commerce intra-branche entre pays à revenus similaire ou commerce inter-industriel (hypothèse de Linder). Un signe négatif de cette variable soutiendra l'idée d'un commerce intra-industriel entre pays similaires, alors qu'un signe positif mettra en exergue un commerce plutôt inter-industriel entre pays dont l'écart de revenu est important.

- **La proximité culturelle** : elle sera évaluée par le facteur linguistique. Il s'agit d'évaluer si le fait de partager une langue officielle commune (variable LangCom) ou une langue ethnique (LangEth) (c'est-à-dire une langue parlée par au moins 9% de la population dans les deux pays selon les calculs effectués par le CEPII), peut influencer positivement sur les échanges bilatéraux. La variable « Langue Commune » est introduite dans ce modèle, dans la mesure où celle-ci est susceptible de réduire les coûts de transaction en améliorant la compréhension mutuelle des partenaires commerciaux. La variable « Langue Ethnique » est introduite afin d'évaluer indirectement l'impact des

diasporas et leur rôle dans les échanges commerciaux. En effet, la présence d'une même communauté ethnique dans les deux pays peut favoriser l'existence de réseaux et donc, par là, les échanges entre ces derniers.

- **Une frontière commune** : le fait de partager une frontière terrestre commune (variable ADJ) joue positivement sur les flux échangés entre deux pays. Le coefficient de cette variable est ainsi significatif et positif. La frontière commune reflète autant la proximité culturelle et historique entre les deux pays que leur proximité géographique. Ces facteurs sont des éléments réduisant les coûts d'information et de transport entre les deux pays ce qui favorise le commerce bilatéral.

- **Pour mesurer « le biais régional »**, c'est-à-dire un commerce qui s'intensifie au sein d'un groupe de pays donné après avoir contrôlé les facteurs qui contribuent naturellement au volume du commerce, les variables diffèrent selon les auteurs. Aitken (1973) est le premier à introduire, dans ses modèles, une variable visant à déterminer l'impact de l'accord régional sur les flux commerciaux au sein des pays membres. Elle prend la forme d'une variable muette avec un codage binaire : 1 si les deux pays appartiennent à l'accord, 0 sinon. Le coefficient de cette variable décrit le degré de concentration du commerce des pays appartenant à un même accord au-delà de ce que le modèle peut prédire, c'est-à-dire, une fois les caractéristiques économiques, géographiques et culturelles des pays pris en compte. Si le coefficient est positif, l'accord a un impact positif sur le commerce des pays membres, c'est-à-dire que le commerce intra-régional est supérieur aux prédictions du modèle. S'il est négatif, l'accord a pesé sur les flux commerciaux des pays de la zone, il est inférieur à ce qui est prédit par le modèle.

Des auteurs, comme Bayoumi et Eichengreen (1997), Deardorff (1998), Frankel (1998) et Frankel et Wei (1998), ajouteront à leurs modèles de gravité une deuxième variable cherchant à évaluer, dans une logique vinerienne, l'effet de création ou de détournement d'un accord sur le commerce avec les pays non membres. Cette variable tente ainsi de mesurer « l'ouverture extra-bloc » de la région. Cette variable muette prend la valeur de 1 quand un pays membre d'un accord ou appartenant à une même zone commerce avec un pays non membre. Soloaga et Winters (2001) avancent des limites à cette analyse en affirmant que ces auteurs ne peuvent pas déterminer les cas où les accords commerciaux créent seulement du commerce et les cas où les accords favorisent le commerce intra-

régional aux dépends du commerce avec les RDM. Pour pallier à ce problème, ils complètent cette analyse en ajoutant une troisième variable à leur modèle de gravité : une variable mesurant l'effet de création ou de détournement des flux d'exportations vis-à-vis du reste du monde. Comme le soulignent Soloaga et Winters (2001), les précédents auteurs raisonnent sur la somme des flux totaux (importations plus exportations), ils ignorent ainsi l'impact que les accords de libre-échange peuvent avoir sur les flux d'exportations et s'attardent seulement à démontrer l'importance des accords sur les flux d'importations. Or le plus souvent l'impact des accords est différencié selon les flux.

Les pays d'Asie Orientale n'ayant pas encore instauré d'accord de libre-échange régional, il convient seulement ici d'estimer l'importance de la dimension régionale du périmètre ASEAN+3 et ASEAN+5 au sein des flux est-asiatiques. Afin de qualifier l'évolution de leur importance relative, les variables régionales retenues sont l'appartenance aux regroupements ASEAN+3 et ASEAN+5.

A ces variables, sont ajoutés les variables muettes de deux autres accords régionaux emblématiques à l'heure actuelle : l'UE (représentant l'Union Européenne à 13, les données pour la Belgique et le Luxembourg étant disponibles séparément depuis seulement 1999) et l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain, regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique). Au modèle de gravité de « base » que nous avons formulé précédemment, les variables muettes visant à évaluer la dimension régionale sont ajoutées, donnant ainsi les équations permettant d'estimer si le facteur régional influe sur la direction des flux commerciaux est-asiatiques (respectivement exportations et importations).

$$X_{ijt} = \beta_1 PIB_{it} + \beta_2 PIB_{jt} + \beta_3 Pibpc_{it} + \beta_4 Pibpc_{jt} + \beta_5 Dpibpc_{ijt} + \beta_6 Distwces_{ijt} + \beta_7 Rem_{it} + \beta_8 Rem_{jt} + \beta_9 ADJ_{ijt} + \beta_{10} LangCom_{ijt} + \beta_{11} LangEth_{ijt} + \beta_{12} A+5_{ijt} + \beta_{13} A+3_{ijt} + \beta_{14} UE_{ijt} + \beta_{15} ALENA_{ijt} + \mu_{ijt}$$

$$M_{ijt} = \beta_1 PIB_{it} + \beta_2 PIB_{jt} + \beta_3 Pibpc_{it} + \beta_4 Pibpc_{jt} + \beta_5 Dpibpc_{ijt} + \beta_6 Distwces_{ijt} + \beta_7 Rem_{it} + \beta_8 Rem_{jt} + \beta_9 ADJ_{ijt} + \beta_{10} LangCom_{ijt} + \beta_{11} LangEth_{ijt} + \beta_{12} A+5_{ijt} + \beta_{13} A+3_{ijt} + \beta_{14} UE_{ijt} + \beta_{15} ALENA_{ijt} + \mu_{ijt}$$

Où

X_{ijt} représente les flux d'exportations du pays i vers le pays j à la date t ,

M_{ijt} les flux d'importations du pays i vers le pays j à la date t ,

PIB_{it} le PIB du pays i ,

PIB_{jt} le PIB du pays j ,

$Pibpc_{it}$ le PIB par habitant du pays i ,

$Pibpc_{jt}$ le PIB par habitant du pays j ,

$Dpibpc_{ijt}$, l'écart de développement économique,

$Distwces_{ijt}$, la distance entre les deux capitales pondérée par leur poids dans la population totale,

Rem_{it} l'éloignement du pays i aux marchés alternatifs,

Rem_{jt} l'éloignement du pays j aux marchés alternatifs,

ADJ_{ijt} le fait de partager une frontière terrestre,

$LangCom_{ijt}$ le fait que les pays i et j partagent une langue commune,

$LangEth_{ijt}$ le fait que les pays i et j partagent une langue ethnique,

$A+5_{ijt}$, le fait d'appartenir au regroupement régional ASEAN+5

$A+3_{ijt}$, le fait d'appartenir au regroupement régional ASEAN+3

UE_{ijt} , le fait d'appartenir au regroupement régional UE

$ALENA_{ijt}$, le fait d'appartenir au regroupement régional ALENA

μ_{ijt} , une erreur de spécification

Le Tableau 44 de l'Annexe 9 donne un aperçu des différentes variables à expliquer et explicatives utilisées de l'équation gravitationnelle précédente (ainsi que celle présentée dans la section 2).

Nous aboutissons ainsi à une régression multiple, c'est-à-dire que la variable dépendante (ici les flux d'importations et d'exportations bilatéraux entre les 34 pays) est expliquée par plusieurs variables indépendantes ou explicatives. La double dimension de nos données (dimension individuelle où les individus diffèrent les uns des autres et dimension temporelle où la situation de chaque individu varie d'une période à l'autre) permet d'utiliser les méthodes d'estimations des données de panel (Sevestre, 2002). Notre échantillon étant cylindré, c'est-à-dire qu'il comporte le même nombre d'observations pour chaque pays sur toute la période étudiée, il est d'autant plus facile de les mettre en place. A l'instar de Polak (1996), Matyas (1997 et 1998), Egger et Pfaffermayr (2003), Cheng et

Wall (2004), Gaulier et alii (2004), Pusterla (2006), nous avons décidé d'introduire la technique d'estimation par effets spécifiques, - technique qui permet d'évaluer l'importance des déterminants sur les flux commerciaux bilatéraux, tout en tenant compte de l'éventuelle hétérogénéité des relations bilatérales qui pourra être une composante fixe ou aléatoire du modèle. Afin de valider l'utilisation de cette spécification, il convient à la fois, de confirmer la présence d'effets spécifiques par le test du Multiplicateur de Lagrange (LM) de Breusch-Pagan et de déterminer leur indépendance vis-à-vis des variables explicatives par le test de Hausman. Ce dernier consiste à comparer les résultats de l'estimateur des MCG (Moindres Carrés Généralisés, estimateur du modèle à effets aléatoires) à ceux de l'estimateur Within (estimateur du modèle à effets fixes). L'hypothèse nulle du test de Hausman suppose que l'approche par effets aléatoires est la bonne spécification. Si cette hypothèse est rejetée, nous pouvons conclure que l'approche par les effets aléatoires n'est pas appropriée et qu'il vaut mieux utiliser la méthode par effets fixes (Gujarati, 2004). Ces tests figurent dans les Tableaux 29 et 30. Le test du LM montre, pour les deux modalités (flux d'exportations et d'importations) que l'estimation par les effets spécifiques est appropriée : les valeurs calculées sont supérieures à 3,84 au risque de première espèce égale à 5%. Le test d'Hausman met en évidence, par ailleurs, une corrélation entre les variables explicatives et les effets, justifiant ainsi l'utilisation d'un modèle à effets fixes. Toutes les statistiques de ce test calculées sont, en effet, supérieures à 14,07, statistique donnée pour la loi du Khi-deux à 7 degrés de liberté au seuil de 5% (Cf. Greene, 2005 :894).

Les effets spécifiques fixes peuvent être individuels ou temporels. Les effets individuels permettent d'identifier l'effet associé à chaque pays – effet constant dans le temps mais qui varie d'un pays à un autre. Les effets temporels permettent, quant à eux, de tenir compte des changements dans l'environnement, en captant notamment l'influence des fluctuations économiques sur les flux commerciaux. Afin de conserver les variables explicatives sans dimension temporelle comme la distance, la frontière commune, la langue commune ou la langue ethnique mais surtout les variables régionales (l'appartenance au regroupement ASEAN+3 ou ASEAN+5 ne varie pas sur les périodes étudiées) et compte tenu des différents « chocs » économiques ayant affecté la région (crise japonaise dans les années 90, la crise asiatique de 1997 et l'éclatement de la Bulle Internet en 2001), il est nécessaire d'introduire exclusivement dans notre modèle, à la différence des analyses économétriques généralement menées, des effets fixes temporels. Nous faisons l'hypothèse que les

variables constantes introduites dans notre modèle permettent de capter l'essentiel des facteurs invariants sur la période 1985-2005 et propres à chaque pays. L'estimation par des effets spécifiques temporels permet par contre d'éliminer le biais engendré par l'hétérogénéité des comportements des pays dans le temps⁸⁹. Le terme erreur du modèle s'écrit alors:

$$\mu_{ijt} = \lambda_t + \varepsilon_{ijt}$$

où l'effet fixe temporel λ_{ij} et le résidu ε_{ij} sont indépendants et identiquement distribués, de moyenne nulle et de variances inconnues respectivement σ^2_λ et σ^2_ε .

La crise de 1997 peut être considérée comme le choc économique ayant le plus fortement affectée les économies de la région. Afin de mettre en évidence l'évolution des comportements des pays asiatiques avant et après crise, le modèle va donc être estimé sur une longue période 1985-2005 et sur deux sous-périodes 1985-1997 et 1998-2005.

Au-delà du problème de fiabilité sur certaines données mentionnées pour les analyses statistiques menées dans le point 1.1 (problème notamment pour les échanges entre Hong Kong et la Chine) qui peut influencer sur le coefficient des variables, l'utilisation des données compilées du FMI ne permet pas, par ailleurs, de déterminer quand les flux commerciaux bilatéraux ne sont pas répertoriés, si les pays ne commercent pas ensemble ou s'ils échangent trop peu de biens pour que l'information soit comptabilisée ou si, tout simplement, l'information est manquante. L'impossibilité de distinguer entre un commerce nul ou des valeurs manquantes risque de donner des résultats biaisés, quand le phénomène inclut beaucoup d'observations. Afin de surmonter ce problème de valeurs manquantes, à l'instar de la méthode employée par Eichengreen et Irwin (1998), par Bénassy-Quéré et alii (2005)⁹⁰, par Pusterla (2006) et par Tayebi et Hortamani (2007), toutes les valeurs manquantes sont considérées comme de très petites valeurs. Par souci de simplification, ces valeurs sont transformées en valeurs nulles. Cependant, l'utilisation du logarithme dans l'équation gravitationnelle ne permet pas cette transformation car le logarithme de zéro n'existe pas. Afin de faire face à ce problème, tout en s'appuyant sur l'hypothèse faite

⁸⁹ Les travaux menés par Ehrmann et alii (2001) sur la politique monétaire de la zone euro se concentrent également sur l'estimation des effets fixes temporels.

⁹⁰ Dans leur étude, Bénassy-Quéré et alii (2005) s'intéressent aux déterminants des flux de stocks d'IDE. La proportion de zéro étant non négligeable, ils approximent la fonction $\log(\text{IDE})$ par $\log(0,3 + \text{IDE})$. Ils n'utilisent pas la valeur 1 car cela comprime substantiellement la distribution des IDE. Ils emploient alors 0,3 qui correspond au premier décile de distribution des valeurs strictement positives.

précédemment, à savoir que toutes les informations non disponibles sur les flux commerciaux bilatéraux sont équivalentes à une petite quantité (pour simplifier ici elles sont égales à zéro), alors la méthode adoptée consiste à ajouter 1 aux valeurs des flux d'exportations et d'importations et de prendre ensuite le logarithme de cet ensemble. En d'autres termes, cela équivaut à avoir comme variable à expliquer $\log(1+X_{ijt})$ ou $\log(1+M_{ijt})$. Cela implique que si M_{ijt} ou $X_{ijt} = 0$, alors $\log(1+M_{ijt})$ ou $\log(1+X_{ijt}) = 0$ car $\log(1) = 0$.

Cette méthode permet d'éviter de perdre trop d'information sur la direction des flux commerciaux. Le fait que les échanges entre deux pays soient tellement infimes qu'ils ne sont pas mentionnés par les institutions comme le FMI constitue, en soi, une information. Les données non disponibles dans nos bases de données sont relativement importantes : 9,1 % pour les importations (2151 pour 23562 observations) et 9,7 % pour les exportations (2278 pour 23562 observations) entre les 34 pays. Cette non prise en compte risque de biaiser les coefficients des variables sélectionnées.

D'autres méthodes peuvent être utilisées pour faire face à ce problème. La méthode d'estimation à deux étapes de Heckman transforme le problème possible de biais de sélection en un problème de variable omise. Heckman et alii (2005) emploient cette méthode dans leur étude. Ils introduisent ainsi un ratio de Mills comme régresseur dans l'équation gravitationnelle. Ce ratio estime l'importance des flux équivalent à zéro. Il est représenté par une variable muette prenant la valeur 1 si les flux commerciaux (que ce soit ici les importations ou les exportations) sont différents de zéro, et 0 sinon. Si le coefficient du ratio de Mills est significatif, alors le biais de sélection est confirmé et corrigé. En d'autres termes, cela signifie que la non prise en compte des valeurs non disponibles (ici équivalentes à zéro) biaise l'estimation. La méthode utilisée précédemment permet justement d'introduire ces valeurs. Ce test a été réalisé dans l'Annexe 10 pour la base de données concernant les 34 pays. Dans tous les cas (importations et exportations), le ratio de Mills est significatif pour nos deux modalités de flux et sur les trois périodes étudiées, confirmant ainsi qu'il existe un biais de sélection si les valeurs équivalentes à zéro ne sont pas prises en compte. A l'instar de Gaulier et alii (2004) ; Benassy-Quéré et alii (2005) et Coulibaly (2006), ce test de Heckman peut être ainsi perçu comme le contrôle de la robustesse de la méthode retenue.

L'estimation des données par un modèle Tobit aurait pu être un moyen de faire face aux « problèmes des zéros ». Néanmoins, ici le modèle Tobit n'apparaît pas comme pertinent. En effet, nous ne savons pas si les données manquantes sont des données tronquées ou censurées— condition d'utilisation de cette méthode. Comme le souligne Schmiedel (1998), la variable expliquée ici reflète les flux effectifs de commerce. Ainsi, les observations sont généralement de « vraies nulles » qui ne sont pas le résultat d'une censure, excepté le cas de la Chine (jusqu'en 1990, la Chine n'autorisait pas les échanges avec Taiwan et la Corée du Sud, ainsi jusqu'à cette date aucun flux officiels n'étaient répertoriés). Quoiqu'il en soit, le seul fait d'avoir des observations nulles dans les échantillons ne justifie donc pas l'emploi des modèles Tobit.

Une fois les variables de l'équation gravitationnelle présentées ainsi que la méthode d'estimation, il convient maintenant d'exposer les résultats obtenus pour les flux d'exportations et d'importations.

1.2.2 L'estimation du biais régional de l'ASEAN+3 par la méthode des effets fixes

L'objectif ici est de savoir si les variables dites naturelles (PIB, PIB par habitant et distance) ou structurelles (langue, frontière commune..) ainsi que les variables marquant l'appartenance à un même regroupement ont une influence sur le sens des flux commerciaux des 34 pays retenus. Les équations gravitationnelles visant à évaluer cet impact pour les flux d'exportations et d'importations sont estimées par la méthode des effets fixes et font l'objet d'une modification de leur variable dépendante. 1 est ajouté à cette dernière pour prendre en compte les valeurs omises ou nulles. Elles s'écrivent ainsi sous la forme suivante :

$$\text{Log}(1+X_{ijt}) = \beta_1 \text{Log}(PIB_{it}) + \beta_2 \text{Log}(PIB_{jt}) + \beta_3 \text{Log}(Pibpc_{it}) + \beta_4 \text{Log}(Pibpc_{jt}) + \beta_5 \text{Log}(Dpibpc_{ijt}) + \beta_6 \text{Log}(Distwces_{ijt}) + \beta_7 \text{Log}(Rem_{it}) + \beta_8 \text{Log}(Rem_{jt}) + \beta_9 ADJ_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} A+5_{ijt} + \beta_{13} A+3_{ijt} + \beta_{14} UE_{ijt} + \beta_{15} ALENA_{ijt} + \lambda_t + \varepsilon_{ijt}$$

$$\text{Log}(1+M_{ijt}) = \beta_1 \text{Log}(PIB_{it}) + \beta_2 \text{Log}(PIB_{jt}) + \beta_3 \text{Log}(Pibpc_{it}) + \beta_4 \text{Log}(Pibpc_{jt}) + \beta_5 \text{Log}(Dpibpc_{ijt}) + \beta_6 \text{Log}(Distwces_{ijt}) + \beta_7 \text{Log}(Rem_{it}) + \beta_8 \text{Log}(Rem_{jt}) + \beta_9 ADJ_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} A+5_{ijt} + \beta_{13} A+3_{ijt} + \beta_{14} UE_{ijt} + \beta_{15} ALENA_{ijt} + \lambda_t + \varepsilon_{ijt}$$

Les tableaux présentés dans les paragraphes suivants donnent les résultats obtenus avec la méthode des effets spécifiques. A l'instar des travaux de Kim (2002) ou de Jugurnath (2007), les résultats sont présentés par période, permettant ainsi de voir si les coefficients des variables évoluent avec le temps et selon certaines périodes. Le premier chiffre désigne le coefficient attribué à la variable explicative correspondante. Le chiffre en italique en parenthèse indique le test de significativité locale. Il montre avec quel degré de confiance on peut affirmer que ce déterminant influe sur les flux commerciaux. Adjusted R², correspondant au coefficient de détermination multiple ajusté en fonction du nombre de régresseurs, permet d'expliquer les variations des flux commerciaux par les variations des régresseurs du modèle.

1.2.2.1 L'évaluation du biais régional ASEAN+3 sur les flux d'exportations

Les coefficients du modèle dans le Tableau 29 sont pour la plupart fortement significatifs à moins de 1%. Cela signifie qu'il existe 99% de chances que ces déterminants donnent de l'information sur les variations des flux commerciaux. Le R² qui varie entre 0,82 et 0,84 est relativement fort. Il signifie que les variations des flux d'exportations sont expliquées (ou dépendent) à plus de 80% par les variations des variables explicatives. L'Annexe 11 met en évidence la non colinéarité des variables explicatives, permettant d'évacuer une possible redondance de l'information et, donc par là, une mauvaise estimation des coefficients.

L'élasticité du PIB des pays exportateurs et importateurs varie entre 0,87 et 0,99 selon les périodes. Il convient de voir que l'influence du PIB de pays exportateurs s'accroît avec le temps. Sur la période 1998-2005, une hausse de 1% du PIB des pays exportateurs entraîne une hausse des échanges (il faut garder à l'esprit que notre variable dépendante est modifiée 1+Exp) de 0,91% avec les pays importateurs. Il en va de même pour le PIB des pays importateurs. Ils sont également positifs et significatifs à moins de 1% et leur impact sur les échanges augmente au fil des années. Ainsi l'accroissement de la taille des pays influe sur les flux commerciaux, résultat compatible avec les résultats attendus des modèles de gravité.

Tableau 29 : Estimation du biais régional ASEAN+3 au sein des flux d'exportations

Variabiles	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	0,94*** (172,22)	0,87*** (123,62)	0,91*** (110,74)
Pibj	0,88*** (161,76)	0,94*** (133,58)	0,99*** (119,57)
Pibpci	1,03*** (102,78)	0,94*** (75,40)	0,88*** (54,48)
Pibpcj	0,85*** (84,59)	0,95*** (75,74)	0,89*** (55,21)
Dpibpc	0,01* (1,83)	-0,002 (-0,24)	0,04*** (3,72)
Distwces	-0,71*** (-35,09)	-0,61*** (-23,71)	-0,68*** (-22,09)
Remi	-0,84*** (-38,36)	-0,58*** (-20,54)	-0,27*** (-8,12)
Remj	-0,50*** (-22,89)	-0,73*** (-26,04)	-0,74*** (-22,20)
Adj	0,55*** (12,69)	0,59*** (10,54)	0,51*** (7,82)
LangCom	0,45*** (10,09)	0,38*** (6,60)	0,35*** (5,17)
LangEth	0,61*** (14,59)	0,59*** (11,09)	0,50*** (7,78)
Biais régional			
A+5	0,25*** (4,94)	0,19*** (2,96)	0,38*** (5,00)
A+3	0,35*** (8,08)	0,33*** (5,99)	0,48*** (7,38)
UE	0,46*** (9,18)	0,44*** (6,77)	0,31*** (3,99)
ALENA	0,29** (2,51)	0,28* (1,93)	0,59*** (3,39)
Adjusted R ²	0,83	0,82	0,84
F-Statistic	7185,4***	4258,9***	2817,68***
Multiplicateur de Lagrange	116064,1	58244,42	22563,76
Test Hausman (ddl=7)	1288,791	339,9284	243,535
Observations	23562	14586	8976

***, **, * représentent respectivement le niveau de significativité locale à 1%, 5% et 10%.

A l'instar des coefficients des PIB, les coefficients attribués **pour les PIB par habitant** des pays exportateurs et importateurs sont positifs et significatifs. Le PIB par habitant du pays exportateurs a un impact légèrement plus élevé que celui du pays importateurs sur longue période, étant supérieur à 1%. Ainsi l'offre des pays semble jouer une importance plus grande que la demande dans l'intensité des flux commerciaux de 1985 à 2005.

La significativité attribué à **la variable mesurant l'écart de développement** varie selon les périodes. De 1985 à 2005, elle est significative au seuil de 10%. Son coefficient positif est faible, les écarts de développement entre les pays ayant alors peu d'impact. Cette

variable perd toute significativité avant 1997, pour devenir, après cette date, très significative. Etant donnée sa faible valeur, l'écart de développement entre les pays apparaît ainsi peu influencer sur les flux d'exportations. Le commerce inter-industriel entre les pays semble être, faiblement, prépondérant.

La distance exerce un fort effet négatif sur le volume des échanges entre les 34 pays. En d'autres termes, plus les pays sont éloignés entre eux, moins ils commercent. Ce résultat correspond aux résultats classiques de modèles de gravité. A titre d'exemple, pour la période 1985-2005, l'éloignement de 1% entre le pays i et j entraîne une baisse des échanges de 0,71%.

On s'attend généralement à ce que les coefficients **des variables éloignement Remi et Remj** soient positifs, ce qui n'est pas le cas ici au moins sur les sous-périodes que ce soit pour les pays exportateurs ou importateurs. Ici les variables Remi et Remj jouent dans le sens d'une force répulsive (les coefficients sont tous significatifs au seuil de 1%). L'éloignement géographique aux autres marchés alternatifs a un impact négatif sur le sens des flux d'exportations entre les pays i et j. Par exemple, sur la période 1985-2005, si l'éloignement entre le pays exportateur i et les autres partenaires commerciaux alternatifs (c'est-à-dire les autres pays où le pays i peut exporter ses biens) augmente de 1%, le commerce entre le pays i et j diminue de 0,84%. Il en va de même pour les pays importateurs, plus le pays importateur j est éloigné des autres pays exportateurs, plus le commerce avec le pays i diminue, pour la période 1985-2005, il diminue de 0,50%. L'influence de l'éloignement à d'autres marchés potentiels est moins importante pour le pays importateur.

La variable adjacence influe positivement sur les échanges conformément aux résultats classiques des modèles de gravité. Il en va de même pour **la variable langue commune**. Son coefficient atteint entre 1985 et 2005 0,45, signifiant ainsi que deux pays partageant la même langue commune officielle commercent 56,8% $((\exp(0,45)-1)*100)$ de plus qu'ils devraient, s'ils ne partageaient pas cette langue. Il convient de noter que **la variable langue ethnique** a un coefficient plus important que celui de la variable langue commune. Il faut mettre en évidence ici le rôle positif des communautés ethniques dans les échanges commerciaux des 34 pays.

En résumé, sur la période 1985-2005, lorsque le partenaire du pays i à un PIB élevé (0,88), que le PIB par habitant de ce dit pays est élevé (0,94) et qu'ils parlent la même langue (0,45), le pays i a près 9,7 ($\exp(0,88+0,94+0,45)$) fois plus de chance d'exporter vers le pays j que vers un autre pays avec lequel il ne développe pas ces caractéristiques.

Une fois les coefficients des variables naturelles et structurelles étudiés, il est intéressant d'analyser les coefficients des regroupements régionaux afin d'avoir un aperçu de l'impact du biais régional. **Les coefficients de la variable ALENA** sont significatifs et positifs. Le modèle de gravité indique une spécificité nord-américaine dans les échanges internationaux. Il y a donc un biais régional pour ce regroupement. L'impact de cet accord dans la direction des flux commerciaux pour les pays membres est plus élevé et significatif depuis 1998. Lorsque deux pays appartiennent à cette zone entre 1998 et 2005, ils ont 1,8 ($\exp(0,59)$) fois plus de chance de commercer ensemble que d'autres pays n'appartenant pas à ce regroupement. L'accord de libre-échange ayant été signé en 1994, il est normal que ses effets se fassent plus sentir sur la période récente. **Le coefficient de la variable UE** est, lui aussi, positif et significatif mais son coefficient diminue sur la dernière période.

Pour **les regroupements est-asiatiques l'ASEAN+5 et l'ASEAN+3**, deux principaux constats peuvent être faits. Tout d'abord, les coefficients des deux variables sont positifs et significatifs. En d'autres termes, cela signifie que les deux regroupements influent positivement sur l'orientation des flux d'exportations. Si les coefficients de ces variables sont comparés, il convient de souligner, dans un second temps, que ceux de l'ASEAN+3 sont plus élevés. Ainsi, le fait d'appartenir à l'ASEAN+3 influe plus sur le sens des exportations que le fait d'appartenir à l'ASEAN+5. Deux pays appartenant au périmètre ASEAN+3 commercent, de 1985 à 2005, 42% ($((\exp(0,35)-1)*100)$) de plus qu'ils devraient selon les prévisions du modèle, contre 28,4% ($((\exp(0,25)-1)*100)$) pour deux pays appartenant au périmètre ASEAN+5. Il convient de noter que le biais ASEAN+3 diminue sur la période 1985-1997, pour augmenter après 1998, la crise de 1997 semble avoir impulsée un renforcement des liens commerciaux dans le périmètre.

Ces résultats viennent confirmer le dynamisme de ses flux intra-régionaux révélé dans la section précédente. L'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des périmètres de régionalisation et l'influence de l'ASEAN+3 sur leur sens est plus importante que celle exercée par l'ASEAN+5.

1.2.2.2 L'évaluation du biais régional ASEAN+3 sur les flux d'importations

A l'instar des coefficients du Tableau 29, les coefficients du Tableau 30 sont pour la plupart fortement significatifs. Le R^2 est relativement élevé. Selon les périodes, les variables indépendantes expliquent entre 82 et 84% des variations des flux d'importations.

Les coefficients attribués à chaque variable dite naturelle ont peu évolué par rapport aux coefficients analysant les flux d'exportations. Il convient de noter cependant que l'impact négatif de l'éloignement des pays exportateurs pour les pays importateurs devient de plus en plus important pour s'élever à -0,92 sur la période 1998-2005. Ainsi, la distance qui sépare les pays i et j des autres marchés ne joue pas sur le commerce avec les autres pays. Les échanges entre les deux pays diminuent au contraire. Devant la nécessité d'acheter certains produits, les pays font fi des coûts de transport occasionnés par la distance ou des opportunités que d'autres partenaires pourraient leur proposer. Le coefficient attribué à la variable Langue Commune diminue au fil des années. Le fait de partager une langue commune pèse moins sur le sens des flux d'importations. Cela confirme l'explication avancée précédemment.

En résumé, si on se place sur la période 1985-2005, lorsque le partenaire du pays i a un PIB élevé (0,96), que le PIB par habitant de ce dit pays est élevé (0,89) et qu'ils parlent la même langue (0,37), le pays i a 9,2 ($\exp(0,96+0,89+0,37)$) fois plus de chance d'importer en provenance du pays j que vers un autre pays avec lequel il ne développe pas ces caractéristiques. On voit ici que les facteurs dits naturels possèdent à peu près la même influence sur le sens des flux d'importations que sur celui des flux d'exportations (9,7).

Concernant les variables montrant le biais régional, peu de changements apparaissent également. **La variable UE** est significative sur toutes les périodes. Son coefficient, comme pour les flux d'exportations, diminue sensiblement sur la période 1998-2005. Ainsi deux pays de l'Union Européenne sur cet intervalle commercent 48% de plus que ce qu'ils devraient, une fois les autres variables contrôlées. **La variable ALENA** devient non significative sur la période 1985-1997. Elle retrouve une significativité au seuil de 5% sur la période précédente, c'est-à-dire qu'il y a 95% de chances que le fait d'appartenir à l'ALENA influe positivement sur le sens des flux d'importations. Sur cette période, les

pays appartenant à l'ALENA commerceront 52% $((\exp(0,42)-1)*100)$ de plus que ce qu'ils devraient, une fois les autres variables contrôlées.

Tableau 30 : Estimation du biais régional ASEAN+3 au sein des flux d'importations

Variabes	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	0,89*** (164,28)	0,92*** (127,58)	0,98*** (118,55)
Pibj	0,96*** (177,90)	0,87*** (121,11)	0,91*** (110,45)
Pibpci	0,92*** (92,91)	1,05*** (81,83)	1,00*** (62,43)
Pibpcj	0,93*** (93,58)	0,87*** (67,70)	0,83*** (51,44)
Dpibpc	0,02** (2,40)	0,004 (0,48)	0,02** (1,96)
Distwces	-0,64*** (-32,10)	-0,68*** (-25,72)	-0,76*** (-24,53)
Remi	-0,46*** (-21,29)	-0,79*** (-27,53)	-0,92*** (-27,75)
Remj	-0,73*** (-33,97)	-0,62*** (-21,57)	-0,31*** (-9,29)
Adj	0,57*** (13,30)	0,55*** (9,66)	0,53*** (8,17)
LangCom	0,37*** (8,43)	0,50*** (8,48)	0,37*** (5,49)
LangEth	0,55*** (13,39)	0,63*** (11,49)	0,59*** (9,24)
Biais régional			
A+5	0,26*** (5,32)	0,21*** (3,15)	0,31*** (4,14)
A+3	0,39*** (9,27)	0,30*** (5,25)	0,42*** (6,47)
UE	0,38*** (7,73)	0,52*** (7,94)	0,37*** (4,89)
ALENA	0,39*** (3,47)	0,22 (1,44)	0,42** (2,42)
Adjusted R²	0,83	0,82	0,84
F-Statistic	7353,88***	4091,8***	2851,8***
Multiplicateur de Lagrange	111702,8	64356,41	22278,38
Test Hausman (ddl=7)	346,0125	72,9459	209,5103
Observations	23562	14584	8976

***, **, * représentent respectivement le niveau de significativité locale à 1%, 5% et 10%.

Pour les regroupements est-asiatiques, on retrouve les mêmes tendances que celles observées pour les flux d'exportations. Les variables ASEAN+3 et ASEAN+5 sont toutes les deux positives et significatives : ces périmètres influent sur le sens des flux commerciaux régionaux. La variable ASEAN+3 possède également un plus fort biais régional que la variable ASEAN+5 (0,39 pour la période 1985-2005 contre 0,26). Il convient également de noter que les coefficients des deux variables diminuent sur la

période 1985-1997 mais augmentent ensuite, l'après crise semble avoir été une période propice pour resserrer les liens régionaux.

En conclusion de cette première estimation, il apparaît que l'ASEAN+3 est un périmètre de régionalisation et qu'il joue également un rôle plus important dans l'orientation des flux commerciaux que l'ASEAN+5, son coefficient étant plus élevé sur les trois périodes testées.

Encadré 11 : Principaux résultats de la section 1 du chapitre 3

- **Trois indicateurs (poids du commerce intra-régional, intense d'intensité et taux de croissance) montrent la faible régionalisation en cours au sein de l'ASEAN.**
- **L'analyse de cette réalité doit ainsi être élargie aux deux autres périmètres, ASEAN+3 et ASEAN+5. Le calcul des trois indicateurs met en évidence la concentration, l'intensité et le dynamisme du processus de régionalisation à l'œuvre dans ces deux regroupements. L'ASEAN+3 semble néanmoins s'affirmer par le dynamisme de ses échanges intra-régionaux depuis le milieu des années 90.**
- **La méthode par les effets fixes temporels confirme ces conclusions. Il montre qu'un processus de régionalisation est bien à l'œuvre au sein de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5. Il révèle également que l'ASEAN+3 possède un plus fort biais régional par rapport à l'ASEAN+5. Sa prééminence en Asie Orientale s'affirme au détriment de l'ASEAN+5. L'ASEAN+3 constitue donc le périmètre d'Asie Orientale qui influe le plus sur l'orientation des flux commerciaux.**
- **Cette section vient ainsi confirmer que l'ASEAN+3 doit être considéré comme un périmètre de régionalisation.**

SECTION 2 La régionalisation de l'ASEAN+3 : entre le rôle précurseur du Japon et l'affirmation en demi-teinte de la Chine

Après avoir montré que la réalité institutionnelle en cours au sein de l'ASEAN+3 repose sur un processus de régionalisation, il convient de s'intéresser au rôle de la Chine et du Japon au sein de cette réalité économique, afin de vérifier si à l'instar de leur implication dans la coopération monétaire et financière, ces deux économies jouent aussi un rôle central dans l'organisation commerciale est-asiatique.

Comme l'a montré la section 1, le recentrage des flux commerciaux intra-asiatiques s'explique principalement par l'essor de la Chine, ce qui laisse à penser que celle-ci joue un rôle central dans la régionalisation en cours au sein de l'ASEAN+3, au même titre que celui joué par le Japon dans les années 80, lors de l'instauration de la division régionale du travail. Mais l'essor actuel de la Chine masque souvent le rôle moteur du Japon dans la réalité économique est-asiatique. Il ne faut pas oublier que le Japon demeure un acteur structurant de la régionalisation en Asie Orientale, tout d'abord par son rôle précurseur dans l'instauration de la division régionale du travail et par la place occupée par ses firmes dans les réseaux de production actuels (Boulangier, 2006b). Il convient donc d'analyser dans cette section la place effective de ces deux économies dans l'organisation commerciale de l'ASEAN+3.

Cette analyse se fera en deux temps. Le premier va évaluer l'importance économique de la Chine et du Japon dans l'organisation productive et commerciale de l'ASEAN+3. Le deuxième, en s'appuyant sur un modèle de gravité –modèle calculé pour la période 1985-2005 -, a pour objectif de déterminer le pays qui influe le plus sur le sens des flux commerciaux intra-ASEAN+3.

2.1 Le poids de la Chine et du Japon dans la régionalisation de l'ASEAN+3

Le poids de la Chine, dans le commerce intra-ASEAN+3, a augmenté de 10 points entre 1985 et 2005, passant de 14,4% à 24,9%. Il est comparable à celui du Japon, environ 26,3% en 2005, qui a perdu néanmoins près de 14 points en vingt ans. La Chine et le Japon apparaissent ainsi comme des pays ayant des relations privilégiées avec les autres pays est-

asiatiques. Les deux pays (au moins l'un des deux) font généralement partie des trois partenaires commerciaux principaux des pays est-asiatiques (Cf. Tableau 31)⁹¹.

Tableau 31 : Les trois principaux partenaires commerciaux des pays est-asiatiques

		Exportations		Importations	
		1985	2005	1985	2005
Japon	1er	USA (37,6%)	USA (22,9%)	USA (20%)	Chine (21,1%)
	2ème	Chine (7,1%)	Chine (13,4%)	Indonésie (7,8%)	USA (12,7%)
	3ème	Corée Sud (4%)	Corée Sud (7,8)	Australie (5,8%)	Australie (4,7%)
Chine	1er	Hong Kong (26,2%)	USA (21,4%)	Japon (35,4%)	Japon (15,2%)
	2ème	Japon (22,3%)	Hong Kong (16,3%)	USA (12,1%)	Corée Sud (11,6%)
	3ème	USA (8,5%)	Japon (11,0%)	Hong Kong (11,1%)	Taiwan (11,3%)
Corée Sud	1er	USA (35,6%)	Chine (21,8%)	Japon (24,3%)	Japon (18,9%)
	2ème	Japon (15,0%)	USA (14,6%)	USA (21,1%)	Chine (14,8%)
	3ème	Hong Kong (5,2%)	Japon (8,5%)	Malaisie (4%)	USA (11,8%)
Birmanie	1er	Singapour (9,7)	Thaïlande (43,9%)	Japon (39%)	Chine (28,8%)
	2ème	Hong Kong (9,1%)	Chine (6,8%)	USA (6%)	Thaïlande (21,8%)
	3ème	Japon (8,4%)	Japon (5,0%)	Singapour (5,8%)	Singapour (18,4%)
Brunei	1er	Japon (61,2%)	Japon (36,8%)	Singapour (24,4%)	Singapour (32,7%)
	2ème	Thaïlande (10,6%)	Indonésie (19,3%)	Japon (19,8%)	Malaisie (23,3%)
	3ème	Singapour (8,7)	Corée Sud (12,7%)	USA (15,6%)	Japon (6,9%)
Cambodge	1er	Malaisie (35,7%)	USA (48,6%)	Indonésie (19,6%)	Hong Kong (16,1%)
	2ème	Thaïlande (21,4%)	Hong Kong (24,4%)	Vietnam (17,9%)	Chine (13,6%)
	3ème	Vietnam (16,7%)	Canada (4,6%)	Japon (8,9%)	Thaïlande (11,2%)
Indonésie	1er	Japon (46,2%)	Japon (21,2%)	Japon (25,7%)	Singapour (16,4%)
	2ème	USA (21,7%)	USA (11,5%)	USA (16,7%)	Japon (12,0%)
	3ème	Singapour (8,7%)	Singapour (9,2%)	Singapour (8,2%)	Chine (10,1%)
Laos	1er	Chine (52,2%)	Thaïlande (29,4%)	Thaïlande (40,3%)	Thaïlande (66,8%)
	2ème	Singapour (9,5%)	Vietnam (12,5)	Japon (24,2%)	Chine (9,1%)
	3ème	Japon (6,6%)	Chine (3,3%)	Singapour (20,2%)	Vietnam (5,8%)
Malaisie	1er	Japon (24,6%)	USA (19,7%)	Japon (23%)	Japon (14,6%)
	2ème	Singapour (19,4%)	Singapour (15,6%)	Singapour (15,8%)	USA (13,0%)
	3ème	USA (12,8%)	Japon (9,3%)	USA (15,3%)	Singapour (11,8%)
Philippines	1er	USA (35,9%)	USA (18%)	USA (25,1%)	USA (19,2%)
	2ème	Japon (19%)	Japon (17,5%)	Japon (14%)	Japon (17%)
	3ème	Singapour (5,4%)	Chine (9,9%)	Malaisie (7,3%)	Singapour (7,9%)
Singapour	1er	USA (21,1%)	Malaisie (14,7%)	Japon (17,1%)	Malaisie (14,4%)
	2ème	Malaisie (15,5%)	USA (11,9%)	USA (15,2%)	USA (12,4%)
	3ème	Japon (9,4%)	Indonésie (10,7%)	Malaisie (14,2%)	Chine (10,8%)
Thaïlande	1er	USA (19,7%)	USA (15,5%)	Japon (26,5%)	USA (58,1%)
	2ème	Japon (13,4%)	Japon (13,7%)	USA (11,4%)	Corée Sud (22%)
	3ème	Singapour (7,9%)	Chine (8,3%)	Singapour (7,4%)	Japon (18,3%)
Vietnam	1er	Hong Kong (26,6%)	USA (18,3%)	Singapour (23,3%)	Chine (15,6%)
	2ème	Japon (17,4%)	Japon (13,6%)	Japon (27,1%)	Singapour (12,4%)
	3ème	Singapour (16,6%)	Chine (9%)	Hong Kong (10,1%)	Thaïlande (11,7%)

Source : Calculs effectués à partir des données du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros. Les flux bilatéraux d'exportations et d'importations qui ont servi au calcul sont exprimés en milliards de dollars courants.

⁹¹ Singapour est aussi un partenaire incontournable notamment pour les pays membres de l'ASEAN. Son rôle d'entrepôt de la région sud-est asiatique explique largement ce poids. Pour plus d'information sur la situation de cette Cité-Etat en Asie du Sud-est, voir Régnier (1987) et De Koninck (2006).

La multiplication des écrits dans la littérature sur le poids de la Chine laisse à penser cependant que la prééminence économique du Japon est remise en cause par l'essor de la Chine et que cette dernière est devenue le nouveau moteur de la régionalisation est-asiatique (Delalande, 2003). Certes les firmes implantées sur le territoire chinois ont modifié la division régionale du travail, en impulsant une triangularisation des échanges est-asiatiques (Asie – Chine – Etats-Unis et UE) mais cette réorganisation des flux commerciaux est due en grande partie aux stratégies des firmes asiatiques. Il convient également de ne pas minorer le rôle économique actuel du Japon. Initiateur de la segmentation régionale des processus productifs en Asie Orientale à partir du milieu des années 80, il est toujours un acteur clé de la régionalisation est-asiatique, notamment *via* ses filiales implantées dans les pays de l'ASEAN, dans les NPI 1 et en Chine.

2.1.1 Le rôle actuel de la Chine : une réorganisation des flux commerciaux régionaux⁹²

Dans les années 90, lorsque les firmes multinationales ont mis en place des stratégies d'internationalisation en Asie, elles ont intégré la Chine dans leurs réseaux internationaux de production (Yusuf et alii, 2004). La Chine est ainsi devenue une base de production et d'assemblage au sein de la division internationale du travail. Ces stratégies d'externalisation et de délocalisation des firmes étrangères en Chine sont à l'origine d'une grande partie de l'essor du commerce extérieur chinois. De 1985 à 2005, son poids dans les exportations et importations mondiales est passé respectivement de 1,5% à 7,4% et de 2,3% à 6,2%.

Les firmes multinationales ont, par ailleurs, influé sur la nature et le sens des échanges internationaux (Rainelli, 2003), notamment en stimulant les échanges intra-régionaux. Les stratégies initiées par les firmes est-asiatiques, mais aussi par les firmes européennes et américaines implantées dans la région, ont favorisé l'intégration régionale de la Chine en Asie Orientale et par là, ont renforcé indirectement la régionalisation est-asiatique. En effet, les pays est-asiatiques, poussés par les stratégies des firmes nationales et étrangères, ont augmenté leurs échanges commerciaux avec la Chine, ce qui a grandement participé au processus de concentration des flux intra-régionaux en Asie de l'Est. Les données du Tableau 33 montrent que la hausse du poids des exportations et des importations intra-ASEAN+3 s'explique essentiellement, pour le Japon, la Corée du Sud et l'ASEAN, par la

⁹² Ce paragraphe s'inspire des travaux réalisés dans Figuière et Guilhot (2006b et 2007b).

hausse du poids de la Chine dans leur commerce (phénomène déjà souligné par Ng et Yeats, 2003 et Zebregs, 2004). Par exemple, entre 1995 et 2005, la part de la Chine dans les importations et les exportations japonaises est passée respectivement de 10,7% à 21,1% et de 5% à 13,4%.

Les données du Tableau 32 montrent également une évolution de l'organisation productive intra-zone. Le commerce de l'Asie Orientale semble se « triangulariser » (Gaulier et alii, 2004 et 2005; Kim et Woo, 2007 et Nicolas, 2007c).

Tableau 32 : Répartition des flux d'importations et d'exportations entre les pays de l'ASEAN+3 et leurs deux principaux partenaires commerciaux hors zone, les Etats-Unis et l'Europe, en %.

		Chine		Japon		Corée S		ASEAN		ASEAN+3		USA		UE (15)		RDM	
		Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp
Chine	1995	-	-	22	19,1	7,8	4,5	7,5	7,0	37,3	30,6	12,2	16,6	15,2	12,1	35,3	40,7
	2005	-	-	15,2	11,0	11,6	4,6	11,4	7,3	38,2	22,9	7,4	21,4	10,2	16,4	44,2	39,3
Japon	1995	10,7	5,0	-	-	5,2	7,1	14,4	17,6	30,3	29,7	22,6	27,5	13,8	14,8	33,3	28,0
	2005	21,1	13,4	-	-	4,7	7,8	14,1	12,8	39,9	34	12,7	22,9	10,7	12,5	36,7	30,6
Corée S.	1995	5,5	7,3	24,1	13,6	-	-	7,1	14,3	36,7	35,2	22,5	19,3	12,9	11,5	27,9	34,0
	2005	14,8	21,8	18,5	8,5	-	-	10	9,6	43,3	39,9	11,8	14,6	9,8	13,0	35,1	32,5
ASEAN	1995	3,2	2,7	23,8	14,3	4,6	2,9	18,6	24,7	50,2	44,6	13,8	18,7	13,7	13,4	22,3	23,3
	2005	10,6	8,3	14,2	11,6	4,8	4,0	24,6	26,2	54,2	50,1	10,7	14,8	9,7	11,8	25,4	23,3
ASEAN+3	1995	5,7	3,8	15,3	8,8	4,6	4,6	14,0	17,9	39,6	35,1	17,8	22,2	13,8	13,6	28,8	29,1
	2005	10,4	8,6	11,3	8,0	6,4	4,7	15,7	14,3	43,9	35,5	10,3	19,1	10,2	13,7	35,6	31,7
USA	1995	6,3	2,0	16,5	11	3,2	4,4	8,4	6,8	34,4	24,2	-	-	16,9	19	48,7	56,8
	2005	15,0	4,6	8,2	6,1	2,6	3,1	6,0	5,5	31,8	19,3	-	-	16,9	18,0	51,3	62,7
UE (15)	1995	1,8	1,0	4,2	2,2	0,9	0,9	2,5	2,5	9,3	6,5	7,6	7,0	54,2	55,4	28,9	31,1
	2005	5,1	1,8	2,5	1,5	1,1	0,7	2,5	1,6	11,2	5,5	5,7	8,5	50,7	52,7	32,4	33,3

Source: calculs effectués à partir du FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

D'un côté, les pays de l'ASEAN+3 recentrent leurs échanges sur la Chine, tout en perdant des parts de marchés sur les pays tiers, notamment aux Etats-Unis et en Europe. Ainsi, la part relative des exportations en direction des Etats-Unis diminue, entre 1995 et 2005, pour l'ASEAN, le Japon et la Corée du Sud. D'un autre côté, la Chine s'approvisionne de manière croissante sur le marché régional afin d'exporter vers des pays hors zone. Le fait que la Chine ait gagné des parts de marché aux Etats-Unis alors que le reste de l'Asie Orientale en perdait un peu, le confirme. En effet, la part des importations américaines en provenance de la Chine est passée de 6,3% à 15% des importations totales, entre 1995 et 2005. Sur la même période, la part des importations américaines en provenance de l'ASEAN+3 a diminué de près de 3%, passant de 34,4% à 31,8%. Comme le souligne

Deblock (2007), l'Asie Orientale possède une part prépondérante dans les échanges américains. Elle compte cinq des dix premiers partenaires commerciaux des Etats-Unis (par ordre décroissant : la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Taïwan et la Malaisie). L'essor de la Chine explique, en grande partie, cette place. Depuis 2003, elle est le deuxième fournisseur des Etats-Unis, derrière le Canada et devant le Mexique et le Japon.

La Chine devient donc la plaque tournante régionale du commerce vers les pays hors zone (Deblock et Constantin, 2004). La nature des échanges intra-asiatiques reflète ainsi l'intégration croissante de la Chine dans les réseaux régionaux de production (Hochraich, 2003 et Astier et Monet, 2004). Elle est devenue la plate-forme de réexportation d'un ensemble de biens dont les composants proviennent principalement des pays est-asiatiques (Lemoine et Unal-Kesenci, 2002). Les entreprises est-asiatiques exportent des biens intermédiaires – « biens semi-finis » et « pièces et composants » - vers des filiales ou usines implantées en Chine (Cf. Tableaux 33 et 34)⁹³.

En 2005, les entreprises implantées sur le sol chinois (entreprises à capitaux chinois ou étrangers) importaient près de 42% des biens semi-finis, en provenance de la région est-asiatique et plus de 50% des pièces et composants. Les importations de « pièces et composants » en provenance des NPI 2 enregistrent également une forte hausse. Comme le souligne Ravenhill (2006), les exportations chinoises à destination des marchés américains, européens et japonais, ont supplanté celles des pays de l'ASEAN. Mais ces pertes ont été compensées par une hausse des importations de composants de la Chine en provenance de l'ASEAN, notamment des NPI 2⁹⁴. Une majorité des entreprises implantées en Chine assemblent ces produits importés afin de les réexporter principalement vers les Etats-Unis et l'Union Européenne, comme le confirment les données du Tableau 34. En 1995, la Chine exportait 28,2% de ses biens de consommation vers les pays d'Asie de l'Est. En 2005, les exportations de ces biens vers la région s'élèvent à 19,6%, soit une baisse de 8,6 points. Sur la même période, les exportations chinoises de biens de consommation vers les Etats-Unis et l'Europe sont en constante augmentation. Les exportations à destination des Etats-Unis gagnent 6 points et s'élèvent en 2005 à 27,2%. Ces derniers deviennent ainsi le premier lieu

⁹³ La classification par étape de production s'appuie sur celle réalisée par Gaulier et alii dans leur étude de 2006 sur la Chine et la réorganisation des flux commerciaux en Asie. Cette dernière est reproduite en partie dans l'Annexe 12.

⁹⁴ NPI2 : Nouveaux Pays Industrialisés de 2^{ème} génération. En Asie : Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande.

de débouché pour les biens de consommation chinois, dépassant l'Union Européenne et le Japon qui, depuis 2000, a perdu sa place de premier débouché pour ce type de bien. L'Union Européenne à 15 devient aussi un lieu de débouché privilégié pour les biens de consommation chinois. Les exportations de biens de consommation de la Chine vers l'Union Européenne à 15 gagnent, quant à elles, 5 points depuis 1995. Ainsi, en 2005, 17% des exportations de biens de consommation de la Chine vont vers l'Europe à 15.

L'analyse menée vient ici compléter celle réalisée par Gaulier et alii (2006). Elle montre, en se focalisant essentiellement sur l'analyse de la catégorie Pièces et Composants, que l'essor des échanges commerciaux en Asie Orientale depuis 1993 s'appuie sur une division verticale du travail, centrée sur la Chine. Depuis 1990, cette catégorie est celle qui a connu la plus forte croissance dans les échanges est-asiatiques. Entre 1993 et 2003, la part des pièces et composants dans les exportations intra-régionales est passée de 50% à plus de 60% et de 61% à 69% pour les importations intra-régionales en Asie de l'Est. En 1993, comme le soulignent les auteurs, l'échange de ces produits se faisait essentiellement entre le Japon et les Nouveaux Pays Industrialisés (NPI 1 et 2). En 2003, il se réalise entre les économies avancées (Japon et NPI 1) et la Chine, qui est perçue depuis comme le nouveau lieu pour réaliser les étapes de production intensives en main d'œuvre.

Tableau 33 : Importations de la Chine par stade de production, en %, de 1995 à 2005

Importations	Japon	Corée Sud	Singapour	NPI 2	CLMV	Etats-Unis	UE (15)	Monde
Biens semi-finis								
1995	19,9	12,9	3,2	6,0	0,1	9,0	6,6	100
2000	18,7	15,9	1,5	7,2	0,2	7,1	7,4	100
2005	17,7	14,3	2,1	6,8	0,2	7,0	8,4	100
Pièces et composants								
1995	39,0	5,4	3,6	1,5	0,0	10,3	10,3	100
2000	25,8	9,0	3,1	9,0	0,0	8,8	8,8	100
2005	18,5	14,8	3,2	13,6	0,0	5,9	5,9	100
Biens de capitaux								
1995	23,9	3,8	2,1	0,5	0,0	14,7	31,6	100
2000	22,3	5,7	2,8	3,4	0,0	18,3	22,2	100
2005	18,4	12,5	2,6	7,1	0,1	9,4	18,3	100
Biens de consommation								
1995	23,3	6,5	1,1	8,6	2,1	9,9	15,5	100
2000	20,0	6,2	1,2	6,4	0,6	12,8	12,9	100
2005	16,3	6,6	3,1	6,3	0,9	10,4	19,5	100

Source : Calculs effectués à partir de la base de données du Comtrade des Nations Unies, disponible sur <http://comtrade.un.org/db/>

Légende : NPI 2 désigne les 4 grandes économies de l'ASEAN, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Le sigle CLMV désigne les 4 économies les moins développées de l'association : le Cambodge, le Laos, le Myanmar (Birmanie) et le Vietnam.

Tableau 34 : Exportations de la Chine par stade de production, en %, de 1995 à 2005

Exportations	Japon	Corée Sud	Singapour	NPI 2	CLMV	Etats-Unis	UE (15)	Monde
Biens semi-finis								
1995	13,8	9,1	2,6	6,3	1,4	8,3	11,1	100
2000	12,2	7,2	1,8	4,9	1,7	13,6	12,2	100
2005	10,1	7,7	1,5	6,1	2,3	14,4	11,8	100
Pièces et composants								
1995	16,1	3,7	4,4	5,0	0,6	14,8	9,5	100
2000	14,9	4,6	5,6	6,3	0,4	15,9	11,5	100
2005	9,9	5,0	4,5	6,3	0,5	16,2	12,5	100
Biens de capitaux								
1995	12,4	1,5	4,0	3,9	1,8	22,4	14,0	100
2000	10,1	3,5	2,9	3,5	0,6	24,6	21,0	100
2005	8,3	2,9	2,3	3,3	0,5	24,9	20,3	100
Biens de consommation								
1995	22,7	2,0	1,5	1,5	0,5	21,3	12,0	100
2000	21,3	2,3	1,1	1,8	0,7	25,9	12,8	100
2005	13,8	2,7	1,0	1,8	0,3	27,2	17,0	100

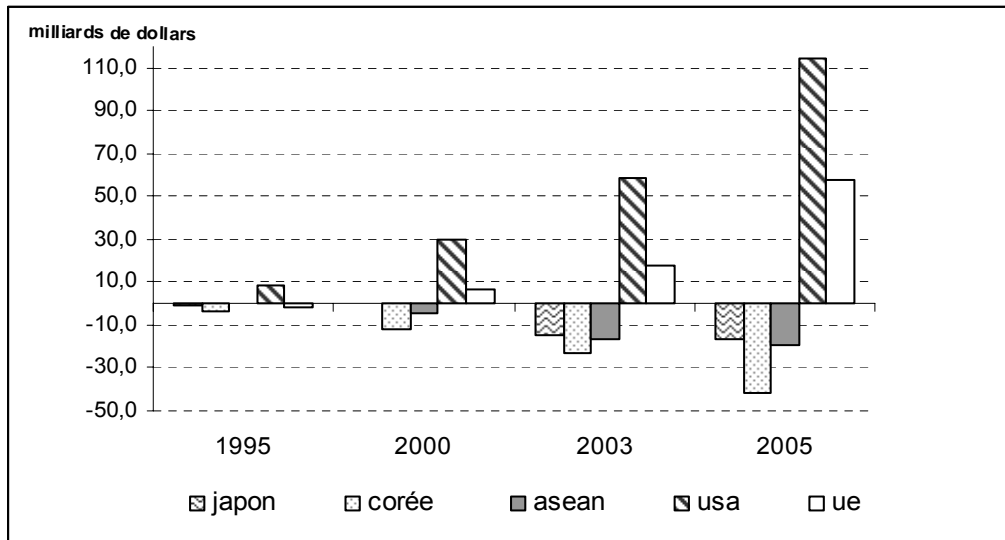
Source : Calculs effectués à partir de la base de données du Comtrade des Nations Unies, disponible sur <http://comtrade.un.org/db/>

Légende : NPI 2 désigne les 4 grandes économies de l'ASEAN, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Le sigle CLMV désigne les 4 économies les moins développées de l'association : le Cambodge, le Laos, le Myanmar (Birmanie) et le Vietnam.

La segmentation des processus productifs a ainsi provoqué une intensification des relations entre les pays d'Asie Orientale, même si cette dernière a vu, par ailleurs, s'accroître l'asymétrie du commerce asiatique avec le reste du monde (Gaulier et alii, 2006). L'évolution du solde de la balance commerciale de la Chine avec ses principaux partenaires illustre bien cette asymétrie. L'accentuation du rôle de plate-forme de la Chine, au sein de la division régionale du travail en Asie, a tendance à creuser un déficit commercial chinois vis-à-vis des autres pays de la zone et un excédent commercial avec les pays occidentaux, Etats-Unis et Europe notamment (Renard, 2004 et Rumbaugh et Blancher, 2004). Le Graphique 3 permet d'illustrer la croissance de l'excédent chinois vis-à-vis des pays hors zone, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Les échanges directs avec les Etats-Unis ont commencé en 1978 avec l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Ils n'ont cessé de s'amplifier, notamment depuis le milieu des années 90, c'est-à-dire, depuis la mise en place du « commerce triangulaire ». L'excédent chinois

vis-à-vis des Etats-Unis atteint ainsi 114,4 milliards de dollars en 2005. Le déficit chinois vis-à-vis des pays asiatiques s'accroît également, plus particulièrement avec la Corée du Sud qui affiche un excédent de 41,8 milliards de dollars avec la Chine en 2005.

Graphique 3 : Solde de la balance commerciale chinoise avec ses principaux partenaires commerciaux, en milliards de dollars.



Source: calculs d'après FMI, *Direction Trade of Statistics Yearbook*, divers numéros.

Cette modification de l'organisation productive a entraîné une baisse de poids relatif des pays développés dans les échanges intra-asiatiques (les Etats-Unis et les pays européens, voire le Japon dans une certaine mesure)⁹⁵ mais n'a pas affecté, pour l'instant, les pays émergents (Gaulier et alii, 2006). Même si ces pays subissent directement la concurrence chinoise sur les marchés américain et européen (Wu et Chen, 2004; Lall et Albaladejo, 2004; Eichengreen, Rhee et Tong, 2004), la hausse des exportations vers la Chine de pièces et composants notamment leur permet, pour l'instant, de rebondir et de faire face à la concurrence chinoise.

L'analyse des flux d'IDE entrants en Chine (Cf. Encadré 12 sur la difficile comptabilisation des flux d'IDE) montre que cette modification du processus productif régional s'explique essentiellement par les stratégies régionales des firmes est-asiatiques. Depuis le début des années 90, la Chine connaît un afflux d'IDE. Cet essor s'explique par la forte croissance économique chinoise, l'assouplissement de l'environnement institutionnel, l'ouverture de nouveaux secteurs aux IDE et les possibilités de

⁹⁵ Voir le Tableau 32.

commercialisation sur le marché intérieur. Cette croissance rapide s'est accompagnée de certains changements dans l'origine géographique des pays investisseurs. Sur la période 1979 à 1990, trois pays étaient à l'origine de plus de 85% des flux : Hong Kong comptait pour 62%, le Japon pour 14% et les Etats-Unis pour 10% (Lemoine, 2000). Sur la période 1990 à 1995, les principaux investisseurs étaient d'origine est-asiatique (Cf. Tableau 35).

Encadré 12 : La difficile comptabilisation des flux d'IDE

Tous les pays ne comptabilisent pas les IDE de la même façon, ce qui donne lieu à des comparaisons délicates entre différents pays. Ces problèmes ont incité les institutions internationales à adopter une méthodologie commune. La définition de référence est celle proposée par le FMI (Fonds Monétaire International), telle qu'elle apparaît dans la cinquième édition du « Manuel de la Balance des paiements » du FMI en 1993 et dans la troisième édition du « Detailed Benchmark Definition of Foreign Direct Investment » de l'OCDE en 1996.

Selon le FMI (1993 :7-8) « l'investissement direct étranger est défini comme un investissement qui implique une relation à long terme, reflétant ainsi un intérêt durable et un contrôle d'une entité résidente dans une économie (l'investisseur direct ou la maison mère) sur une entité résidente dans une économie différente de celle de l'investisseur (l'entreprise de l'investissement direct, ou une entreprise affiliée ou une filiale étrangère). L'intérêt durable implique l'existence d'une relation de long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, ainsi qu'un degré significatif d'influence sur le management de l'entreprise. L'investissement direct implique à la fois la transaction initiale entre les deux entités et toutes transactions sous-jacentes en capital entre elles et entre les entreprises affiliées ».

Cette logique de prise de contrôle du capital étranger est possible si la prise de participation atteint au moins 10% du capital ou des droits de vote d'une entreprise étrangère⁹⁶. Le contrôle est dit minoritaire si la prise de participation est comprise entre 10 et 50%, ou majoritaire si elle est au dessus de 50% ou totale si elle est de 100%, c'est-à-dire lors de rachat d'entreprise ou de la création d'une nouvelle entité. Les prêts ou les emprunts à court et long terme, accordés par la maison mère à sa filiale et les profits réinvestis surplace par la filiale sont les deux autres composantes de l'IDE.

Cette définition de base n'est cependant pas encore appliquée de la même façon dans tous les pays. Surtout l'adoption de cette définition n'est pas rétroactive, ce qui rend difficile une analyse en série longue. Les deux sources les plus fiables pour les comparaisons entre pays sont celles fournies par le FMI dans les annuaires des « Statistiques Financières Internationales » et par la Cnuccd avec le World Investment Report. Mais ces deux rapports ne prennent pas en compte la répartition géographique et sectorielle des flux d'IDE par pays. Une telle analyse est donc délicate à mener. Il faut pour cela recourir aux annuaires statistiques des différents bureaux nationaux de statistiques. Même si l'étude de ces distributions n'est pas précise, elle permet néanmoins de dégager de grandes tendances sur l'évolution de ces flux, information important et non négligeable.

⁹⁶ Toute participation dans le capital d'une entreprise inférieure à 10% sera enregistrée comme un investissement de portefeuille.

Depuis 2001, l'Asie Orientale demeure la principale origine des IDE vers la Chine, même si son poids relatif a diminué par rapport aux décennies précédentes. En 2005, elle est encore à l'origine de 59,2% des flux d'IDE. Le poids de Hong Kong dans les IDE en Chine est, toutefois, à relativiser. Cette part inclut les flux de capitaux qui sont d'origine chinoise mais qui transitent par Hong Kong pour bénéficier des avantages accordés aux investisseurs étrangers (Lemoine, 1999). Selon la Banque Mondiale, cette pratique, qualifiée de round-tripping, représente 20 à 25% des flux de capitaux provenant de Hong Kong. Le poids des flux d'IDE en provenance de Hong Kong peut être surestimé également par les investissements réalisés par des firmes originaires d'un pays tiers *via* Hong Kong : elles se servent de ce pays comme un intermédiaire, profitant ainsi des connaissances et de l'expérience de Hong Kong pour faire des affaires avec la Chine.

Depuis le milieu des années 90, le poids du Japon dans les IDE en Chine est en faible progression, pour représenter 10,7% des flux en 2005. Il faut souligner ici le rôle important joué par les groupes industriels japonais dans l'intégration économique de l'Asie Orientale, en général, mais aussi dans l'intégration de la Chine. Ils ont permis de stimuler et d'organiser les complémentarités économiques entre les pays de la région (Boulangier, 2006a). Les firmes américaines ont joué aussi un rôle important dans l'organisation économique de la région surtout après la Seconde Guerre Mondiale. Mais depuis 1990, l'importance des flux américains à destination de la Chine diminue pour atteindre 5,1%, en 2005. La part des IDE reçus par la Chine en provenance de Taiwan diminue également, pour s'élever à 3,5% en 2005. La Corée du Sud connaît une tendance inverse. Son poids dans les IDE en Chine progresse : en 2005, il s'élève à 8,6% des flux d'IDE.

Tableau 35 : Origines des flux d'IDE entrants en Chine de 1990 à 2005, en % et en milliards de dollars

	1990		1995		2001		2003		2005	
	%	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$	%	Mds \$
Total	100	3,5	100	37,8	100	46,8	100	53,5	100	60,3
Asie dont,	71,4	2,5	81,2	30,7	63,2	29,6	63,7	34,1	59,2	35,7
Hong Kong	54,3	1,9	53,2	20,1	35,7	16,7	33,1	17,7	29,7	17,9
Japon	14,3	0,5	8,5	3,2	9,2	4,3	9,5	5,1	10,7	6,5
Corée du Sud	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	2,6	1,0	4,5	2,1	8,4	4,5	8,6	5,2
Taiwan	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	8,2	3,1	6,2	2,9	6,2	3,3	3,5	2,1
Singapour	1,4	0,05	4,8	1,8	4,5	2,1	6,2	2,1	3,6	2,2
Etats-Unis	11,4	0,4	8,2	3,1	9,4	4,4	7,9	4,2	5,1	3,1
UE à 15	5,7	0,2	5,6	2,1	8,8	4,1	7,3	3,9	8,6	5,2
Autres	11,4	0,4	5,0	1,9	18,6	8,7	21,1	11,3	27,0	16,3

Source: China Statistical Yearbook, divers numéros.

Les données du Tableau 35 mettent également en évidence une forte hausse de la catégorie « Autres » en 2005. Cette croissance s'explique principalement par le poids de plus en plus important des paradis fiscaux dans les flux d'IDE entrants chinois. Les Iles Vierges expliquent à elles seules près de 55% de la catégorie « Autres » en 2005. Etant donnée l'absence de reconnaissance mutuelle entre Taiwan et la Chine, qui freine les liens économiques directs, les entreprises taiwanaises pour effectuer des investissements en Chine passe par un pays tiers, notamment Hong Kong et les Iles Vierges (Lemoine, 2006), ce qui peut expliquer l'importance prise par ces deux pays dans les flux entrants.

A la différence des investissements effectués par les pays européens et américains, qui ont essentiellement pour but d'accéder au marché domestique, les investissements des firmes est-asiatiques visent à utiliser la Chine comme base de production en vue d'exporter vers les marchés tiers. Pour l'essentiel, ce sont des opérations de transformation et d'assemblage sur des produits importés et destinés à être exportés qui sont réalisées. L'essor des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement de la Chine en provenance des autres pays asiatiques notamment au Japon et en Corée du Sud confirme cette analyse. Cette stratégie se modifie néanmoins depuis le début des années 2000. En effet, la volonté de satisfaire la demande chinoise commence à émerger au sein des pays est-asiatiques, notamment au Japon, à Taiwan, en Corée du Sud et à Hong Kong (Lemoine et Unal-Kesenci, 2004). Ainsi à l'objectif d'assemblage ou de production à bas coûts vient s'ajouter un objectif de satisfaction du marché intérieur chinois. La hausse du niveau de vie en Chine explique pour partie cette stratégie. L'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001 est aussi un facteur ayant compté dans l'évolution de la vision des firmes asiatiques, notamment japonaises. La Chine « *est désormais perçue comme un marché disposant d'un fort potentiel de croissance s'appuyant sur l'émergence d'une classe moyenne dans les zones urbaines* » (Amemiya et alii, 2005 :30). Depuis 2002, les investissements japonais sont essentiellement affectés à la satisfaction du marché intérieur chinois.

Comme le souligne Nicolas (2007c : 132), « *l'exposition (directe) réduite de l'Asie de l'Est par rapport aux Etats-Unis ne doit cependant pas tromper. La persistance d'une forte dépendance de la Chine vis-à-vis du marché américain et de ses fournisseurs asiatiques reflète l'existence d'un **commerce triangulaire** qui rend le reste de l'Asie Orientale très dépendant des marchés occidentaux (notamment américain). Dans ces conditions, la montée en force du commerce intra-asiatique n'est en aucune manière synonyme*

d'autonomisation de la région ». Néanmoins, la persistance des taux de croissance très élevés en Asie Orientale notamment en Chine et la volonté des firmes asiatiques de satisfaire depuis peu le marché intérieur chinois pourraient entraîner, à terme, la satisfaction d'une demande régionale et donc une moindre dépendance vis-à-vis des pays tiers comme les Etats-Unis. Le rôle de la Chine dans la modification active de l'organisation productive de la région ne doit pas cependant faire oublier l'influence passée et présente du Japon.

2.1.2 *Le rôle du Japon dans la division régionale du travail en Asie Orientale*

Après la Seconde Guerre Mondiale, les firmes américaines ont investi dans la région afin de reconstruire les pays mais aussi de bénéficier de leurs avantages comparatifs (matières premières et faible coût de la main d'œuvre). Mais à partir des années 80, la présence japonaise s'intensifie partout en Asie, non seulement dans les NPI 1 mais aussi dans les pays de l'ASEAN. En effet, à partir de 1985 (accord de Plaza), c'est-à-dire à partir de l'appréciation du yen par rapport au dollar, les firmes japonaises, pour retrouver des marges de manœuvre financières, ont dû délocaliser une partie de leur production dans des pays où le coût de la main d'œuvre est plus faible (Bowles et MacLean, 1996)⁹⁷. Elles ont donc choisi de délocaliser et/ou d'implanter des usines dans les pays voisins (NPI 1 et ASEAN). Les maisons-mères ont incité, par ailleurs, leurs sous-traitants et leurs fournisseurs à s'installer à proximité de leurs unités de production, entraînant ainsi la formation de « grappes » dans lesquelles les PME japonaises fournissent les *keiretsu* en pièces et composants (Boulangier, 2001). Ces grands conglomérats ont ainsi mis en place de vastes réseaux de production recouvrant plusieurs pays de la région, renforçant ainsi la division régionale du travail (Peng, 2000 ; Hugon 2001 a et b ; Ando et Kimura, 2003 et Munakata, 2004). Comme le soulignent Kawai et Kurada (2002 : 9-10) « *FDI flows to the East Asian economies expanded rapidly in the second half of the 1980s, driven largely by Japanese multinational corporations after the Plaza Accord. FDI flows have generated*

⁹⁷ Les firmes japonaises ont effectué leurs premiers flux d'IDE au début des années 70, avant ils n'étaient pas autorisés par le gouvernement. À cette époque ces flux avaient pour vocation de diversifier les sources d'approvisionnement des ressources naturelles et d'investir dans les industries énergivores et polluantes (Boulangier, 2006b). A la fin des années 70, une nouvelle phase de flux d'investissements soutenue par le gouvernement se met en place. Craignant d'être affectées par des mesures protectionnistes, les firmes japonaises investissent aux Etats-Unis, puis en Europe afin d'accéder aux marchés (Fouquin, 1993).

greater intra-industry trade within the region and contributed to deeper economic integration ». Ces réseaux ont réactivé les échanges entre les firmes asiatiques, et donc, entre les pays asiatiques (Sakakibara et Yamakawa, 2003).

Dans les années 80, le Japon, *via* ses réseaux de production régionaux, apparaît ainsi comme la nation motrice en Asie de l'Est et le modèle économique à suivre (Figuière, 1995). Son mode de développement (substitution aux importations, puis promotion des exportations) mis en place à la fin du 19^{ème} sera suivi par les nouveaux pays industrialisés, puis par les pays de l'ASEAN. Il sera connu sous le nom de « **vol d'oiseaux sauvages** »⁹⁸ (Akamatsu, 1962) et popularisé par Saburo Okita, Ministre japonais des Affaires étrangères, lors de la 4^{ème} conférence du Pacific Economic Coopération Council, en 1985. Ainsi, à partir du milieu des années 90, les firmes des NPI 1 commencent à participer au processus de segmentation régionale des processus productifs⁹⁹. Le Japon, pendant ce temps, étant donnée sa position de leader technologique, approvisionne à la fois les installations asiatiques des firmes japonaises en biens d'équipement et biens intermédiaires et le marché local des pays asiatiques en biens de consommation à forte valeur ajoutée (Boulanger, 2006b). Ces flux d'IDE et de commerce japonais ont été complétés par une politique d'aide publique au développement en faveur des pays d'Asie de l'Est. Le Japon a été pendant longtemps le premier pourvoyeur de l'APD au sein de la région, ce qui a encore renforcé son influence économique. L'aide permet indirectement d'approfondir ce processus de régionalisation en finançant, par exemple, les infrastructures, élément essentiel de l'intégration régionale (Boulanger, 2000).

Malgré l'essor des firmes des NPI 1 et de la Chine, les firmes japonaises sont toujours actives dans la division régionale du travail notamment par ses nombreuses filiales implantées dans les pays de l'ASEAN, les NPI 1 et en Chine. De 1985 à 2005, entre 40 et 80%, suivant les années, des nouvelles filiales des firmes japonaises sont implantées en Asie et 75% d'entre elles sont dans le secteur manufacturier. En 2005, 54% des filiales étrangères des *keiretsu* se trouvaient en Asie contre 40% en 1990. Ce chiffre montre l'importance croissante accordée par les firmes nippones à l'Asie de l'Est dans leur stratégie d'internationalisation. L'Asie de l'Est demeure toujours une zone privilégiée pour

⁹⁸ Le modèle et cette métaphore ont été formulés par Kaname Akamatsu dans les années 30 au Japon. En 1962, ses travaux ont été publiés en anglais, ce qui leur permit une meilleure diffusion internationale.

⁹⁹ Pour plus d'informations sur l'industrialisation des NPI 1 et NPI2, voir Maurer et Régnier (1989).

les firmes nippones. Un autre chiffre illustre bien le poids des firmes japonaises dans la régionalisation est-asiatique actuelle : les firmes japonaises sont à l'origine de près de 46% du commerce intra-régional dont une grande majorité dans les échanges de produits manufacturés (Boulangier, 2006a : 126).

Le Japon profite actuellement de l'intégration de la Chine dans ses réseaux de production régionaux pour renforcer son influence économique en Asie Orientale. Certains dont MacInthyre et Naughton (2005), en reposant leur analyse seulement sur l'essor économique de la Chine, ont considéré que le Japon était en passe de ne plus dominer économiquement l'Asie de l'Est, la Chine mettant ainsi un terme au modèle du vol d'oie sauvage initié par le Japon. Mais, depuis la fin des années 90, les firmes japonaises se déploient sur le territoire chinois, en menant d'ailleurs la même stratégie employée dans les autres pays asiatiques. Comme le souligne Boulangier (2006b :122), les entreprises japonaises (l'auteur s'intéresse dans son étude aux *keiretsu*, grands conglomérats multisectoriels japonais) « *poursuivent [...] une stratégie d'expansion similaire à celle qu'ils ont suivie, avec succès d'ailleurs, dans les pays de l'ASEAN et les nouveaux pays industrialisés (NPI, soit Taiwan, Singapour, Hong Kong et la Corée du Sud). Dans cette optique, la présence économique du Japon s'accroîtra inévitablement pour s'inscrire dans le développement et la croissance rapides du tissu industriel de la Chine par le truchement des réseaux de production des keiretsu, lesquels mettent en contact des milliers de firmes au Japon, en Asie et dans le reste du monde* ».

La hausse des échanges japonais en provenance ou à destination de la Chine dans les différentes étapes de production démontre bien cette interdépendance croissante entre les deux pays (Cf. Tableau 36 et 37). L'essor des importations et des exportations de biens intermédiaires (biens semi-finis et pièces et composants) entre les deux pays montrent les relations que les firmes nippones ont avec leurs filiales installées sur le territoire chinois. Cette hausse s'est traduite généralement par une baisse des échanges pour ce type de produits avec les Etats-Unis. En 2005, le Japon importait 23,9% de ses pièces et composants de la Chine (contre 5,4% en 1995). La Chine devient ainsi le premier fournisseur de pièces et composants du Japon, devant les Etats-Unis (20,7% en 2005, soit une perte de près de 20 points depuis 1995). Cette tendance se dégage également des importations de pièces et composants mais dans une moindre ampleur. Le Japon exporte près de 14,8% de ses pièces et composants vers la Chine contre 3,5% en 1995. Les Etats-

Unis demeurent néanmoins les premiers fournisseurs de ce type de produits malgré une baisse de 10 points depuis 1995.

Il est intéressant de noter que les flux d'importations ou d'exportations japonais vers les pays de l'ASEAN (excepté avec Singapour) sont relativement faibles.

Tableau 36 : Importations du Japon par stade de production, en %, de 1995 à 2005

Importations	Chine	Corée Sud	Singapour	NPI2	CLMV	Etats-Unis	UE (15)	Monde
Biens semi-finis								
1995	6,7	5,8	16,3	1,6	0,1	16,8	13,6	100
2000	9,2	4,7	18,1	1,0	0,2	15,9	15,1	100
2005	16,1	5,6	17,2	1,4	0,4	12,6	13,4	100
Pièces et composants								
1995	5,4	13,5	10,3	4,5	0,0	41,6	12,8	100
2000	10,6	8,8	16,7	4,0	0,4	33,7	9,7	100
2005	23,9	10,5	15,4	2,7	1,2	20,7	10,9	100
Biens de capitaux								
1995	6,3	2,8	13,3	8,3	0,0	38,2	21,1	100
2000	5,5	2,9	6,5	1,8	0,1	13,3	7,1	100
2005	37,2	5,5	10,9	2,4	0,3	22,1	13,1	100
Biens de consommation								
1995	22,0	5,7	7,3	0,6	0,9	19,5	20,3	100
2000	31,6	4,5	8,4	0,6	1,6	15,9	19,2	100
2005	38,0	2,6	7,0	0,3	2,0	11,7	21,0	100

Source : Calculs effectués à partir de la base de données du Comtrade des Nations Unies, disponible sur <http://comtrade.un.org/db/>

Légende : NPI 2 désigne les 4 grandes économies de l'ASEAN, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande.

Le sigle CLMV désigne les 4 économies les moins développées de l'association : le Cambodge, le Laos, le Myanmar (Birmanie) et le Vietnam.

Il convient, par ailleurs, de constater que le Japon exporte peu de biens de consommation à destination de la Chine ou des pays d'Asie en général (baisse de 4% de ce type de biens entre 1995 et 2005). Ses exportations de biens de consommation sont, en effet, concentrées vers les pays développés, notamment vers les Etats-Unis qui demeurent encore un marché privilégié. Ils représentent 40,8% des flux d'exportations totales du Japon. Cela peut s'expliquer par le fait que le Japon exporte ses biens à forte valeur ajoutée vers des économies ayant un niveau de vie élevé.

Tableau 37 : Exportations du Japon par stade de production, en %, de 1995 à 2005

Exportations	Chine	Corée Sud	Singapour	NPI2	CLMV	Etats-Unis	UE (15)	Monde
Biens semi-finis								
1995	10,0	12,0	13,2	4,6	0,5	15,4	10,0	100
2000	13,5	11,6	8,6	3,6	0,8	17,4	11,3	100
2005	20,8	14,9	12,6	2,5	1,2	11,9	9,0	100
Pièces et composants								
1995	3,5	6,1	15,1	7,0	0,1	30,8	14,2	100
2000	6,2	6,3	13,9	5,8	0,3	28,8	15,6	100
2005	14,8	6,7	12,6	3,8	0,5	21,8	13,9	100
Biens de capitaux								
1995	4,8	7,4	4,9	10,2	0,3	24,4	16,5	4,8
2000	4,9	6,3	4,6	6,9	0,4	26,3	18,8	4,9
2005	12,2	7,5	3,0	7,3	0,6	20,1	13,6	12,2
Biens de consommation								
1995	2,1	1,4	6,0	2,2	0,4	42,1	19,8	100
2000	1,1	1,1	2,3	1,5	0,2	50,4	19,9	100
2005	2,7	1,8	2,2	1,6	0,2	40,8	19,8	100

Source : Calculs effectués à partir de la base de données du Comtrade des Nations Unies, disponible sur <http://comtrade.un.org/db/>

Légende : NPI 2 désigne les 4 grandes économies de l'ASEAN, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande.

Le sigle CLMV désigne les 4 économies les moins développées de l'association : le Cambodge, le Laos, le Myanmar (Birmanie) et le Vietnam.

Une fois cette première analyse descriptive menée sur la place de la Chine et du Japon dans la régionalisation est-asiatique, une analyse empirique reposant sur un modèle de gravité peut être menée afin de relativiser l'importance de la Chine dans les flux commerciaux et de confirmer le poids du Japon dans l'organisation de la région.

2.2 L'importance de la Chine et du Japon dans la régionalisation en cours au sein de l'ASEAN+3 : une évaluation par un modèle de gravité à effets spécifiques¹⁰⁰

L'assertion - la Chine (ou le Japon) a-t-elle (ou a-t-il) un impact plus que proportionnel dans les échanges est-asiatiques que ce qu'elle (ou il) devrait avoir ? - peut être modélisée par une régression multiple. La variable à expliquer, à savoir les flux d'importations ou d'exportations intra-ASEAN+3, dépend de plusieurs variables explicatives : variables dites naturelles, les variables qualitatives et les variables sous-régionales. L'équation gravitationnelle retenue dans ce point diffère peu de celle proposée dans la section 1, il convient néanmoins de présenter les quelques modifications réalisées.

Ce modèle permettra ainsi de relativiser le poids de la Chine dans les échanges commerciaux intra-ASEAN+3. Malgré un impact sur l'organisation régionale, la Chine n'a pas, en effet, impulsé de dynamique qui lui conférerait un rôle central et qualitativement spécifique dans la région. Les résultats du modèle de gravité montrent que les relations sino-asiatiques ne sont pas plus proportionnelles que ce « qu'elles devraient être », une fois les autres variables contrôlées. L'ouverture de la Chine a certes modifié la division régionale du travail en devenant la plate-forme régionale d'exportation vers les pays tiers mais elle n'a pas fait de la Chine un acteur régional ayant un poids plus important que ce qu'il devrait être compte tenu de la taille et du niveau de développement de son économie. Les résultats révèlent donc l'absence d'un « biais » chinois. A l'inverse, le modèle révèle un « biais » japonais dans les relations intra-régionales. Une analyse par période montre que ce biais a lieu avant 1997.

2.2.1 Présentation de l'équation gravitationnelle

L'équation du modèle de gravité testée ici reprend les variables employées, en grande majorité, dans la section précédente, notamment les trois déterminants dits naturels, à savoir la masse économique mesurée par le PIB, la distance économique mesurée par le PIB par habitant et la distance géographique. Elle inclut également la distance relative et l'écart de niveau de développement.

¹⁰⁰ Ce paragraphe s'inspire des travaux réalisés dans Figuière et Guilhot (2007b et 2008).

Les variables explicatives qualitatives : frontière commune, langue officielle commune et langue ethnique, sont également retenues ici. Elles permettent d'améliorer le pouvoir explicatif des modèles de gravité. La proximité culturelle (facteur linguistique) joue un rôle positif dans les échanges. On s'attend ici à ce que la variable langue ethnique ait un pouvoir de prédiction très élevée. La présence de nombreuses communautés ethniques dans la région pourrait l'expliquer. Le fait de partager une frontière commune est aussi un déterminant qui peut jouer sur les échanges intra-asiatiques. A cette équation sont ôtées toutes les variables indicatrices marquant une préférence régionale, à savoir ASEAN+3, ASEAN+5, UE et ALENA.

Les variables sélectionnées issues de la précédente équation sont les suivantes :

$$X_{ijt} = \beta_1 \text{PIB}_{it} + \beta_2 \text{PIB}_{jt} + \beta_3 \text{Pibpc}_{it} + \beta_4 \text{Pibpc}_{jt} + \beta_5 \text{Dpibpc}_{ij} + \beta_6 \text{Distwces}_{ij} + \beta_7 \text{Rem}_{it} + \beta_8 \text{Rem}_{jt} + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + u_{ijt}$$

$$M_{ijt} = \beta_1 \text{PIB}_{it} + \beta_2 \text{PIB}_{jt} + \beta_3 \text{Pibpc}_{it} + \beta_4 \text{Pibpc}_{jt} + \beta_5 \text{Dpibpc}_{ij} + \beta_6 \text{Distwces}_{ij} + \beta_7 \text{Rem}_{it} + \beta_8 \text{Rem}_{jt} + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + u_{ijt}$$

Sont ajoutées trois autres variables à cette première équation. Elles visent à évaluer les relations les plus déterminantes au sein des échanges intra-asiatiques : la variable ASEAN pour mesurer l'impact de cette association dans les flux d'Asie Orientale, la variable Aptchn qui évalue les flux entre la Chine et les autres pays asiatiques¹⁰¹ et Aptjap, les flux entre le Japon et les autres pays asiatiques. Ce sont des variables muettes avec un codage binaire où 1 désigne les relations entre les pays et 0 sinon. Ainsi, en conservant les variables explicatives de la précédente équation gravitationnelle et en intégrant d'autres variables qui mesurent l'influence des sous-groupes régionaux, nous aboutissons à l'équation gravitationnelle suivante :

$$\text{Log}(1+X_{ijt}) = \beta_1 \text{Log}(\text{PIB}_{it}) + \beta_2 \text{Log}(\text{PIB}_{jt}) + \beta_3 \text{Log}(\text{Pibpc}_{it}) + \beta_4 \text{Log}(\text{Pibpc}_{jt}) + \beta_5 \text{Log}(\text{Dpibpc}_{ij}) + \beta_6 \text{Log}(\text{Distwces}_{ij}) + \beta_7 \text{Log}(\text{Rem}_{it}) + \beta_8 \text{Log}(\text{Rem}_{jt}) + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} \text{ASEAN}_{ijt} + \beta_{13} \text{Aptchn}_{ijt} + \beta_{14} \text{Aptjap}_{ijt} + u_{ijt}$$

¹⁰¹ Nous nous différencions ici de Kim (2002) en prenant en compte l'ensemble des relations que la Chine a avec les 12 autres pays et pas seulement ses relations avec les 10 membres de l'ASEAN. En effet, les échanges avec la Corée du Sud et le Japon étant très élevés, il convient de les intégrer. Nous cherchons ici à vérifier si la Chine devient le partenaire commercial central de l'ASEAN+3.

$$\begin{aligned} \text{Log}(1+M_{ijt}) = & \beta_1 \text{Log}(\text{PIB}_{it}) + \beta_2 \text{Log}(\text{PIB}_{jt}) + \beta_3 \text{Log}(\text{Pibpc}_{it}) + \beta_4 \text{Log}(\text{Pibpc}_{jt}) + \\ & \beta_5 \text{Log}(\text{Dpibpc}_{ij}) + \beta_6 \text{Log}(\text{Distwces}_{ij}) + \beta_7 \text{Log}(\text{Rem}_{it}) + \beta_8 \text{Log}(\text{Rem}_{jt}) + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \\ & \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} \text{ASEAN}_{ijt} + \beta_{13} \text{Aptchn}_{ijt} + \beta_{14} \text{Aptjap}_{ijt} + u_{ijt} \end{aligned}$$

Où

X_{ijt} représente les flux d'exportations du pays i vers le pays j,

M_{ijt} les flux d'importations du pays i en provenance du pays j,

PIB_{it} le PIB du pays i mesuré en PPA,

PIB_{jt} le PIB du pays j mesuré en PPA,

Pibpc_{it} le PIB par habitant du pays i mesuré en PPA,

Pibpc_{jt} le PIB par habitant du pays j mesuré en PPA,

Dpibpc_{ijt} , l'écart de développement économique mesuré par la valeur absolue de la différence des PIB par habitant des pays i et j,

Distwces_{ijt} , la distance géodésique entre les deux capitales pondérée par leur poids dans la population totale,

Rem_{it} , la variable éloignement ou remoteness, représentant les occasions commerciales disponibles pour le pays i avec des pays autres que le pays j.

Rem_{jt} , la variable éloignement ou remoteness, représentant les occasions commerciales disponibles pour le pays j avec des pays autres que le pays i.

ADJ_{ijt} le fait de partager une frontière,

LangCom_{ijt} le fait que les pays i et j partagent une langue commune,

LangEth_{ijt} le fait que les pays i et j partagent une langue ethnique,

ASEAN_{ijt} , représente le fait d'appartenir à ce regroupement,

Aptch_{ijt} , les flux entre la Chine et les autres pays asiatiques,

Aptjap_{ijt} , les flux entre le Japon et les autres pays asiatiques,

u_{ijt} une erreur de spécification

Comme précédemment, la méthode d'estimation par les effets fixes est retenue. Afin de valider cette méthode, la présence d'effets spécifiques est confirmée par le test du Multiplicateur de Lagrange (LM) de Breusch-Pagan. Ce test figure dans les Tableaux 38 et 39. Le test du LM montre, pour les deux modalités (flux d'exportations et d'importations) que l'estimation par les effets spécifiques est appropriée : les valeurs calculées sont supérieures à 3,84, au risque de première espèce égale à 5%. Le test d'Hausman vient confirmer ensuite leur indépendance vis-à-vis des variables explicatives. Toutes les

statistiques de ce test calculées sont supérieures à 14,07, statistique donnée pour la loi du Khi-deux à 7 degrés de liberté au seuil de 5% (Cf. Greene, 2005 : 894). Une corrélation entre les variables explicatives et les effets est alors révélée, justifiant ainsi l'utilisation d'un modèle à effets fixes. Comme dans la section précédente, étant donnée l'importance des variables constantes dans le temps de notre modèle (notamment les variables déterminant les relations Chine-ASEAN+3 et Japon-ASEAN+3) et les différents « chocs » économiques qui ont affecté la région, seuls les effets fixes temporels sont estimés. Nous faisons, aussi, l'hypothèse ici que les variables constantes introduites dans notre modèle permettent de capter l'essentiel des facteurs invariants sur la période 1985-2005 et propres à chaque pays. L'estimation par les effets spécifiques temporels permet, par contre, d'éliminer le biais engendré par l'hétérogénéité des comportements des pays dans le temps. Le terme erreur du modèle s'écrit alors:

$$\mu_{ijt} = \lambda_t + \varepsilon_{ijt}$$

où l'effet fixe temporel λ_{ij} et le résidu ε_{ij} sont indépendants et identiquement distribués, de moyenne nulle et de variances inconnues respectivement σ^2_λ et σ^2_ε .

Les données du FMI sont employées pour calculer les variables à expliquer. Le problème rencontré par l'équation gravitationnelle visant à évaluer le biais régional se pose aussi ici: l'incapacité de savoir si les flux bilatéraux commerciaux non répertoriés, provient de valeurs manquantes ou de valeurs nulles. Ces valeurs sont alors transformées en valeurs nulles. Afin de pouvoir utiliser la fonction logarithmique et surtout d'éviter de perdre trop d'information sur la direction des flux, 1 est ajouté aux variables à expliquer. Cette méthode permet ainsi de prendre en compte les données non disponibles dans notre base de données, qui sont ici relativement importantes : 19,8% pour les importations (648 observations sur 3279) et 17,9% pour les exportations (588 observations sur 3279) entre les 13 pays est-asiatiques. Le test d'Heckman réalisé dans l'Annexe 10 montre le biais d'estimation si les valeurs manquantes sont omises (le ratio de Mills est significatif) et confirme, par là, la robustesse de la méthode retenue (Gaulier et alii, 2004 ; Benassy-Quéré et alii, 2005 et Coulibaly, 2006).

2.2.2 *L'analyse des flux intra-ASEAN+3 par la méthode des effets fixes*

Ce paragraphe présente successivement les résultats des estimations pour les flux d'exportations et les flux d'importations, afin de voir si selon le type de flux, les déterminants aux échanges évoluent. Les Tableaux 38 et 39 présentent les résultats par période, permettant ainsi de caractériser l'évolution de certaines variables explicatives. Dans les tableaux, le premier chiffre désigne le coefficient de la variable indépendante, le deuxième en italique le test de significativité locale, permettant de déterminer le degré de confiance avec lequel on peut affirmer que cette variable influe sur les flux commerciaux. Enfin, le R^2 confirme la robustesse de notre analyse en donnant l'importance des variations des flux commerciaux expliquée par les variables explicatives.

2.2.2.1 L'analyse des flux d'exportations intra-ASEAN+3

Les données du Tableau 38 présentent les résultats de l'estimation des flux d'exportations. Les coefficients figurant dans ce tableau sont, pour la plupart, fortement significatifs (excepté pour les variables LangCom, LangEth, Aptchn et Apt Jap) à moins de 1%. Cela signifie qu'il existe 99% de chances que ces déterminants donnent de l'information sur les variations des flux d'exportations. L'Annexe 11 révèle l'absence de colinéarité entre les variables explicatives du modèle, permettant ainsi d'éliminer un biais d'estimation.

L'analyse du Tableau 38 montre que le R^2 , coefficient de détermination, variant entre 0,73 et 0,86, est relativement fort. Une tendance à la hausse du R^2 (plus 13 points en 24 ans) est observée indiquant que le modèle explique mieux les flux récents. En d'autres termes, les déterminants prennent mieux en compte les variations des échanges entre les pays est-asiatiques. Sur la période 1998-2005, 86% des flux d'exportations intra-ASEAN+3 sont expliqués par les variables du modèle contre seulement 73% pour la période 1985-1997. L'élévation du niveau de développement de ces pays permet d'avoir des résultats plus conformes aux prédictions du modèle de gravité, modèle mieux adapté pour analyser les flux des pays développés (Freudenberg et alii, 1998 a et b).

Le poids du PIB du pays exportateur et importateur joue de plus en plus dans l'orientation des flux d'exportations des 13 pays. Le coefficient est passé respectivement de 0,96 à 1,22 et de 0,88 à 1,09 entre les périodes 1985-1997 et 1998-2005. Ainsi, une hausse de 1% du PIB des pays exportateurs entraîne une hausse des échanges (il faut garder à l'esprit ici que notre variable à expliquer équivaut $1+Exp$) de plus 1,2% avec les pays importateurs sur la période 1998-2005. Cette hausse est plus que proportionnelle et montre bien que l'augmentation de la taille des économies est-asiatiques influe sur l'orientation des flux commerciaux, résultat compatible avec les résultats attendus des modèles de gravité.

Tableau 38 : Estimation sur les flux d'exportations intra-ASEAN+3

Variables	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	1,06*** (37,41)	0,96*** (24,88)	1,22*** (31,28)
Pibj	0,95*** (34,15)	0,88*** (23,05)	1,09*** (28,32)
Pibpci	1,09*** (32,95)	1,04*** (23,25)	1,23*** (26,83)
Pibpcj	0,90*** (27,08)	0,95*** (21,20)	0,84*** (18,15)
Dpibpc	-0,21*** (-7,76)	-0,28*** (-7,60)	-0,11*** (-3,20)
Distwces	-0,36*** (-5,34)	-0,22** (-2,39)	-0,57*** (-6,40)
Remi	-0,12 (-1,17)	-0,09 (-0,66)	-0,22 (-1,57)
Remj	-0,16 (-1,54)	-0,29** (-2,09)	0,03 (0,18)
Adj	0,99*** (9,79)	0,87*** (6,17)	1,09*** (8,40)
LangCom	0,67*** (4,79)	0,91*** (4,69)	0,26 (1,40)
LangEth	0,53*** (5,06)	0,69*** (4,75)	0,35*** (2,60)
Biais régional ASEAN	0,87*** (7,03)	0,90*** (5,43)	0,85*** (4,98)
APTChn	-0,85*** (-7,45)	-0,55*** (-3,56)	-1,36*** (-8,64)
APTJap	-0,30*** (-2,86)	0,25* (1,72)	-1,08*** (-8,04)
Adjusted R²	0,77	0,73	0,86
F-Statistic	742,41***	358,62***	455,35***
Multiplicateur de Lagrange	9212,09	4069,08	2825,26
Test Hausman (ddl=7)	86,13	67,56	141,44
Observations	3276	2028	1248

***, **, * représentent respectivement le niveau de significativité locale à 1%, 5% et 10%.

Le coefficient attribué par le calcul à la variable PIB par habitant est significatif et positif. Son poids s'accroît au fil des années pour le pays exportateur. Le coefficient atteint 1,23 sur la période 1998-2005. Ainsi, une hausse de 1% du PIB par habitant du pays *i* entraîne une hausse des échanges de plus 1,2% avec le pays *j*. Le niveau de développement des pays exportateurs d'Asie Orientale influe fortement sur leurs échanges. Les pays d'Asie de l'Est étant majoritairement des pays en développement, une hausse de leur niveau de vie influe sur l'offre de biens commerciaux. Le coefficient attribué pour la variable PIB par habitant du pays importateur sur la période 1998-2005 est de moindre ampleur que celui calculé pour la période 1985-1997, montrant ainsi que devant la nécessité d'acheter certains produits de base (denrées alimentaires ou énergies), le niveau de développement des pays d'Asie Orientale influe moins que celui du pays exportateur. Les pays d'Asie de l'Est étant majoritairement des pays en développement (Cf. Annexe 13 pour les indicateurs de développement de l'Asie Orientale), une hausse de leur niveau de développement influe fortement sur leurs flux commerciaux que ce soit sur l'offre de biens ou la demande de biens.

La variable *dpibpc*, mesurant l'écart de développement économique, a un coefficient significatif et négatif sur toutes les périodes. Son coefficient diminue néanmoins au fil des années. Il en ressort ainsi que les échanges intra-asiatiques s'appuient sur du commerce intra-branche. Etant données les caractéristiques de la division régionale du travail est-asiatique, on peut affirmer que ce commerce est de type vertical. Ces pays exportent des biens de la même branche mais différenciés verticalement selon leur niveau de développement. Ce constat tend cependant à s'effacer dans le temps : le coefficient perd en poids. Il s'élève à -0,11 sur la période 1998-2005 contre 0,28 sur la période 1985-1997. Cela peut s'expliquer par l'écart de développement de plus en plus en grand dans la région. Dans les années 80, seul le Japon pouvait être considéré comme un pays développé. Les échanges se faisaient principalement entre pays en développement, c'est-à-dire entre pays de même structure. Les nouveaux pays industrialisés de première génération (NPI1), comme la Corée du Sud et Singapour, se sont par la suite développés, suivis par les nouveaux pays industrialisés de la seconde génération (NPI2), à savoir la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et l'Indonésie, et dernièrement par la Chine. Ainsi trois catégories distinctes de pays apparaissent : les pays développés avec le Japon, la Corée du Sud et Singapour, les pays émergents avec la Chine et les NPI 2 (l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande) et les pays en développement, catégorie qui comprend un pays

à revenu intermédiaire faible (le Vietnam) et trois PMA (Pays les Moins Avancés) (le Laos, la Birmanie, le Cambodge). Ainsi le commerce entre ces pays tend à correspondre de plus en plus à un commerce de type Nord/Sud, qui se caractérise par le poids du commerce interbranche, ce qui tend à expliquer la baisse du coefficient $dpibpc$.

La variable « distance » connaît une évolution très intéressante. Significatif au seuil de 5% sur la période 1985-1997, son coefficient devient très significatif et plus élevé sur la période 1998-2005. La distance est perçue comme un obstacle au commerce et non comme un élément favorisant les échanges. En effet, l'introduction de la variable distance entre deux partenaires commerciaux tend à justifier l'acceptation notamment soulignée par Krugman (1991) et Summers (1991) qu'une grande partie du commerce intra-régional peut s'expliquer par la proximité géographique des pays de la zone. Il n'est pas surprenant de constater que les pays commercent plus intensivement avec leurs voisins. Du fait de la géographie de la zone (région parsemée d'îles), le commerce s'effectue principalement par bateau¹⁰² ou avion mais non par camion. Ces modes de transport sont plus onéreux, ainsi toute distance supplémentaire entre deux pays peut être un frein aux échanges. Le coefficient attribué à cette variable sur la période 1985-2005 démontre bien son impact négatif : une hausse de la distance séparant deux pays est-asiatiques de 1% entraînera une baisse des flux d'exportations bilatéraux de 0,36%.

Les coefficients des variables éloignement Rem_i et Rem_j sont négatifs et non significatifs, excepté pour le coefficient attribué aux pays importateurs sur la période 1985-1997. Dans ce cas, la variable Rem_j joue dans le sens d'une force répulsive. L'éloignement géographique aux autres marchés alternatifs a un impact négatif sur le sens des flux d'exportations pour les pays importateurs. Ainsi, sur la période 1985-1997, si l'éloignement entre le pays importateur j et les autres partenaires commerciaux alternatifs (c'est-à-dire les autres pays où le pays j peut importer ses biens) augmente de 1%, le commerce entre le pays i et j diminue de 0,29%.

¹⁰² Pour en savoir plus sur le trafic maritime conteneurisé en Asie Orientale, voir Frémont (2004).

Les coefficients concernant la variable Adjacence sont positifs et significatifs. Ils connaissent une hausse de leur importance et deviennent plus que proportionnels depuis 1998. Ainsi le pays i a 2,7 ($\exp(0,99)$) fois plus de chances d'exporter vers le pays j , pays avec lequel il partage une frontière terrestre, que vers un autre pays avec qui il n'en a pas. La plupart des pays de la région étant constitués d'îles ou possédant des régions infranationales séparées par la mer, le fait de partager une frontière terrestre commune avec un pays partenaire favorise les échanges bilatéraux.

La variable « langue commune » perd son influence sur l'orientation des flux d'exportations sur la période 1998-2005. Ainsi, elle devient non significative sur la période 1998-2005. Dès lors que chaque pays possède une langue distinctive, la variable « langue commune » influe peu sur les échanges.

Il en va de même pour **la variable « langue ethnique »** dont le coefficient diminue mais reste significatif au seuil de 1% : les nombreuses diasporas et leur influence dans cette zone expliquent pour partie ce phénomène. Ce coefficient montre ainsi l'impact indirect de ces communautés sur l'orientation des flux d'exportations.

En résumé, si on se place sur la période 1985-2005, lorsque le partenaire du pays i à un PIB élevé (0,95), que le PIB par habitant de ce dit pays est élevé (1,06) et qu'ils ont une langue commune (0,67), le pays i a 14,6 ($\exp(0,95+1,06+0,67)$) fois plus de chance d'exporter vers le pays j que vers un autre pays avec lequel il ne développe pas ces caractéristiques.

L'analyse des variables sous-régionales permet de montrer que l'ASEAN a un fort impact positif dans les flux d'exportations au sein de l'ASEAN+3. L'importance de ce regroupement (10 pays sur 13) dans l'ASEAN+3 explique ce poids. Entre 1985 et 2005, si deux pays appartiennent à l'ASEAN, ils ont 2,4 ($\exp(0,87)$) fois plus de chance de commercer ensemble. La baisse de son coefficient sur la période 1998-2005 peut s'expliquer par l'impact de la crise sur les membres de cette association. Les grandes économies (Thaïlande, Indonésie, Malaisie) de ce regroupement ayant été fortement affectées, leurs échanges avec les autres membres de l'Association ont diminué. L'impact de la variable ASEAN sur les flux d'exportations s'est donc amoindri.

Les coefficients montrant **l'importance des relations entre la Chine et les douze autres pays est-asiatiques** sont fortement significatifs mais négatifs sur toutes les périodes analysées, sauf sur la période 1991-1997 où le coefficient n'est pas significatif. Ainsi les relations sino-asiatiques sont moins importantes que « ce qu'elles devraient être », même sur la période la plus récente. Cela confirme bien les hypothèses précédemment avancées : la croissance de la Chine a bénéficié indirectement aux autres pays asiatiques, *via* ses besoins et le faible coût de sa main d'œuvre. Mais son essor et son insertion dans la division du travail n'ont pas entraîné un biais en faveur des relations sino-asiatiques.

Les coefficients de la variable Aptjap soulignent par contre **le rôle central du Japon** dans les relations intra-ASEAN+3 avant 1997, les coefficients de cette variable sont alors significatifs et positifs. Le Japon a ainsi des liens commerciaux avec les autres pays est-asiatiques, au-delà de ce que montrent les facteurs de « base » du modèle de gravité. De 1985 à 1997, les volumes des flux d'exportations entre le Japon et les 12 autres pays sont près de 1,3 ($\exp(0,25)$) fois plus importants que ceux réalisés entre les autres pays est-asiatiques, une fois les autres variables explicatives contrôlées.

Ce poids du Japon peut s'expliquer par son rôle central dans la formation de la division régionale du travail en Asie Orientale. Seul pays développé dans les années 80, il fut au centre de l'organisation productive de la région (Figuière, 1997). Il exportait vers les autres pays de la région des biens et composants. Les autres pays, une fois les composants assemblés, réexportaient les produits finis vers le Japon et vers les pays tiers développés (comme les Etats-Unis et l'Europe). La crise japonaise et le développement des autres économies est-asiatiques diminuent l'importance de cette économie dans les relations intra-ASEAN+3. Le coefficient de la variable Aptjap devient négatif depuis 1998 et sur la grande période 1985-2005 (l'effet spécifique temporel à lisser l'importance du coefficient négatif sur la période 1998-2005). Les relations nippo-asiatiques deviennent ainsi moins importantes que ce qu'elles devraient être, étant donné le poids du Japon dans la région.

Une fois réalisée l'analyse sur les flux d'exportations intra-ASEAN+3, il convient d'analyser les résultats pour les flux d'importations.

2.2.2.2 L'analyse des flux d'importations intra-ASEAN+3

A l'instar des coefficients du Tableau 38, les coefficients du Tableau 39 sont pour la plupart fortement significatifs. Le R^2 connaît aussi une hausse au fil des années. Selon les périodes, les variables indépendantes expliquent entre 72 et 85% des variations des flux d'importations. Ainsi, le modèle explique mieux les variations des flux d'importations dans la période actuelle. Nous retrouvons la même analyse que pour les flux d'exportations. L'élévation du niveau de développement de ces pays permet d'avoir des résultats plus conformes aux prédictions du modèle de gravité.

Pour les variables dites naturelles et les variables qualitatives, peu de modifications apparaissent par rapport aux coefficients des flux d'exportations. Les effets « taille » et « richesse » continuent de peser sur les flux d'importations intra-régionaux. L'impact de la distance sur les flux d'importations augmente dans le temps. L'influence de la variable éloignement s'affirme pour les flux d'importations. Elle demeure négative et devient significative pour les pays importateurs, excepté de 1998 à 2005 et pour les pays exportateurs, excepté de 1985 à 1997. La variable langue commune perd de sa significativité et donc de son influence au fil des années. La variable langue ethnique demeure quant à elle significative et montre ainsi que ce facteur a une influence non négligeable dans les échanges intra-asiatiques. A l'instar de ce qui se passe pour les flux d'exportations, cela renforce l'idée de l'influence économique des communautés ethniques en Asie Orientale.

Ainsi, sur la période 1985-2005, lorsque le partenaire du pays i à un PIB élevé (1,06), que le PIB par habitant de ce dit pays est élevé (0,97) et qu'ils ont une langue commune (0,56), le pays i a 13,3 ($\exp(1,06+0,97+0,56)$) fois plus de chance d'importer vers le pays j que vers un autre pays avec lequel il ne développe pas ces caractéristiques.

Tableau 39 : Estimations sur les flux d'importations intra-ASEAN+3

Variables	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	0,97*** (34,30)	0,92*** (23,85)	1,07*** (27,03)
Pibj	1,06*** (37,80)	0,96*** (25,23)	1,21*** (31,26)
Pibpci	0,93*** (27,91)	0,97*** (21,88)	0,86*** (18,64)
Pibpcj	1,06*** (31,70)	1,03*** (22,98)	1,14*** (24,48)
Dpibpc	-0,21*** (-7,66)	-0,29*** (-7,67)	-0,10*** (-2,84)
Distwces	-0,36*** (-5,36)	-0,22** (-2,35)	-0,59*** (-6,50)
Remi	-0,18* (-1,73)	-0,36** (-2,54)	0,07 (0,49)
Remj	-0,21** (-2,06)	-0,21 (-1,44)	-0,27* (-1,91)
Adj	0,95*** (9,32)	0,85*** (6,01)	0,99*** (7,55)
LangCom	0,56*** (3,99)	0,77*** (3,97)	0,19 (1,04)
LangEth	0,55*** (5,21)	0,69*** (4,76)	0,40*** (2,90)
Biais régional ASEAN	0,81*** (6,53)	0,89*** (5,35)	0,71*** (4,06)
APTChn	-0,71*** (-6,17)	-0,38** (-2,46)	-1,22*** (-7,71)
APTJap	-0,21** (-1,96)	0,34** (2,27)	-0,97*** (-7,16)
Adjusted R²	0,77	0,72	0,85
F-Statistic	744,44***	361,85***	444,09***
Multiplicateur de Lagrange	9251,71	4035,12	2832,31
Test Hausman (ddl=7)	122,08	116,31	121,84
Observations	3276	2028	1248

***, **, * représentent respectivement le niveau de significativité locale à 1%, 5% et 10%.

Concernant les variables montrant le biais sous-régional, peu de changements apparaissent pour les variables ASEAN, Aptchn et Aptjap. La variable ASEAN est toujours fortement significative et positive. Le fait d'appartenir à ce regroupement influence positivement les échanges au sein de la région. La variable Aptchn, représentant les relations que la Chine entretient avec les autres pays de la région, demeure toujours négative et significative sur les périodes analysées. Les relations entre la Chine et les autres pays asiatiques sont toujours moins importantes que ce qu'elles devraient être. De 1985 à 2005, les volumes des flux d'importations entre la Chine et les 12 autres pays sont 2 ($\exp(0,71)$) fois moins importants que ceux réalisés entre les autres pays, une fois les autres variables explicatives

contrôlées dont notamment l'effet taille induit par son PIB. Par rapport aux autres pays de la zone, excepté pour le Japon, la Chine ne possède pas une influence plus que proportionnelle dans les flux commerciaux. Les coefficients des flux d'importations sont moins élevés que ceux constatés pour les flux d'exportations. L'extraversion de la Chine et son rôle de plate forme d'exportation permettent d'expliquer pourquoi les relations entre la Chine et les autres pays asiatiques, par rapport à ce qu'il devrait être, sont moins prononcées pour ces flux.

A l'instar de ce qui se passe pour les flux d'exportations, les coefficients de la variable Apt_{jap} , représentant les relations que le Japon entretient avec les 12 autres pays, sont positifs et significatifs avant 1997. Ils sont négatifs et significatifs sur grande période (1985-2005) et après 1998. De 1985 à 1997, les volumes des flux d'importations entre le Japon et les 12 autres pays sont près de 1,4 ($\exp(0,34)$) fois plus importants que ceux réalisés entre les autres pays est-asiatiques, une fois les autres variables explicatives contrôlées. Les relations entre le Japon et les pays d'Asie Orientale sont ainsi plus importantes que « ce qu'elles devraient être » et confirment le rôle du Japon dans l'organisation productive de la région avant 1997. Les coefficients pour ces flux sont d'ailleurs plus élevés et plus significatifs (au seuil de 5%) que ceux répertoriés pour les flux d'exportations ce qui renforce encore ce résultat.

Cet ensemble de résultats (statistiques et économétriques) montre ainsi que malgré son rôle de plate forme d'exportation, la Chine ne pèse pas plus que son poids « normal » dans les relations commerciales de la région. Son ouverture a certes modifié la division régionale du travail en Asie de l'Est, mais elle n'a pas impulsé de dynamique propre qui lui confère un rôle central et incontournable dans la région comme cela a été le cas pour le Japon dans les années 80. Cette réorganisation régionale peut alors être vue comme la résultante de l'intégration internationale et régionale de la Chine dans l'économie mondiale mais aussi comme « *un certain retour à la normale, après de longues années durant lesquelles le commerce intra-asiatique s'était construit en contournant la Chine, notamment en Asie du Sud-Est* » (Cieniewski, 2004 : 1). En s'ouvrant, elle a seulement pris « sa » place dans la région et dans le monde, étant donnée la taille de son économie. **Le niveau élevé du taux d'ouverture** de la Chine ($[(Imp+Exp)/2]/PIB$) est bien celui d'un pays en développement (Blancheton, 2004). En effet, les analyses empiriques montrent qu'un pays développé de cette taille « devrait » révéler un taux d'ouverture beaucoup plus faible (l'exception

allemande s'explique notamment par la taille et la spécialisation de son secteur industriel). Or, ce taux est passé de 11,5% à 21,1% entre 1985 et 1994 et a ensuite diminué jusqu'en 1998 pour atteindre 15,9%. Il connaît dès lors une nouvelle phase d'accélération et s'élève à 31,8% en 2005. Le taux d'ouverture de la Chine est ainsi nettement plus élevé que celui des deux premières puissances mondiales : les Etats-Unis (10,6%) et le Japon (12%) en 2005. Cette ouverture reste cependant bien moins importante que celle des économies extraverties est-asiatiques comme Singapour (170%), Hong Kong (165,9%), la Malaisie (97,3%) ou la Thaïlande (65,9%), en 2005.

Encadré 13 : Principaux résultats d'analyse de la section 2 du chapitre 3

- **L'ouverture de la Chine a, à la fois, renforcé la régionalisation au sein de l'ASEAN+3 (hausse de la part du commerce intra-régional due essentiellement à la hausse de la part de la Chine dans les autres pays est-asiatiques) et modifié son organisation productive, en favorisant l'apparition d'un commerce triangulaire Japon/NPI – Chine – Etats-Unis/Europe.**
- **Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer le poids du Japon dans la région qui demeure toujours une puissance économique importante tant par son rôle passé et actuel dans la division régionale du travail. Il a impulsé cette organisation et continue toujours de l'approfondir, *via* ses réseaux d'entreprises.**
- **Le modèle de gravité relativise, par ailleurs, le poids de la Chine au sein de l'ASEAN+3, tout en soulignant l'importance du Japon. Il met en évidence que la Chine n'entretient pas de relations privilégiées avec les autres pays de l'ASEAN+3. Au contraire, les échanges sino-asiatiques apparaissent moins importants que ce qu'ils devraient être. En s'ouvrant, la Chine a seulement pris « sa place » dans la région et dans le monde.**
- **Le Japon a eu, quant à lui, un rôle moteur dans les échanges est-asiatiques. Le modèle de gravité met en exergue son impact positif dans les relations intra-ASEAN+3 avant 1997, période où il a le plus pesé sur la mise en place de l'organisation productive régionale.**

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Ce chapitre a permis de montrer qu'un processus de régionalisation, à savoir « une intensification plus que proportionnelle à celle engendrée par la mondialisation », a bien lieu au sein de l'ASEAN+3. Il a mis ainsi en évidence la validité analytique l'ASEAN+3 comme périmètre de référence de la réalité économique est-asiatique.

Le calcul des trois principaux indicateurs de la régionalisation commerciale (part du commerce intra-régional, indice d'intensité relative et taux de croissance) souligne la faible régionalisation au sein de l'ASEAN. Les relations commerciales importantes et intenses, que ces membres entretiennent avec les autres pays est-asiatiques, nécessitent une analyse de la régionalisation élargie aux périmètres de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5. Les calculs réalisés pour ces périmètres donnent les conclusions suivantes : l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des périmètres de régionalisation naturelle en Asie Orientale. La concentration de leurs échanges commerciaux, leur intensité ainsi que leur dynamisme le confirment. Mais l'ASEAN+3 semble se distinguer par le dynamisme de ses échanges intra-régionaux depuis les années 90. Le modèle de gravité portant sur 34 pays pour la période 1985-2005 valide cette hypothèse. Des deux regroupements, l'ASEAN+3 est le périmètre qui influe le plus sur le sens des flux commerciaux. Il peut donc être considéré comme le périmètre de référence de la régionalisation en Asie de l'Est.

Une fois la réalité économique mise en évidence, l'analyse s'est intéressée au rôle des deux grandes économies au sein de l'ASEAN+3, la Chine et le Japon, montrant ainsi qu'à l'instar de leur rôle dans la réalité institutionnelle, la Chine et le Japon influent également sur la réalité économique : la Chine redynamise les flux commerciaux intra-ASEAN+3, tandis que le Japon joue toujours un rôle central dans l'organisation des flux commerciaux.

Les différentes analyses montrent ainsi que la réalité institutionnelle en cours depuis la crise de 1997 au sein de l'ASEAN+3 s'appuie sur un processus de régionalisation naturelle. Ce chapitre trois vient ainsi mettre en évidence l'existence d'une concordance des périmètres institutionnel et économique au sein de ce regroupement.

CONCLUSION GENERALE

Cette thèse a eu pour objet d'étude l'intégration régionale en Asie Orientale. Elle a cherché à la caractériser, en s'intéressant à la fois aux aspects institutionnel et économique du processus. Cette analyse ne s'est pas limitée à l'ASEAN. Son accord de libre-échange, signé en 1992, n'inclut pas la Chine et le Japon, partenaires économiques privilégiés de l'association. Son périmètre institutionnel ne peut alors se superposer au périmètre de concentration des flux économiques en Asie de l'Est. La coopération monétaire et financière instaurée après la crise entre les pays de l'ASEAN+3 laisse néanmoins supposer qu'une concordance des périmètres peut se mettre en place, en Asie Orientale, au sein de ce regroupement. Ce travail a donc eu pour objectif d'analyser la réalité institutionnelle et économique de l'ASEAN+3, afin de qualifier le processus régional en cours et de déterminer s'il peut être considéré comme le regroupement référent de l'intégration régionale en Asie Orientale sur la période 1997-2007.

Ce travail a permis d'aboutir à **trois grands résultats**.

La mobilisation des concepts, formulés par l'EPI dans une approche institutionnaliste néo-libérale, a permis *tout d'abord* de proposer une interprétation de la réalité institutionnelle au sein de l'ASEAN+3. Trois concepts, Bien Public International, Régime International et Leadership, sont ainsi appliqués à l'échelle régionale.

Le concept de Bien Public International donne un nouvel éclairage sur le besoin de stabilité émis par les treize pays de l'ASEAN+3 après crise. Cette volonté de mettre en place leurs propres dispositifs peut être considérée comme la volonté de produire un Bien Public Régional, la stabilité financière et monétaire, et ainsi être perçue comme le déterminant principal à la coopération inter-étatique entre les treize pays. L'approche institutionnaliste néo-libérale des régimes internationaux transposée à l'échelon régional a permis, dans un deuxième temps, de qualifier les modalités de production de ce Bien Public. La production de ce bien reposant sur une coalition d'Etats, les deux initiatives phares instaurées après crise dans le domaine monétaire et financier, l'ICM (Initiative Chiang Mai) et l'ABMI (Initiative pour les marchés obligataires asiatiques), peuvent être interprétées comme la formation d'un régime régional dans le cadre de l'ASEAN+3. Enfin, l'application à l'échelle régionale du

concept de leader et des critères d'évaluation du statut de puissance, formulés par Nye (1990), permet de montrer que ce régime régional ne repose pas sur une distribution symétrique des pouvoirs mais plutôt sur un leadership bicéphale constitué de la Chine et du Japon.

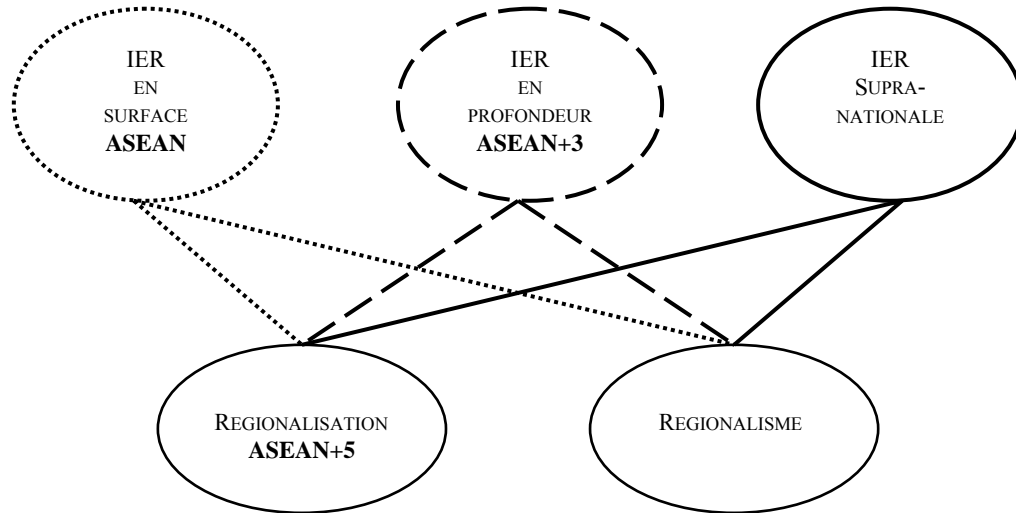
Au regard de la typologie des processus régionaux établie dans cette thèse et des pratiques mises en place par les treize pays, le processus institutionnel au sein de l'ASEAN+3 peut être considéré comme « une coordination forte visant à l'harmonisation des pratiques » dans le domaine monétaire et financier.

Les outils statistiques et économétriques de l'Economie Internationale permettent *ensuite* de mettre en évidence la validité analytique de l'ASEAN+3 comme périmètre de la régionalisation en Asie Orientale. Pour ce faire, une analyse de la réalité commerciale des trois périmètres généralement retenus en Asie Orientale (ASEAN, ASEAN+3 et ASEAN+5) est réalisée. Le calcul des trois principaux indicateurs de la régionalisation commerciale (part du commerce intra-régional, indice d'intensité relative et taux de croissance) permet de révéler la faible régionalisation au sein de l'ASEAN. La faible concentration des flux ainsi que les relations commerciales importantes avec les autres pays est-asiatiques nécessitent une analyse élargie à l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5. Les calculs réalisés pour ces périmètres donnent les conclusions suivantes : l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des périmètres de régionalisation naturelle. Néanmoins, l'ASEAN+3 semble se distinguer par son dynamisme depuis les années 90. Le modèle de gravité portant sur 34 pays pour la période 1985-2005 vient valider cette hypothèse. Des deux regroupements, le coefficient attribué à la variable ASEAN+3 est un peu plus élevé, sur toutes les périodes estimées. Le regroupement ASEAN+3 peut ainsi être considéré comme le périmètre est-asiatique, influant le plus sur le sens des flux commerciaux et donc comme le périmètre de référence de la régionalisation.

La combinaison de ces deux premiers résultats (coordination institutionnelle régionale au sein de l'ASEAN+3 et régionalisation) permet de conclure qu'il existe une concordance des périmètres institutionnel et économique au sein du périmètre ASEAN+3. En se référant à la typologie établie, l'ASEAN+3 peut donc être considéré comme « un processus d'intégration régionale en profondeur ». Il est donc le périmètre régional à retenir en Asie Orientale, sur la période 1997-2007.

La Figure 2 permet de visualiser les différentes réalités est-asiatiques.

Figure 2 : Les différentes réalités régionales de l'Asie Orientale



L'ASEAN, par son accord de libre-échange signé en 1992 et par son processus de régionalisation, peut être défini comme un processus d'intégration régionale aux frontières. L'ASEAN met en place en effet, avec son accord de libre-échange, des règles communes portant sur les flux commerciaux entre les nations membres. En 2002, cette zone de libre-échange est effective pour les six anciens membres. Pour les nouveaux membres (Vietnam, Laos, Myanmar et Cambodge) un délai supplémentaire est accordé jusqu'en 2015. Lors de son 11^{ème} sommet en 2003, les pays de l'ASEAN ont annoncé en signant la Déclaration de Concorde II qu'ils souhaitent instaurer une communauté ASEAN d'ici 2020, établie sur trois piliers, à savoir une coopération politique et sécuritaire (ASEAN Security Community), une coopération économique (ASEAN Economic Community) et une coopération socio-culturelle (ASEAN Socio-Cultural Community) (ASEAN, 2006). Cette déclaration pour l'heure reste une lettre d'intention. Il convient de voir si cette déclaration va être effectivement suivie d'effets et si les pays membres vont arriver à respecter les modalités de cette communauté et les délais de sa mise en place. Si cette initiative est menée à son terme, la coordination au sein de l'ASEAN pourra également être qualifiée de coordination « forte », et donc l'intégration au sein de l'Association être qualifiée d'intégration régionale en profondeur.

Le périmètre ASEAN+5 ne comprend en son sein qu'un processus de régionalisation. Les relations diplomatiques difficiles entre Taiwan et la Chine ne laissent envisager aucune coopération au sein de ce regroupement.

L'ASEAN+3, par sa réalité institutionnelle et économique, peut donc être considéré comme en voie d'intégration régionale en profondeur. Des renforcements concernant la coordination institutionnelle au sein de ce regroupement peuvent être envisagés. L'harmonisation de certaines pratiques initiées par l'ICM ou l'ABMI pourrait être formalisée, permettant ainsi d'être mieux encadrée et de s'assurer des politiques mises en place par les pays. Les multiples coopérations réalisées dans différents domaines (économie, sécurité, tourisme, environnement, technologie, énergie, ...) ¹⁰³ pourront, peut-être, faire l'objet d'accord formel entre les treize pays et, donc, renforcer la réalité institutionnelle de ce périmètre.

Néanmoins, ce processus peut subir des inflexions dans les années à venir. L'évolution des rapports de force au sein de ce périmètre peut avoir des incidences sur la forme et le contenu de cette coopération. En effet, l'essor spectaculaire de la Chine tant dans le domaine économique et diplomatique en Asie que dans le reste du monde (Lettre des Economistes de l'AFD, 2007 et Harris, 2007) peut entraîner une redistribution des pouvoirs à son profit au sein de cette coopération ; ce qui risque, à terme, de créer des tensions avec les autres pays de l'ASEAN et surtout avec le Japon, son « grand » rival dans la zone. Même si cette superpuissance de la Chine est annoncée par certains auteurs dont Aglietta et Landry (2007), elle n'est pas effective pour l'instant. La Chine demeure toujours une puissance en devenir.

Enfin, le troisième résultat est d'ordre méthodologique. Ce travail montre, en effet, la pertinence de « la voie de la complémentarité » entre l'EPI et l'Economie Internationale dans l'analyse des processus régionaux. La démarche adoptée permet de qualifier les dimensions institutionnelle et économique de cette réalité régionale et, ainsi, de déterminer s'il existe ou non une concordance entre ces deux dimensions. L'EPI propose une interprétation de la réalité institutionnelle, en intégrant dans son analyse les relations de

¹⁰³ Voir <http://aseansec.org/ASEAN+3Database.pdf>, dernière actualisation 11 janvier 2008, pour une synthèse des différentes coopérations initiées au sein de ce regroupement.

pouvoir. Les outils statistiques et économétriques de l'Economie Internationale qualifient, quant à eux, les faits économiques de façon empirique.

Des prolongements à cette thèse pourraient dès lors être envisagés, notamment la prise en compte des acteurs non étatiques dans les réalités économique et institutionnelle de l'ASEAN+3. Une première analyse du processus régional en cours dans ce périmètre devait passer nécessairement par une étude de la coopération inter-étatique et des grands flux économiques. Ces tendances déterminées et qualifiées, la prise en compte d'autres acteurs dans ce processus régional permettra ultérieurement de compléter ce travail :

- dans la réalité institutionnelle : l'analyse des groupes de pression ou de lobbying permettrait de mieux comprendre comment les compromis au sein des pays se mettent en place. Il serait intéressant ici de mener l'analyse pour les deux grandes économies de la région, la Chine et le Japon. Après la crise, le comportement de la Chine (Amyx, 2005) et du Japon (Boulangier, 2006a) vis-à-vis de la région change. L'analyse de la construction des compromis nationaux pourrait permettre de comprendre cette évolution.
- dans la réalité économique : l'analyse des stratégies des firmes japonaises ou des Nouveaux Pays Industrialisés de première génération (NPI 1) permettrait de rendre compte des flux d'IDE et de donner une analyse plus détaillée de la DRPP. La réalisation d'un modèle de gravité portant sur les flux d'IDE pourrait donner des indications sur l'influence de certaines variables et, peut-être, corroborer ou compléter l'analyse réalisée dans cette thèse sur les flux commerciaux. Néanmoins, la question de la fiabilité ou de l'absence de données sur les flux d'IDE des pays émergents constitue dans ce domaine un problème important.

Enfin, une analyse du positionnement de la Corée du Sud (Etat et entreprises) dans ce processus compléterait ce travail. Malgré son statut de pays développé, l'influence économique et politique de la Corée du Sud dans la région n'a pas été étudiée. L'analyse s'est focalisée sur les deux grandes puissances régionales, pouvant prétendre au statut de leader, la Chine et le Japon. Le rôle de l'Etat Sud-Coréen ou de ses firmes, ainsi que celui des quatre grandes économies de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande), prolongeraient également ces premiers travaux.

Ces différentes pistes de travail permettront à l'avenir de compléter le travail réalisé dans cette thèse.

Dans un autre registre, la typologie des processus régionaux proposée, basée sur une analyse concomitante de la réalité institutionnelle et de la réalité économique, peut permettre de comparer des processus régionaux différents, à la fois dans l'espace et dans le temps.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Accords commerciaux bilatéraux notifiés par les pays d'Asie Orientale à l'OMC -----	228
Annexe 2 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 sur l'ICM, Chiang Mai, mai 2000 -----	229
Annexe 3 : Evolution des réserves de change des pays de l'ASEAN+3, 1995 à 2007, en milliards de dollars -----	231
Annexe 4 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, Japon, mai 2007, sur la multilatéralisation de l'ICM -----	232
Annexe 5 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, mai 2008 -----	235
Annexe 6 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 sur l'ABMI en 2003 -----	239
Annexe 7 : Le poids des 34 pays dans les échanges mondiaux, 1985-2005 -----	242
Annexe 8 : Le poids des 34 pays dans les échanges de l'ASEAN+3, 1985-2005 -----	243
Annexe 9 : Recensement des noms et des sources des variables des deux modèles de gravité présentés -----	244
Annexe 10 : Test d'Heckman -----	245
Annexe 11 : Détection de la colinéarité des variables -----	247
Annexe 12 : Classification par stade de production du commerce international ----	249
Annexe 13 : Indicateurs de développement de l'Asie Orientale -----	250

ANNEXE 1 : Accords commerciaux bilatéraux notifiés par les pays d'Asie Orientale à l'OMC

Tableau 40: Accords notifiés à l'OMC par les pays est-asiatiques

Pays	Entrée en vigueur	Type d'accord
Singapour- Nouvelle Zélande	01-janv-2001	ALE incluant les services
Singapour- AELE*	01-janv-2003	ALE incluant les services
Singapour-Australie	28-juil-2003	ALE incluant les services
Singapour-Etats-Unis	01-janv-2004	ALE
Singapour-Inde	01-août-2005	ALE incluant les services
Singapour-Jordanie	22-août-2005	ALE incluant les services
Singapour-Panama	24-juil-2006	ALE incluant les services
Thaïlande-Australie	01-janv-2005	ALE incluant les services
Thaïlande-Nouvelle Zélande	01-juil-2005	ALE incluant les services
Malaisie-Pakistan	01-janv-2008	ALE incluant les services
Corée du Sud-Chili	01-avr-2004	ALE incluant les services
Corée du Sud-Singapour	02-mars-2006	ALE incluant les services
Corée du Sud-AELE*	01-sept-2006	ALE incluant les services
Japon-Singapour	30-nov-2002	ALE incluant les services
Japon-Mexique	01-avr-2005	ALE incluant les services
Japon-Malaisie	13-juil-2006	ALE incluant les services
Japon-Chili	03-sept-2006	ALE incluant les services
Japon-Thaïlande	01-nov-2007	ALE incluant les services
Chine-ASEAN	01-juil-2003	Accord partiel
Chine-Hong Kong	01-janv-2004	ALE incluant les services
Chine-Macao	01-janv-2004	ALE incluant les services
Chine-Chili	01-oct-2006	ALE
Chine-Pakistan	01-juil-2007	ALE

Source: D'après les données recueillies sur le site de l'OMC (données disponibles au 15 mars 2008), http://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/eif_e.xls.

L'AELE (Association Européenne de Libre-échange) regroupe le Liechtenstein, l'Islande, la Norvège et la Suisse.

ANNEXE 2 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 sur l'ICM, Chiang Mai, mai 2000

The Joint Ministerial Statement of the ASEAN + 3 Finance Ministers Meeting 6 May 2000, Chiang Mai, Thailand

Introduction

1. Following the "Joint Statement on East Asia Cooperation" issued by the ASEAN + 3 Leaders at their Informal Meeting in Manila last November, we, the Finance Ministers of ASEAN, China, Japan and the Republic of Korea (ASEAN + 3), convened our meeting in Chiang Mai to exchange views on economic and financial situations and discuss further cooperation in the East Asian region.

2. H.E. Pehin Orang Kaya Laila Wijaya Dato Haji Abdul Aziz Umar, Minister representing the Ministry of Finance, Brunei Darussalam, presided over our meeting.

Strengthening East Asia Finance Cooperation

3. We appreciated the presentation by the Asian Development Bank on the East Asian economic and financial situations and welcomed the stronger-than-expected recovery of our member economies. To further sustain this economic growth, we agreed to strengthen our policy dialogues and regional cooperation activities in, among others, the areas of capital flows monitoring, self-help and support mechanism and international financial reforms.

4. On the monitoring of capital flows, our experts met in Manila in late April this year to exchanging views on capital flows monitoring mechanisms and discussed possible approaches to establish a regional monitoring framework in East Asia. We agreed to use the ASEAN + 3 framework to facilitate the exchange of consistent and timely data and information on capital flows.

5. As a first step towards establishing a well-coordinated economic and financial monitoring system in East Asia, we agreed to establish a network of contact persons to facilitate regional surveillance in East Asia. This would enhance the effectiveness of our economic reviews and policy dialogues.

6. In order to strengthen our self-help and support mechanisms in East Asia through the ASEAN + 3 framework, we recognized a need to establish a regional financing arrangement to supplement the existing international facilities. As a start, we agreed to strengthen the existing cooperative frameworks among our monetary authorities through the "Chiang Mai Initiative". The Initiative involves an expanded ASEAN Swap Arrangement that would include ASEAN countries, and a network of bilateral swap and repurchase agreement facilities among ASEAN countries, China, Japan and the Republic of Korea.

7. We requested the ASEAN Secretariat to lead and coordinate a study on other appropriate mechanisms that could enhance our ability to provide sufficient and timely financial support to ensure financial stability in the East Asian region.

8. Recognizing the importance of our human resources and the need for cooperative research to prepare for policy dialogue and consultation, we agreed to establish a network of research and training institutions to conduct research and training on issues of mutual interests. In this context, we appreciated Japan's offer to provide technical assistance in the financial sector through training and seminars for finance officials and the dispatch of experts to meet urgent needs of improving fiscal consolidation, public debt management and monetary policy. We also welcomed China and Korea's offer of technical assistance to finance, banking and fiscal officials in the region through training programs.

Source: <http://www.mof.go.jp/english/if/if014.htm>

ANNEXE 3 : Evolution des réserves de change des pays de l'ASEAN+3, 1995 à 2007, en milliards de dollars

Tableau 41 : Evolution des réserves de change des pays de l'ASEAN+3, de 1995 à 2007, en milliards de dollars

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chine	75,4	107	142,8	149,2	157,7	168,3	215,6	291,1	408,2	614,5	821,5	1066,3	1528,3
Japon	183,3	216,7	219,7	215,5	286,9	354,9	395,2	461,2	663,3	833,9	834,3	879,7	952,8
Corée Sud	35,1	31,7	20,3	51,9	74	96,1	102,8	121,4	157,4	199	210,3	239	260
Brunei	n.a	n.a	n.a	n.a	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	n.a
Cambodge	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,8	0,8	0,9	1	1,2	n.a
Indonésie	14,9	18,9	16,6	22,7	26,5	29,4	28	31,6	36,3	36,3	34,7	42,6	56,9
Laos	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	n.a
Birmanie	0,6	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	1,2	n.a
Malaisie	22,3	26,9	20,8	25,6	30,6	28,3	29,5	33,4	46,6	65,9	69,9	82,4	101,3
Philippines	6,7	9,7	7,3	9,3	13,3	13,1	13,5	13,3	13,1	13,1	15,9	20	30,2
Singapour	69,4	77,3	71,3	74,9	76,8	80,1	75,4	82	97,7	112,2	115,8	136	162,8
Thaïlande	36,1	37,8	26,3	28,9	34,1	32	32,4	38,1	41,1	48,7	50,7	65,3	82,5
Vietnam	1,3	1,8	2	2	3,3	3,4	3,7	4,1	6,2	7	9,1	13,4	n.a

Source : A partir des données recueillies sur le site de l'AsianBondsonLine à l'adresse http://asianbondsonline.adb.org/documents/Intl_reserves_BN,CN,HK,ID,JP,KH,KR,LA,MM,MY,PH,SG,TH,VN.xls

Réserves en date du mois de décembre de l'année, excepté pour la Corée du Sud en 2007 où le mois de référence est octobre et pour le Vietnam où le mois de référence est novembre.

ANNEXE 4 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, Japon, mai 2007, sur la multilatéralisation de l'ICM

The Joint Ministerial Statement of the 10th ASEAN+3 Finance Ministers' Meeting 5 May 2007, Kyoto, Japan

Introduction

- 1 . We, the Finance Ministers of ASEAN, China, Japan and Korea (ASEAN+3), convened our tenth meeting in Kyoto, Japan, under the co-chairmanship of H.E. Chalongphob Sussangkarn, Minister of Finance of the Kingdom of Thailand and H.E. Jin Renqing, Minister of Finance of the People's Republic of China.
- 2 . We exchanged views on regional economic and financial developments and policies. We also reviewed the progress of regional financial cooperation processes, including the Chiang Mai Initiative (CMI) Multilateralisation, the Asian Bond Markets Initiative (ABMI), and the ASEAN+3 Research Group. We also explored ways to further enhance these initiatives.

Recent Economic and Financial Developments in the Region

- 3 . We welcomed continued strong growth of the regional economy. The growth outlook for 2007 remains favourable and the external environment is broadly supportive of regional economic expansion. We also noted challenges posed by main downside risk factors, including possible spillover effects from potential slowdown in major world economies, large global imbalances, greater financial market volatilities, growing signs of a rise in protectionist sentiment and a recurrent rise in oil prices.
- 4 . We recognised the increased globalisation of economies and agreed on the importance of policies that strengthen the region's resilience. In this context, we reiterated our commitment to accelerate and deepen structural reforms and implement appropriate macroeconomic policies including domestic demand-driven measures to support sustainable economic growth of the region.

Strengthening East Asia Financial Cooperation

- 5 . On the **Chiang Mai Initiative**, we were pleased to note that the Bilateral Swap Arrangement (BSA) network has increased to US\$ 80 billion, consisting of 16 BSAs among 8 countries.

- 6 . We noted the substantial progress made in the activities of the new Taskforce on CMI Multilateralisation. Proceeding with a step-by-step approach, we unanimously agreed in principle that a self-managed reserve pooling arrangement governed by a single contractual agreement is an appropriate form of multilateralisation. We recognised the consensus reached as a significant achievement towards an advanced framework of regional liquidity support mechanism. We instructed the Deputies to carry out further in-depth studies on the key elements of the multilateralisation of the CMI including surveillance, reserve eligibility, size of commitment, borrowing quota and activation mechanism. Meanwhile, we reiterated our commitment to maintain the two core objectives of the CMI, i.e., (i) to address short-term liquidity difficulties in the region and (ii) to supplement the existing international financial arrangements.
- 7 . We reaffirmed the importance and necessity of strengthening cooperation on regional surveillance alongside the CMI multilateralisation process based on the **Economic Review and Policy Dialogue (ERPD)**. We welcomed the initial progress made by the **Group of Experts (GOE)** and the **Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring (ETWG)** on ways to strengthen regional surveillance capacity since their launches after our last meeting in Hyderabad. Further, we agreed to explore ways on how to link these activities with strengthened surveillance within the region.
- 8 . On the **Asian Bond Markets Initiative**, we encouraged collective efforts of ABMI Working Groups in prioritising the work plans and setting clear deliverables to move forward. We welcomed the diversification of issuers and types of local currency denominated bonds, and endorsed undertaking of the following new studies: Exploring New Debt Instruments for Infrastructure Financing, Promotion of Securitisation of Loan Credits and Receivables, and Promotion of Asian Medium Term Note (MTN) Programme. We also recognised noticeable progress of studies on regional credit guarantee and investment mechanism, settlement system, credit rating harmonisation as well as technical assistance coordination. Furthermore, we were also pleased to see the strengthened public and private sector cooperation under the ABMI.
- 9 . On the **ASEAN+3 Research Group**, we acknowledged the depth and significance of the research studies related to the region's effort to promote greater economic and financial cooperation. We endorsed two new study topics for 2007/08 Research Group activities: (1) "Development of Database on Corporate Credit Information" and (2) "Development of Capital Market to Widen and Diversify SME Financing".

Conclusion

- 10 . We expressed our appreciation to the governments of the Kingdom of Thailand and the People's Republic of China for their excellent arrangements as co-chairs of the ASEAN+3 Finance Ministers' Process in 2007. We also thanked the government of Japan for its hospitality and kind cooperation on hosting the venue.

- 11 . We agreed to meet in Madrid, Spain, in 2008. Viet Nam and Japan will be co-chairs of the ASEAN+3 Finance Ministers' Process in 2008.

Source: http://www.mof.go.jp/english/if/as3_070505.htm

ANNEXE 5 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, mai 2008

The Joint Ministerial Statement Of the 11th ASEAN+3 Finance Ministers' Meeting 4 May 2008, Madrid, Spain

Introduction

1. We, the Finance Ministers of ASEAN, China, Japan and Korea (ASEAN+3), convened our eleventh meeting in Madrid, Spain, under the co-chairmanship of H.E. Vu Van Ninh, Minister of Finance of the Socialist Republic of Vietnam and H.E. Fukushiro Nukaga, Minister of Finance of Japan.
2. We exchanged views on regional economic and financial developments and policies and reviewed the progress of regional financial cooperation initiatives, including the Chiang Mai Initiative Multilateralisation, the Asian Bond Markets Initiative (ABMI) and the ASEAN+3 Research Group. We also explored ways to further enhance these initiatives.

Recent Economic and Financial Developments in the Region

3. The global economy faces a challenging period. While we remain positive about the long-term resilience of the global economy, the short-term economic prospects have weakened. Risks to the outlook come from the still unfolding events in financial markets, the potential worsening of housing and credit cycles, and inflationary pressures driven by high energy and food prices.
4. The regional economy has continued its strong growth and is forecasted to remain robust although somewhat weaker. Nonetheless, several risks remain such as further worsening of the growth prospects, vulnerability of financial markets, and continued inflationary pressures from rising oil and non-oil commodity prices. We confirmed the importance of taking appropriate actions to ensure that economic activity continues at a sustained pace by balancing policies to deal with these risks. We are also committed to accelerating and deepening structural reforms to support sustainable economic growth in the region. We highly appreciate the ADB initiatives to contribute to the stabilization of the food prices. In addition, we agreed to work closely with the ADB on regional and national initiatives to provide food security and stability of food prices for the regional economies.

5. Such recent economic developments remind us of the strong interaction between vulnerability of financial markets and the macro-economic situation. The countries in the Asian region have recorded strong growth by deepening intraregional trade of goods and services. The financial markets in Asia have become more interdependent with increasing cross-border financial transactions. In this context, we recognized the importance of continuing to enhance communication among authorities responsible for macroeconomic policies and financial supervision in the region.

Strengthening East Asian Financial Cooperation

-Chiang Mai Initiative-

6. On the Chiang Mai Initiative (CMI), we have been carrying out work on the key elements of the multilateralisation of the CMI since our last Meeting in Kyoto, following the principle agreement that a self-managed reserved pooling arrangement governed by a single contractual agreement is an appropriate form of multilateralisation. We reiterated our commitment to maintain the two core objectives of the CMI: (i) to address short-term liquidity difficulties in the region and (ii) to supplement the existing international financial arrangements. We agreed that CMI Multilateralisation will be underpinned by rigorous principles to govern its key aspects, including economic surveillance, borrowing accessibility, activation mechanism, decision making rules and lending covenants, while keeping to timely disbursement.

7. We agreed that it is indispensable to build a credible system in ASEAN+3 to monitor the economic and financial situation of the member countries. As a start, we agreed to implement measures to strengthen the current Economic Review and Policy Dialogue (ERPD), such as increasing the frequency of the dialogues and developing a standardized format for the provision of necessary information and data. Such strengthened regional surveillance system will contribute to smooth and efficient decision making. We will further explore the International Financial Institutions' (IFIs') role in providing useful information when necessary as reference.

8. We also agreed that the total size of the multilateralised CMI would be at least US\$ 80 billion, and that the proportion of the amount of contribution between the ASEAN and the Plus Three countries would be "20:80". We further agreed on key concepts of the borrowing accessibility, the activation mechanism and other elements. Based on the progress made thus far on some of the key elements of the multilateralisation of the CMI, we are committed to further accelerate our work in order to reach consensus on all of the elements which include concrete conditions eligible for borrowing and contents of covenants specified in borrowing agreements.

-Asian Bond Markets Initiative-

9. Along with the effort and progress made under the ABMI since 2003, the Asian bond markets have recorded remarkable growth in terms of size and diversity of issuers. We also took note of other progress and effort under the current ABMI such as studies on new securitized debt instruments, credit guarantee and investment mechanism, the study on Asian Bond Standard and enhancing the credibility of the domestic credit rating agencies.

10. To further develop the Asian bond markets, we endorsed the New ABMI Roadmap. This New Roadmap shows our renewed strong commitment to the concrete progress of ABMI, on the occasion of its fifth anniversary.

11. First, the new ABMI Roadmap focuses on the four key areas: (1) promoting issuance of local currency-denominated bonds, (2) facilitating the demand of local currency-denominated bonds, (3) improving regulatory framework, and (4) improving related infrastructure for the bond markets. The Steering Group will be established to monitor and coordinate the activities of the four Task Forces in charge of those areas.

12. Second, we agreed to make further voluntary efforts to contribute to more accessible regional bond market development in a concerted manner. In this regard, each country will make periodic self-assessments of its progress in line with the objectives of ABMI. The reference will be introduced for this purpose.

13. Third, we recognized that the private sector plays an important role in the development of bond markets. In this regard, we welcomed the launch of a group consisting of private sector participants to discuss the cross-border bond transactions and settlement issues.

-Others-

14. On the ASEAN+3 Research Group, we appreciated the various studies made by the Research Group on relevant topics including financial integration and capital market development in the region. We endorsed three study topics for 2008/09 Research Group activities: (i) "Development of Corporate Credit Information Database and Credit Guarantee System", (ii) "The Trend of Trade, Foreign Direct Investment, and Monetary Flows in East Asia, and its Policy Implication", and (iii) "New Financial Products and their Impact on the Asian Financial Markets".

15. We also welcomed the various efforts made by the Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring (ETWG) and the Group of Experts (GOE) to strengthen regional surveillance capacity.

Conclusion

16. We expressed our appreciation to the governments of the Socialist Republic of Vietnam and Japan for their excellent arrangements as co-chairs of the ASEAN+3 Finance Ministers' Process in 2008. We also thanked the government of Spain for its hospitality and kind cooperation.

17. We agreed to meet in Bali, Indonesia, in 2009. The Kingdom of Thailand and the Republic of Korea will be co-chairs of the ASEAN+3 Finance Ministers' Process in 2009.

Source: <http://www.reuters.com/article/marketsNews/idUSSEO7774120080504?pageNumber=4&virtualBrandChannel=0&sp=true>

ANNEXE 6 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 sur l'ABMI en 2003

The Joint Ministerial Statement of the ASEAN + 3 Finance Ministers Meeting

7 August 2003, Makati, Philippines

Introduction

1. We, the Finance Ministers of ASEAN, China, Japan and the Republic of Korea (ASEAN + 3) convened our meeting in Makati chaired by H.E. Jose Isidro N. Camacho, Secretary of Finance, the Philippines.

2. The Finance Ministers of China, Japan and the Republic of Korea join their ASEAN colleagues in expressing their sadness at the loss of lives in the Jakarta bombing on 5 August 2003. We condemn this terrorist attack in the strongest possible terms and re-affirm our fullest support for Indonesia. We reiterate our full commitment to the global fight against terrorist financing and money laundering.

3. We discussed recent economic and financial developments and policies. We also reviewed the progress of regional financial cooperation initiatives, including, the Chiang Mai Initiative (CMI), Monitoring of Capital Flows, the Early Warning System (EWS) and the Asian Bond Market Initiative (ABMI).

Recent Economic and Financial Developments in the Region

4. We are pleased to note the stronger than expected growth in the regional economies in 2002 which was supported by a revival in domestic demand and exports in some countries. The robust performance continued into the first quarter of 2003. The region remains resilient and is expected to register higher growth as global recovery picks up.

5. We had the opportunity to hear the report of ADB President Tadao Chino on the economic outlook of the region. The positive developments in the ASEAN + 3 economies are supported by the improvements in the economic indicators in some of the developed countries. Mr. Chino identified three key long-term challenges for the ASEAN +3 countries: (1) reforms in the banking

system; (2) restructuring of the corporate sector; and (3) deeper financial and monetary cooperation.

6. We are confident that our accommodative monetary policy and fiscal stimulus will enable the SARS-affected economies among us to recover. We resolved to intensify structural reforms, particularly on the regulatory and supervisory system, and the on-going financial and corporate sector restructuring

Strengthening East Asia Financial Cooperation

7. On regional financing arrangements, we are pleased to note significant progress since we last met in Shanghai in May 2002. The number of Bilateral Swap Arrangements (BSAs) has doubled from six to twelve, and the size of the network has increased from USD 17 billion to USD 31.5 billion. Four more BSAs (China-Indonesia, China-Philippines, Korea-Indonesia and Japan-Singapore) are expected to be concluded before the end of this year.

8. To strengthen the current peer review process, we agreed to implement the recommendations made by the ASEAN+3 Study Group to Examine Ways of Enhancing the Effectiveness of Economic Reviews and Policy Dialogues.

9. We also agreed to set up the ASEAN+3 Finance Cooperation Fund (the Fund) to support our ongoing economic review and policy dialogue. The Fund would complement our efforts to enhance the effectiveness of our economic surveillance in support of the CMI and the ABMI. The Fund would be administered by the ASEAN Secretariat.

10. We agreed to intensify our efforts to develop regional bond markets. This will further strengthen our financial systems by better utilizing the aggregate savings in the region and minimizing the risk of maturity and currency mismatches. Voluntary working groups have been established to further discuss a range of key issues crucial to further development of the domestic and regional bond markets, such as, securitization, credit guarantee, promotion of local currency denominated bonds, credit rating, and foreign exchange transactions and settlement issues.

11. We welcomed our Deputies' initiative in setting up a voluntary research group to explore ways to further strengthen financial cooperation and promote financial stability in the region. Japan is prepared to make a significant financial contribution to this research activity and we look forward to a fruitful outcome of this collaboration.

12. We conducted a useful dialogue with the ADB President. We welcomed the ADB's technical support for ABMI as well as for the capacity building to set up the EWS in participating member countries. We support the establishment of the EWS to strengthen our participating members' surveillance capacity.

13. We welcomed the workshop that was jointly organized by Japan and the ASEAN Secretariat on Monitoring System for Short-term Capital Flows – Phase II. The workshop was held in Kyoto and was attended by ASEAN+3 finance and central bank officials. We also welcomed the training course organized by China on Economic Reforms and Development.

14. We agreed to meet in Jeju, the Republic of Korea, in 2004 where we look forward to further progress on the ASEAN+3 initiatives.

15. We express our thanks to the Philippines for hosting the 6th ASEAN +3 Finance Ministers Meeting.

Source: <http://www.aseansec.org/15032.htm>

ANNEXE 7 : Le poids des 34 pays dans les échanges mondiaux, 1985-2005

Tableau 42 : Evolution de la part des 34 pays dans les échanges mondiaux de 1985 à 2005, en %

	Exportations	Importations
1985	76,0	79,3
1986	79,6	80,2
1987	79,7	81,1
1988	81,4	81,8
1989	81,1	82,5
1990	79,7	81,1
1991	80,7	81,6
1992	80,5	80,7
1993	81,0	80,7
1994	81,0	80,9
1995	81,1	80,6
1996	80,4	72,8
1997	80,6	79,9
1998	81,6	79,0
1999	81,6	81,0
2000	79,9	81,7
2001	79,8	80,8
2002	79,3	80,5
2003	78,6	80,1
2004	77,2	79,0
2005	75,5	78,1

Source : Calculs effectués à partir des données du FMI, Direction of Trade Statistics Yearbook, divers numéros. Les flux bilatéraux d'importations et d'exportations, qui ont permis d'effectuer ce calcul, sont exprimés en millions de dollars courants.

ANNEXE 8 : Le poids des 34 pays dans les échanges de l'ASEAN+3, 1985-2005

Tableau 43 : Evolution de la part des 34 pays dans les échanges de l'ASEAN+3, de 1985 à 2005, en %

	Exportations	Importations
1985	82,9	74,5
1986	84,3	78,6
1987	85,8	80,0
1988	86,8	81,5
1989	87,6	81,3
1990	87,2	80,9
1991	87,2	83,4
1992	86,8	83,8
1993	87,6	84,4
1994	88,7	85,1
1995	88,7	85,1
1996	88,8	84,5
1997	86,3	83,7
1998	87,2	86,3
1999	89,3	85,6
2000	90,2	82,9
2001	89,0	82,7
2002	89,2	82,6
2003	89,6	81,9
2004	88,8	80,7
2005	87,8	78,4

Source : Calculs effectués à partir des données du FMI, Direction of Trade Statistics Yearbook, divers numéros. Les flux bilatéraux d'importations et d'exportations, qui ont permis d'effectuer ce calcul, sont exprimés en millions de dollars courants.

ANNEXE 9 : Recensement des noms et sources des variables des deux modèles de gravité présentés

Tableau 44 : Nom et sources des variables utilisées dans le modèle de gravité

Variables	Définition	Source
Variables à expliquer		
Xij	Exportations bilatérales de i à destination de j	FMI, Direction Trade of Statistics Yearbook
Mij	Importations bilatérales de i en provenance de j	FMI, Direction Trade of Statistics Yearbook
Variables explicatives		
Pibi	PIB du pays i	World Economic Outlook Database, site FMI ¹⁰⁴
Pibj	PIB du pays j	World Economic Outlook Database, site FMI
Pibpci	PIB par habitant du pays i	World Economic Outlook Database, site FMI
Pibpcj	PIB par habitant du pays j	World Economic Outlook Database, site FMI
Dpibpc	Différence absolue entre le PIB par habitant des pays i et j	Calcul auteur
Distwces	Distance entre les deux capitales, pondérée par leur poids dans la population totale	CEPII ¹⁰⁵
Remi	Distance relative mesurant l'éloignement aux marchés alternatifs	Calcul auteur
Remj	Distance relative mesurant l'éloignement aux marchés alternatifs	Calcul auteur
ADJ	Frontière commune	CEPII
LangCo	Langue officielle commune	CEPII
LangEth	Langue parlée par au moins 9% de la population dans les deux pays	CEPII
UE	Appartenance au regroupement UE	Calcul auteur
ALENA	Appartenance au regroupement ALENA	Calcul auteur
APT	Appartenance au regroupement ASEAN+3	Calcul auteur
APF	Appartenance au regroupement ASEAN+5	Calcul auteur
ASEAN	Appartenance au regroupement ASEAN	Calcul auteur
Aptchn	Relations entre la Chine et un pays est-asiatique	Calcul auteur
Aptjap	Relations entre le Japon et un pays est-asiatique	Calcul auteur

¹⁰⁴ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2006/02/data/index.aspx>

¹⁰⁵ Les variables (distance, contiguïté, langue officielle et langue ethnique) proviennent de la base de données du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales) (<http://www.cepii.fr/francgraph/bdd/distances.htm>). Libre d'accès, elle permet d'avoir des informations plus complètes et nécessaires à notre analyse que la base de données Haveman (www.Haveman.org).

ANNEXE 10 : Test d'Heckman

La méthode d'estimation d'Heckman confirme la nécessité de prendre en compte les valeurs manquantes, non disponibles ou trop petites qui se traduisent dans nos deux bases de données par des zéros. Le ratio de Mills est en effet significatif pour les importations et les exportations des 34 pays mais aussi pour les flux commerciaux intra-asiatiques.

Tableau 45 : Test d'Heckman sur la base de données des 34 pays

	Exportations		Importations	
	Coefficients	p-valeur	Coefficients	p-valeur
Pibi	0,86***	159,36	0,82***	159,20
Pibj	0,82***	153,69	0,86***	163,35
Pibpci	0,96***	100,50	0,82***	88,38
Pibpcj	0,76***	79,68	0,86***	92,13
Dpibpc	0,002	0,32	0,004	0,76
Remi	-0,86***	-41,65	-0,46***	-22,94
Remj	-0,49***	-23,69	-0,76***	-33,82
Distwces	-0,69***	-35,92	-0,63***	-34,08
LangCo	0,42***	9,85	0,35***	8,45
LangEth	0,59***	14,71	0,51***	13,22
Adj	0,51***	12,62	0,50***	12,69
APF	0,18***	3,77	0,14***	3,00
APT	0,32***	7,93	0,40***	10,25
UE	0,47***	9,99	0,37***	7,99
Alena	0,57***	5,27	0,70***	6,70
Ratio Mills	1,56***	53,48	1,74***	60,97
Adjusted R ²	0,84***		0,85***	
F-Statistic	7774,3		8203,6	
Observations	23562		23562	

Tableau 46 : Test d'Heckman sur la base de données des 13 pays est-asiatiques

	Exportations		Importations	
	Coefficients	p-valeur	Coefficients	p-valeur
Pibi	0,92***	33,71	0,87***	32,78
Pibj	0,84***	31,62	0,89***	33,58
Pibpci	0,99***	31,74	0,82***	29,39
Pibpcj	0,79***	24,89	0,94***	30,30
Dpibpc	-0,20***	-7,94	-0,19***	-7,80
Remi	-0,18*	-1,86	-0,36***	-3,76
Remj	-0,23**	-2,36	-0,25***	-2,59
Distwces	-0,47***	-7,37	-0,51***	-8,16
LangCo	0,71***	5,43	0,59***	4,57
LangEth	0,35***	3,57	0,36***	3,73
Adj	0,71***	7,46	0,60***	6,38
Asean	0,48***	4,11	0,34***	2,96
Aptjap	-0,26***	-2,60	-0,15	-1,54
Aptchn	-0,81***	-7,58	-0,66***	-6,30
Ratio Mills	1,72***	21,51	1,90***	24,65
Adjusted R²	0,79***		0,81***	
F-Statistic	820,4		862,6	
Observations	3276		3276	

ANNEXE 11 : Détection de la colinéarité des variables

La colinéarité intervient lorsque les variables sont reliées par une relation linéaire. Dans ce cas, il n'est pas possible d'estimer simultanément les effets linéaires des deux variables, il faut nécessairement retirer les covariables redondantes. Cette colinéarité peut être évaluée en calculant le VIF (Variation Inflation Factor). Le VIF étant un facteur permettant de quantifier la colinéarité de façon absolue, il n'existe pas de plafond. Néanmoins, le seuil retenu pour qualifier un coefficient de colinéaire est généralement de 10. D'après la définition du VIF¹⁰⁶, ce niveau de 10 équivaut à obtenir un R² de 0,9 entre les régresseurs concernés. Le Tableau ci-dessous présente les différentes valeurs du VIF pour les différentes périodes retenues. Ici nous n'observons aucun VIF supérieur à 10, les variables explicatives ne sont pas colinéaires. Ainsi les estimateurs conservent toutes leurs propriétés : absence de biais, estimation correcte de leur matrice des variances-covariances, lois de probabilité inchangées (Rys et Vaneecloo, 1998).

Tableau 47: Détection de la colinéarité des variables, via le calcul du VIF pour la base de données concernant les 34 pays est-asiatiques

Variables	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	1,21	1,24	1,22
Pibj	1,21	1,24	1,22
Pibpci	1,74	1,72	1,78
Pibpcj	1,75	1,72	1,79
Dpibpc	1,25	1,26	1,23
Distwces	6,27	6,28	6,37
Remi	2,06	2,09	2,26
Remj	2,05	2,08	2,25
Adj	1,56	1,58	1,54
LangCom	3,25	3,26	3,25
LangEth	3,35	3,35	3,36
<i>Biais régional</i>			
APT	3,70	3,71	3,76
APF	6,07	6,13	6,29
UE	4,77	4,83	4,96
ALENA	1,16	1,17	1,18

¹⁰⁶ $VIF\beta_j = 1 / (1 - R_j^2)$

Tableau 48 : Détection de la colinéarité des variables, via le calcul du VIF pour la base de données concernant les 13 pays

Variables	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	1,94	2,13	2,84
Pibj	1,93	2,10	2,77
Pibpci	2,15	2,08	1,95
Pibpcj	2,16	2,09	2,01
Dpibpc	2,03	2,23	1,67
Distwces	3,13	3,12	3,23
Remi	2,98	2,71	3,14
Remj	2,88	2,61	3,00
Adj	2,20	1,74	2,16
LangCom	1,74	2,09	1,76
LangEth	2,07	2,27	2,08
<i>Biais régional</i>			
ASEAN	4,61	4,54	5,43
APTChn	2,24	2,25	2,02
APTJap	2,10	2,25	2,44

ANNEXE 12 : Classification par stade de production du commerce international

Gaulier et alii (2006) retiennent cinq stades de production : les biens primaires, les biens semi-finis, les pièces et composants, les biens de capitaux et les biens de consommation. Ils donnent, pour chaque stade, les produits retenus dans la classification BEC (Broad Economic Categories des Nations Unies). La BEC ordonne la classification standard du commerce international SITC (Standard International Trade Classification, Rev. 3), en s'appuyant sur l'utilisation principale des produits.

Pour notre analyse, nous retenons seulement les 4 premiers stades de production. Le Tableau suivant présente les codes BEC s'y référant.

Tableau 49 : Classification par étapes de production selon la classification BEC

	5 étapes	Code BEC	Titre BEC
Biens Intermédiaires	<i>Biens semi-finis</i>	121	Food and beverages, processes, mainly for industry
		22 322	Industrial supplies, n.e.s, processed Fuels and lubricants, processed
	<i>Pièces et composants</i>	42	Of capital goods, except transport equipment
		53	Parts and accessories of transport equipment
Biens Finaux	<i>Biens de capitaux</i>	41	Capital goods except transport equipment
		521	Other industrial transport equipment
	<i>Biens de consommation</i>	112	Food & bev., primary, mainly for household consumption
		122	Food & bev., processed, mainly for household consumption
		51	Passenger motor cars
		522	Other non-industrial transport equipment
		61	Durable consumer good n.e.s
		62	Semi-durable consumer good n.e.s
63	Non-durable consumer good n.e.s		

Source: d'après Gaulier et alii (2006:52)

ANNEXE 13 : Indicateurs de développement de l'Asie Orientale

Tableau 50 : Quelques indicateurs du développement de l'Asie Orientale

Rang des pays (IDH)	Pop Millions en 2006	PIB 2005		IDH 2005	PIB/tête 2005	
		PPA Mds de \$	Mds \$ courants		Rang	PPA \$
8 Japon	127,9	3911	4567	0,945	18	29 251
21 Hong Kong	7,1	233	178	0,927	12	30 822
25 Singapour	4,3	123	117	0,916	21	28 077
26 Corée du Sud	48,1	994	788	0,912	31	20 499
30 Brunei D.	0,4	9	9	0,871	36	19 210
63 Malaisie	26,1	291	131	0,805	57	10 276
78 Thaïlande	63,4	545	173	0,784	65	8 090
81 Chine	1298	9412	2234	0,768	89	5 837
90 Philippines	86,2	415	98	0,763	100	4 614
105 Viet Nam	86,2	252	51	0,709	118	2 745
107 Indonésie	228,8	977	281	0,711	113	3 609
130 Laos	5,7	13	3	0,553	134	1 954
131 Cambodge	14,2	35	6	0,583	122	2 423
132 Birmanie	48,4	94	12	0,581	158	1 027

Sources : PNUD, FMI, CNUCED

Note : Taiwan n'est pas pris en compte dans la mesure où la Chine ne le reconnaissant pas, ce pays n'apparaît dans les statistiques officielles internationales.

BIBLIOGRAPHIE

- ADLER E.** (2002) Constructivism in International Relations, in CARLSNAES W., SIMMONS B. et RISE T. (eds) *Handbook of International Relations*, Thousand Oaks, Londres.
- ADLER E. et HAAS P.** (1992) Epistemic Communities, World Order and the Creation of a Reflective Research Program, *International Organization*, vol 46.
- AFMM (ASEAN+3 FINANCE MINISTERS MEETING)** (2005) *Progress Report of the Asian Bond Markets Initiative (ABMI)*, mai, disponible sur le site Asian Bonds on line, http://asianbondsonline.adb.org/documents/Progress_Report_ABMI_May2005.pdf
- AFMM (ASEAN+3 FINANCE MINISTERS MEETING)** (2006) *Progress Report of the Asian Bond Markets Initiative (ABMI)*, novembre, disponible sur le site Asian Bonds on line, http://asianbondsonline.adb.org/documents/Progress_Report_ABMI_Nov2006.pdf
- AGHLEVLİ B.B.** (1999) The Asian Crisis. Causes and Remedies, *Finance et Développement*, vol 36, n°2, juin.
- AGLIETTA M.** (1998) La maîtrise du risque systémique international, *Economie Internationale*, n°76.
- AGLIETTA M.** (2002) Problèmes posés par la régulation monétaire internationale, in JACQUET P., PISANI-FERRY J. et TUBIANA L. (dir) *Gouvernance mondiale*, Rapport du CAE, mai.
- AGLIETTA M. et BERREBI L.** (2007) *Désordres dans le capitalisme mondial*, Editions Odile Jacob, Paris.
- AGLIETTA M. et LANDRY Y.** (2007) *La Chine vers la superpuissance*, Economica, Paris.
- AGLIETTA M. et RZEPKOWSKI B.** (2004) Le dollar et la formation d'un pôle monétaire en Asie, *Revue d'Economie Financière*, n°77.
- AITKEN N.D.** (1973) The Effect of The EEC and EFTA on European Trade: A Temporal cross-section Analysis, *American Economic Review*, vol 63, p 881-892.
- AKAMATSU K.** (1962) A Historical Pattern of Economic Growth, *The Developing Economies*, n°1.
- AMEMIYA H, ESMEIN J. et MILELLI C.** (2005) Implantations des firmes japonaises en Chine. Des enseignements pour les entreprises françaises, *Rapport du Centre de Recherche sur la culture japonaise de Rennes et de l'Observatoire des stratégies industrielles*, mai.
- AMIN A. et PALAN R.** (1996) Historicizing international political economy, *Review of International Political Economy*, vol 3, n°2, été.
- AMYX J.A.** (2004) A Regional Bond Market for East Asia ? The Evolving Political Dynamics of Regional Financial Cooperation, *Pacific Economic Papers*, ANU, n°342.
- AMYX J.A.** (2005) What motivates Regional Financial Cooperation in East Asia today ?, *Asia Pacific Issues*, n°76, février.
- ANDERSON J.** (1979) A theoretical foundation of the gravity model, *American Economic Review*, vol 69, n°1.
- ANDERSON J. et VAN WINCOOP E.** (2003) Gravity with Gravitas: a Solution to the Border Puzzle, *American Economic Review*, vol 93, n° 1.
- ANDO M. et KIMURA F.** (2003) The formation of International Production and Distribution Networks in East Asia, *NBER Working Paper*, n°10167, décembre.
- ANGELIER J-P.** (2004) L'impact de la croissance chinoise sur les marchés mondiaux de matières premières, *Politique Etrangère*, n°2.
- ARES M.** (2002) À la recherche d'une politique monétaire commune en Asie de l'Est, *Note de Recherche GRES*, vol 4, n°1, avril.
- ASEAN** (2006) *Declaration of ASEAN Concord II (Bali Concord II)*, novembre, disponible à l'adresse <http://www.aseansec.org/publ-bali-concord.pdf>.

- ASIA BOND MONITOR** (2007) Emerging East Asian Local Currency Bond Markets: A Regional Update, *Asia Bond Monitor*, novembre, disponible à l'adresse http://asianbondsonline.adb.org/documents/abm_nov2007.pdf
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB)** (2000) *Asian Development Outlook*, Editions 2000, en ligne, <http://www.adb.org/documents/books/ado/default.asp>.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB)** (2004) *Asian Development Outlook*, Editions 2004, en ligne, <http://www.adb.org/documents/books/ado/default.asp>.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB)** (2007) *Asian Development Outlook*, Editions 2007, en ligne, <http://www.adb.org/documents/books/ado/default.asp>.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK (ADB)** (2008) *Emerging Asian Regionalism. A Partnership for Shared Prosperity*, Manille, disponible à l'adresse suivante <http://www.adb.org/Documents/Books/Emerging-Asian-Regionalism/default.asp>
- ASTIER F. et MONET H.** (2004) La Chine : un moteur pour l'économie mondiale ?, *Etudes transversales de la Société Générale*, février, disponible sur le site http://groupe.socgen.com/html/eco/FR/tele/themes/f_chine_0204.pdf
- ASTIER F., DUFOURNET T. et TRAN X.** (2002) Focus : la Chine, le Japon et l'Asie : entre intégration et rivalités, *Analyse mensuelle de la situation économique*, Société Générale, septembre.
- AXELROD R.** (1981) The Emergence of Cooperation among egoists, *American Political Science Review*, vol 75, n°2, juin.
- AXELROD R. et KEOHANE R.O.** (1985) Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions, *World Politics*, n°38.
- AYADI M., BOUDHINA R., KHALLOULI W. et SANDRETTO R.** (2006) La contagion de la crise asiatique : dynamiques de court terme et de long terme, *Economie Internationale*, n°105, La Documentation française.
- BACHAND R.** (2001) Etude comparative des accords et traités d'investissement dans les Amériques : existe-t-il une alternative au modèle ALENA ?, *Série Continentalisation du Gric*, Notes et Etudes 01-02, janvier.
- BALASSA B.** (1961) Towards a Theory of Economic Integration, *Kyklos*, vol XIV.
- BALDWIN R.E.** (1997) The Causes of Regionalism, *The World Economy*, vol 20, n°7.
- BALDWIN R.E.** (2003) The Spoke Trap: hub and spoke bilateralism in East Asia, *CNAEC Research Series*, 04-02.
- BALDWIN R.E.** (2007) Managing the Noodle Bowl : The Fragility of East Asian Regionalism, *Working Paper Series on Regional Economic Integration*, Asian Development Bank, n°7, février.
- BALDWIN R.E. et TAGLIONI D.** (2006) Gravity for dummies and dummies for gravity equations, *Discussion Paper*, n°5850, Centre for Economic Policy Research.
- BANQUE MONDIALE** (2001) Effective Use of Development Finance for International Public Goods, *Global Development Finance 2001*, Washington DC, chapitre 5.
- BATTISTELLA D.** (2002) L'intérêt national. Une notion. Trois discours, in CHARILLON J-P. (dir) *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Sciences Po, Paris.
- BATTISTELLA D.** (2003) *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, Paris.
- BAYOUMI T. et EICHENGREEN B.** (1997) Is Regionalism Simply a Diversion? Evidence from the evolution of the EC and EFTA, in ITO T. et KRUEGER A.O. (dir) *Regionalism versus Multilateral Trade Arrangements*, NBER-East Asia Seminar on Economics, vol 6, University of Chicago Press.
- BAYOUMI T., EICHENGREEN B. et MAURA P.** (2000) On Regional Monetary Arrangements for ASEAN, *Journal of the Japanese and International Economics*, vol 14, n°2.
- BCHIR M.H. et FOUQUIN M.** (2006) Economic Integration in Asia: Bilateral Free Trade Agreements Versus Asian Single Market, *Working Paper du CEPII*, n°15, octobre.

- BEESON M.** (2003a) East Asia, the International Financial Institutions and Regional Regulatory Reform, *Journal of the Asia Pacific Economy*, vol 8, n°3.
- BEESON M.** (2003b) ASEAN Plus Three and the Rise of Reactionary Regionalism, *Contemporary Southeast Asia*, vol. 25, n°2, août, p251-268.
- BEFFA J-L.** (2005) *Pour une nouvelle politique industrielle*, Documentation française, Paris, janvier.
- BEKOLO-EBE B.** (2001) L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives, *Mondes en Développement*, Tome 29, n°115/116.
- BELAISCH A. et ZANELLO A.** (2006) L'Asie cherche à renforcer son intégration financière dans la région et le reste du monde, *Finances et Développement*, Juin.
- BENAROYA F.** (2002) Organisations régionales et gouvernance mondiale, in JACQUET P., PISANI-FERRY J. et TUBIANA L. (dir) *Gouvernance mondiale*, Rapport du CAE, mai.
- BÉNASSY-QUÉRÉ A., COUPET M. et MAYER T.** (2005) Institutional Determinants of Foreign Direct Investment, *Working Paper du CEPII*, n°2005-05, avril.
- BENASSY-QUERE A., LAHRECHE-REVIL A. et MIGNON V.** (2004) Le Yuan et le G20, *Revue d'Economie Financière*, n°77.
- BEN HAMMOUDA H., BEKOLO-EBE B. et MAMA T.** (2003) *L'intégration régionale en Afrique centrale. Bilan et perspectives*, Editions Karthala, Paris.
- BERGSTEN F. et PARK Y.C.** (2002) Toward a monetary regional arrangement in East Asia, *ADB Institute Research Paper*, Asian Development Bank, n°50, décembre.
- BERGSTRAND J.** (1989) The Generalized Gravity Equation, Monopolistic Competition, and the Factor-Proportions Theory in International Trade, *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 71, n°1, p 143-153.
- BERTHAUD P.** (2002) Régionalisation et intégration naturelle. Peut-on estimer l'emprise de la régionalisation économique ?, *Journée d'étude CEDECE*, Le renouveau des ensembles économiques régionaux, 17 mai, Grenoble.
- BERTHAUD P.** (2006) Introduction de la 2^{ème} Partie Commerce, monnaie, finance, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Edition La Découverte, Collection « Recherches ».
- BERTHAUD P.** (2007) *Intégration économique et gouvernance internationales. Un programme de recherche en économie politique internationale (EPI)*, Texte d'HDR.
- BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G.** (2006) (dir) *La question politique en économie internationale*, Edition La Découverte, Collection « Recherches ».
- BHAGWATI J.** (2002) *Free Trade Today*, Princeton University Press.
- BILLES E.** (1999a) *L'ouverture extérieure chinoise : de la Chine à une Grande Chine ? Une étude du fait sino-transnational*, thèse de Sciences Economiques, Grenoble II, janvier
- BILLES E.** (1999b) Ouverture extérieure chinoise et fait sino-transnational, *Asies Recherches*, n°14, décembre.
- BLANCHETON B.** (2004) Ouverture commerciale, croissance et développement : malentendus et ambiguïtés des débats, Première journée du développement du GRE, *Le concept de développement en débat*, Bordeaux, septembre.
- BLOMQUIST H-C.** (1997) *Economic Interdependence and Development in East Asia*, Praeger.
- BOHER A. et YANITCH J-P.** (2004) Les régimes de change en Asie – Le rôle dominant du dollar peut-il être amené à évoluer ?, *Revue Asie*, n°91, mai.
- BOISSEAU DU ROCHER S.** (1998) *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Edition L'Harmattan, Paris.
- BOISSEAU DU ROCHER S.** (2001) L'ASEAN et les nouvelles règles du jeu : le régionalisme en Asie du Sud-Est à l'épreuve de la mondialisation, *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol 8, n°3.

- BOISSEAU DU ROCHER S.** (2004) L'Asie orientale : organisations régionales et intégration, in PELLETIER P. (dir) *Identités territoriales en Asie orientale*, Les Indes savantes.
- BONZOM P., STRAUSS-KAHN M-O. et SA S.** (2005) Interaction entre dimensions économique et institutionnelle de l'intégration régionale: l'expérience européenne, *Bulletin de la Banque de France*, n°142, octobre.
- BOUSSOU J.** (2007) Le Japon, 1997-2007 : de la crise au rebond, in BOISSEAU DU ROCHER (dir) *Dix ans après la crise*, Les Etudes de la Documentation Française, Editions 2007-2008, Paris.
- BOULANGER E.** (2000) Le statut du Japon en Asie orientale. Economie, politique, et sécurité, *Cahier de Recherche du GRES (Groupe de recherche en économie et sécurité)*.
- BOULANGER E.** (2001) La nouvelle politique commerciale du Japon et le régionalisme asiatique, *Cahier de Recherche du GRIC*, n°01-08, août.
- BOULANGER E.** (2006a) Le Japon et l'Appel de l'Asie, *Cahiers de Recherche du CEIM*, n°06-05, mars.
- BOULANGER E.** (2006b) A la conquête de la Chine, la nouvelle expansion des réseaux de production des kereitsu, in DEBLOCK C. et REGNAULT H. (dir) *Nord-Sud : la reconnexion périphérique*, Editions Athéna, Montréal.
- BOULANGER E., CONSTANTIN C. et DEBLOCK C.** (2007) Grandes manœuvres autour de l'ASEAN : les perspectives américaine, chinoise et japonaise sur le régionalisme asiatique, *Cahier de Recherche du Gric*, n° 05-07, novembre.
- BOULAT P-A. et CHABERT P-Y.** (1992) *Les Swaps. Technique contractuelle et régime juridique*, Edition Masson, Paris.
- BOUTEILLER E. et FOUQUIN M.** (2001) *Le développement économique de l'Asie orientale*, Editions La Découverte, Repères, nouvelle édition, Paris.
- BOWLES P.** (2002) Asia's post-crisis regionalism: bringing the state back in, keeping the (United) States out, *Review of International Political Economy*, vol 9, n°2, été.
- BOWLES P. et MACLEAN B.** (1996) Regional Blocs. Can Japan be the leader?, in BOYER R. et DRACHE J. (dir) *States against Markets. The limits of Globalization*, Routledge.
- BRENDER A. et PISANI F.** (2007) *Les déséquilibres financiers internationaux*, La Découverte, Collection Repères, n°491, Paris.
- BRESLIN S., HUGHES C.W, PHILIPPS N. et ROSAMOND B.** (2002) (dir) *New Regionalisms in the Global Political Economy: Theories and Cases*, Routledge.
- BUCHANAN J.** (1965) An Economic Theory of Clubs, *Economica*, vol 32, n°125.
- BUSCH M-L. et MILNER H-V.** (1994) The future of the international trading system : international firms, regionalism and domestic politics, in STUBBS R. et UNDERHILL G.R.B, *Political Economy and the changing global order*, St Martin's Press, NY.
- BUSTELO P.** (2002) The Impact of The Financial Crises on East Asian Regionalism, in LIU F-K. et REGNIER P. (dir) *Regionalism in East Asia: Paradigm Shifting*, Routledge-Curzon, London.
- CABESTAN J-P.** (2007) La montée en puissance de la diplomatie chinoise, in BOISSEAU DU ROCHER S. (dir) *Asie. Dix ans après la crise*, Les Etudes de la Documentation Française, Paris
- CABESTAN P. et VERMANDER B.** (2005) *La Chine en quête de ses frontières : la confrontation Chine-Taiwan*, Presses de Sciences Po, Paris.
- CAROLL W. et CARSON C.** (2003) The network of global corporations and elite policy groups: a structure for transnational capitalist class formation?, *Global Network*, vol 3, disponible à l'adresse www.blackwell-synergy.com.
- CATIN M. et VAN HUFFEL C.** (2004) Ouverture économique et inégalités régionales de développement en Chine. Le rôle des institutions, *Mondes en Développement*, n°128.

- CEA** (Commission Economique pour l'Afrique) (2006) *Assessing Regional Integration for Africa : Rationalizing Regional Economic Communities*, Etude du CEA.
- CHAVAGNEUX C.** (2004) *Economie politique internationale*, Edition La Découverte, collection Repères, Paris.
- CHAZOT C. et CLAUDE P.** (1994) *Les Swaps. Concepts et Applications*, Edition Economica, Paris.
- CHEN L.** (2007) A Two-Hub Trading Bloc in East Asia?, in KIM J-K et RUFFINI P-B (dir) *Corporate Strategies in the Age of Regional Integration*, Edward Elgar.
- CHENG I-H. et WALL H.J.** (2004) Controlling for Heterogeneity in Gravity Models of Trade and Integration, *The Federal Reserve Bank of St. Louis Review*, vol 87, n°1.
- CIENIEWSKI S.** (2004) La Chine, menace et opportunité pour le reste de l'Asie, *Revue Asie*, n°99, 17 septembre.
- CLAPP J.** (2003) Transnational corporations and global environmental governance, in DAUVERGNE P. (dir) *Handbook of Global Environmental Politics*, Editions Elgar.
- CLARETE R., EDMONDS C. et SEDDON WALLACK J.** (2002) Asian Regionalism and Its Effects on Trade in the 1980s and 1990s, *ERD Working Paper Series*, Asian Development Bank, n°30, novembre.
- COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN** (2001), *L'intégration régionale. Une nouvelle voie pour l'intégration de l'économie mondiale ?*, De Boeck, Bruxelles.
- COOK L. et SACHS J.** (2002) Les biens collectifs régionaux dans le cadre de l'assistance internationale, in KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press.
- CORNES R. et SANDLER T.** (1996) *The Theory of Externalities, Public Goods and Club Goods*, Cambridge University Press, Cambridge, 2^{ème} édition.
- COSAERT P.** (1992) L'intégration économique en cours de l'Asie Orientale, in CARRE F., COSAERT P. et alii (dir), *Le Quart nord-ouest du Pacifique*, Dossiers des images économiques du Monde n°14, SEDES.
- COULIBALY S.** (2006) Evaluating the Trade and Welfare Effects of Developing RTAs, *Cahier de Recherches Economiques du Département d'Econométrie et d'Economie Politique (DEEP)*, Université de Lausanne, Ecole des HEC.
- COUSSY J.** (2001) Economie politique des intégrations régionales : une approche historique, *Mondes en développement*, Tome 29, 115/116.
- COUSSY J.** (2002) Biens Publics Mondiaux : Théorie scientifique, réalité émergente et instrument rhétorique, in CONSTANTIN F. (dir) *Les Biens Publics Mondiaux. Un mythe légitimateur pour l'action collective?*, Edition L'Harmattan, Paris.
- COX R.W.** (1986) Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory, in KEOHANE R.O. (dir) *Neorealism and its Critics*, Columbia University Press, New York.
- COX R.W.** (1987) *Production, Power and World Order: Social Forces and the Making of World History*, Columbia University Press, New York.
- COX R.W.** (1999) Political Economy and World Order: Problems of Power and Knowledge at the Turn of the Millennium, in STUBBS R. et UNDERHILL G.R.H (eds) *Political Economy and the Changing Global Order*, Oxford University Press, Don Mills, Ontario.
- COX R.W.** (2000) Explaining Business Support for Regional Trade Agreements, in FRIEDEN J. et LAKE D. (dir) *International political economy: perspectives on global power and wealth*, Routledge.
- CROCKETT A.** (1997) Why is Financial Stability a Goal of Public Policy?, *Economic Review*, Fourth Quarter.
- DE KONINCK R.** (2006) *Singapour : la cité-Etat ambitieuse*, La Documentation Française, Paris.

- DE MELO J., MONTEGNEGRO C. et PANAGARIYA A.** (1993) L'intégration régionale hier et aujourd'hui, *Revue d'Economie du développement*, n°2.
- DE VIENNE M-S.** (2004) Japon-Chine : Conflit ou partenariat ?, *AGIR*, Société Stratégie, mars, n°17.
- DEARDORFF A.V.** (1998) Determinants of Bilateral Trade: Does Gravity Work in a neoclassical world?, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University of Chicago Press.
- DEBLOCK C.** (2005) Régionalisme économique et mondialisation : une typologie des théories, *Séminaire EPI*, Grenoble, mars.
- DEBLOCK C.** (2006a) Régionalisme économique et mondialisation: que nous apprennent les théories?, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Collection Recherches, La Découverte.
- DEBLOCK C.** (2006b) Régionalisme, arrangements institutionnels hybrides et gouvernance à la carte ?, *Multilatéralisme Régional*, n°4, Unesco.
- DEBLOCK C.** (2007) Les Etats-Unis en quête d'une nouvelle stratégie commerciale pour l'Asie, *Cahiers du GRIC*, septembre.
- DEBLOCK C. et CONSTANTIN C.** (2000) Intégration des Amériques ou intégration à l'économie américaine ?, *GRIC*.
- DEBLOCK C. et CONSTANTIN C.** (2004) Le yuan et la nouvelle alliance économique entre les Etats-Unis et la Chine, *Etudes Internationales*, vol 35, n°3, septembre.
- DEBLOCK C., BRUNELLE D. et RIOUX M.** (2001) Globalisation, Investissements et Concurrence. La voie du Régionalisme : le projet des Amériques, *Cahier de Recherche du GRIC*, n°01-09, septembre.
- DELALANDE P.** (2003) L'essor économique de l'Asie, *Futuribles*, n°286, mai.
- DELAMOTTE G.** (2008) Diplomatie chinoise de M. Fukuda, *Japan Analysis*, n°10, janvier.
- DIETER H. et HIGGOTT R.** (2003) Exploring alternative theories of economic regionalism: from trade to finance in Asian co-operation, *Review of International Political Economy*, vol 10, n°3.
- DONNELIER J-C.** (dir) (1995) L'intégration économique régionale, *Les Notes bleues de Bercy*, juillet.
- DRYSDALE P.** (1969) Japan, Australia and New Zealand: the Prospects for Western Pacific Integration, *Economic Record*, vol 45, n°3.
- DRYSDALE P.** (2005) Regional Cooperation in East Asia and FTA Strategies, *Pacific Economic Papers*, ANU, n°344.
- DUSO-BAUDUIN S.** (2006) Le regard américain sur l'intégration régionale ASEAN+3, in AUFFRAY D. et GUILLERM A. (dir) *L'ASEAN+3 (Chine, Japon, Corée du Sud)*, CIRPES, Collection Points de vue stratégiques.
- EAST ASIA VISION GROUP (EAVG)** (2002) *Final Report of East Asia Study Group*, ASEAN+3 Summit, novembre 2002, disponible à l'adresse suivante <http://www.mofa.go.jp/region/asia-paci/asean/pmv0211/report.pdf>
- ECHINARD Y. et GUILHOT L.** (2007) Le « nouveau régionalisme » : de quoi parlons-nous ?, *Annuaire Français des Relations Internationales*, Bruylant.
- EGGER P. et PFAFFERMAYR M.** (2003) The Proper panel econometric specification of the gravity equation: A three-way model with bilateral interaction effects, *Empirical Economics*, vol 28.
- EHRMANN M., GAMBACORTA L., MARTINEZ-PAGÈS J., SEVESTRE P. et WORMS A.** (2001) Financial Systems and the Role of Banks in Monetary Policy Transmission in the Euro Area, *European Central Bank Working Paper Series*, n°105, December.
- EICHENGREEN B.** (2002) Wither Monetary and Financial Cooperation in Asia, *PECC Finance Forum Meeting*, Honolulu, août.

- EICHENGREEN B.** (2005) Hanging together? On Monetary and Financial Cooperation, in YUSUF S., ALTAFA M.A et NABESHIMA K. (dir) *Global Change and East Asian Policy Initiatives*, World Bank Publication.
- EICHENGREEN B. et FRANKEL J.** (1995) Economic Regionalism: Evidence from Two 20th Century episodes, *North American Journal of Economics and Finance*, Vol 6, n°2.
- EICHENGREEN B. et IRWIN D.A.** (1998) The Role of History in Bilateral Trade Flows, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- EICHENGREEN B., RHEE Y. et TONG H.** (2004) The Impact of China on the Exports of Other Asian Countries, *NBER Working Paper*, n°10768, September.
- ELLIOTT R. et IKEMOTO K.** (2004) AFTA and the Asian Crisis: Help or Hindrance to ASEAN Intra-Regional Trade?, *Asian Economic Journal*, vol. 18, n°1, pages 1-23.
- ENIA J. S et KARNS M.P.** (2000) Testing the Strength of Regional Cooperation. The Asian Financial Crisis as Threat or Opportunity ?, *Annual Meeting of The American Political Science Association*, Atlanta, Georgia, Septembre.
- FEENSTRA R.C., MARKUSEN J.R. et ROSE A.K.** (2001) Using the gravity equation to differentiate among alternative theories of trade, *Revue Canadienne d'Economie*, vol 34, n°2, mai.
- FIGUIERE C.** (1995) Le processus d'intégration asiatique : quels outils d'analyse ? , *Japon in Extensio*, n° 38, décembre.
- FIGUIÈRE C.** (1997) Economic Integration in Eastern Asia: Situation and Perspectives, in DZEVER S. et JAUSSAUD J. (dir) *Perspectives on Economic Integration and Business Strategies on Asia*, McMillan, Londres.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2005) La Chine et le Japon : « concurrents » pour un hégémon régional ?, *Contribution au Colloque Réseau Asie*, Paris, 28-30 septembre.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2006a) Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination, *Mondes en Développement*, n°135, 3ème trimestre.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2006b) La Chine, un hégémon régional en Asie Orientale?, in HAY F. et SHI Y. (dir) *La Chine au cœur de la croissance mondiale ? Concurrence, opportunités, restructuration des réseaux économiques*, Presses Universitaires de Rennes.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2007a) Vers une typologie des processus régionaux : le cas de l'Asie Orientale, *Revue Tiers Monde*, n°192, octobre-novembre.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2007b) La Chine : prochain leader en Asie Orientale ?, *Colloque organisé par LEAD, « La Chine, nouvelle puissance économique et scientifique ? »*, 9 novembre, Toulon.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2008) La Chine, prochain leader économique de l'Asie Orientale, *Région et Développement*, n°28, à paraître.
- FIGUIERE C., GUILHOT L. et SIMON J.-C.** (2007) L'Asie Orientale sur la voie d'une « reconnexion » régionalisée ?, *Colloque RINOS (Réseau Intégration Nord-Sud), Globalisation, reconnexion Nord-Sud et recomposition des économies, des sociétés et des territoires*, Aix-en-Provence, juillet 2007.
- FINNEMORE M.** (1996) *National Interests in International Society*, Cornell University Press, Ithaca et Londres.
- FLOUZAT D.** (2005) Embellie ou « renaissance » de l'économie japonaises ?, *Sociétal*, n°50, 4^{ème} trimestre.
- FMI** (1993) *Balance of Payments Manual*, Washington D.C, cinquième édition.
- FONTAGNE L.** (1998) En attendant l'AMI: un bilan des relations entre IDE et commerce, *La Lettre du CEPII*, n°168, disponible sur cepii.fr.
- FONTAGNÉ L. et ZIGNAGO S.** (2007) A re-evaluation of the impact of regional agreements on trade patterns, *Economie Internationale*, n°109, août.

- FONTAGNÉ L., MAYER T. et ZIGNAGO S.** (2004) Trade in the Triad: How Easy is the Access to Large Markets?, *Working Paper du Cepii*, n°2004-04, avril.
- FONTAGNE L., PAJOT M. et PASTEELS J.-M.** (2001) Potentiels de commerce entre économies hétérogènes : un petit mode d'emploi des modèles de gravité, *Document de Recherche appliquée*, Centre du Commerce international CNUCED/OMC, Genève, novembre.
- FOUQUIN M.** (1993) Regional and World-Wide Dimensions of Globalisation, *Seminar on Development Aid and Foreign Investment*, Beijing, June.
- FOUQUIN M.** (1998) Crise asiatique, crise de l'émergence ?, in CEPII, *Compétitivité des nations*, Rapport du CEPII, Economica, paris.
- FRANKEL J.A.** (1998) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- FRANKEL J.A. et WEI S.-J.** (1993) Trade Blocs and Currency Blocs, *NBER Working Paper*, n°4335, avril.
- FRANKEL J.A. et WEI S.-J.** (1998) Regionalization of World Trade and Currencies, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- FRANKEL J.A., STEIN E. et WEI S.-J.** (1995) Trading Blocs and the Americas: The Natural, the Unnatural and the Supernatural, *Journal of Development Economics*, n°47, vol 1.
- FRANKEL J.A., STEIN E. et WEI S.-J.** (1998) Continental Trading Blocs: Are they Natural or Supernatural?, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University of Chicago Press.
- FREMONT A.** (2004) Le trafic maritime conteneurisé: ouverture sur le monde et intégration régionale, in TAILLARD C. (dir) *Intégrations régionales en Asie Orientale*, Les Indes Savantes, Paris.
- FREUDENBERG M., GAULIER G. et UNAL-KENSENCI D.** (1998a) La régionalisation du commerce international: une évaluation par les intensités relatives bilatérales, *Document de travail du CEPII*, n°98-05.
- FREUDENBERG M., GAULIER G. et UNAL-KENSENCI D.** (1998b) La régionalisation du commerce international, *Economie Internationale*, n°74, 2^{ème} trimestre.
- FRIEDEN J. et LAKE D.** (2000) *International political economy: perspectives on global power and wealth*, Routledge.
- FUKASAKU K., KAWAI M., PLUMMER M.G. et TRZECIAK-DUVAL A.** (2005) La cohérence des politiques des pays de l'OCDE à l'égard de l'Asie de l'Est: Enjeu pour le développement, *Cahier de Politique Economique*, Centre de Développement de l'OCDE, n° 26.
- GABAS J.-J. et HUGON P.** (2001) Les biens publics mondiaux et la coopération internationale, *L'Economie Politique*, vol 4, n°12.
- GARNAUT R.** (1996) *Open Regionalism and Trade Liberalization*, ISEAS, Singapour.
- GAULIER G., JEAN S. et UNAL-KENSENCI D.** (2004) Regionalism and the Regionalisation of International Trade, *Working Papers*, CEPII, novembre.
- GAULIER G., LEMOINE F. et UNAL-KESENCI D.** (2005) China's Integration in East Asia: Production Sharing, FDI and High-Tech Trade, *Working Paper CEPII*, n°2005-09, juin.
- GAULIER G., LEMOINE F. et UNAL-KESENCI D.** (2006) China's Emergence and the Reorganisation of Trade Flows in Asia, *Working Paper CEPII*, n°2006-05, mars.
- GILL B. et HUANG Y.** (2006) Sources and limits of Chinese "Soft Power", *Survival*, vol.48, n°2, été.
- GILPIN R.** (1981) *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press.
- GILPIN R.** (1987) *The Political Economy of International Relations*, Princeton University Press.

- GILPIN R.** (2001) *Global Political Economy. Understanding the international economic order*, Princeton University Press.
- GODEMENT F. et BOISSEAU DU ROCHER S.** (2006) *Asie : entre pragmatisme et attentisme*, La Documentation Française, Paris.
- GOLDSTEIN J.** (1998) International Institutions and Domestic Politics: GATT, WTO and Liberalization of International Trade, in KRUEGER A.O. (eds) *The WTO As an Organization*, The University of Chicago Press, Chicago et Londres.
- GRAZ J-C.** (1999a) *Aux sources de l'OMC. La Charte de la Havane 1941-1950*, Librairie Droz, Genève.
- GRAZ J-C.** (1999b) L'économie politique internationale : une importation mal partie, *L'Economie politique*, n°3, 3ème trimestre.
- GRAZ J-C.** (2000) Les nouvelles approches de l'Economie Politique Internationale, *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol 1.
- GREENE W.H.** (2005) *Econométrie*, Pearson Education France, édition française dirigée par Schlachter D. 5^{ème} édition.
- GUJARATI D.N.** (2004) *Econométrie*, Editions De Boeck, 4^{ème} édition.
- GRIECO J.M.** (1988) Anarchy and the limits of cooperation: a realist critique of the newest liberal institutionalism, *International Organization*, vol 42, n°3, summer.
- GRIECO J.M.** (1990) *Cooperation among Nations: Europe, America, and the Non-Tariff Barriers to Trade*, Cornell University Press, Ithaca.
- GRIECO J.M. et IKENBERRY G.J.** (2003) *State Power and World markets: The International Political Economy*, Norton and Company, New York et Londres.
- GRUNBERG I.** (1990) Exploring the Myth of Hegemonic Stability, *International Organization*, vol 44, n°4, automne.
- GUILHOT L.** (2005) La Chine, un hégémon régional en Asie Orientale? Une approche d'Economie Politique Internationale, *Contribution au Colloque « La Chine au cœur de la croissance mondiale ? »*, Rennes, 1-2 décembre.
- GUILHOT L. et FIGUIERE C.** (2006) La Chine, un hégémon régional en Asie Orientale?, in HAY F. et SHI Y. (dir) *La Chine au cœur de la croissance mondiale ? Concurrence, opportunités, restructuration des réseaux économiques*, Presses Universitaires de Rennes.
- GUILLOCHON B.** (2006) L'économie politique du protectionnisme, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Collection « Recherches », la Découverte.
- HAAS E.B.** (1968a) Technology, Pluralism and the New Europe, in Nye J.S (dir), *International Regionalism*, Boston, Little Brown.
- HAAS E.B.** (1968b) *The Uniting of Europe*, Stanford University Press, 2nd Edition.
- HAAS E.B.** (1980) Why collaborate? Issue-linkage and International Regimes, *World Politics*, vol 32, n°3.
- HAAS E.B.** (1992) Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination, *International Organization*, vol. 46, n° 1, hiver.
- HARRIS S.** (2007) Case Studies in Chinese diplomacy, *Working Paper ANU* (Australian National University), n°2007/02, juin.
- HASENCLEVER A., MAYER P. et RITTBERGER V.** (1997) *Theories of International Regimes*, Cambridge University Press, Collection « Cambridge Studies in International Relations », Cambridge.
- HASENCLEVER H., MAYER P. et RITTBERGER V.** (1996) Interests, Power, Knowledge: The Study of International Regimes, *Mershon International Studies Review*, vol 40, n°2, octobre.
- HAUSMAN J.A.** (1978) Specifications Tests in Econometrics, *Econometrica*, vol 46.

- HAY F.** (2005) La montée en puissance de l'économie chinoise: un mythe ou une réalité?, in HAY F. et SHI Y. (dir.) *La montée en puissance de l'économie chinoise*, PUR.
- HELLIWELL J.F.** (1998) *How much do National Borders Matter?*, The Brookings Institution.
- HELPMAN E.** (1987) Imperfect Competition and International Trade: Evidence from Fourteen Industrial Countries, *Journal of the Japanese and International Economies*, n°1.
- HELPMAN E. et KRUGMAN P.** (1985) *Market Structure and Foreign Trade*, MIT Press, Massachusetts.
- HELPMAN E., MELITZ M. et RUBINSTEIN Y.** (2005) Trading Partners and Trading Volumes, *DEGIT Conference Papers*, DEGIT (Dynamics, Economic Growth, and International Trade), http://www.ifw-kiel.de/VRCent/DEGIT/paper/degit_11/C011_022.pdf.
- HERZOG C. et LAFAY G.** (dir) (1989) *Le commerce international : la fin des avantages acquis*, CEPII, La Documentation Française, Paris.
- HETTNE B.** (2003) The New Regionalism Revisited, in SÖDERBAUM F. et SHAW T.M. (dir) *Theories of New Regionalism*, International Political Economy Series, Palgrave Macmillan.
- HETTNE B.** (2004) Interregionalism and World Order, *Fifth Pan-European International Relations Conference*, The Hague, September 9-11.
- HETTNE B.** (2005) Regional Governance and World Order, in BOISSEAU DU ROCHER S. et FORT B. (dir) *Paths to Regionalisation. Comparing Experiences in East Asia and Europe*, Asia-Europe Research Series, Marshall Cavendish Academic.
- HETTNE B. et SÖDERBAUM F.** (2000) Theorising the Rise of Regionness, *New Political Economy*, vol 5, n°3.
- HIGGOTT R.** (1997) De facto and de jure Regionalism: the double discourse of Regionalism in the Asia Pacific, *Global Society*, vol 11, n°2.
- HIGGOTT R.** (1998) The Asian Economic Crisis: A Study in the Politics of Resentment, *New Political Economy*, vol 3, n°3, novembre.
- HIROSE M., MURAKAMI T. et OKU Y.** (2004) Development of the Asian Bond Markets and Business Opportunities, *NRI Papers*, n°82.
- HOCHRAICH D.** (2003) La Chine, « atelier du monde », in BOUISSOU J-M., HOCHRAICH D. et MILELLI C. (dir.) *Après la crise. Les économies asiatiques face aux défis de la mondialisation*, Edition Karthala.
- HUGON P.** (1998) La régionalisation comparée en Afrique Sub-saharienne et en Asie de l'Est, *Revue Tiers monde*, n°155, juillet-septembre.
- HUGON P.** (2000) La croissance et la crise est-asiatiques au regard de la régionalisation : rôle des infrastructures et des réseaux, *Mondes en développement*, Tome 28, n°109/1
- HUGON P.** (2001a) L'Asie de l'Est après la crise : entre la mondialisation et la régionalisation, *Mondes en développement*, Tome 29, n° 113/114.
- HUGON P.** (2001b) Régionalisation et pouvoirs en Asie de l'Est, *Economies et Sociétés*, Série « Relations Economiques internationales », n°36, vol 5.
- HUGON P.** (2001c) (dir.) Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, *Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement*, Ministère des Affaires étrangères.
- HUGON P.** (2002) Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation, *Revue du Tiers Monde*, Vol XJIII, n°169.
- HUGON P.** (2003) (dir) *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Edition Karthala, Paris.
- HUGON P.** (2004) Les frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs, *Géographie, Economie et Société*, n°3, vol 6.

- HUGON P.** (2005a) Quelles actions collectives dans la mondialisation? Apports, mythes et limites des biens publics mondiaux, in HUGON P. et MICHALET C-A. (dir) *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Edition Karthala, Paris.
- HUGON P.** (2005b) Introduction au numéro spécial « Intégrations Régionales, Normes et Institutions », *Région et Développement*, n°22.
- HUGON P.** (2006) Les biens publics mondiaux et l'économie politique internationale, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Edition La Découverte.
- HUME D.** (1961) *A Treatise of Human Nature*, Dolphin Books, Garden City, 1^{er} edition 1739.
- HURRELL A.** (1995) Explaining the Resurgence of Regionalism in World Politics, *Review of International Studies*, vol 21, n°4.
- JACQUET P., PISANI-FERRY J. et TUBIANA L.** (2002) (dir) *Gouvernance mondiale*, Rapport du CAE, mai.
- JIN N.K.** (2003) The Future of Financial Cooperation in East Asia, *The Journal of East Asian Affairs*, vol XXVII, n°1, printemps-été.
- JOYAUX F.** (1997) *L'Association des nations du Sud-est asiatique*, PUF, collection Que sais-je ?, Paris, mars.
- JUGURNATH B., SYEWART M. et BROOKS R.** (2007) Asia/Pacific Regional Trade Agreements: An empirical study, *Journal of Asian Economics*, n° 18.
- KATSUTOSHI T.** (2007) Révision par interprétation ou réforme de clarification de l'article 9. La stratégie d'Abe et l'ombre des Etats-Unis, *Sekai*, mai, in *Japan Analysis*, La Lettre du Japon, n°8, juin.
- KATZENSTEIN P. J., KEOHANE R. et KRASNER S.** (1998) International Organization and the Study of World Politics, *International Organization*, vol 52, n°4.
- KATZENSTEIN P.J.** (1996) Regionalism in Comparative Perspective, *Arena Working Papers*, WP 96/1.
- KATZENSTEIN P.J.** (1997) *Tamed power: Germany in Europe*, Ithaca, NY: Cornell University Press.
- KATZENSTEIN P.J.** (2002) Regionalism and Asia, in BRESLIN S., HUGHES C.W., PHILIPPS N. et ROSAMOND B. (dir) *New Regionalisms in the Global Political Economy: Theories and Cases*, Routledge.
- KAUL I.** (2001) Public Goods in the 21st Century, in FAUST M., KAUL I., LE GOULVEN K., RYU G. et SCHNUPF M. (dir) *Global Public Goods: Taking the Concept Forward*, UNDP, ODS Discussion Paper, n°17.
- KAUL I. et LE GOULVEN K.** (2001) Global Public Goods : Making the Concept Operational, in FAUST M., KAUL I., LE GOULVEN K., RYU G. et SCHNUPF M. (dir) *Global Public Goods: Taking the Concept Forward*, UNDP, ODS Discussion Paper, n°17.
- KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M.** (2002a) La définition des biens publics mondiaux, in KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press, 1999 pour la version originale.
- KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M.** (2002b) (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press, 1999 pour la version originale.
- KAWAI M.** (2004) Regional Financial Stability as a Regional Public Good, *Tokyo Forum on the Operational Dimensions of Supplying Regional Public Goods through Regional Development Assistance*, octobre.
- KAWAI M.** (2005) East Asian Economic Regionalism: Progress and Challenges, *Journal of Asian Economics*, n°16.

- KAWAI M.** (2007) Emerging Asia Regionalism: ten Years after the Crisis, *International Conference « Integrating Asia Economies: Ten Years after the Crisis »*, ADB and Thailand Ministry of Finance, 18 juillet.
- KAWAI M. et HOUSER C.** (2007) Evolving ASEAN+3 ERDP : Towards Peer Reviews or Due Diligence ?, *ADB Institute Discussion Paper*, n°79, septembre.
- KAWAI M. et KURADA H.** (2002) Strengthening regional financial cooperation in East Asia, *Pacific Economic Papers*, ANU, n°332, octobre, Canberra.
- KAWAI M. et WIGNARAJA G.** (2007) ASEAN+3 or ASEAN+6: Which Way Forward ?, *ADB Institute Discussion Paper*, ADBI, n°77, septembre.
- KEBABDJIAN G.** (1994) *L'Economie mondiale, Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Editions Seuil.
- KEBABDJIAN G.** (1998) La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux, *L'Année de la régulation*, vol. 2.
- KEBABDJIAN G.** (1999) *Les théories de l'économie politique internationale*, Editions le Seuil, mars.
- KEBABDJIAN G.** (2004) Economie politique du régionalisme : le cas euro-méditerranéen, *Région et Développement*, n°19.
- KEBABDJIAN G.** (2006a) *Europe et Globalisation*, L'Harmattan.
- KEBABDJIAN G.** (2006b) De l'économie internationale à l'économie politique internationale, Introduction, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Collection « Recherches », la Découverte.
- KEBABDJIAN G.** (2006c) Existe-t-il aujourd'hui un système monétaire international ?, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir.) *La question politique en économie internationale*, Collection « Recherches », la Découverte.
- KENEN P.B et MEAD E.E.** (2006) Monetary integration in East Asia, in KENEN P. (dir) *Regional Monetary Integration*, Cambridge University Press, Cambridge, disponible à l'adresse suivante <http://www.frbsf.org/economics/conferences/0606/Kenen.pdf>
- KEOHANE R.** (1980) The Theory of Hegemonic Stability and Changes in International Economic Regimes, 1967-1977, in HOLSTI O.R, SIVERSON R., et GEORGE A. (eds) *Changes in International System*, Boulder Westview Press, Boulder.
- KEOHANE R.** (1984) *After Hegemony: cooperation and discord in the world political economy*, Princeton University Press.
- KEOHANE R.** (1989) Neoliberal Institutionalism: A perspective on World Politics, in KEOHANE R. (dir) *International Institutions and State Power: Essays in International Relations Theory*, Westview Press.
- KEOHANE R. et NYE J.S.** (1971) (eds) *Transnational Relations and World Politics*, Harvard University Press, Cambridge, 5ème édition (1981).
- KEOHANE R.O.** (1984) *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, Princeton.
- KERMAREC B.** (2006) De l'ASEAN à l'ASEAN+3: vers une recomposition du système international?, in AUFRAY D. et GUILLERM A. (dir) *L'ASEAN+3 (Chine, Japon, Corée du Sud)*, CIRPES, Collection Points de vue stratégiques.
- KIM D.** (2007) An East Asia currency Union? The empirical nature of macroeconomic shocks in East Asia, *Journal of Asian Economics*, vol 18, n°6, décembre.
- KIM H.** (2002) Has Trade Intensity in ASEAN+3 really increased? – Evidence from a gravity analysis, *KIEP Working Paper*, n°02-12, novembre.
- KIM J-K et WOO J-W.** (2007) Effect of Globalization on Logistics Networks in East Asia, in KIM J-K et RUFFINI P-B (dir) *Corporate Strategies in the Age of Regional Integration*, Edward Elgar.

- KIM S. P. et LEE Y.W.** (2004) New Asian Regionalism and the United States: Constructing Regional Identity and Interest in the Politics of Inclusion and Exclusion, *Pacific Focus*, vol. XIX, n°2.
- KINDLEBERGER C.P.** (1973) *The World in Depression 1929-1939*, University of California Press, Los Angeles, pour la traduction française, *La Grande Crise Mondiale 1929-1939*, publiée en 1988, Economica.
- KINDLEBERGER C.P.** (1981) Dominance and Leadership in the International Economy. Exploitation, Public Goods and Free Rides, *International Studies Quarterly*, vol 25, n°2.
- KINDLEBERGER C.P.** (1986) International Public Goods without International Government, *American Economic Review*, vol 76, n°1.
- KINDLEBERGER C.P.** (1988) *The International Economic Order. Essays on financial Crisis and International Public Goods*, Wheatsheaf, Harvester.
- KOJIMA K.** (1964) The Pattern of International Trade among Many Countries, *Hitosubashi Journal of Economics*, vol 5, n° 1.
- KRASNER S.D.** (1982) Regimes and the limits of realism: regimes as autonomous variables, *International Organization*, vol 36, n°2, printemps.
- KRASNER S.D.** (1983) Structural Causes and Regime Consequence: Regimes As Intervening Variables, in KRASNER S. (dir) *International Regimes*, Ithaca: Cornell University.
- KRASNER S.D.** (1985) *Structural Conflict: The Third World against Global Liberalism*, University of California Press, Berkeley.
- KRUGMAN P.** (1991a) *Geography and Trade*, MIT Press, Cambridge.
- KRUGMAN P.** (1991b) The Move toward Free Trade Zones, in Federal Reserve Bank of Kansas City, *Policy Implications of Trade and Currency Zones*, Federal Reserve Bank, Kansas City, p 7-42.
- KRUGMAN P.** (1998) *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Editons La Découverte, Paris.
- LAFAY G. et UNAL-KESENCI D.** (1991) Les trois pôles géographiques des échanges internationaux, *Economie Internationale*, n°45, 1^{er} trimestre.
- LAKE D.** (1993) Leadership, Hegemony, and the International Economy. Naked Emperor or Tattered Monarch with Potential?, *International Studies Quarterly*, vol 37, n°4.
- LALL S. et ALBALADEJO M.** (2004) China's Competitive Performance: a Threat to East Asian Manufactured Exports?, *World Development*, n°9, vol. 32, septembre.
- LAMY P.** (2002) Du modèle européen à la gouvernance globale, *Discours au C.A.R.I.*, Buenos Aires, 1^{er} Mars.
- LAWRENCE R.Z.** (1996) *Regionalism, Multilateralism, and Deeper Integration*, Washington, Brookings Institution.
- LEAMER E.** (1974) The Commodity Composition of International Trade in Manufactures: An Empirical Analysis, *Oxford Economic Papers*, vol 26, n°3, novembre, p 350-374.
- LEE J-S.** (2002) Building an East Asian Economic Community, *Les Etudes du CERI*, n°87, mai.
- LEE K-S. et SAUCIER P.** (2005) La coopération monétaire régionale est-elle un préalable à l'intégration commerciale de l'Asie ?, *Mondes en Développement*, vol. 33, n°130.
- LEMOINE F.** (1999) L'ouverture de l'économie chinoise aux échanges internationaux, in LARIVIERE J-P (dir.) *La Chine et les chinois de la diaspora*, Edition CNED-SEDES.
- LEMOINE F.** (2000) FDI and the Opening Up of China's Economy, *Document de travail du CEPII*, n°00-11, juin.
- LEMOINE F.** (2006) *L'économie de la Chine*, Collection Repères, Editions La découverte, 4^{ème} édition.
- LEMOINE F. et UNAL-KESENCI D.** (2002) China in the International Segmentation of Production Processes, *Working Paper CEPII*, n°2002-02.

- LEMOINE F. et UNAL-KESENCI D.** (2004) Investissements étrangers et rattrapage technologique, *Revue d'Economie Financière*, n°77.
- LETTRE DES ECONOMISTES** (2007) La Chine, moteur du Développement, *AFD*, n°15, janvier.
- LEVY D. et EGAN D.** (2003) A Neo-Gramscian Approach to Corporate Political Strategy: Conflict and Accommodation in the Climate Change Negotiations, *Journal of Management Studies*, vol 40, n°4, disponible à l'adresse www.faculty.umb.edu/david_levy/webcv.html.
- LEVY D. et NEWELL P.** (2002) Business Strategy and International Environmental Governance : Toward a Neo-Gramscian Synthesis, *Global Environmental Politics*, vol 2, n°2, disponible à l'adresse www.faculty.umb.edu/david_levy/webcv.html.
- LINDER S.B.** (1961) *An Essay on trade and transformation*, New York, John Wiley and Sons.
- LINDEMANN H.** (1966) *An Econometric Study of International Trade Flows*, Amsterdam, North Holland.
- LIU F.-K. et REGNIER P.** (2002) *Regionalism in East Asia: Paradigm Shifting*, Routledge-Curzon, London.
- LOMBAERDE de P.** (2003) Le soutien de l'intégration régionale. La feuille de route des indicateurs et outils, *UNU/Cris Occasional Papers*, 0-2003/3.
- MACHLUP F.** (1976) A History of Thought on Economic Integration, in MACHLUP F. (eds) *Economic integration: worldwide, regional, sectoral*, London, MacMillan.
- MACINTHYRE A. et NAUGHTON B.** (2005) The Decline of a Japan-led Model of The East Asian Economy, in PEMPEL T.J. (dir) *Remapping East Asia : The Construction of a Region*, Ithaca, Cornell University Press.
- MACLEOD A.** (2002) L'approche constructiviste de la politique étrangère, in CHARILLON J-P. (dir) *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Presses de Sciences Po, Paris.
- MACLEOD A.** (2004) Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique, *Cultures & Conflits*, vol 2, n°54.
- MANSFIELD E.D. et MILNER H.V.** (1999) The New Wave of Regionalism, *International Organization*, vol 53, n°3.
- MANSFIELD E.D. et REINHARDT E.** (2003) Multilateral determinants of regionalism: The effects of GATT/WTO on the formation of preferential trading arrangements, *International Organization*, vol 57, n°4, hiver.
- MANUKATA N.** (2004) Regionalization and Regionalism: The process of Mutual Interaction, *RIETI Discussion Paper Series*, n°04-E-006, janvier.
- MASWOOD J.** (1999) *International Political Economy and Globalization*, Singapore: World Scientific.
- MATTLI W.** (2003) The Vertical and Horizontal Dimensions of Regional Integration: A Concluding Note, in LAURSEN F. (eds) *Comparative Regional Integration. Theoretical Perspective*, Edition Ashgate.
- MATYAS L.** (1997) Econometric Specification of the Gravity Model, *The World Economy*, vol 20, n°3.
- MATYAS L.** (1998) The Gravity Model: Some Econometric Considerations, *The World Economy*, vol 21, n°3.
- MAURER J.-L. et REGNIER P.** (1989) (dir) *La nouvelle Asie Industrielle*, Presses Universitaires de France, Paris.
- MAYER T.** (2001) Les frontières nationales comptent... mais de moins en moins, *La Lettre du CEPII*, n°207, décembre.
- MAYER T. et ZIGNAGO S.** (2005) Market Access in global and regional Trade, *CEPII Working Paper*, n°2005-02, janvier.
- MENARD C.** (1997) *L'économie des organisations*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.

- MESNER P.** (2005) Les Etats-Unis réduisent leurs troupes au Japon mais intensifient leur alliance militaire avec Tokyo, *Le Monde*, 1^{er} novembre.
- MEYER C.** (2006) Le face-à-face Chine/Japon. Partenaires et rivaux, *Etudes*, 12, tome 405.
- MILNER H.** (1998) *Interests, Institutions and Information: Domestic Politics and International Relations*, Princeton University Press.
- MILNER H.** (2002) International Trade, in CARLSNAES W., SIMMONS B. et RISSE T. (eds) *Handbook of International Relations*, Thousand Oaks, Londres.
- MISSION ECONOMIQUE** (2007) L'investissement direct étranger en chine en 2006, *Fiche de Synthèse*, octobre.
- MOON W., RHEE Y. et YOON D.** (2006) Regional Currency Unit in Asia: Property and Perspective, *Working Paper KIEP*, n°06-03.
- MORAVCSIK A.** (1997) Taking Preferences Seriously: a Liberal Theory of International Politics, *International Organization*, vol 51, n°4, automne.
- MORAVCSIK A.** (1998) *The Choice for Europe: Social Purpose et State Power from Messina to Maastricht*, Cornell University Press, Londres.
- MORGENTHAU H.J.** (1948) *Politics Among Nations. The Struggles for Power and Peace*, New York, Knopf.
- MUNAKATA N.** (2004) Regionalization and Regionalism: The Process of Mutual Interaction, RIETI Discussion Paper Series, 04-E-006, janvier.
- MUNDELL R.A.** (1961) A Theory of Optimum Currency Areas, *American Economic Review*, n°51.
- MUNDELL R.A.** (2002) Does Asia need a common currency?, *Pacific Economic Review*, vol 7.
- NABERS D.** (2003) The social construction of international institutions: the case of ASEAN+3, *International Relations of the Asia-Pacific*, vol 3.
- NESADURAI H.** (2003) Attempting developmental regionalism through AFTA: the domestic sources of regional governance, *Third world quarterly*, vol 24, n°2.
- NG F. et YEATS A.** (2003) Major Trade Trends in East Asia, *Policy Research Working Paper*, n°3084, The World Bank, juin.
- NICOLAS F.** (1999) Le regard de l'économiste: une crise aux multiples facettes, in RICHER P. (dir) *Crises en Asie du Sud-Est*, Presses de Sciences Po, Paris.
- NICOLAS F.** (2001) Politiques de change en Asie du Sud-Est: plus ça change..., *Mondes en Développement*, vol 29, n°113-114.
- NICOLAS F.** (2003) Mondialisation et intégration régionale des dynamiques complémentaires, *Cahiers Français*, n°317, novembre-décembre.
- NICOLAS F.** (2005) Doit-on craindre le réveil de la Chine?, *Positions et médias*, vol 51, n°30, juin.
- NICOLAS F.** (2006) Intégration économique en Asie de l'Est: les progrès limités de l'approche institutionnelle, in BOISSEAU DU ROCHER S. et GODEMENT F. (dir) *Asie entre pragmatisme et attentisme*, Les Etudes de la Documentation française, édition 2006-2007.
- NICOLAS F.** (2007a) L'ASEAN au cœur de l'intégration économique en Asie Orientale: Mythes, réalités, Perspectives, *Accomex*, n°75, mai-juin.
- NICOLAS F.** (2007b) La montée en puissance de la Chine et l'intégration économique en Asie, *Hérodote*, vol 2, n°125.
- NICOLAS F.** (2007c) *Dix ans après la crise financière : le retour du miracle asiatique*, in BOISSEAU DU ROCHER S. (dir) *Asie. Dix ans après la crise*, Les Etudes de la Documentation Française, Paris.
- NYE J.** (1968) *International Regionalism: Readings*, Little Brown, Boston.
- NYE J.** (1990) *Bound to lead: the changing Nature of American Power*, New York, Basic Books.

- OATES W.** (1972) *Fiscal Federalism*, Harcourt Brace, New York.
- OCAMPO R.** (2002) The Role of Regional Institutions, in DEBEK O., FLASSBECK H., HEYMANN D., JENKINS P. LIPSCHITZ L., OCAMPO J.A, PARK Y.C, VINCZE J. WHITE W. et WYPLOSZ C. (dir) *A regional approach to financial crisis prevention-Lessons from Europe and initiatives in Asia, Latin America and Africa*, FONDAD Publication.
- OCDE** (1996) *Detailed Benchmark Definition of Foreign Direct Investment*, Paris, troisième édition.
- OLSON M.** (1987) *Logique de l'action collective*, PUF, Paris, 2^{ème} édition.
- OMAN C.** (1994) *Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement ?*, OCDE.
- OMC** (2007) *Rapport sur le commerce mondial 2007. 60 ans de coopération commerciale multilatérale : qu'avons-nous appris ?*, Genève.
- ONUF N.** (1989) *World of our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, University of South Carolina Press.
- OYE K.A.** (1986) (dir) *Co-operation under Anarchy*, Princeton University Press, Princeton.
- PALMÉRO S.** (1997) Trade and Specialization in the Asian Area, in DZEVEVER S. et JAUSSAUD J. (dir) *Perspectives on Economic Integration and Business Strategy in the Asia-Pacific Region*, the Macmillan Press LTD.
- PARK Y.C et WANG Y.** (2005) The Chiang Mai Initiative and Beyond, *The World Economy*, vol 28, n°1.
- PARK Y.C.** (2002) Beyond the Chiang Mai Initiative: rationale and Need for a Regional Monetary Arrangement in East Asia, in TEUNISSEN J-J. (eds) *A regional approach to financial crisis prevention. Lessons from Europe and initiatives in Asia, Latin America and Africa*, FONDAD, Forum on Debt and Development, disponible à l'adresse http://www.fondad.org/product_books/pdf_download/10/Fondad-Regional-Approach-BookComplete.pdf
- PARK Y.C.** (2003) L'Asie de l'Est peut-elle imiter le processus d'intégration économique européenne? , *Revue d'Economie financière*, juin.
- PENG D.** (2000) The changing Nature of East Asia as an Economic Region, *Pacific Affairs*, vol 73, n°2, été.
- PERROUX F.** (1961) *L'économie du XXème siècle*, Edition de 1991, PUG.
- PESTIEAU J.** (2004) Blocs économiques et libéralisation du commerce, in THWAITES J. (dir) *La Mondialisation : origines, développement et effets*, Presses de l'Université de Laval.
- PETRI P.A.** (1993) The East Asian Trading Bloc: An Analytical History, in FRANKEL J. et KAHLER M. (dir) *Asia in Regionalism and Rivalry: Japan and the United States in Pacific Asia*, National Bureau of Economic Research.
- PETRI P.A.** (2006) Is East Asia becoming more interdependent?, *Journal of Asian Economics*, vol 17, n°3, p 381-394, juin .
- PLUMMER M.G. et WIGNARAJA G.** (2006) The Post-Crisis Sequencing of Economic Integration in Asia: Trade First? Money First?, *Economie Internationale*, n° 107, 3ème trimestre.
- POLAK J.J.** (1996) Is APEC a natural regional trading bloc? A critique of the gravity model of international trade, *The World Economy*, vol 19, n°5, septembre.
- PÖYHONEN P.** (1963) A tentative Model for the Volume of Trade between Countries, *Weltwirtschaftliches Archiv*, vol 90.
- PUSTERLA F.** (2006) Regional Integration Agreements: Impact, Geography and Efficiency, *Third CEPII-IDB Conference, The New Regionalism: Progress, Setbacks and Challenges*, Washington, Février.
- PUTNAM R.** (1988) Diplomacy and Domestic Policy. The logic of two-level Games, *International Organization*, vol 42, n°3, été.

- RADELET S. et SACHS J.** (1998a) *The Onset of the East Asian Financial Crisis*, Harvard Institute for International Development.
- RADELET S. et SACHS J.** (1998b) *The East Asian Financial Crisis: Diagnosis, Remedies, Prospects*, Harvard Institute for International Development.
- RAINELLI M.** (2003) *Le commerce international*, Collection Repères, 9^{ème} édition, Editions La Découverte, Paris.
- RAINELLI M.** (2006) Analyse de la mondialisation : les limites des approches traditionnelles en économie internationale, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Collection Recherches, Editions La Découverte, Paris.
- RAMSES** (1999) *IFRI*, Editions Dunod.
- RANA P.B.** (2002) Monetary and Financial Cooperation in East Asia: The Chiang Mai Initiative and Beyond, *ERD Working Paper Series*, Asian Development Bank, n°6, Fervier.
- RANA P.B.** (2006) Economic Integration in East Asia: Trends, Prospects, and a Possible Roadmap, *Working Paper Series on regional Economic Integration*, ADB, n°2, juillet.
- RAO M.J.** (2002) L'équité et les biens publics mondiaux, in KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press, 1999 pour la version originale.
- RAO N.** (1995) Le commerce intra-asiatique : tendances et perspectives, in FUKASAKU K. (dir) *Coopération et intégration régionales en Asie*, OCDE.
- RAVENHILL J.** (2002) A three bloc world? The New East Asian regionalism, *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 2.
- RAVENHILL J.** (2006) Is China an economic threat to Southeast Asia?, *Australian National University Working Paper*, n°2006/4, mai.
- REGNAULT H.** (2005) Libre-échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies, *Région et Développement*, n°22.
- REGNAULT H. et DEBLOCK C.** (2006) *Nord-Sud. La reconnexion périphérique*, Editions Athéna, Québec.
- REGNIER P.** (1987) *Singapour et son environnement régional : Etude d'une Cité-Etat au sein du monde Malais*, Presses Universitaires de France, Paris.
- REGNIER P.** (2007) Histoire de l'industrialisation et succès asiatiques de développement : une rétrospective de la littérature scientifique francophone, *Mondes en Développement*, vol 3, n°139.
- RENARD M-F.** (2004) La montée en puissance de la Chine dans le commerce mondial : une réussite spectaculaire pour une économie fragile, *Revue d'Economie Financière*, n°77.
- ROBERTS B.A.** (2004) A Gravity Study of the proposed China-ASEAN Free Trade Area, *The International Trade Journal*, vol XVIII, n°4, hiver.
- ROBINSON W. et HARRIS J.** (2000) Towards a Global Ruling Class? Globalization and the Transnational Capitalist Class, *Science et Society*, vol 64, n°1, printemps.
- ROL S.** (2005) Chine-Japon: entre mésentente politique et intégration économique, *Lettre Mensuelle de Conjoncture COE*, n° 481, juin.
- ROL S.** (2007) La crise de 1997: plus qu'un mauvais souvenir pour l'Asie du Sud-Est?, *Accomex*, n°75, mai-juin.
- RUGGIE J.G.** (1975) International Responses to technology: concepts and Trends, *International Organization*, vol 29.
- RUGGIE J.G.** (1983) International Regimes, Transactions and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order, *International Organization*, vol 36, n°2.
- RUGGIE J.G.** (1998) *Constructing the World Polity: Essays on International Institutionalization*, Routledge, Londres.
- RUGMAN A.G.** (2005) *The Regional Multinational*, Cambridge University Press, Londres.

- RUGMAN A.G.** (2008) Regional multinational and the myth of globalisation, in COOPER A.F, HUGHES C.W. et DE LOMBAERDE P. (dir) *Regionalisation and Global Governance. The taming of globalisation?*, Warwick Studies in Globalisation, Routledge.
- RUMBAUGH T. et BLANCHER N.** (2004) China: International Trade and WTO Accession, *IMF Working Paper*, n°04/36.
- RYS A. et VANEECLOO N.** (1998) *Econométrie. Théorie et Application*, Editions Nathan, Série « Economie », Paris.
- SA S. et GUERIN J.** (2006) Les progrès de l'intégration monétaire et financière en Asie, *Revue de la Stabilité financière*, Banque de France, n°8, mai.
- SACHWALD F.** (1996) Les réalités de l'intégration régionale, *RAMSES 1997*, IFRI, Edition Dunod, Paris.
- SACHWALD F.** (2007) La Chine, Puissance technologique émergente, *Les Etudes de l'IFRI*, juin.
- SAKAKIBARA E. et YAMAKAWA S.** (2003) Regional Integration in East Asia, Part II : Trade, Finance and Integration, *Policy Research Working Paper*, WPS3079, World Bank.
- SAKAKIBARA E. et YAMAKAWA S.** (2004a) Trade and Foreign Direct Investment : a Role for Regionalism, in YUSUF S., ALTAF M.A et NABESHIMA K. (dir) *Global Change and East Asian Policy Initiatives*, World Bank Publications.
- SAKAKIBARA E. et YAMAKAWA S.** (2004b) Market-driven regional integration in East Asia, in MCKAY J., ARMENGOL M-O. et PINEAU G. (dir) *Regional economic Integration in a Global Framework*, G-20 Workshop, European Central Bank et The People's Bank of China.
- SAMUELSON P.** (1954) The Pure Theory of Public Expenditure, *Review of Economics and Statistics*, vol 36.
- SANDLER T.** (1998) Global and Regional Public Goods: A Prognosis for Collective Action, *Fiscal Studies*, vol 19, n°3.
- SANDLER T.** (2001) On Financing Global and International Public Goods, *University of Southern California Working Paper*, School of International Relations, Los Angeles, juillet.
- SCHIFF M. et WINTERS A.** (2004) *Intégration régionale et Développement*, Economica.
- SCHMIEDEL F.** (1998) *L'orientation géographique des échanges commerciaux de la Chine*, Thèse de Sciences Economiques, Université d'Auvergne.
- SERFATI C.** (2006) L'Economie Politique Hétérodoxe: Etat des lieux..., in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (dir) *La question politique en économie internationale*, Collection « Recherches », la Découverte.
- SEVESTRE P.** (2002) *Econométrie des données de panel*, Editions Dunod, Paris.
- SGARD J.** (1998) Les crises en Asie, *Economie internationale*, n°76, 4^{ème} trimestre, paris.
- SHAMS R.** (2002) Why Do Countries Form Regions ? The Political Economy of Regional Integration, *HWWA Discussion Paper*, n°169.
- SHAMS R.** (2003) Regional Integration in Developing Countries: Some Lessons Based on Case Studies, *HWWA Discussion Paper*, n°251.
- SHEE P.K.** (2003) East Asian Regionalism: toward Economic Integration?, *Ritsumeikan International Affairs*, vol. 1.
- SHIRAI S.** (2006) Financial and Monetary Cooperation in East Asia. Global Governance and Economic Integration, *Policy and Governance Working Paper Series*, Keio University, n°106, juin.
- SIMIAND N.** (2006) Le G7 en tant que club hégémonique, in BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G. (2006) (dir) *La question politique en économie internationale*, Edition La Découverte, Collection « Recherches ».

- SIROËN J.-M.** (2000) *La régionalisation de l'économie mondiale*, Collection Repères, La Découverte.
- SNIDAL D.** (1979) Public Goods, Property Rights and Political Organization, *International Studies Quarterly*, vol 23, n°4.
- SNIDAL D.** (1985) The Limits of Hegemonic Stability Theory, *International Organization*, vol 39, n°4, automne.
- SÖDERBAUM F.** (2002) Rethinking the New Regionalism, *13th Nordic Political Science Association Meeting*, 15-17 août.
- SÖDERBAUM F. et TAVARES R.** (2003) Theorising the Rise of Regionness: the Europeanisation of Europe in a Comparative Perspective, *Conférence Université de Göteborg, "Wither Europe? Borders, boundaries, frontiers in a changing world"*, 16-17 janvier.
- SOESASTRO H.** (2003) An ASEAN Economic Community and ASEAN+3: How Do They Fit Together?, *Pacific Economic Papers*, ANU, n°338.
- SOLOAGA I. et WINTERS L.A.** (2001) Regionalism in the nineties: what effect on trade?, *The North American Journal of Economics and Finance*, vol 12, n°1, mars.
- STEIN A.** (1983) Coordination and Collaboration. Regimes in an Anarchic World, in KRASNER S. (dir) *International Regimes*, Ithaca: Cornell University.
- STIGLITZ J.E.** (1999) *Knowledge as a Global Public Good*, miméo, World Bank.
- STIGLITZ J.E.** (2002) *La grande désillusion*, Edition Fayard.
- STOPFORD J. et STRANGE S.** (1991) *Rival States, Rival Firms. Competition for world market shares*, Cambridge University Press, Cambridge.
- STRANGE S.** (1975) What is economic power and who has it?, *International Journal*, vol 30, n°2.
- STRANGE S.** (1987) The Persistent Myth of Lost Hegemony, *International Organization*, vol 41, n°4, automne.
- STRANGE S.** (1988) The future of American Empire, *Journal of International Affairs*, vol 42, n°1, automne.
- STRANGE S.** (1994) *States and Markets*, 2eme edition, St'Martin Press, New York.
- STRANGE S.** (1996) *The retreat of State: the diffusion of power in the world economy*, Cambridge University Press, New York.
- STRANGE S.** (1998) International Political Economy: Beyond Economics and International Relations, *Economies et Sociétés*, Relations économiques internationales, Série P, n°34.
- STUBBS R.** (1994) The Political Economy of the Asia-Pacific Region, in STUBBS R. et UNDERHILL G.R. (dir) *Political economy and the changing global order*, New York St Martin's Press.
- STUBBS R.** (2002) ASEAN Plus Three, Emerging East Asian Regionalism?, *Asian Survey*, vol. 43, n°3.
- SUH D.-C.** (2007) Economic Power Shift in East Asia and Its Political-Economic Implications, in KIM J-K et RUFFINI P-B (dir) *Corporate Strategies in the Age of Regional Integration*, Edward Elgar.
- SUMMERS L.** (1991) Regionalism and the World Trading System in Federal Reserve Bank of Kansas City, *Policy Implications of Trade and Currency Zones*, p 295-302.
- TAMAMOTO M.** (2005) After the Tsunami, How Japan can lead, *Far Eastern Economic Review*, vol 168, n°2, janvier-février.
- TAVARES R.** (2004) The State of the Art of Regionalism: The Past, Present and Future of a Discipline, *UNU-CRIS e-working papers*.
- TAYEBI S.K. et HORTAMANI A.** (2007) The Impact of Trade Integration on FDI Flows : Evidence from the EU and ASEAN+3, in KIM J-K et RUFFINI P-B. (dir) *Corporate Strategies in the Age of Regional Integration*, Edward Elgar.

- TENIER J.** (2005) Universalisme et régionalisme : les chemins du partenariat, *Questions internationales*, n°11, Janvier-Février.
- TEO CHU CHEOW E.** (2004) La Chine, *soft power* régional, *Politique étrangère*.
- TERADA T.** (2003) Constructing an "East Asian" concept and growing regional identity: from EAEC to ASEAN+3, *The Pacific Review*, vol 16, n°2.
- TERADA T.** (2004) Thorny Progress in the Institutionalization of ASEAN+3: Deficient China-Japan Leadership and the ASEAN Divide for Regional Governance, *Policy and Governance Working Paper Series*, n°49, juillet.
- TERSEN D.** (2005) *La rivalité Chine-Japon*, Groupe de réflexion sur les économies asiatiques, Centre Asie de l'IFRI, texte introductif, réunion du 11 mars.
- THOMAS N.** (2001) ASEAN+3: C/communauté building in East Asia?, *Journal of International and Area Studies*, vol 8, n°2.
- TINBERGEN J.** (1962) *Shaping the world economy. Suggestions for an international policy*, Twentieth Century Fund, New York.
- TRIOLLET P.** (1999) Un monde chinois, in LARIVIERE J-P. (dir.) *La Chine et les chinois de la diaspora*, Edition CNED-SEDES.
- TUBIANA L. et SEVERINO J-M.** (2002) Biens publics globaux, gouvernance mondiale et aide public au développement, in JACQUET P., PISANI-FERRY J. et TUBIANA L. (dir) *Gouvernance mondiale*, Rapport du CAE, mai.
- UNAL-KESENCI D.** (1998) Commerce international et complémentarités régionales, *La lettre du CEPII*, n°174, décembre.
- URATA S.** (2004) The shift from « Market-led » to « Institution-led » Regional Economic Integration in East Asia in the late 1990s, *RIETI Discussion Paper*, 04-E-012.
- URATA S. et KIYOTA K.** (2003) Impacts of an East Asian FTA on Foreign Trade in East Asia, *NBER Working Paper Series*, n°10173, National Bureau of Economic Research, décembre.
- VAN LANGENHOVE L.** (2003) Theorising Regionhood, *e-working Papers*, UNU CRIS.
- VAN LANGENHOVE L., COSTEA A-C. et GAVIN B.** (2004) From Multilateralism to Multiregionalism. What Role for Regional Integration in Global Governance, *UNU-CRIS Occasional Papers*, n°0-2004/5.
- VANEL G.** (2003) Le concept d'hégémonie en économie politique internationale, *Cahiers de recherche du CEIM/GRIC*, 03-02, Série Economie Politique Internationale.
- VINER J.** (1950) *The Customs Union Issues*, Carnegie Foundation for International Peace.
- WALTZ K.** (1979) *Theory of International Politics*, McGraw-Hill Humanities.
- WALTZ K.** (1986) Anarchic orders and Balances of Power, in KEOHANE R. (dir) *Neorealism and its critics*, Columbia University Press, New York.
- WANG Y. et YOON D.R.** (2004) Mechanisms of regional surveillance in East Asia and its prospects, *Korea Institute for International Economic Policy*, Séoul.
- WEBBER D.** (2003) Two Funerals and a Wedding? The Ups and Downs of Regionalism in East Asia and Asia Pacific after the Asian Crisis, in LAURSEN F. (eds) *Comparative Regional Integration*, Ashgate.
- WENDT A.** (1992) Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics, *International Organization*, n°45, vol 2.
- WENDT A.** (1994) Collective Identity Formation and the International State, *The American Political Science Review*, vol 88, n°2, juin.
- WENDT A.** (1999) *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- WESTERLUND J. et WILHELMSSON F.** (2006) *Estimating the gravity model without gravity using panel data*, Paper non publié disponible à l'adresse suivante <http://www.nek.lu.se/NEKJWE/papers/poisson.pdf>

- WHALLEY J.** (1998) Why do Countries Seek Regional Trade agreements?, in FRANKEL J.A (dir) *The Regionalization of the world economy*, The University of Chicago Press.
- WORLD BANK** (2000) *Trade Blocs*, Policy Research Report/Oxford University Press.
- WORLD BANK** (2006) *World Development Indicators 2005*, Washington, World Bank.
- WU H-L. et CHEN C-H.** (2004) Changes in the Foreign Market Competitiveness of East Asian Exports, *Journal of Contemporary Asia*, n°4, vol. 34.
- WYPLOSZ C.** (2002) L'instabilité financière internationale, in KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press, 1999 pour la version originale.
- WYPLOSZ C.** (2007) Is East Asia Safe from Financial Crises?, *HEI Working Paper*, n°02/2007.
- YAMADA F.** (2004) Les Régionalismes en Asie Orientale : spectres du passé ou facteurs d'avenir, in GODEMENT F. (dir.), *Asie : Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, Vietnam,...*, Notes et Etudes documentaires, n°5203-04, Documentation française.
- YANITCH J-P. et alii** (2004) Renminbi : que dire après un mois de « nouveau » régime ?, *Revue financière*, n°293, MINEFI.
- YAP J.T** (2007) Ten Years after: Financial Crisis Reflux or Constructive Regional Financial and Monetary Cooperation, *Discussion Paper Series*, n° 2007-05, juin.
- YOSHIMATSU H.** (1998) Regimes, International Society and Regional Cooperation in East Asia, *Pacific Focus*, vol XIII, n°2.
- YOUNG O.R.** (1982) Regime dynamics: the rise and fall of international regimes, *International Organization*, vol 36, n°2, printemps.
- YOUNG O.R.** (1996a) (eds) *The International Political Economy and International Institutions*, Volume I, Edward Elgar Publishing Company.
- YOUNG O.R.** (1996b) (eds) *The International Political Economy and International Institutions*, Volume II, Edward Elgar Publishing Company.
- YU H-S.** (2003) Explaining the Emergence of New East Asian Regionalism: Beyond Power and interest-based Approaches, *Asian Perspective*, vol 27, n°1.
- YU Y.** (2001) On East Asian Monetary Cooperation, *Working Paper Series*, n°2, Research Center for International Finance, Chinese Academy of Social Sciences.
- YUSUF S., ALTAF M.A et NABESHIMA K.** (2004) (dir) *Global Production Networking and Technological Change in East Asia*, Washington D.C.
- ZEBREGS H.** (2004) Intra-regional Trade in Emerging Asia, *IMF Policy Discussion Paper*, avril.
- ZHANG Z.Y., SATO K. et MCALEER M.** (2004) Is a Monetary Union feasible for East Asia?, *Applied Economics*, vol 36, n°10.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Encadrés

Encadré 1 : Chronologie de la coopération monétaire et financière au sein de l'ASEAN+3 -----	17
Encadré 2 : Propos d'étape de la section 1 du chapitre 1 -----	44
Encadré 3 : Propos d'étape de la section 2 du chapitre 1 -----	59
Encadré 4 : Propos d'étape de la section 3 du chapitre 1 -----	71
Encadré 5 : Chronologie de la crise asiatique -----	81
Encadré 6 : Principaux éléments d'analyse de la section 1 du chapitre 2 -----	93
Encadré 7 : Les différentes initiatives proposées ou mises en place dans le domaine monétaire avant 2000 (ICM)-----	101
Encadré 8 : Principaux éléments d'analyse de la section 2 du chapitre 2-----	119
Encadré 9 : Principaux éléments d'analyse de la section 3 du chapitre 2-----	141
Encadré 10 : Calcul de l'indice d'intensité relative-----	150
Encadré 11 : Principaux résultats de la section 1 du chapitre 3 -----	191
Encadré 12 : La difficile comptabilisation des flux d'IDE-----	200
Encadré 13 : Principaux résultats d'analyse de la section 2 du chapitre 3-----	221

2. Figures

Figure 1 : Les différents niveaux d'intégration économique régionale -----	43
Figure 2 : Les différentes réalités régionales de l'Asie Orientale-----	225

3. Graphes

Graphe 1 : Recensement des analyses portant sur l'intégration régionale en Asie Orientale -----	20
Graphe 2 : Architecture de la thèse -----	26

4. Graphiques

Graphique 1 : Évolution des réserves de change de la Corée du Sud, de la Chine et du Japon, de 1995 à 2007, en milliards de dollars courants -----	107
Graphique 2: Évolution des réserves de change des pays membres de l'ASEAN, de 1995 à 2007, en milliards de dollars courants -----	107
Graphique 3 : Solde de la balance commerciale chinoise avec ses principaux partenaires commerciaux, en milliards de dollars. -----	199

5. Tableaux

Tableau 1: Taux de croissance des PIB nominaux nationaux en Asie Orientale, 1995-2007, % ----	82
Tableau 2 : Typologie des biens-----	91
Tableau 3 : Caractéristiques des accords de swap bilatéraux en Asie Orientale -----	104
Tableau 4 : Les différents accords de swap bilatéraux dans le cadre de l'ICM, en juillet 2007 ---	106
Tableau 5 : Taille et Composition des marchés obligataires en monnaie locale des pays est-asiatiques, en milliards de dollars et en %, de 2005 à mi-2007 -----	114

Tableau 6 : Les dépenses militaires des 15 pays les plus dépensiers, en 2006 (en milliards de dollars, au prix de 2005, ou à parité de pouvoir d'achat) -----	122
Tableau 7 : Les 10 plus grands exportateurs et importateurs d'armements conventionnels, totaux de la décennie 1997-2006 (en milliards de dollars, aux prix de 1990)-----	123
Tableau 8: Comparaison du PIB et PIB par habitant pour la Chine et le Japon au prix courant et en parité de pouvoir d'achat (PPA) pour l'année 2006 -----	125
Tableau 9 : Infrastructure d'un marché obligataire et positionnement des pays de l'ASEAN+3--	138
Tableau 10 : Poids des exportations et importations intra-ASEAN, 1985-2005, en % des flux totaux -----	148
Tableau 11 : Indices d'intensité relative des flux d'exportations (IIRX) et d'importations (IIRM) entre les 10 pays membres de l'ASEAN -----	151
Tableau 12 : Taux de croissance des échanges de l'ASEAN de 1985 à 2005 (en %)-----	152
Tableau 13 : Les dix principales destinations des exportations de l'ASEAN 6* (en milliards de dollars courants et en % des exportations totales) -----	153
Tableau 14 : Les dix principales origines des importations de l'ASEAN 6* (en milliards de dollars et en % des importations totales)-----	154
Tableau 15 : Commerce chinois avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005 -----	155
Tableau 16 : Commerce japonais avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005 -----	157
Tableau 17 : Commerce sud-coréen avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005-----	157
Tableau 18 : Commerce hongkongais avec la région Asie Orientale, en % des flux totaux et en milliards de dollars, 1985-2005-----	158
Tableau 19 : Commerce taïwanais avec la région Asie Orientale, en % et en milliards de dollars, 1985-2005 -----	159
Tableau 20 : Indices d'Intensité relatives des flux d'exportations (IIRX) et d'importations (IIRM) des 15 pays asiatiques en 2005 -----	160
Tableau 21 : Part du commerce intra-zone au sein de l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5, 1985-2005, en % du commerce total-----	162
Tableau 22 : Calcul de l'intensité relative commerciale au sein des principaux regroupements régionaux : l'ASEAN+3, l'ASEAN+5, l'UE (15) et l'ALENA -----	163
Tableau 23 : Comparaison des taux de croissance annuels des exportations régionales de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5, 1985-2005 -----	164
Tableau 24 : Comparaison des taux de croissance annuels des importations régionales de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5, 1985-2005 -----	164
Tableau 25 : Répartition des flux d'exportations au sein de l'Asie Orientale et avec ses principaux partenaires, 1985-2005, en % des flux totaux d'exportations et en milliards de dollars-----	166
Tableau 26 : Répartition des flux d'importations au sein de l'Asie Orientale et avec ses principaux partenaires, 1985-2005, en % et en milliards de dollars-----	167
Tableau 27 : Indices d'intensité entre les pays est-asiatiques et leurs principaux partenaires hors zone, en 2005 -----	168
Tableau 28 : Les 34 pays retenus dans la première équation gravitationnelle -----	172
Tableau 29 : Estimation du biais régional ASEAN+3 au sein des flux d'exportations -----	186
Tableau 30 : Estimation du biais régional ASEAN+3 au sein des flux d'importations-----	190
Tableau 31 : Les trois principaux partenaires commerciaux des pays est-asiatiques -----	193
Tableau 32 : Répartition des flux d'importations et d'exportations entre les pays de l'ASEAN+3 et leurs deux principaux partenaires commerciaux hors zone, les Etats-Unis et l'Europe, en %. ----	195
Tableau 33 : Importations de la Chine par stade de production, en %, de 1995 à 2005 -----	197
Tableau 34 : Exportations de la Chine par stade de production, en %, de 1995 à 2005 -----	198
Tableau 35 : Origines des flux d'IDE entrants en Chine de 1990 à 2005, en % et en milliards de dollars -----	201
Tableau 36 : Importations du Japon par stade de production, en %, de 1995 à 2005 -----	206
Tableau 37 : Exportations du Japon par stade de production, en %, de 1995 à 2005 -----	207
Tableau 38 : Estimation sur les flux d'exportations intra-ASEAN+3-----	213

Tableau 39 : Estimations sur les flux d'importations intra-ASEAN+3 -----	219
Tableau 40: Accords notifiés à l'OMC par les pays est-asiatiques -----	230
Tableau 41 : Evolution des réserves de change des pays de l'ASEAN+3, de 1995 à 2007, en milliards de dollars -----	233
Tableau 42 : Evolution de la part des 34 pays dans les échanges mondiaux de 1985 à 2005, en % -----	244
Tableau 43 : Evolution de la part des 34 pays dans les échanges de l'ASEAN+3, de 1985 à 2005, en % -----	245
Tableau 44 : Nom et sources des variables utilisées dans le modèle de gravité -----	246
Tableau 45 : Test d'Heckman sur la base de données des 34 pays -----	247
Tableau 46 : Test d'Heckman sur la base de données des 13 pays est-asiatiques -----	248
Tableau 47: Détection de la colinéarité des variables, <i>via</i> le calcul du VIF pour la base de données concernant les 34 pays est-asiatiques -----	249
Tableau 48 : Détection de la colinéarité des variables, <i>via</i> le calcul du VIF pour la base de données concernant les 13 pays -----	250
Tableau 49 : Classification par étapes de production selon la classification BEC-----	251
Tableau 50 : Quelques indicateurs du développement de l'Asie Orientale-----	252

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	7
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
CHAPITRE 1	
PROCESSUS RÉGIONAUX: D'UNE TYPOLOGIE À L'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE COMME RÉFÉRENCE THÉORIQUE.....	27
SECTION 1 Une typologie des processus régionaux, combinaisons des piliers économiques et institutionnels.....	31
1.1 La variété des termes à l'origine d'un flou des définitions-----	33
1.2 L'économie : premier pilier de la réalité régionale-----	35
1.3 La coordination institutionnelle : second pilier de la réalité régionale -----	37
1.4 L'intégration économique régionale comme combinaison de la coordination institutionnelle et de l'économie -----	40
SECTION 2 L'approche rationaliste en EPI : les Etats au centre des Relations Internationales.....	45
2.1 Des réalistes aux néo-réalistes : l'accent mis sur la distribution du pouvoir -----	45
2.1.1. L'analyse réaliste des relations internationales	46
2.1.2 L'approche néo-réaliste ou le relâchement de l'hypothèse de l'unicité du statut d'hégémon	48
2.2 Les approches libérales : de l'analyse infra-étatique à la convergence des intérêts dans les relations internationales-----	49
2.2.1 L'émergence d'une préférence nationale pour la coopération régionale : une analyse en termes de groupes d'intérêts	50
2.2.2 L'institutionnalisme libéral : la coopération nécessaire à la satisfaction du bien-être national	53
2.2.3 L'institutionnalisme néo-libéral : les institutions comme acteurs clés de la coopération	55
2.3 Le concept de régime comme trait d'union entre les néo-libéraux et les néo-réalistes -----	56
2.3.1 Définition et nature d'un régime international : néo-réalistes et néo-libéraux au diapason.....	57
2.3.2 Des divergences sur les raisons de la mise en place d'un régime	58
SECTION 3 Les approches critiques en EPI : hétérogénéité des perspectives	60
3.1 L'approche néo-marxiste : la classe dominante transnationale comme clé de lecture des relations internationales -----	60
3.2 L'école anglaise : le concept de « pouvoir structurel » au cœur de l'analyse des relations internationales-----	62
3.3 L'approche constructiviste : la connaissance et le savoir au cœur des relations internationales	65
3.4 New Regionalism Approach (NRA) : un nouveau programme de recherche consacré aux processus régionaux-----	68
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	72

CHAPITRE 2

L'ASEAN+3 : LA CRISE À L'ORIGINE D'UN RÉGIME RÉGIONAL MONÉTAIRE ET FINANCIER..... 75

SECTION 1 La stabilité financière et monétaire comme « Bien Public Régional » 78

1.1 Les conséquences de la crise de 1997-----	78
1.2 La crise de 1997 comme révélateur d'un besoin d'ASEAN+3 -----	85
1.3 Le besoin de stabilité comme « bien public régional » -----	89

SECTION 2 Un régime régional pour stabiliser la zone 94

2.1 La production d'un bien public international : deux modalités-----	94
2.2 L'émergence d'un régime régional au sein de l'ASEAN+3 -----	98
2.2.1 Le régime régional spécialisé dans le domaine monétaire et financier	100
2.2.1.1 Le volet monétaire du régime : l'Initiative Chiang Mai	100
2.2.1.2 Le volet financier du régime : l'Initiative pour les marchés obligataires asiatiques.....	111
2.2.2 L'effectivité de ce régime.....	116
2.2.3 La cinquième propriété : la dimension « connaissance » de ce régime régional.....	117

SECTION 3 La Chine et le Japon, leaders du régime régional 120

3.1 Un leadership bicéphale au sein de l'ASEAN+3 -----	121
3.1.1 La Chine, puissance démographique et militaire en Asie Orientale.....	121
3.1.2 Le Japon, la première puissance économique de la région.....	124
3.1.2.1 Des niveaux de développement très différents	124
3.1.2.2 L'avance du Japon dans les domaines industriel et scientifique.....	125
3.1.2.3 Une affirmation en demi-teinte du Japon et de la Chine dans le domaine monétaire et financier	128
3.1.3 Avantage chinois en matière de « soft power ».....	131
3.2 La double implication de la Chine et du Japon dans l'élaboration du régime régional-----	134
3.2.1 Le positionnement des deux pays dans la région après la crise.....	134
3.2.2 Le rôle du Japon et de la Chine dans l'ICM	137
3.2.3 Le rôle du Japon et de la Chine dans l'ABMI	138

CONCLUSION DU CHAPITRE 2..... 142

CHAPITRE 3

L'ASEAN+3, PÉRIMÈTRE DE RÉGIONALISATION EN ASIE ORIENTALE..... 143

SECTION 1 L'évaluation de la réalité économique en Asie Orientale : l'ASEAN+3 comme périmètre de régionalisation naturelle 146

1.1 ASEAN, ASEAN+3, ASEAN+5, quel périmètre à retenir pour une régionalisation est-asiatique ? -----	147
1.1.1 La mesure de la régionalisation au sein de l'ASEAN	147
1.1.2 La mise en évidence des relations privilégiées entre les quinze pays est-asiatiques....	152
1.1.3 Le périmètre de régionalisation en Asie Orientale : l'affirmation du dynamisme de l'ASEAN+3	161
1.1.4 La dépendance est-asiatique envers le Reste du monde	165
1.2 La validation économétrique du biais régional engendré par l'ASEAN+3 par un modèle de gravité à effets spécifiques -----	170
1.2.1 Présentation de l'équation gravitationnelle : variables et méthode d'estimation	172
1.2.2 L'estimation du biais régional de l'ASEAN+3 par la méthode des effets fixes.....	184
1.2.2.1 L'évaluation du biais régional ASEAN+3 sur les flux d'exportations	185
1.2.2.2 L'évaluation du biais régional ASEAN+3 sur les flux d'importations.....	189

SECTION 2 La régionalisation de l'ASEAN+3 : entre le rôle précurseur du Japon et l'affirmation en demi-teinte de la Chine	192
2.1 Le poids de la Chine et du Japon dans la régionalisation de l'ASEAN+3	192
2.1.1 Le rôle actuel de la Chine : une réorganisation des flux commerciaux régionaux	194
2.1.2 Le rôle du Japon dans la division régionale du travail en Asie Orientale	203
2.2 L'importance de la Chine et du Japon dans la régionalisation en cours au sein de l'ASEAN+3 : une évaluation par un modèle de gravité à effets spécifiques	208
2.2.1 Présentation de l'équation gravitationnelle	208
2.2.2 L'analyse des flux intra-ASEAN+3 par la méthode des effets fixes	212
2.2.2.1 L'analyse des flux d'exportations intra-ASEAN+3	212
2.2.2.2 L'analyse des flux d'importations intra-ASEAN+3	218
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	222
CONCLUSION GENERALE	223
LISTE DES ANNEXES	229
ANNEXE 1 : Accords commerciaux bilatéraux notifiés par les pays d'Asie Orientale à l'OMC	230
ANNEXE 2 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 sur l'ICM, Chiang Mai, mai 2000	231
ANNEXE 3 : Evolution des réserves de change des pays de l'ASEAN+3, 1995 à 2007, en milliards de dollars.....	233
ANNEXE 4 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, Japon, mai 2007, sur la multilatéralisation de l'ICM	234
ANNEXE 5 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, mai 2008 ...	237
ANNEXE 6 : Déclaration conjointe des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 sur l'ABMI en 2003	241
ANNEXE 7 : Le poids des 34 pays dans les échanges mondiaux, 1985-2005	244
ANNEXE 8 : Le poids des 34 pays dans les échanges de l'ASEAN+3, 1985-2005.....	245
ANNEXE 9 : Recensement des noms et sources des variables des deux modèles de gravité présentés	246
ANNEXE 10 : Test d'Heckman	247
ANNEXE 11 : Détection de la colinéarité des variables	249
ANNEXE 12 : Classification par stade de production du commerce international.....	251
ANNEXE 13 : Indicateurs de développement de l'Asie Orientale.....	252
BIBLIOGRAPHIE.....	253
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	274
1. Encadrés	274
2. Figures	274
3. Graphes	274
4. Graphiques	274
5. Tableaux	274
TABLE DES MATIERES	277